



Schéma de Cohérence Territoriale
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Ternois-7 Vallées

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Version arrêt projet au 14 avril 2025

PeTR Ternois
7 Vallées
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

ANNEXE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
LE PERIMETRE ADMINISTRATIF DU SCoT	9
LE TERRITOIRE DU SCoT DANS LA REGION	10
LES COMMUNES DU TERRITOIRE.....	12
DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET MENAGES.....	19
LA POPULATION	19
→ Nombre d’habitants.....	19
→ Solde migratoire et naturel	21
→ Les migrations résidentielles	23
→ L’âge de la population	24
→ Les projections OMPHALE	24
LES MENAGES.....	27
→ Nombre de ménages.....	27
→ La taille des ménages.....	27
→ Composition des ménages.....	27
→ Revenus des ménages et ménages en difficultés	28
IDH-4	29
.....	30
HABITAT	31
CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENT	31
→ Nombre de logements et évolution	31
→ Catégories de logements	33
→ Focus sur la vacance	33
→ Types de logements	36
→ Taille des logements	36
OCCUPATION DES LOGEMENTS.....	38
→ Statut d’occupation	38
→ Focus sur le parc locatif social	38
→ Ancienneté d’emménagement.....	39
→ Accueil des Gens du Voyage	39
ANCIENNETE DU PARC ET DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION	40
→ Résidences principales selon la période d’achèvement	40
→ Construction neuve.....	42
.....	44

MOBILITES	45
LES INFRASTRUCTURES	45
→ Le réseau routier	45
→ Le réseau ferroviaire	48
→ Le réseau de transport interurbain de type autocar régional.....	50
.....	51
→ La mobilité douce	51
LES PRATIQUES DE DEPLACEMENT	53
→ Les parts modales	53
→ Les motifs de déplacement.....	53
→ Les déplacements domicile/travail	54
→ Les déplacements domicile-étude.....	55
→ La motorisation des ménages	55
LES SERVICES DE MOBILITE	57
→ Le transport à la demande	57
→ Garage solidaire et location de véhicules	57
→ Covoiturage et autostop organisé.....	57
→ Les bornes électriques	58
ECONOMIE.....	60
CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI.....	60
→ Nombre d'emplois et évolution	60
→ Nombre d'actifs résidant ayant un emploi	61
→ Emploi par secteurs d'activité	62
→ Un territoire situé sur plusieurs zones d'emplois.....	63
POPULATION ACTIVE.....	65
→ Nombre d'actifs et évolution	65
→ Taux d'activité par sexe et âge	65
→ Niveau de diplôme.....	66
→ Chômage	67
→ Actifs par catégories socio-professionnelle	68
ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS.....	69
→ Nombre d'établissements et évolutions.....	69
→ Création d'entreprises.....	70
→ Foncier à vocation économique.....	70
→ Les filières économiques phares du territoire	71
COMMERCE.....	73

→	Structuration générale de l'offre commerciale	73
→	Répartition des établissements commerciaux par type.....	73
→	Répartition des commerces par sous-famille	74
→	Localisation des commerces.....	74
→	Grandes et Moyennes Surfaces.....	75
→	Vacance commerciale	76
L'OCCUPATION DU SOL.....		79
→	Analyse topographique	79
→	L'agriculture du territoire et son évolution	80
→	Des évolutions distinctes entre les EPCI du territoire du SCoT	81
→	Le stockage de carbone	82
LES EXPLOITATIONS AGRICOLES		83
→	Des exploitations en évolution	83
→	Une augmentation de la SAU moyenne.....	83
→	La taille des exploitations.....	84
→	Le statut des exploitations	85
LES PRODUCTIONS AGRICOLES.....		86
	87
→	Les surfaces cultivées.....	87
→	Les cheptels.....	88
→	L'autonomie alimentaire du territoire	89
→	Les démarches de qualité	90
→	Une activité agricole parfois gérée en pluriactivité.....	92
L'EMPLOI AGRICOLE		93
→	La main-d'œuvre agricole	93
→	Les Industries agro-alimentaires	93
→	Les circuits de proximité.....	94
LES ENJEUX DE RENOUVELLEMENT		96
→	Age des chefs d'exploitations.....	96
→	La succession.....	96
→	Le tourisme de mémoire	99
→	Le tourisme culturel/patrimonial.....	100
→	Le tourisme vert.....	101
L'ECONOMIE TOURISTIQUE.....		104
→	L'emploi lié à l'activité touristique.....	104
→	L'hébergement.....	104

→	La restauration.....	105
	ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES	110
	EQUIPEMENTS DE SANTE.....	112
→	Zonage ARS	112
→	Principaux équipements de santé.....	113
	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	115
→	Les équipements du premier degré	115
→	Les équipements du second degré.....	116
	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS.....	118
→	Offre sportive.....	118
→	Offre culturelle.....	120
→	Offre de loisirs.....	121
	DEFINITION ET OBJECTIF.....	124
	METHODE	124
→	Les aires d’attraction du territoire	124
→	Ossature régionale du SRADDET	125
→	Espaces de dialogue et bassins de vie.....	128
→	Zones d’emploi.....	130
	130
→	Armature territoriale de la CC du Ternois.....	131
→	Armature territoriale de la CC des 7 Vallées.....	131
→	Pôles de services de l’INSEE.....	132

INTRODUCTION

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Ternois et des 7 Vallées

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Ternois a été approuvé le **7 avril 2016** et couvrait le périmètre de l'actuelle Communauté de Communes du Ternois créée le **1^{er} janvier 2017** et issue de la fusion des Communautés de Communes de l'Auxillois, de la Région de Frévent, des Vertes Collines du Saint-Polois et du Pernois. Le SCoT du Ternois a fait l'objet d'une évaluation en 2022, suite à une **extension du territoire du SCoT sur le territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées**. Il en ressort de cette évaluation que de nombreux objectifs n'ont pu être atteints et cela suite à des mutations profondes qui n'ont pas été ou pu être anticipées lors de l'élaboration du document.

Sa révision et son extension au territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées a donc été décidée par délibération du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ternois-7 Vallées, réunissant les deux EPCI, le **1^{er} juillet 2021**. Le périmètre du SCoT couvre ainsi désormais un territoire de plus de **1131 km²** et réunissant **169 communes**.

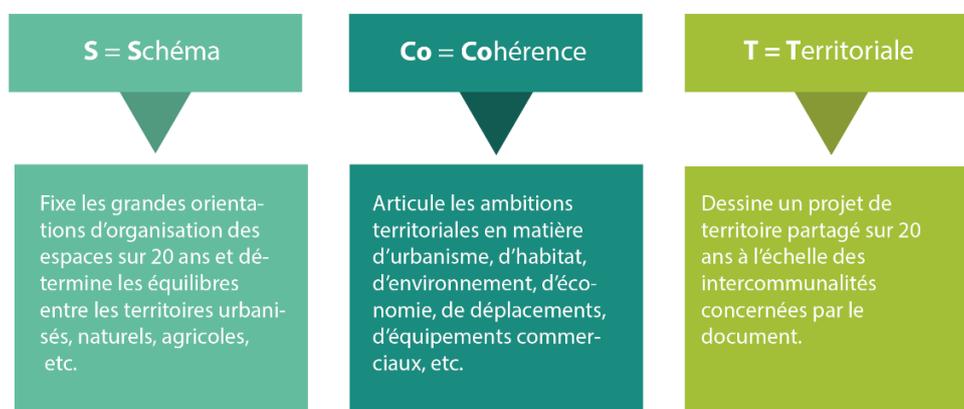
Situé au cœur du département du Pas-de-Calais, le SCoT compte **66 900 habitants** au 1^{er} janvier 2021, pour une densité moyenne de **59 habitants/km²**, soit presque trois fois moins importante de celle de la région Hauts-de-France qui s'établit aux alentours de 189 habitants/km². Constitué essentiellement de communes rurales, sa population se concentre particulièrement le long des vallées (Canche et Ternoise principalement) et autour des bourgs-centres. Disposant de nombreux atouts, le territoire du SCoT Ternois-7 Vallées se caractérise principalement comme un territoire rural avec **77% du sol occupé par l'agriculture**. Le territoire fait partie des espaces les plus ruraux d'une région très urbanisée. Ainsi, ce territoire reste sous faible influence urbaine tout en bénéficiant d'une proximité avec les grandes agglomérations de l'ancien bassin minier pour ce qui concerne la CC du Ternois et des communes du littoral de la Côte d'Opale pour ce qui est de la CC des 7 Vallées.

Le PETR, la structure porteuse du SCoT

Les PETR sont des établissements publics, instaurés par la loi de 2014-58 du 27 janvier 2014, qui ont pour vocation de conforter la coopération entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur les territoires hors métropoles et pôles métropolitains.

Le PETR du Ternois-7 Vallées a été créé le **8 juin 2017** à l'initiative des deux Communautés de Communes du même nom. Il couvre le périmètre des **103 du Ternois et des 66 communes des 7 Vallées**, soit un ensemble de **169 communes** et possède la compétence d'élaboration du SCoT.

Contexte législatif et composition



Créé par la Loi SRU du 13 décembre 2000, le SCoT est un document d'aménagement et de planification qui détermine, à l'échelle d'un large bassin de vie, un projet de territoire définissant les grandes orientations d'aménagement pour les **20 années à venir**. Toutefois, de nombreuses évolutions législatives et réglementaires sont intervenues avant et après l'approbation du précédent SCoT.

Avant 2016, la loi du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle II » ou encore la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi « ALUR » influe sur les SCoT.

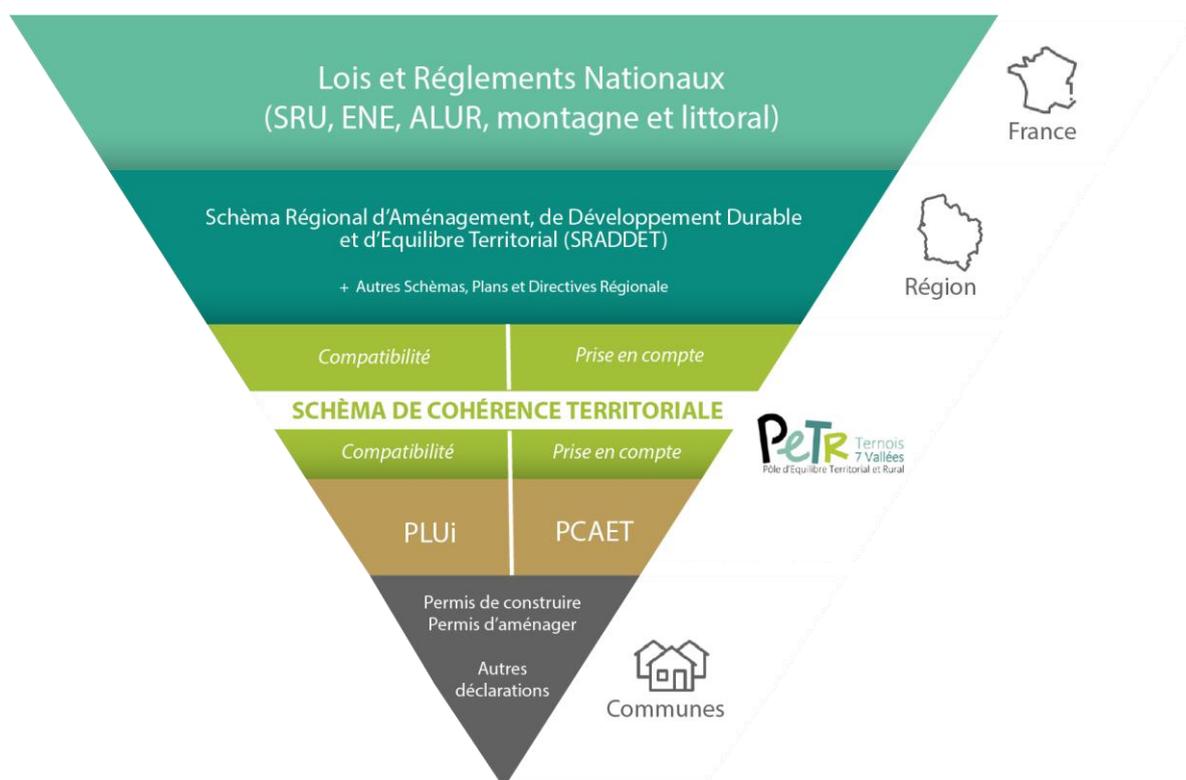
Plus récemment, l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020, prise en application de l'article 46 de la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi « ELAN », a été promulguée et vise à moderniser les SCoT. Ses dispositions, entrant en vigueur le 1^{er} avril 2021, s'appliquent aux procédures de révision.

On notera enfin l'apport de la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, dite « loi climat et résilience » qui a introduit un objectif national visant à parvenir à Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 et organise sa mise en œuvre au travers des documents de planification.

Le SCoT, un document intégrateur

Depuis le 1^{er} avril 2021, le SCoT se compose :

- D'un **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** : le projet politique porté par le territoire
- Un **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** : la déclinaison réglementaire de ce projet
- Et des annexes parmi lesquels figurent un certain nombre de documents qui formaient antérieurement le rapport de présentation comme le diagnostic territorial, l'état Initial de l'environnement, etc.).



Le diagnostic territorial

Le diagnostic territorial est un élément fondamental de la compréhension du territoire. Il constitue une référence permanente au cours de l'élaboration du SCoT, notamment pour le PAS et le DOO.

Ce diagnostic fixe un **état des lieux du territoire** au regard des évolutions passées et des prévisions économiques et démographiques, des besoins territoriaux en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, etc. pour les années à venir. Il permet ainsi de renouveler les approches et d'actualiser les enjeux existants et futurs de ces différentes thématiques, propres aux communes du SCoT Ternois - 7 Vallées.

LE PERIMETRE ADMINISTRATIF DU SCoT

	Population 2010	Population 2021	Nombre de communes	Superficie en km ²	Densité en 2021
CC Ternois	38 451	37 469	103	633,6	59,1
CC 7 Vallées	29 452	29 444	66	497,3	59,2
PETR / SCoT	67 903	66 913	169	1 131	59,1

Le périmètre du territoire du SCoT Ternois-7 Vallées

2 EPCI, 169 communes, 66 913 habitants, 1 131 km²



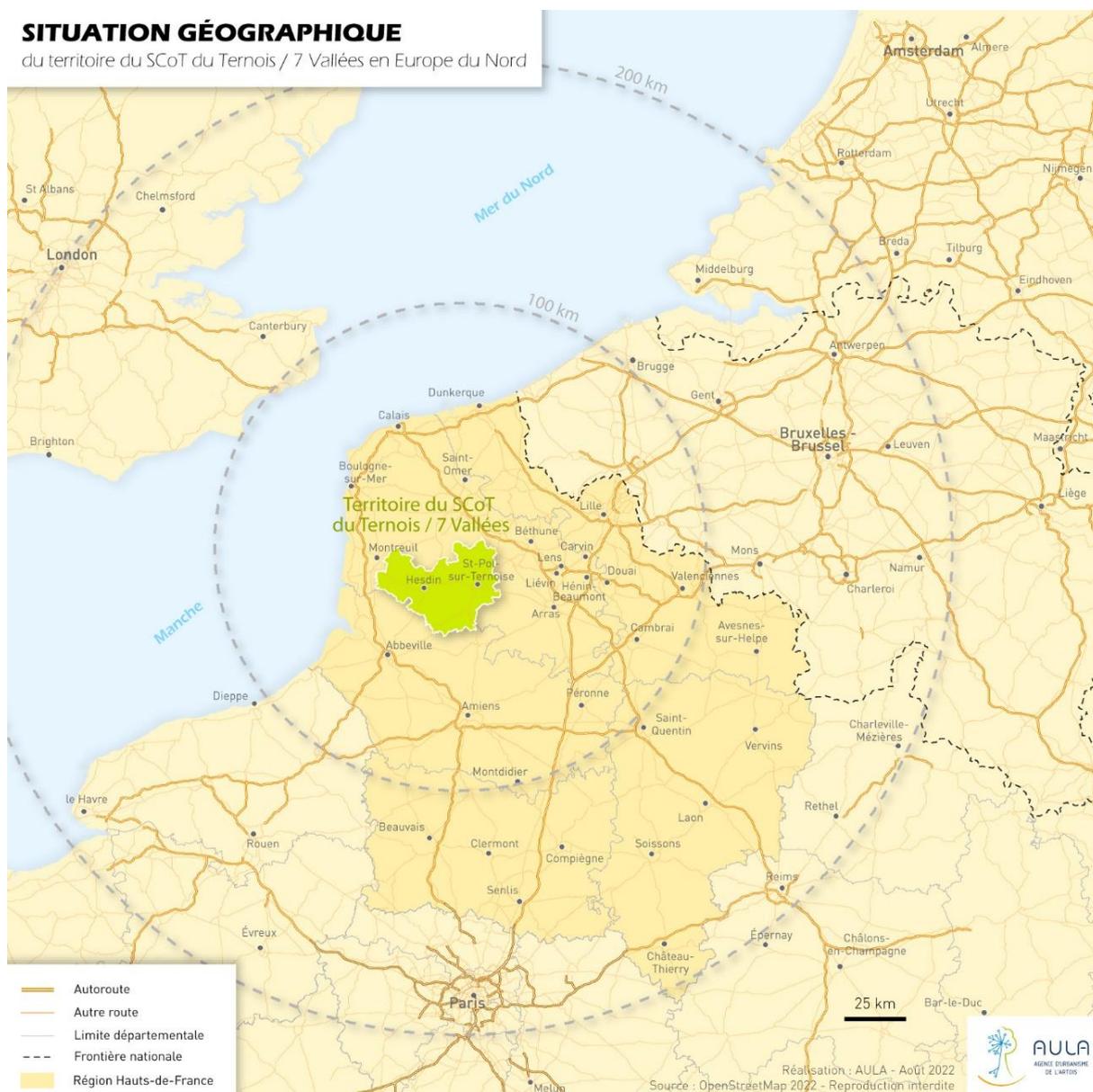
LE TERRITOIRE DU SCoT DANS LA REGION

Le territoire du SCoT Ternois-7 Vallées, situé dans le département du Pas-de-Calais et dans la région Hauts-de-France est un territoire à dominante rurale, relativement étendu sur **17% de la superficie départementale**, à l'écart des grandes aires urbaines régionales. Les polarités urbaines d'envergure régionale les plus proches sont (à vol d'oiseau) :

- L'Arrageois, à 25 km à l'est
- Le Béthunois, à 15 km au nord-est
- Le Montreuillois à proximité immédiate à l'ouest
- L'Abbevillois, à 22 km au sud

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

du territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en Europe du Nord



Les 10 bassins de mobilité en Hauts-de-France



LES COMMUNES DU TERRITOIRE

COMMUNE	EPCI	POPULATION	SUPERFICIE
AIX-EN-ISSART	CC des 7 Vallées	267	10,1
ANVIN	CC du Ternois	709	7,83
AUBIN-SAINT-VAAST	CC des 7 Vallées	735	6,7
AUBROMETZ	CC du Ternois	142	2,72
AUCHY-LES-HESDIN	CC des 7 Vallées	1 517	9,61
AUMERVAL	CC du Ternois	194	3,42
AUXI-LE-CHÂTEAU	CC du Ternois	2 549	27,08
AVERDOINGT	CC du Ternois	293	8,33
AZINCOURT	CC des 7 Vallées	304	8,46
BAILLEUL-LES-PERNES	CC du Ternois	409	3,49
BEALENCOURT	CC des 7 Vallées	133	7,31
BEAURAINVILLE	CC des 7 Vallées	2 028	13,09
BEAUVOIR-WAVANS	CC du Ternois	363	9,49
BEAUVOIS	CC du Ternois	133	2,68
BERGUENEUSE	CC du Ternois	215	2,78
BERMICOURT	CC du Ternois	167	5,53
BLANGERVAL-BLANGERMONT	CC du Ternois	93	4,61
BLANGY-SUR-TERNOISE	CC des 7 Vallées	700	11,61
BLINGEL	CC des 7 Vallées	159	3,17
BOFFLES	CC du Ternois	47	3,27
BOISJEAN	CC des 7 Vallées	513	12,74
BONNIERES	CC du Ternois	667	27,16
BOUBERS-LES-HESMOND	CC des 7 Vallées	70	1,74
BOUBERS-SUR-CANCHE	CC du Ternois	577	9,23
BOUIN-PLUMOISON	CC des 7 Vallées	511	6,22
BOURET-SUR-CANCHE	CC du Ternois	245	4,87
BOURS	CC du Ternois	588	11,84

BOYAVAL	CC du Ternois	138	5,38
BREVILLERS	CC des 7 Vallées	157	3,03
BRIAS	CC du Ternois	297	7,74
BRIMEUX	CC des 7 Vallées	872	10,68
BUIRE-AU-BOIS	CC du Ternois	238	11,81
BUIRE-LE-SEC	CC des 7 Vallées	752	13,36
BUNEVILLE	CC du Ternois	177	3,84
CAMPAGNE-LES-HESDIN	CC des 7 Vallées	1 944	15,64
CAPELLE-LES-HESDIN	CC des 7 Vallées	491	5,56
CAUMONT	CC des 7 Vallées	153	9,44
CAVRON-SAINT-MARTIN	CC des 7 Vallées	432	11,86
CHERIENNES	CC des 7 Vallées	169	4,65
CONCHY-SUR-CANCHE	CC du Ternois	222	9,83
CONTES	CC des 7 Vallées	349	7,15
CONTEVILLE-EN-TERNOIS	CC du Ternois	81	2,29
CROISETTE	CC du Ternois	300	7,64
CROIX-EN-TERNOIS	CC du Ternois	332	6,62
DOURIEZ	CC des 7 Vallées	291	8,84
ECLIMEUX	CC des 7 Vallées	180	6,03
ECOIVRES	CC du Ternois	126	2,22
EPS	CC du Ternois	242	6,87
EQUIRRE	CC du Ternois	77	4,19
ERIN	CC du Ternois	220	6,36
FIEFS	CC du Ternois	372	10,97
FILLIEVRES	CC des 7 Vallées	512	20,43
FLERS	CC du Ternois	217	5,5
FLEURY	CC du Ternois	106	2,75
FLORINGHEM	CC du Ternois	883	4,65
FONTAINE-LES-BOULANS	CC du Ternois	103	5,62
FONTAINE-LES-HERMANS	CC du Ternois	107	3,8
FONTAINE-L'ETALON	CC du Ternois	94	3,98

FORTEL-EN-ARTOIS	CC du Ternois	215	5,89
FOUFLIN-RICAMETZ	CC du Ternois	147	3
FRAMECOURT	CC du Ternois	115	2,28
FRESNOY	CC des 7 Vallées	65	2,4
FREVENT	CC du Ternois	3 288	15,23
GALAMETZ	CC des 7 Vallées	203	4,27
GAUCHIN-VERLOINGT	CC du Ternois	781	5,92
GENNES-IVERGNY	CC du Ternois	123	10,98
GOUY-EN-TERNOIS	CC du Ternois	128	5,65
GOUY-SAINT-ANDRE	CC des 7 Vallées	661	13,34
GRIGNY	CC des 7 Vallées	292	2,14
GUIGNY	CC des 7 Vallées	143	3,6
GUINECOURT	CC du Ternois	14	2,24
GUISY	CC des 7 Vallées	273	1,16
HARAVESNES	CC du Ternois	52	2,4
HAUTCLOQUE	CC du Ternois	215	6,84
HERICOURT	CC du Ternois	79	4,95
HERLINCOURT	CC du Ternois	106	2,95
HERLIN-LE-SEC	CC du Ternois	161	3,86
HERNICOURT	CC du Ternois	513	9,85
HESDIN-LA-FORÊT	CC des 7 Vallées	4 494	21,26
HESMOND	CC des 7 Vallées	164	8,27
HESTRUS	CC du Ternois	219	7,8
HEUCHIN	CC du Ternois	485	8,16
HUCLIER	CC du Ternois	155	3,32
HUMEROEUILLE	CC du Ternois	179	3,23
HUMIERES	CC du Ternois	207	6,81
INCOURT	CC des 7 Vallées	90	1,82
LA LOGE	CC des 7 Vallées	218	0,68
LA THIEULOYE	CC du Ternois	470	4,06
LABROYE	CC des 7 Vallées	143	8,15

LE PARCQ	CC des 7 Vallées	717	9,27
LE PONCHEL	CC du Ternois	212	4,68
LE QUESNOY-EN-ARTOIS	CC des 7 Vallées	325	7,92
LESPINOY	CC des 7 Vallées	243	3,96
LIGNY-SAINT-FLOCHEL	CC du Ternois	238	5,23
LIGNY-SUR-CANCHE	CC du Ternois	188	7,17
LINZEUX	CC du Ternois	172	4,71
LISBOURG	CC du Ternois	591	17,77
LOISON-SUR-CREQUOISE	CC des 7 Vallées	261	9,07
MAINTENAY	CC des 7 Vallées	453	12,11
MAISNIL	CC du Ternois	257	5,14
MAISONCELLE	CC des 7 Vallées	121	4,3
MARANT	CC des 7 Vallées	69	3,88
MARCONNELLE	CC des 7 Vallées	1 076	5,55
MARENLA	CC des 7 Vallées	264	10,04
MARESQUEL-ECQUEMICOURT	CC des 7 Vallées	1 054	7,89
MAREST	CC du Ternois	280	3,16
MARLES-SUR-CANCHE	CC des 7 Vallées	313	5,1
MARQUAY	CC du Ternois	173	3,47
MONCHEAUX-LES-FREVENT	CC du Ternois	137	3,92
MONCHEL-SUR-CANCHE	CC du Ternois	73	5,06
MONCHY-BRETON	CC du Ternois	527	6,9
MONCHY-CAYEUX	CC du Ternois	289	6,22
MONTS-EN-TERNOIS	CC du Ternois	64	3,53
MOURIEZ	CC des 7 Vallées	238	15,72
NEDON	CC du Ternois	156	4,89
NEDONCHEL	CC du Ternois	347	3,89
NEULETTE	CC des 7 Vallées	22	1,36
NEUVILLE-AU-CORNET	CC du Ternois	62	2,28
NOEUX-LES-AUXI	CC du Ternois	185	6,26
NOYELLES-LES-HUMIERES	CC des 7 Vallées	57	1,16

NUNCQ-HAUTCOTE	CC du Ternois	473	6,64
ŒUF-EN-TERNOIS	CC du Ternois	253	8,75
OFFIN	CC des 7 Vallées	203	5,29
OSTREVILLE	CC du Ternois	215	3,88
PERNES	CC du Ternois	1 586	4,58
PIERREMONT	CC du Ternois	326	6,14
PREDEFIN	CC du Ternois	214	3,82
PRESSY	CC du Ternois	299	4,33
QUOEUX-HAUT-MAINIL	CC du Ternois	215	12,01
RAMECOURT	CC du Ternois	351	8,09
RAYE-SUR-AUTHIE	CC des 7 Vallées	228	5,89
REGNAUVILLE	CC des 7 Vallées	210	4,17
ROËLLECOURT	CC du Ternois	520	9,42
ROLLANCOURT	CC des 7 Vallées	273	11,59
ROUGEFAY	CC du Ternois	89	3,86
ROUSSENT	CC des 7 Vallées	247	5,04
SACHIN	CC du Ternois	320	5,9
SAINS-LES-PERNES	CC du Ternois	303	4,2
SAINT-DENOEUX	CC des 7 Vallées	171	4,03
SAINT-GEORGES	CC des 7 Vallées	325	9,69
SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	CC du Ternois	838	5,97
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	CC du Ternois	4 759	8,24
SAINT-REMY-AU-BOIS	CC des 7 Vallées	106	4,05
SAULCHOY	CC des 7 Vallées	322	5,29
SEMPY	CC des 7 Vallées	326	8
SERICOURT	CC du Ternois	46	2,45
SIBIVILLE	CC du Ternois	115	7,35
SIRACOURT	CC du Ternois	282	3,14
TANGRY	CC du Ternois	264	4,84
TENEUR	CC du Ternois	262	6,85
TERNAS	CC du Ternois	130	2,51

TILLY-CAPELLE	CC du Ternois	156	6,31
TOLLENT	CC du Ternois	86	4,31
TORTEFONTAINE	CC des 7 Vallées	232	11,81
TRAMECOURT	CC des 7 Vallées	55	2,22
TROISVAUX	CC du Ternois	288	6,18
VACQUERIE-LE-BOUCQ	CC du Ternois	70	3,3
VACQUERIETTE-ERQUIERES	CC des 7 Vallées	249	5,94
VALHUON	CC du Ternois	544	9,17
VAULX	CC du Ternois	94	4,92
VIEIL-HESDIN	CC des 7 Vallées	343	9,82
VILLERS-L'HOPITAL	CC du Ternois	257	8,4
VITZ-SUR-AUTHIE	CC du Ternois	135	4,66
WAIL	CC des 7 Vallées	253	9,15
WAMBERCOURT	CC des 7 Vallées	260	6,06
WAMIN	CC des 7 Vallées	242	7,2
WAVRANS-SUR-TERNOISE	CC du Ternois	196	4,81
WILLEMAN	CC des 7 Vallées	182	10,17
WILLENCOURT	CC du Ternois	138	2,45

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET MENAGES

LA POPULATION

➔ Nombre d'habitants

Selon les données du dernier recensement de l'INSEE, le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées compte **66 900 habitants au 1^{er} janvier 2021**, soit **1,11% de la population des Hauts-de-France** (4,57% de la population du département de Pas-de-Calais).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population entre 1968 et 2021 ainsi que le taux de variation annuel moyen.

Depuis la fin des années 1990, le territoire a connu une croissance démographique continue lui permettant de gagner plus de 1 600 habitants en une vingtaine d'années et un peu plus de 360 habitants ces dix dernières années, **une population qui reste ainsi stable**. Il est néanmoins à noter qu'une tendance à la baisse existe depuis les années 2010.

Sur la période 2018-2021, **le territoire a connu un recul démographique d'environ 0,44%** par an soit une perte de presque **900 habitants** sur cette période.

A l'échelle des EPCI, on constate des disparités entre les deux EPCI comme le montre notre tableau. En effet, sur le territoire de la CC du Ternois, **on note une baisse démographique de 1,80%** soit **689 habitants en moins sur 3 ans** (2018-2021).

Pour ce qui du territoire de la CC des 7 Vallées, **l'évolution démographique est également à la baisse** avec une perte de **209 habitants depuis 2018**.

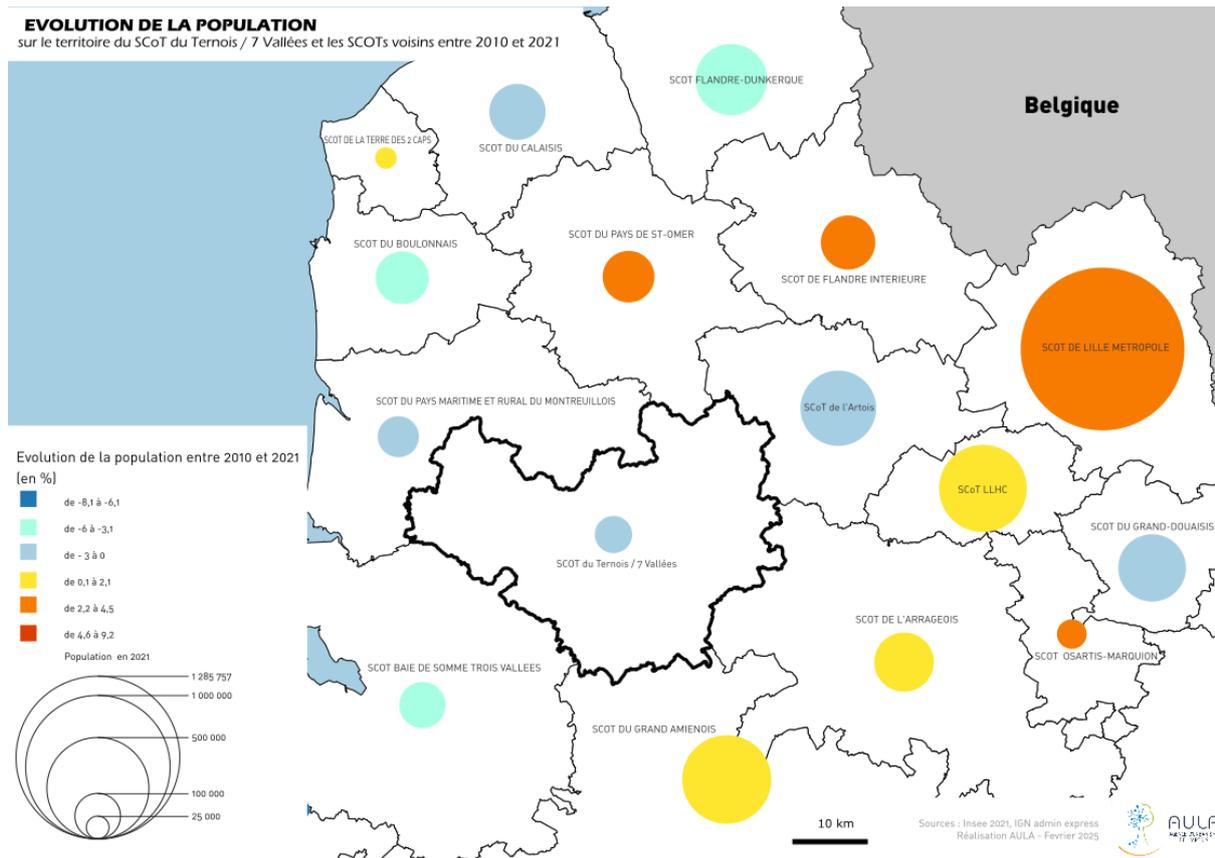
Evolution de la population entre 1968 et 2018 *Source : INSEE - Traitement AULA*

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018	2021
CC Ternois	39 158	38 206	37 830	37 354	36 999	38 017	38 444	38 158	37 469
CC 7 Vallées	28 718	29 242	29 476	29 264	29 150	29 429	29 662	29 653	29 444
PETR/SCoT	67 876	67 448	67 306	66 618	66 149	67 446	68 106	67 811	66 913

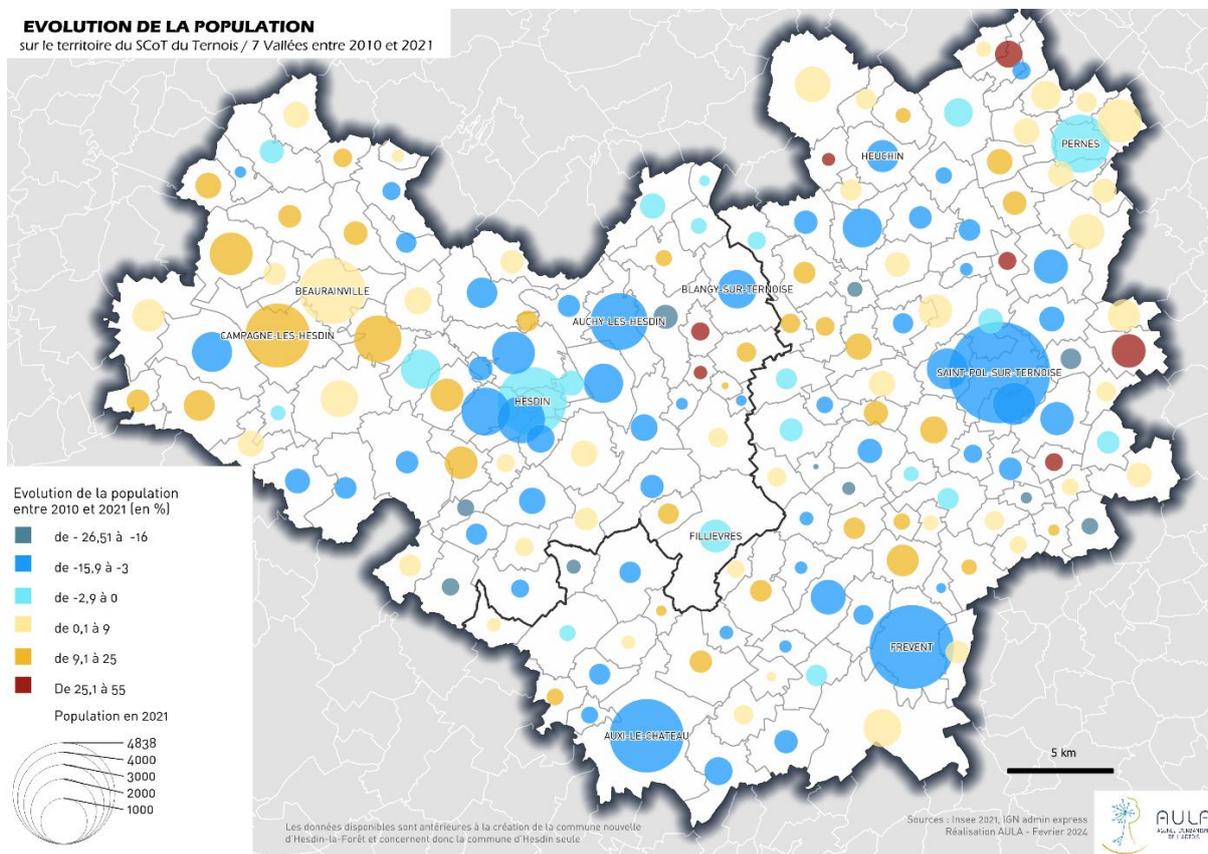
Taux de variation annuel moyen *Source : INSEE - Traitement AULA*

	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999	1999 2008	2008 2013	2013 2018	2018 2021
CC Ternois	-0,34%	-0,14%	-0,15%	-0,10%	0,30%	0,22%	-0,15%	-0,60%
CC 7 Vallées	0,26%	0,11%	-0,08%	-0,04%	0,11%	0,16%	-0,01%	-0,23%
PETR/SCoT	-0,09%	-0,03%	-0,12%	-0,07%	0,22%	0,19%	-0,09%	-0,44%

EVOLUTION DE LA POPULATION
sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées et les SCOTs voisins entre 2010 et 2021



EVOLUTION DE LA POPULATION
sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées entre 2010 et 2021



A l'échelle communale, on constate que les évolutions démographiques ne sont pas homogènes au sein du territoire du SCoT comme le montre la carte ci-dessous.

En effet, on notera en particulier qu'entre 2008 et 2021, les villes principales du SCoT perdent des habitants en raison d'un **solde naturel négatif** n'étant pas compensé par le solde migratoire à l'exception de **Beaurainville et Campagne-les-Hesdin qui gagnent des habitants** car elles bénéficient d'une attractivité liée à leur proximité avec le littoral. En parallèle, on observe une dynamique de croissance dans des communes périphériques et villages. »

➔ Solde migratoire¹ et naturel²

Le recul démographique observé à l'échelle du SCoT entre 2013 et 2021 est notamment dû à un **solde naturel déficitaire** qui malgré le **solde migratoire positif** ne vient pas le compenser.

Ces 20 dernières années, la croissance migratoire a été le principal moteur de l'augmentation de la population du SCoT Ternois - 7 Vallées, accompagnée par une faible croissance naturelle. Cette **situation s'est largement inversée entre 2013 et 2021** avec un solde naturel déficitaire. En effet, le territoire a enregistré plus de décès que de naissances.

L'analyse plus fine à l'échelle des EPCI indique qu'il existe des contrastes marqués par des soldes migratoire et naturel différents entre 2013 et 2021.

Au niveau de la **Communauté de Communes du Ternois**, la baisse démographique est liée à un **solde naturel négatif** (-730 habitants entre 2010 et 2021) **accompagné par un solde migratoire également négatif** (-235 habitants sur la même période), traduisant ainsi un nombre de personnes quittant le territoire supérieur à ceux qui y entrent, ne permettant donc pas de venir compenser le solde naturel déficitaire.

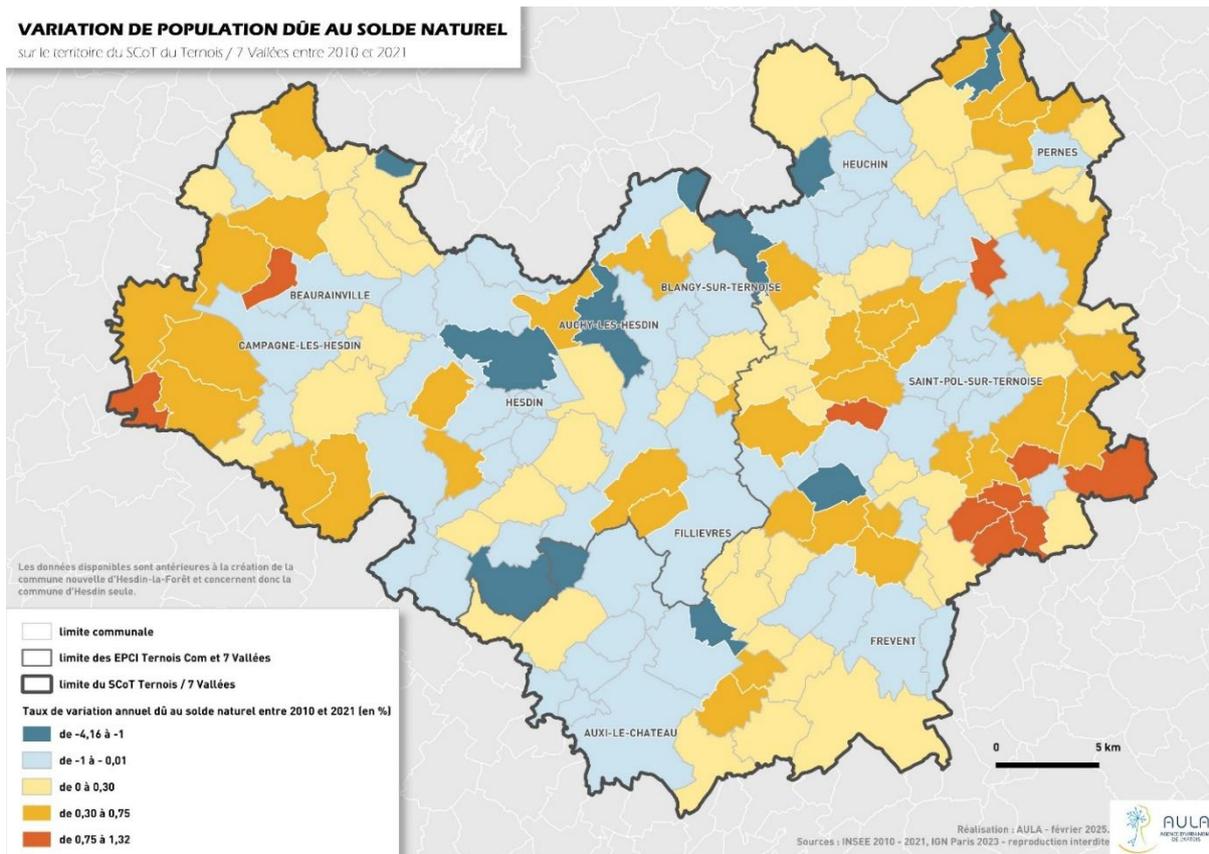
La **Communauté de Communes des 7 Vallées** connaît quant à elle un **solde migratoire positif** (+804 habitants entre 2010 et 2021) qui malheureusement ne permet pas de combler le **solde naturel négatif** (-812 habitants sur la même période).

¹ Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période.

² Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de la période.

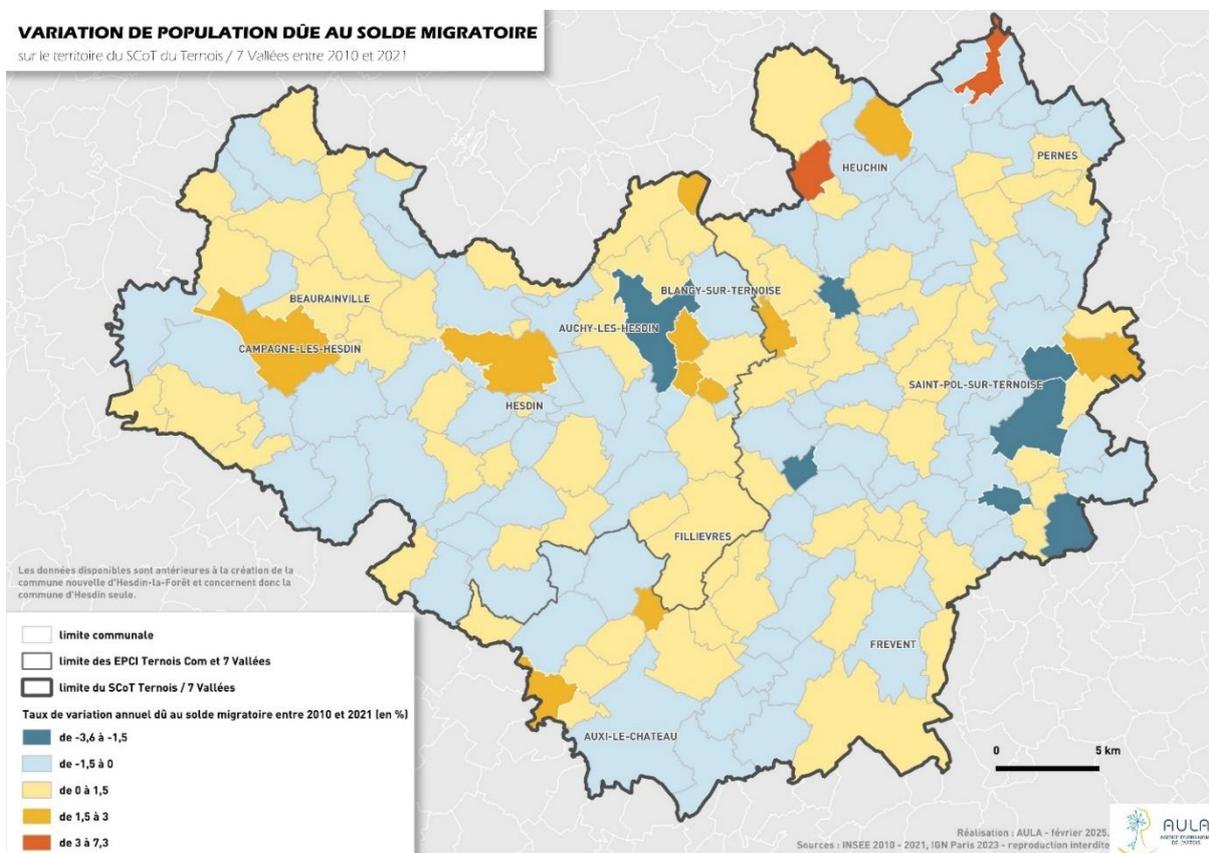
VARIATION DE POPULATION DÙ AU SOLDE NATUREL

sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées entre 2010 et 2021



VARIATION DE POPULATION DÙ AU SOLDE MIGRATOIRE

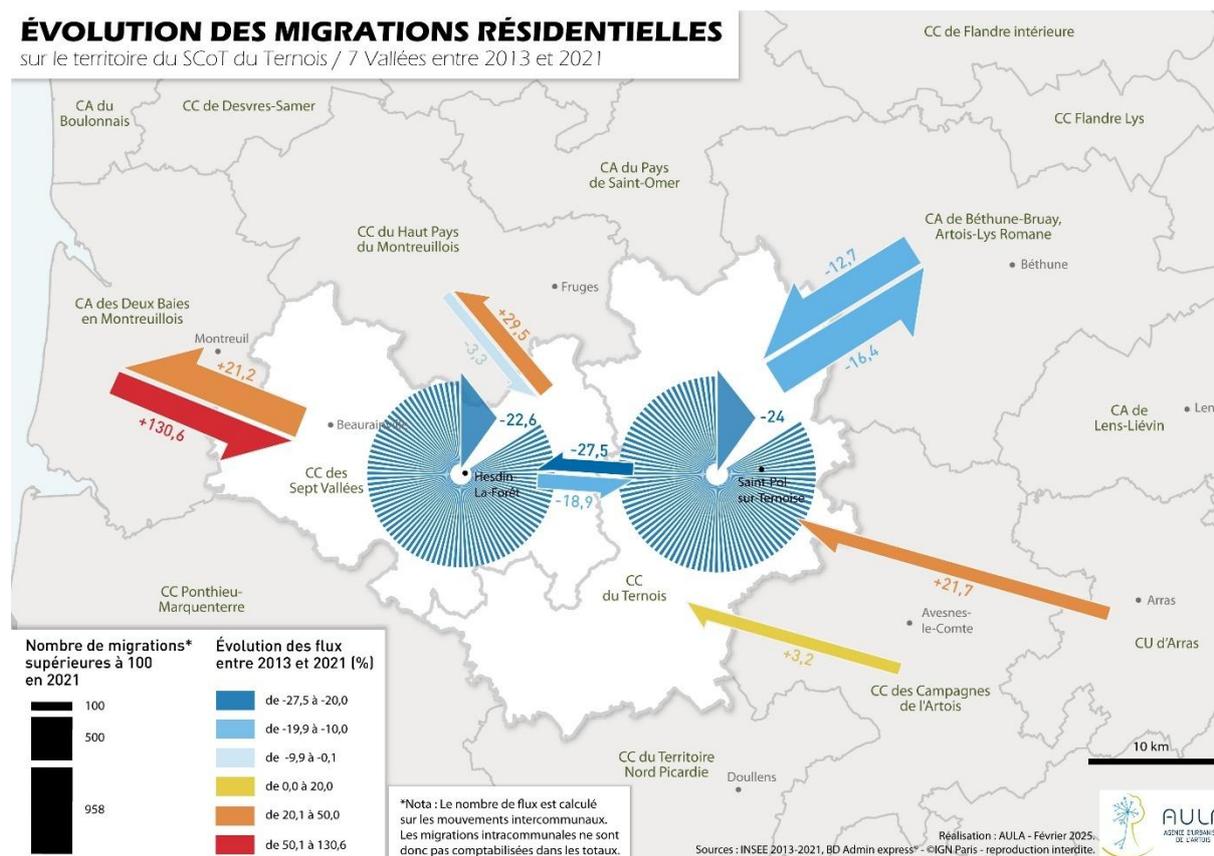
sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées entre 2010 et 2021



➔ Les migrations résidentielles

Au 1^{er} janvier 2021, la majorité des flux migratoires sont en baisse depuis 2013 mais restent majoritairement internes au périmètre du SCoT. Ainsi, en 2018, 2 198 personnes ont déclaré changer de domicile pour une autre commune du territoire. Ces migrations internes se font prioritairement au sein du même EPCI plutôt qu'entre les deux communautés de communes.

Les flux entrants du territoire sont supérieurs aux flux entrants. De plus, on notera des dynamiques différentes selon les communautés de communes.



A l'échelle de la CC du Ternois en 2021, comme à l'échelle globale du SCoT, les flux internes au territoire sont majoritaires (958 flux). Les flux les plus importants vers et en provenance d'autres territoires se font en priorité avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, même si ces derniers sont en baisse (-12,7% de flux entrants et -16,4% de flux sortants).

Les autres migrations résidentielles se font majoritairement, quant à elles, avec la Communauté de Communes des 7 Vallées qui sont elles aussi en baisse (-18,9% de flux entrants et -27,5% de flux sortants).

Les flux internes sont également prépondérants sur le territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées. Les échanges principaux avec les autres territoires se font prioritairement avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies du Montreuillois (130% de l'ensemble des flux entrants et 21,2% des flux globaux sortants) puis avec la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, avec notamment 29,5% des flux globaux sortants) mais également avec la Communauté de Communes du Ternois, même si les échanges entre les deux territoires du PETR tendent à baisser (-27,5% et -18,9%)

En synthèse, on constate donc que **les flux vers et depuis le territoire du SCoT sont majoritaires avec une baisse de leur volume depuis 2018**. Ces flux se font également de façon prédominante au sein même de chaque EPCI du SCoT mais avec toutefois des flux notables entre eux. **Les relations avec les territoires voisins sont distinctes pour chaque EPCI et se font avec les territoires du voisinage immédiat de chacun d'eux** et principalement avec la CABBALR pour la CC du Ternois et le Montreuillois pour la CC des 7 Vallées.

→ L'âge de la population

Le territoire du Ternois et des 7 Vallées est un territoire qui connaît une **augmentation sensible des classes d'âge supérieures** :

- > Les 60-74 ans représentaient 19,6% de la population au 1^{er} janvier 2021 (contre 14,5% en 2008).
- > Les 75 ans et plus 10,7% en au 1^{er} janvier 2021 (contre 10,2% en 2008).

A contrario, on observe que le **poids des classes d'âge des plus jeunes est en nette diminution**, ce qui traduit un **vieillessement de la population**. Cela peut également être influencé par les nombreux départs des jeunes pour les études ou un premier emploi.

Le territoire du SCoT connaît donc **une baisse des classes d'âge susceptible d'avoir des enfants ce qui explique le solde naturel négatif** et cela pourrait ainsi impacter à l'avenir les équipements qui accueillent des enfants (notamment les équipements scolaires).

Aujourd'hui, c'est les classes d'âge des 45-59 ans et des 60-74 ans qui sont les plus représentées avec 19,6% de la population totale du PETR pour chacune de ces deux catégories. **Les 45-74 ans représentent donc près de 40% de la population totale du territoire global.**

→ Les projections OMPHALE

NB : Les projections OMPHALE (INSEE) ne sont pas des prévisions, mais une estimation de ce que pourrait être l'évolution future de la population sous certaines hypothèses d'évolution de la mortalité, de la fécondité et des migrations. A l'INSEE, elles sont réalisées grâce au modèle OMPHALE pour tout territoire de plus de 50 000 habitants, à partir des données du recensement de la population.

Au 1^{er} janvier 2021, les Hauts-de-France comptaient **5 995 300 habitants, soit 8 800 habitants de moins qu'en 2018**. En 3 ans, la population a donc fléchi. Cela s'expliquant notamment par un manque d'attractivité de la région se traduisant chaque année par un déficit migratoire marqué auquel s'ajoute un accroissement naturel stable voire déficitaire.

En 2050, d'après les projections OMPHALE de l'INSEE³ la région compterait 5 798 600 habitants, soit 205 500 de moins qu'en 2018 (-0,1% par an). Dans le même laps de temps, sur le territoire national, la population continuerait à augmenter, soit 0,2% par an. Ainsi, la baisse de la population régionale

³ Projections démographiques élaborées à l'horizon 2070 en s'appuyant sur les données du recensement de la population de 2018 mais aussi sur différentes composantes telles que la fécondité, la mortalité et les migrations. Différents scénarii sont ainsi élaborés. Ces projections ne doivent, toutefois, pas être assimilées à des prévisions dans la mesure où aucune probabilité ne peut être associée à ces différentes hypothèses. Le modèle OMPHALE ne prend pas en considération des éléments externes qui pourraient influencer sur l'évolution démographique. Aussi, ces projections doivent être vues comme des tendances.

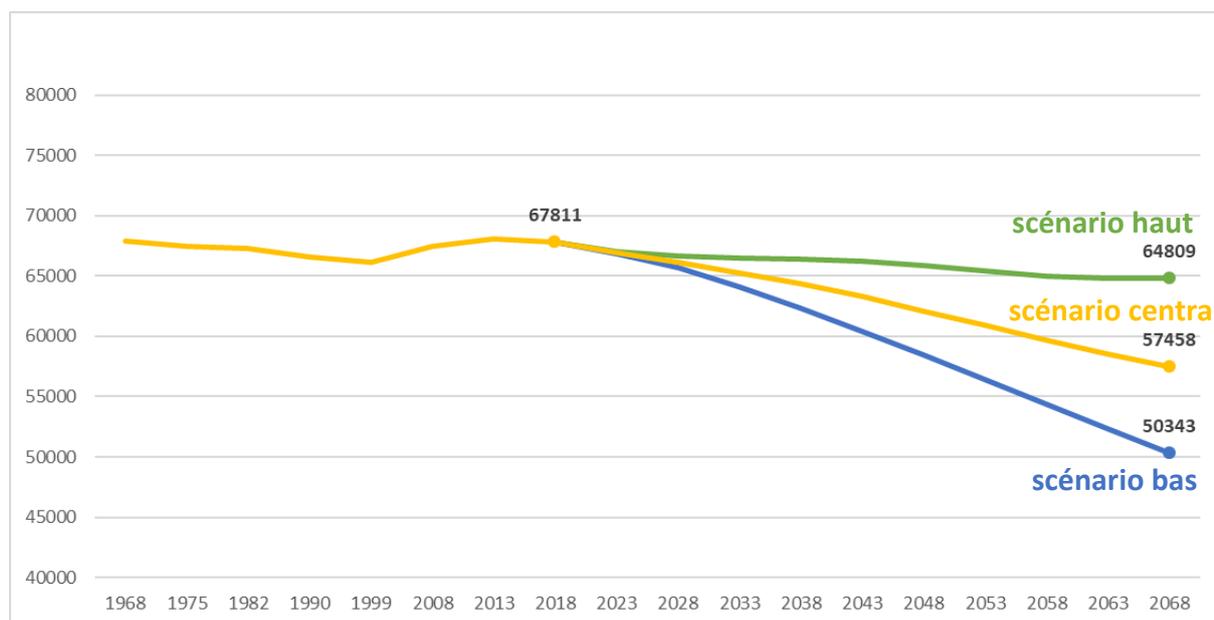
s'expliquerait par un déficit migratoire auquel s'ajouterait une baisse significative de l'excédent naturel, liée à la baisse de la fécondité et au vieillissement de la population.

La trajectoire démographique du département du Pas-de-Calais serait d'après les mêmes projections similaire à la région avec une baisse annuelle de la population de 0,2% (contre 0,1% pour la région). Le département perdrait ainsi en moyenne 3 100 habitants chaque année, soit 99 500 au total, pour atteindre 1 367 300 personnes en 2050 (1 460 184 habitants en 2022).

Le département du Pas-de-Calais resterait le 2^{ème} département le plus peuplé de la région des Hauts-de-France. Comme pour le département du Nord, les départs seront plus nombreux que les arrivées (-0,2% chaque année) réduisant ainsi les perspectives de croissance démographique dans le département. De plus, les naissances ne compenseraient plus les décès, ce qui le distinguera du département du Nord. Enfin, toujours d'après les projections OMPHALE, le recul démographique du département du Pas-de-Calais s'accélérait à partir de 2045.

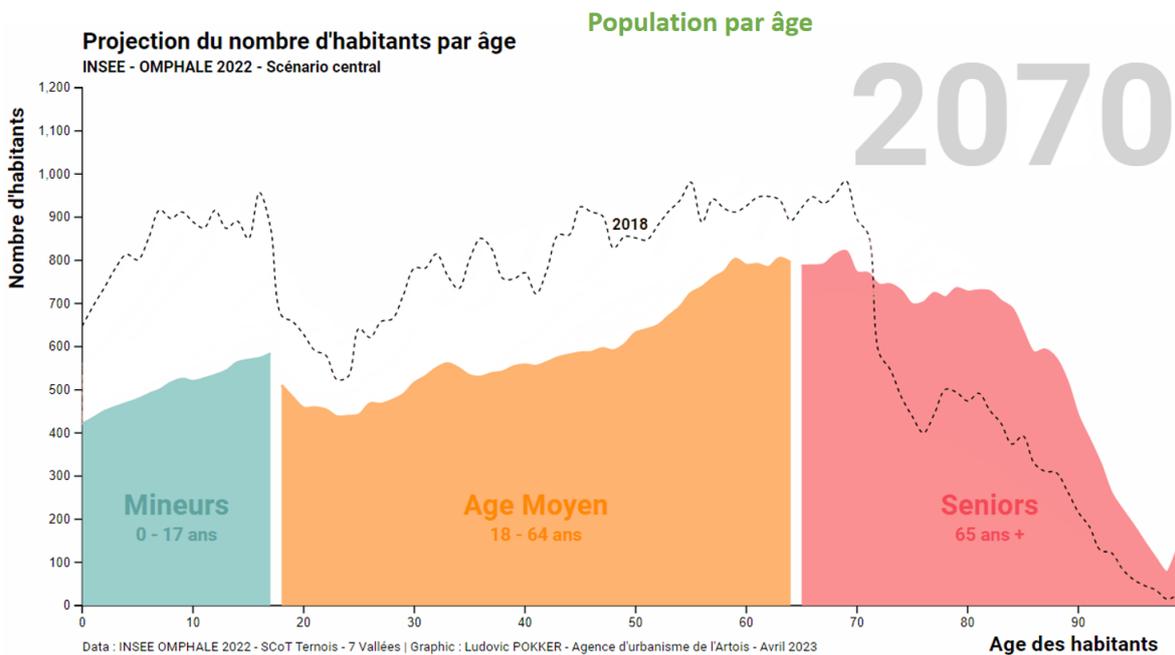
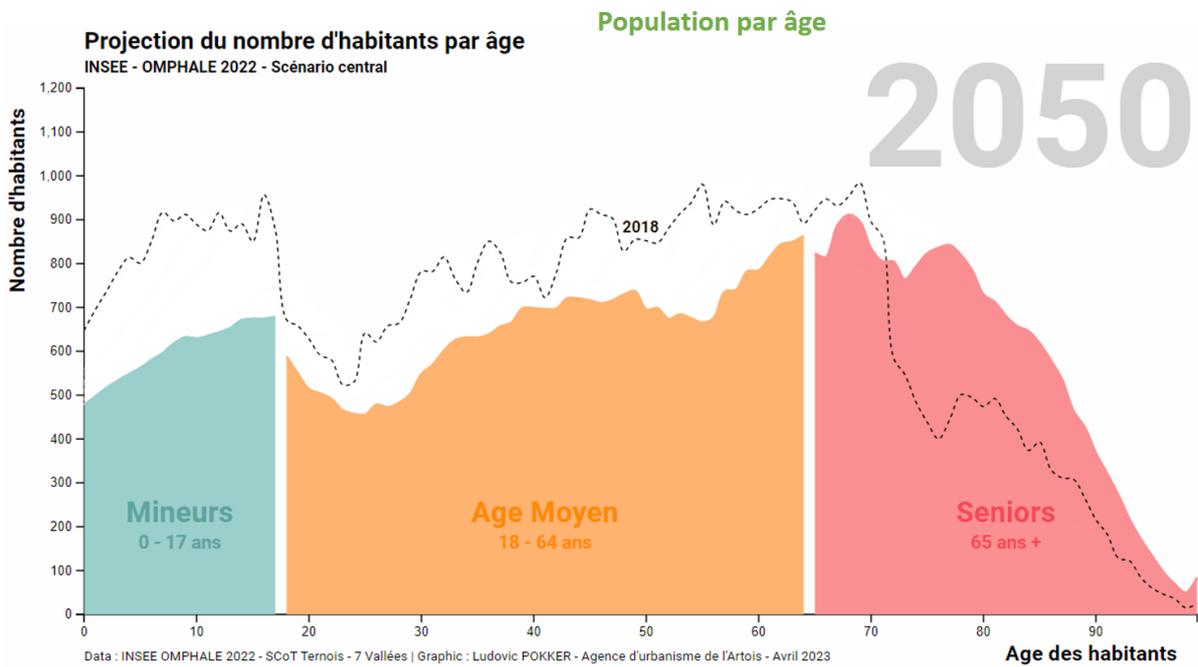
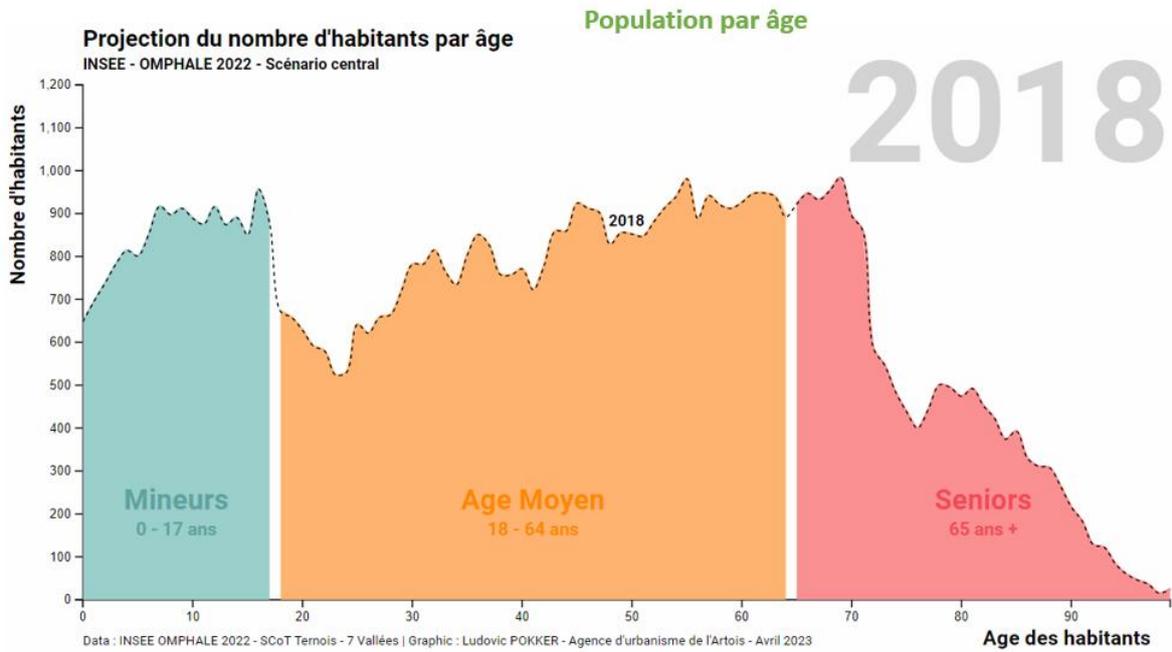
A noter que les migrations économique et climatique, qui vont tendanciellement augmenter, ne sont pas comptabilisé dans ces projections et donc, pourrait réduire l'érosion du déficit de croissance démographique mentionné ci-dessus.

En ce qui concerne les projections démographiques OMPHALE de l'INSEE sur le territoire du SCoT, suivant les différents scénarios, le territoire pourrait compter entre 64 809 habitants et 50 343 habitants en 2070 par rapport à l'effectif de population recensé en 2021.



Les projections démographiques sur le territoire du SCoT - Source : INSEE

Les projections OMPHALE restituent également la population par âge détaillé afin de permettre une reconstitution par tranches d'âge. L'INSEE recommande de mobiliser des tranches d'âge importantes pour consolider les analyses qui en découlent. Suivant le scénario central, le vieillissement progressif de la population devrait se poursuivre à l'horizon 2050/2070.



LES MENAGES

→ Nombre de ménages

Alors que le nombre d'habitants a diminué depuis 2013, on observe qu'à l'inverse, le nombre de ménages a augmenté. Au sein du SCoT, pour atteindre un chiffre global de **28 349 ménages** sur l'ensemble du territoire, contre **28 279 ménages** en 2018. Le tableau ci-dessous montre le nombre de ménages ainsi que son évolution sur la période 2008-2021.

En outre, sous l'effet du desserrement des ménages, ces derniers augmentent à un rythme plus soutenu que la population et l'analyse à l'échelle des EPCI révèle une dynamique de croissance du nombre des ménages plus prononcée sur la CC des 7 Vallées (+7,8% entre 2008/2021) que sur la CC du Ternois (+5,1% entre 2008/2021).

Evolution du nombre de ménages entre 2008 et 2021 Source : INSEE - Traitement AULA

	2008	2013	2018	2021	Évolution
CC Ternois	14 916	15 442	15 773	15 677	+5,1%
CC 7 Vallées	11 754	12 160	12 506	12 672	+7,8%
PETR/SCoT	26 670	27 602	28 279	28 349	+6,5%

→ La taille des ménages

Si le territoire du SCoT connaît une **baisse démographique depuis 2013**, il doit en parallèle faire face à une **modification de la structure de ses ménages**.

Depuis 50 ans, le territoire connaît une **diminution constante de la taille de ses ménages**. Ainsi, en 2021, on compte **2,32 personnes par ménage** alors qu'en 1968, on dénombrait 3,35 personnes par ménage.

Cependant, la taille moyenne des ménages du SCoT reste toutefois identique à celles observées à l'échelle départementale et régionale (2,3 pers/ménage) mais légèrement supérieure à celle observée en France métropolitaine (2,2 pers/ménage).

La diminution de la taille moyenne des ménages représente un phénomène appelé le **desserrement des ménages**. Ce phénomène n'est pas propre au territoire du SCoT et s'explique notamment par l'évolution de la composition des ménages, du vieillissement de la population et des évolutions sociétales.

→ Composition des ménages

Si la **composition des ménages reste majoritairement constituée autour des couples « sans enfant(s) »** (30,9% en 2021), depuis 2008, le territoire du SCoT connaît une **progression assez sensible des « ménages d'une personne »** (+1,8% par an), **des couples sans enfant** (+0,7% par an et 30,1% des ménages en 2021) **et des familles monoparentales**⁴ (+1,4% par an).

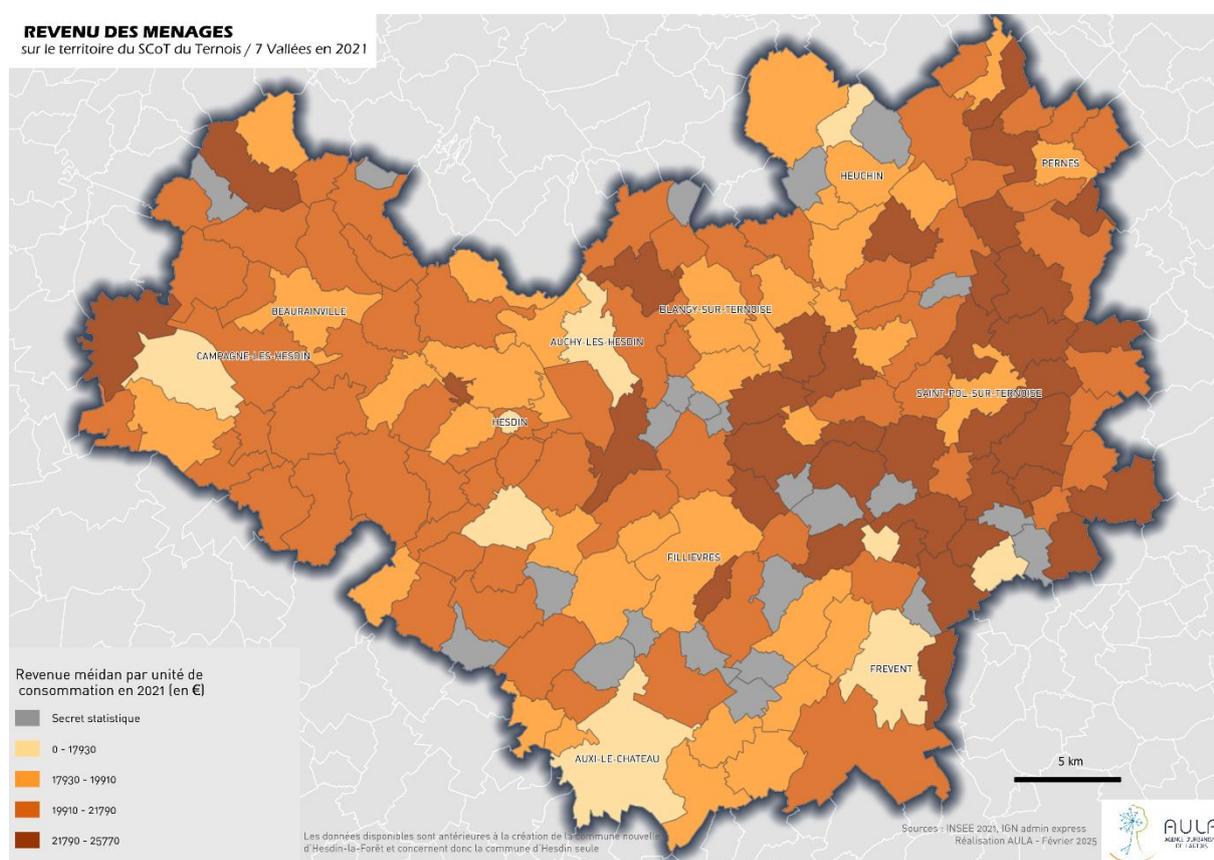
⁴ Un adulte avec un ou plusieurs enfants.

Cependant, **les couples avec enfant(s) sont de moins en moins nombreux** sur le territoire du Ternois et des 7 Vallées. Ils ont en moyenne diminué de -0,7% par an. Ces chiffres, viennent de nouveau confirmer le vieillissement de la population.

➔ Revenus des ménages et ménages en difficultés

Au 1^{er} janvier 2021, le territoire du SCoT Ternois-7 Vallées comptait **28 010 ménages fiscaux**. La part des ménages fiscaux imposés était de **41,4%** sur la CC des 7 Vallées et **41,5%** sur la CC du Ternois. Cette part est inférieure à celle observée à l'échelle départementale (44,1%) et régionale (47,7%).

Le **revenu disponible médian par unité de consommation⁵ s'élevait en moyenne à 20 545 €** en 2021 sur le territoire global. Ces montants sont légèrement inférieurs aux moyennes départementales (20 720 €) et régionales (21 420€). Une analyse plus fine, à l'échelle des communes, permet toutefois **d'observer des disparités en fonction des secteurs considérés**.



On notera également qu'en 2021, **18,1% des ménages du territoire du PETR vivaient en dessous du seuil de pauvreté**. A titre de comparaison, cette part était de 19,3% pour le département et de 17,2% pour la région.

⁵ Le revenu disponible médian par unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque personne du ménage, permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. D'une façon plus générale, il permet d'évaluer les moyens, les ressources des ménages.

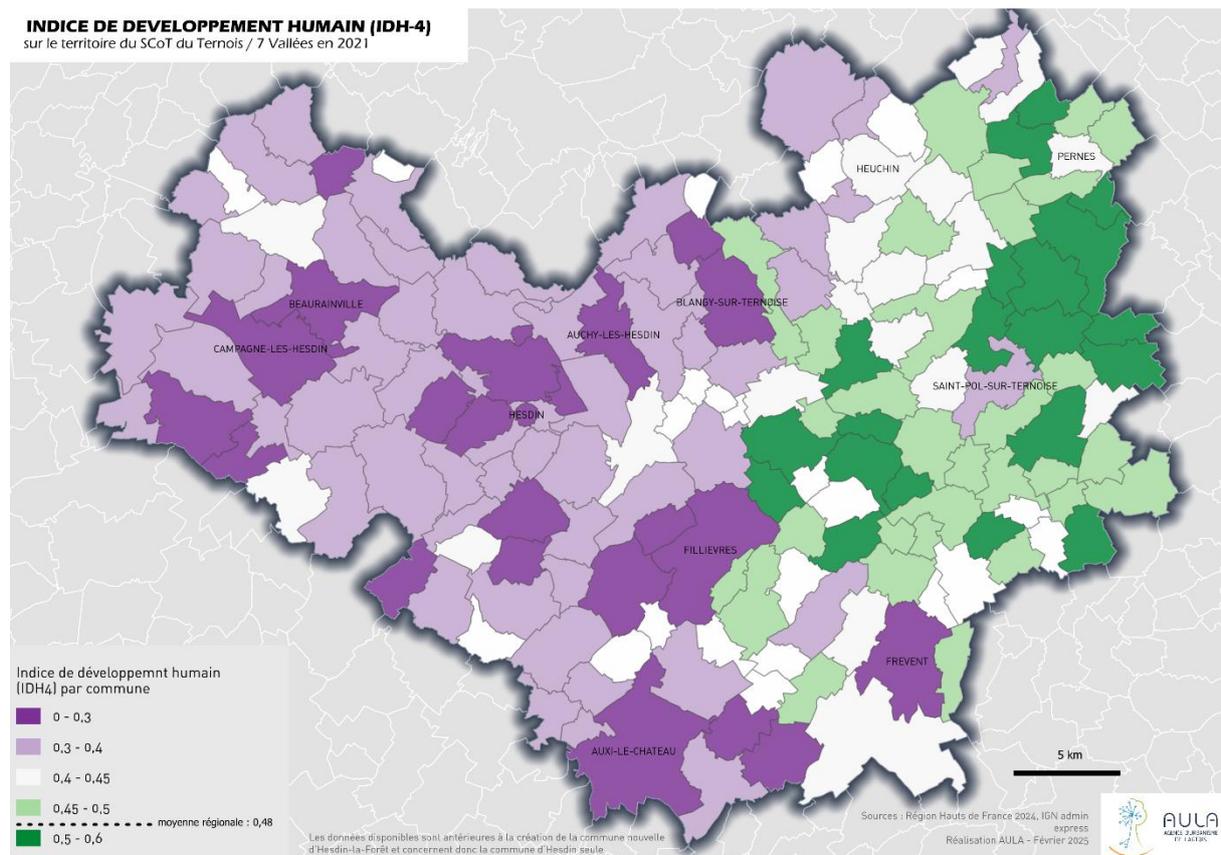
IDH-4

L'Indice de Développement Humain (IDH) a pour but de mesurer le développement des pays à travers trois dimensions :

- > La capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, exprimée par l'indice comparatif de mortalité
- > La capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances, traduite par le pourcentage de la population adulte diplômée
- > La capacité d'accès aux ressources (niveau de vie > revenu imposable médian des ménages par unité de consommation)

L'**IDH-4**, est une déclinaison, adaptée à une utilisation infrarégionale qui permet de mieux mettre en évidence les disparités entre les territoires. Plus cet indicateur se rapproche de 1, plus la situation du territoire est favorable.

L'analyse de l'**IDH-4** sur le territoire du SCoT Ternois-7 Vallées montre que ce dernier à un niveau de développement humain globalement faible. Pour autant, la situation est loin d'être uniforme. L'analyse infra-territoriale révèle au contraire une grande hétérogénéité entre la CC des 7 Vallées et la CC du Ternois affichant un IDH-4 plus favorable sur la seconde.



POUR RESUMER...

Depuis la fin des années 1990, le territoire a connu une croissance démographique continue lui permettant de gagner plus de 1 600 habitants en une vingtaine d'années et un peu plus de 360 habitants ces quinze dernières années. Cependant, sur la période 2013-2021, le territoire a connu une perte démographique. Le recul démographique observé à l'échelle du SCoT entre 2013 et 2021 est ainsi notamment dû à un solde naturel déficitaire qui malgré le solde migratoire positif ne vient pas le compenser. Ces 20 dernières années, la croissance migratoire a été le principal moteur de la dynamique de population, accompagnée par une faible croissance naturelle. Cette situation s'est largement inversée entre 2013 et 2021 avec un solde naturel déficitaire. En effet, le territoire a enregistré plus de décès que de naissances. Les projections démographiques basées sur le modèle OMPHALE de l'INSEE permettent de mettre en évidence une baisse démographique et un vieillissement de la population à l'horizon 2050/2070. Dans le scénario le plus favorable, le territoire pourrait perdre 3 000 habitants d'ici 2070.

L'analyse démographique permet de constater que la population du territoire connaît une augmentation sensible des classes d'âge supérieures. A contrario, on observe que le poids des classes d'âge des plus jeunes est en nette diminution, ce qui traduit un vieillissement de la population. Cela peut également être influencé par les nombreux départs des jeunes pour les études ou un premier emploi. Le territoire du SCoT connaît donc une baisse des classes d'âge susceptible d'avoir des enfants ce qui explique le solde naturel négatif et cela pourrait ainsi impacter à l'avenir les équipements qui accueillent des enfants (notamment les équipements scolaires).

Le territoire doit en parallèle faire face à une modification de la structure de ses ménages. L'étude de l'évolution des ménages met en évidence une croissance du nombre de ménages avec une diminution de la taille de ses ménages. Ce phénomène de diminution de la taille des ménages n'est pas propre au territoire et s'explique notamment par l'évolution de la composition des ménages, du vieillissement de la population et des évolutions sociétales. Si la composition des ménages reste majoritairement constituée autour des couples « sans enfant(s) », on observe une progression importante des ménages d'une personne seule et des familles monoparentales au cours des quinze dernières années.

Les ménages du territoire ont globalement des revenus faibles. Une analyse à l'échelle des communes laisse toutefois apparaître des disparités en fonction des secteurs considérés. Le taux de pauvreté est plus important que celui observé dans la région et sur le territoire national.

- A RETENIR**
- > 66 913 habitants en 2021
 - > 1,13% de la population régionale
 - > Solde naturel négatif
 - > Solde migratoire positif
 - > Vieillissement de la population
 - > 28 349 ménages en 2021 avec 2,32 personnes par ménage
 - > 28 010 ménages fiscaux en 2021
 - > IDH-4 faible à très faible

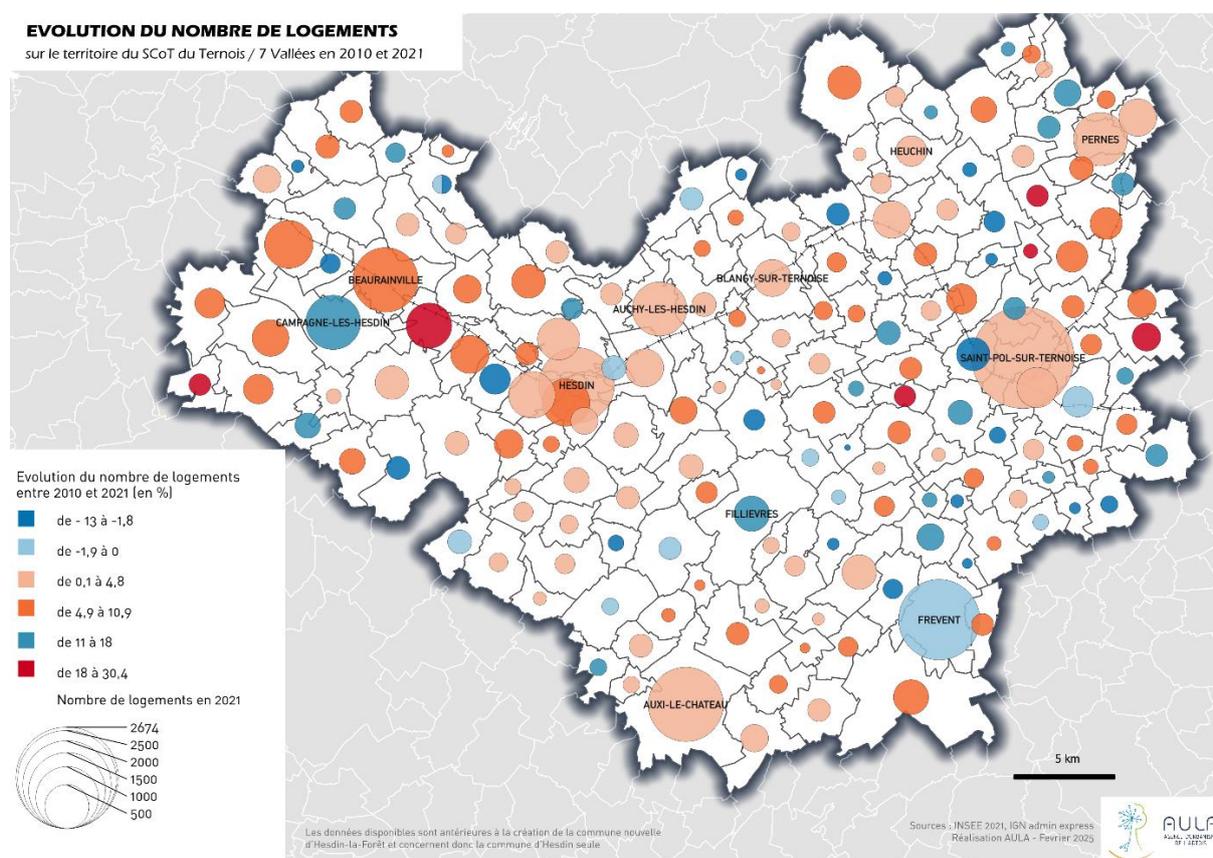
HABITAT

CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENT

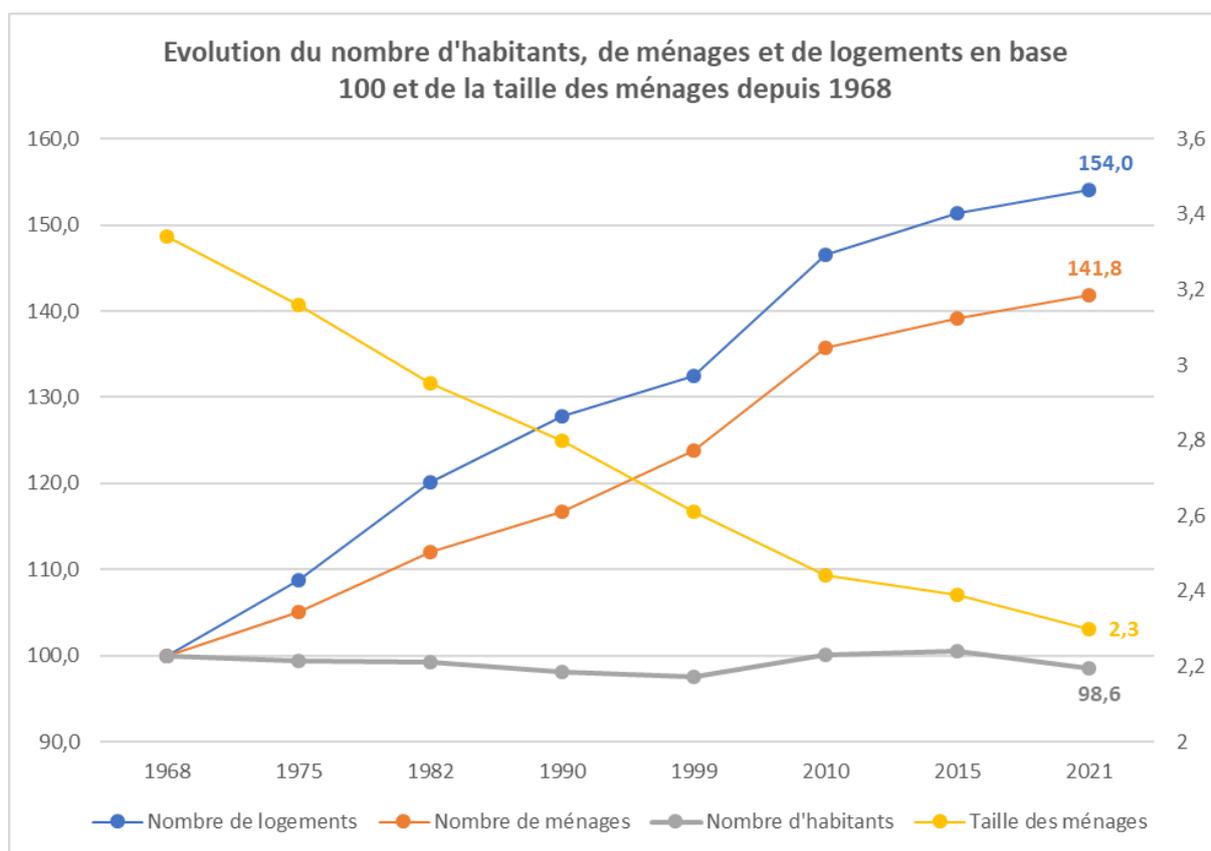
➔ Nombre de logements et évolution

Au 1^{er} janvier 2021, 33 810 logements composaient le parc de logements du SCoT. 18 228 logements sont implantés sur le territoire de la CC du Ternois et 15 582 sur celui de la CC des 7 Vallées.

Depuis 1968, le nombre de logement a progressé de 54% (+11 854 logements) avec une forte progression du parc jusqu'au début des années 2000 qui se ralentie progressivement depuis 2010. Sur la période récente, entre 2010 et 2021, le parc a augmenté de 1 644 logements (+ 5,1%), ce qui représente une progression annuelle de 0,45%.



Alors que la population est restée relativement stable depuis 1968 avec une diminution depuis 2015 qui devrait se poursuivre au vu des projections démographiques, le nombre de logements a progressé sur le territoire du SCoT. Cette situation s'explique notamment par l'augmentation du nombre de ménages et de la diminution du nombre moyen d'occupants par résidence principale qui sont liées aux évolutions sociales (vieillesse de la population, augmentation des familles monoparentales...).



Source : INSEE - Traitement AULA

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2021 Source : INSEE - Traitement AULA

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
CC Ternois	12648	13520	14690	15391	15856	17407	17895	18228
CC 7 Vallées	9306	10365	11683	12663	13213	14759	15327	15582
PETR/SCoT	21954	23885	26373	28054	29069	32166	33222	33810

Nombre de logements en effectif, pourcentage et évolution annuelle moyenne entre 2010 et 2021

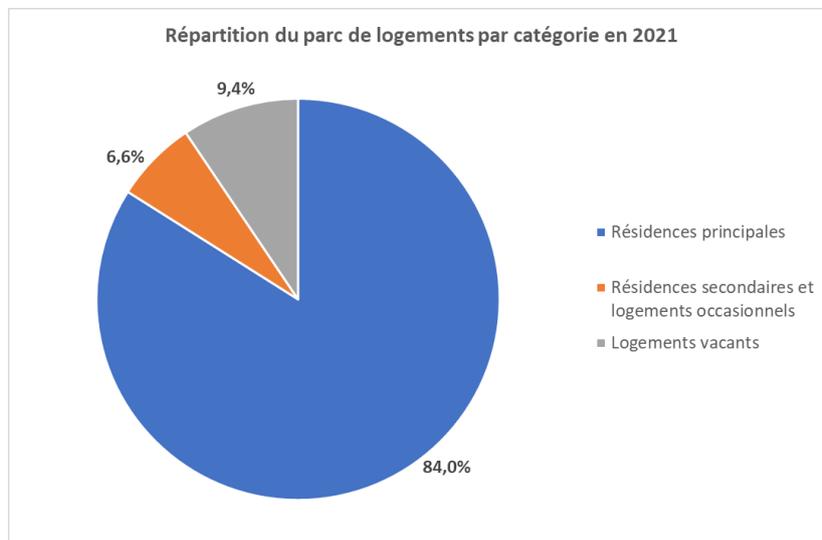
Source : INSEE - Traitement AULA

	Effectif	Variation	Evolution
CC Ternois	+ 821	4,72%	0,42%
CC 7 Vallées	+ 823	5,58%	0,49%
PETR/SCoT	+1 644	5,11%	0,45%
Département	+ 54	0,00%	0,00%
Région	+ 4 2341	0,71%	0,06%
France Hexagonale	+2 739 978	4,37%	0,39%

→ Catégories de logements

En 2021, les résidences principales représentaient 84% des logements à l'échelle du PETR (soit 28 392 sur les 33 810 logements qui composent le parc). Cette part est inférieure à celles observées à l'échelle départementale (86,1% des logements) et régionale (88,4 %).

La part de résidences secondaires et logements occasionnels¹ était de 6,6% et celle des logements vacants de 9,4%. Si la part de résidences secondaires est comparable à la moyenne départementale (6,5%), celle des logements vacants est sensiblement supérieure (7,3% des résidences principales à l'échelle du Pas-de-Calais). A l'échelle des intercommunalités du SCoT, on constate que la part de logements vacants est plus faible sur la CC des 7 Vallées



Source : INSEE - Traitement AULA

contre 9,6% pour la CC du Ternois. **La part de résidences principales est plus faible dans la Communauté de Communes des 7 Vallées (81,4 % contre 86,2% pour Ternois Com) au profit d'un nombre plus important de résidences secondaires (9,5 % contre 4,2 % pour la Communauté de Communes du Ternois).**

Depuis 2010, la part de résidences principales a augmenté de 4,53 % (soit + 1 230 logements). Celle des résidences secondaires et logement occasionnels a diminué de 17,2% (- 466 logements). On observera surtout que **la part de logement vacants a largement augmenté (+ 38,4 %, soit + 880 logements entre 2010 et 2021).**

→ Focus sur la vacance

Deux types de vacance peuvent être distingués :

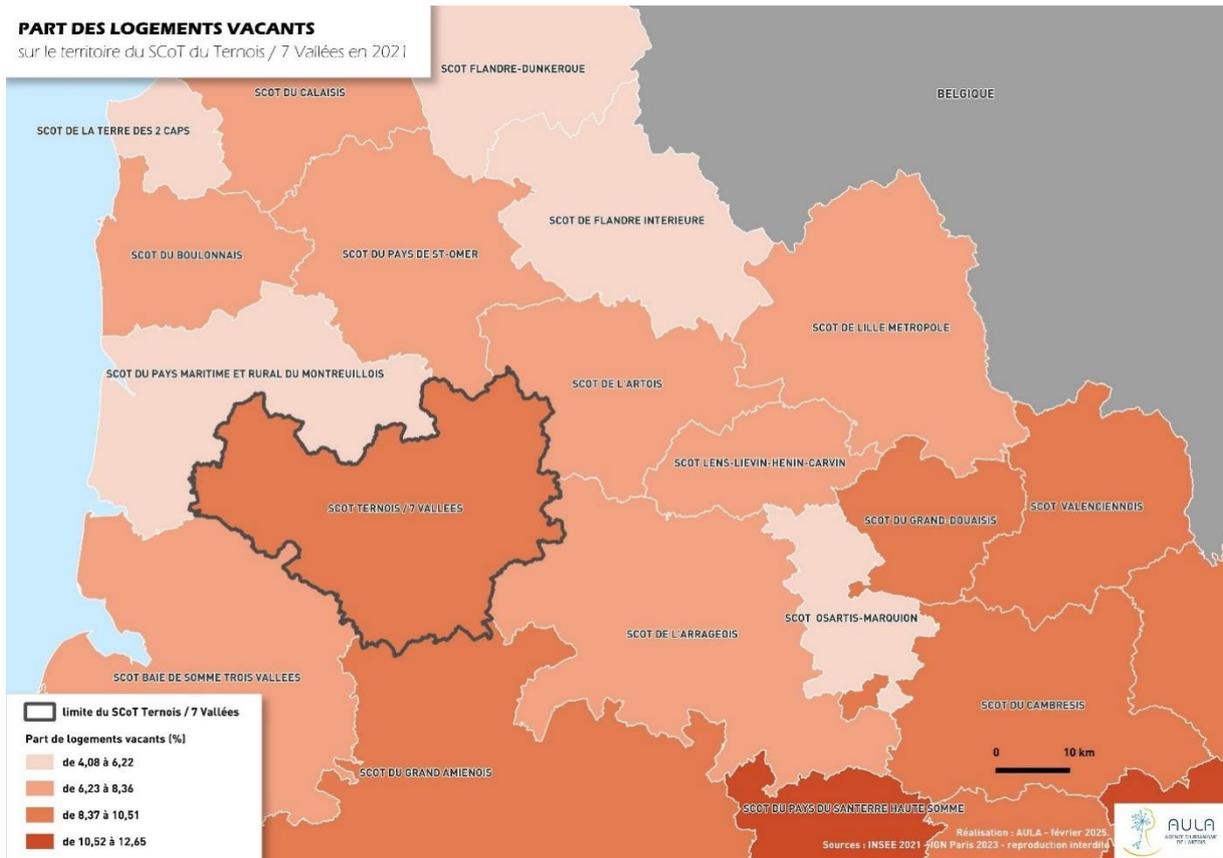
> La vacance conjoncturelle (également appelée « vacance frictionnelle »), liée à la conjoncture du marché, qui est une vacance de courte durée correspondant au temps nécessaire pour la vente ou remise en location des biens.

> La vacance de longue durée, dite « structurelle », qui concerne les biens en situation de blocage (comme les logements indivis en attente du règlement d'une succession) ou inadaptés à la demande du marché (situation du bien, obsolescence, vétusté, taille ou typologie inadaptée...).

En 2024, 5% des logements du parc étaient vacants depuis moins de deux ans (soit 1 684 sur 33 810 logements).

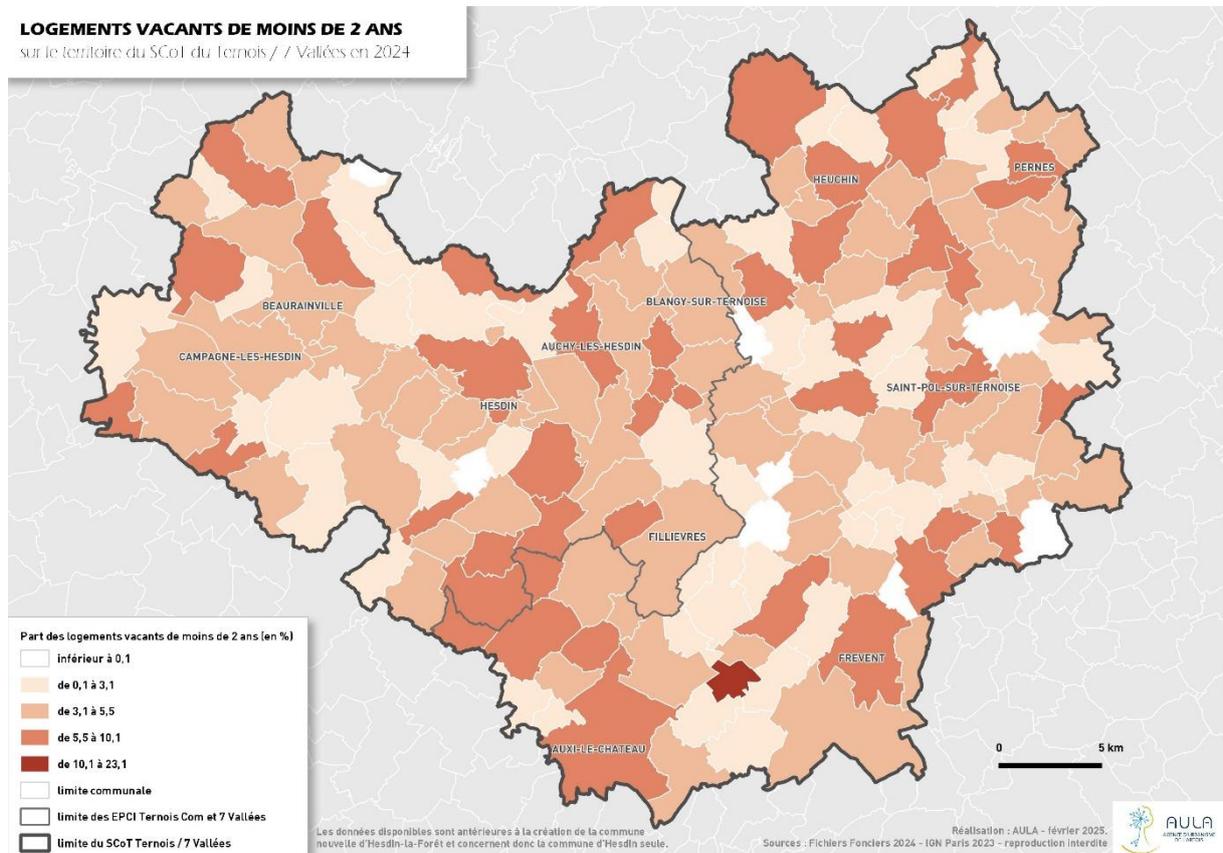
PART DES LOGEMENTS VACANTS

sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2021



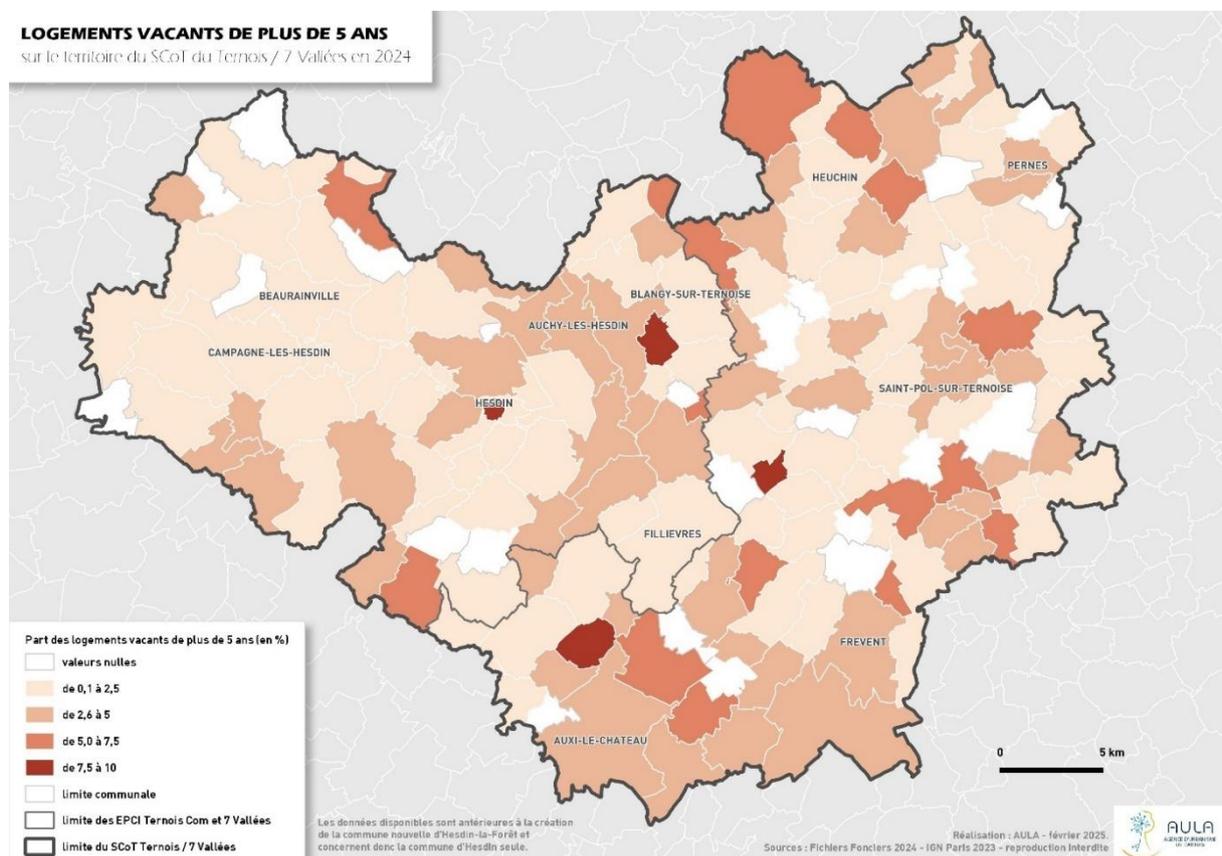
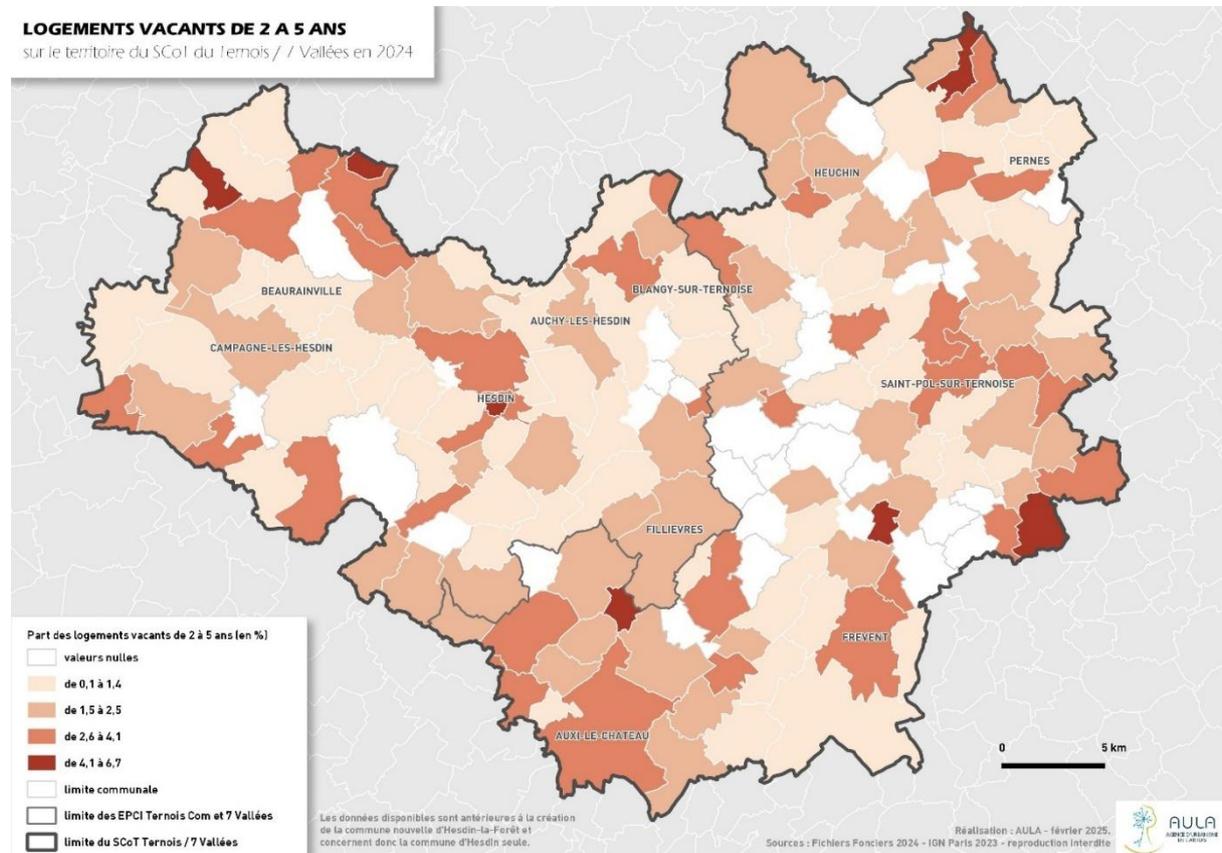
LOGEMENTS VACANTS DE MOINS DE 2 ANS

sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2024



La part de logements vacants de moins de 5 ans était de 7,0% (soit 2 375 logements vacants). Aussi, le taux de vacance frictionnel s'inscrivait dans la fourchette haute communément admise comme

« normale » (entre 6 et 7%). En deçà de 6%, ce taux aurait mis en évidence une situation de tension du marché. Au-delà de 7%, il aurait témoigné, au contraire, d'une surabondance de l'offre par rapport à la demande. Le taux de vacance structurelle était de 2,8% en 2021 avec 931 logements vacants depuis plus de 5 ans.



Nombre de logements vacants en 2024 Source : CEREMA, Fichiers Fonciers 2025

	CC Ternois	CC 7 Vallées	PETR/SCoT
Logements vacants depuis moins de 2 ans	943	741	1684
Logements vacants entre 2 et 5 ans	395	296	691
Logements vacants depuis plus de 5 ans	529	452	981
Logements vacants	1 867	1 489	3 356

→ Types de logements

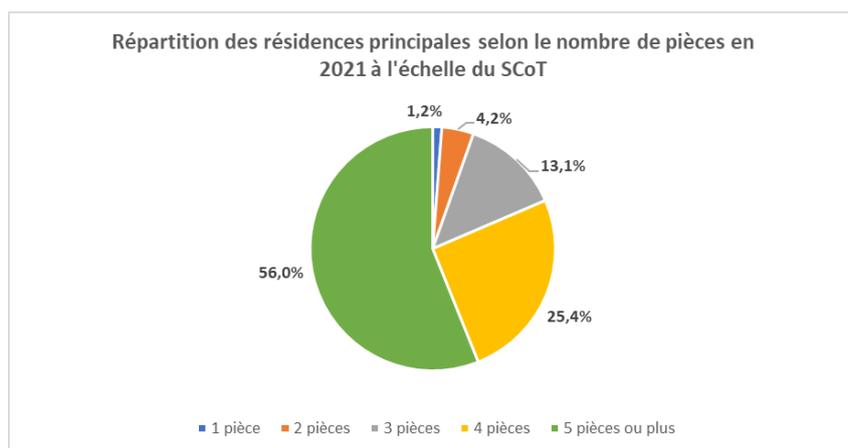
Au 1^{er} janvier 2021, le parc de logements comptait **30 734 maisons** (soit 90,9% du parc) et **2 376 appartements** (soit 7 %). La proportion de maisons est ainsi nettement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (76,8%) et régionale (69,9 %).

Répartition des logements par types en 2021 Source : INSEE - Traitement AULA

	CC Ternois	CC 7 Vallées	PETR/SCoT	Département	Région
Maisons	91,1 %	90,7 %	90,9 %	76,8 %	69,9 %
Appartements	8,2 %	5,7 %	7 %	21,9 %	29,1 %
Autres	0,7 %	3,6 %	2,1 %	1,1 %	1 %

→ Taille des logements

En 2021, **81,4%** des résidences principales du parc de logements comportaient **4 pièces et plus** (soit 23 113 logements). Cette proportion est supérieure à celle observée à l'échelle départementale (75,4%) et régionale (69,9%).



Source : INSEE - Traitement AULA

La majorité des résidences principales sont **de grande taille** (5 pièces et plus, 56%). Les logements de taille moyenne (3 ou 4 pièces) **représentent 38,5%** des résidences principales du territoire du SCoT. Enfin, les petits logements (2 pièces et moins) ne représentent que **5,4%** de ces résidences.

L'évolution du nombre de résidences principales réparties selon le nombre de pièce est à mettre en corrélation avec l'évolution de la composition des ménages. **D'ailleurs, il est inadéquat aux tendances démographiques et évolutions sociétales.**

349 logements



+1% / an
3 / an

1 198 logements



+ 0,8 %/an
+ 9 / an

3 732 logements



+ 0,8 % / an
+ 29 / an

7 222 logements



+ 0,4 % / an
+ 28 / an

15 891 logements



+ 0,3 % / an
+ 43 / an

Nombre de résidences principales par typologie et leur évolution annuelle moyenne en 2021 et entre 2010 et 2021

Source : INSEE, RP2010 et RP2021

Ménage d'une
personne



8 752
+ 20,5%

Couple sans
enfant



8 757
+ 3%

Couple avec
enfant(s)



8 023
- 6 %

Familles
monoparentales



2 408
+ 10,4 %

Nombre de ménages et évolution selon la composition des ménages en 2021 et entre 2010 et 2021

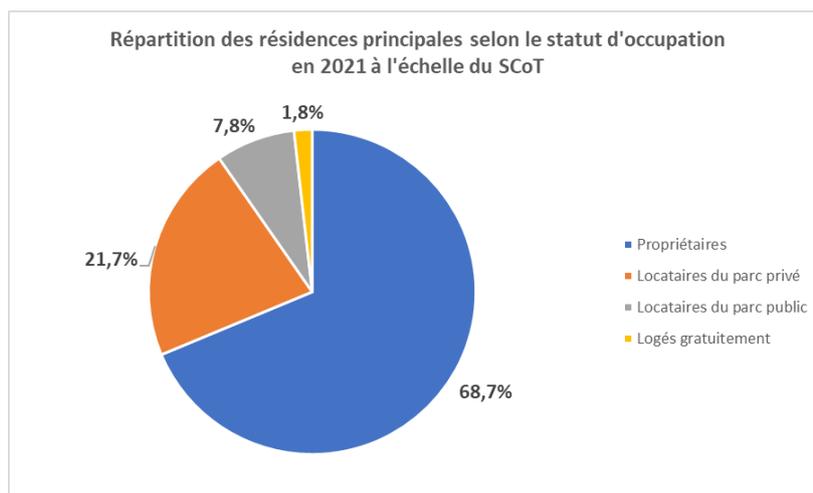
Source : INSEE, RP2010 et RP2021

OCCUPATION DES LOGEMENTS

→ Statut d'occupation

Au 1^{er} janvier 2021, 68,7 % des résidences principales du parc de logements étaient occupées par un **propriétaire occupant** (soit 19 500 résidences principales) contre 29,5% au titre d'un bail. A titre de comparaison, à l'échelle départementale, 58 % des résidences principales étaient occupées par un propriétaire occupant et 40,4% par un locataire. Ces proportions étaient sensiblement identiques à l'échelle régionale.

Depuis 2010, la part de locataires est celle qui a le plus progressé à la fois termes d'effectif (+674 résidences principales) mais également en pourcentage (+8,7 %). Si la part de locataires du parc social a diminué sur la période (-65 résidences principales / -2,8 %), celle des locataires du parc privé a progressé (+ 739 résidences principales / +13,6%).



Source : INSEE - Traitement AULA

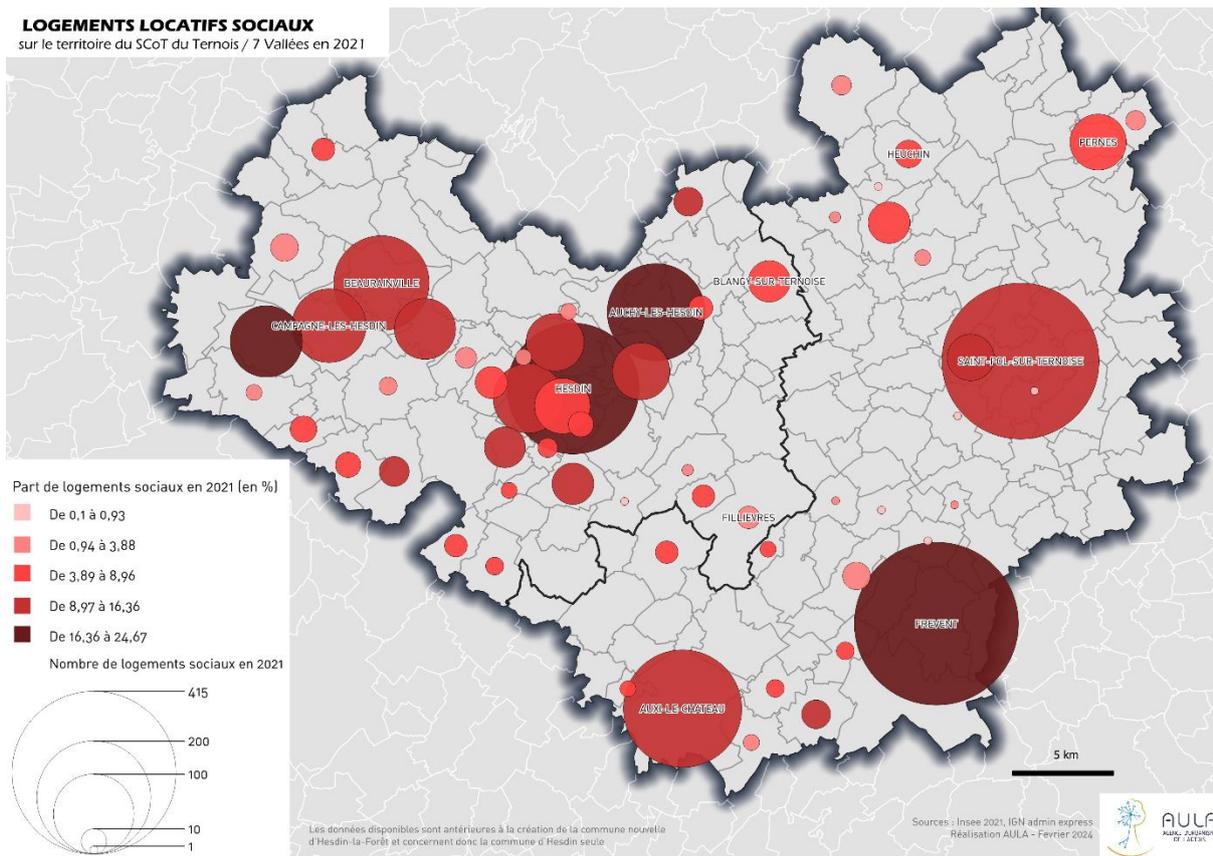
Taux de répartition des résidences principales selon le statut d'occupation Source : INSEE - Traitement AULA

	CC Ternois		CC 7 Vallées		PETR/SCoT	
	2021	2010-2021	2021	2010-2021	2021	2010-2021
Propriétaires	10700	1.5%	8800	4.8%	19500	3,0%
Locataires dont :	4741	7.9%	3645	9.9%	8386	8,7%
Locataires du parc privé	3584	10,80%	2575	17,80%	6159	13,6%
Locataires du parc public	1157	-0.3%	1070	-5.4%	2227	-2,8%
Logés gratuitement	273	-5.2%	233	5.0%	506	-0,8%
Ensemble	15714	3.2%	12678	6.2%	28392	4,5%

→ Focus sur le parc locatif social

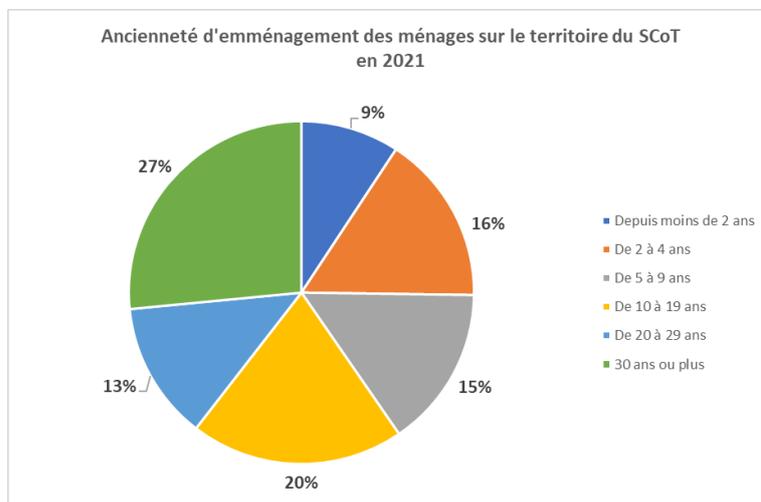
En 2021, selon les données du Répertoire des logements Locatifs des bailleurs Sociaux (RPLS), **2 470 logements sociaux sont situés sur le territoire du SCoT** dont 1 214 dans le périmètre de la Communauté de Communes du Ternois et 1 256 dans celui de la Communauté de Communes des 7 Vallées. **Les logements locatifs sociaux représentent ainsi 8,7 % des résidences principales.** Cette part est nettement inférieure à celle observée à l'échelle départementale (25,7%), régionale (22,6%) ou encore nationale (15,9%). Enfin, de façon plus fine, on note toutefois que cette part est plus importante sur la Communauté de Communes des 7 Vallées (9,9 %) que sur Ternois Com (7,7 %).

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2021



➔ **Ancienneté d'emménagement**

En 2021, on constate que la majorité des ménages (59,6%) ont emménagé sur le territoire depuis dix ans ou plus. Les trois quarts d'entre eux (74,7%) se sont installés sur le territoire depuis au moins cinq ans. A titre de comparaison, la part de ménages installés depuis dix ans et plus était de 54,2% à l'échelle du département (71,1% depuis au moins 5 ans) et de 51,8% à celle des Hauts-de-France (68,7% depuis au moins 5 ans)



Source : INSEE - Traitement AULAO

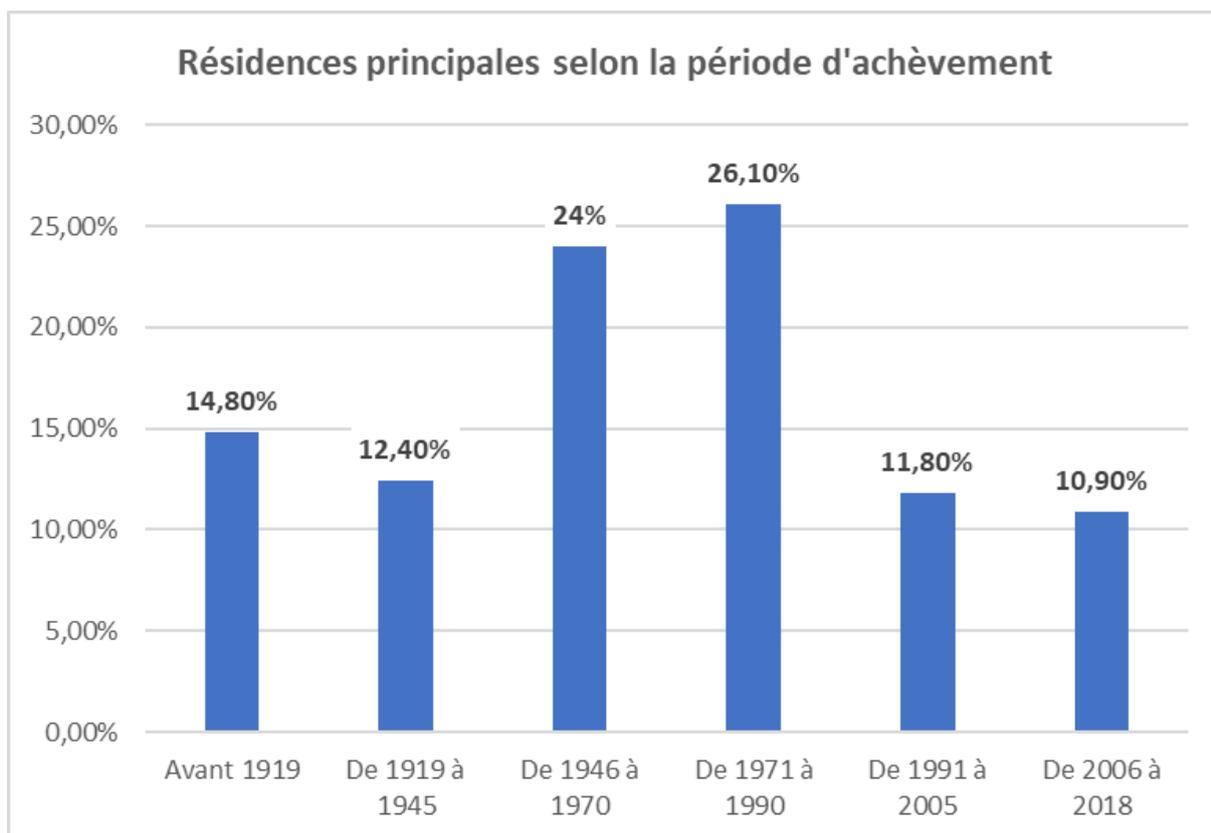
➔ **Accueil des Gens du Voyage**

A ce jour, le territoire ne possède pas d'équipement spécifique à l'accueil des Gens du Voyage. Toutefois, en application du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019-2024, une aire d'accueil permanente d'une capacité de 15 places devra être créée sur le territoire de la Communauté de Communes du Ternois dans la zone limitrophe à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) par effet de solidarité à l'échelle départementale.

ANCIENNETE DU PARC ET DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION

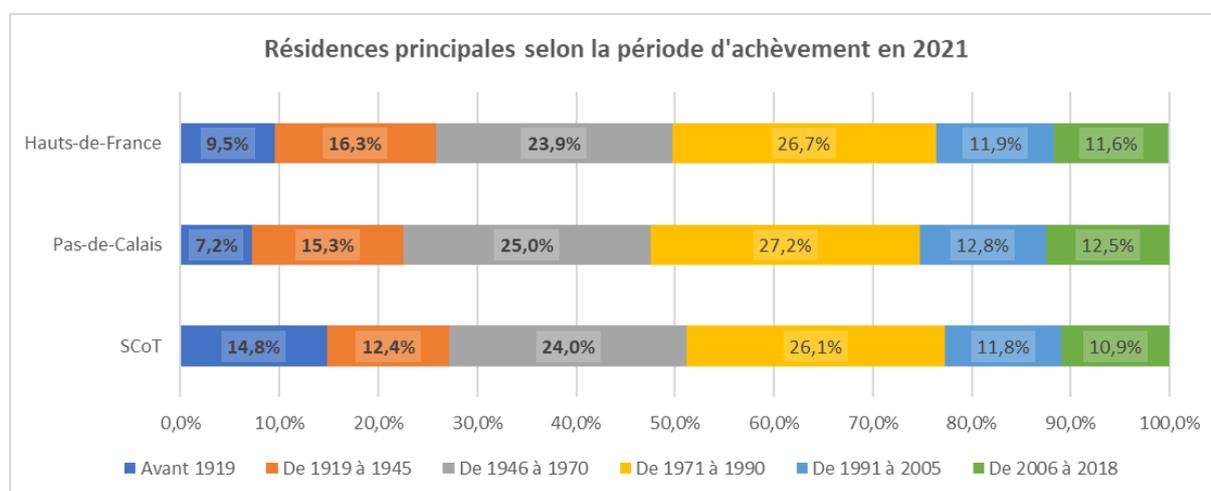
➔ Résidences principales selon la période d'achèvement

Selon les données du recensement de la population au 1^{er} janvier 2021, la moitié des résidences principales du territoire (51,2%) ont été achevées avant 1970 soit avant l'adoption de la première réglementation thermique de 1974 et sont donc potentiellement énergivores.



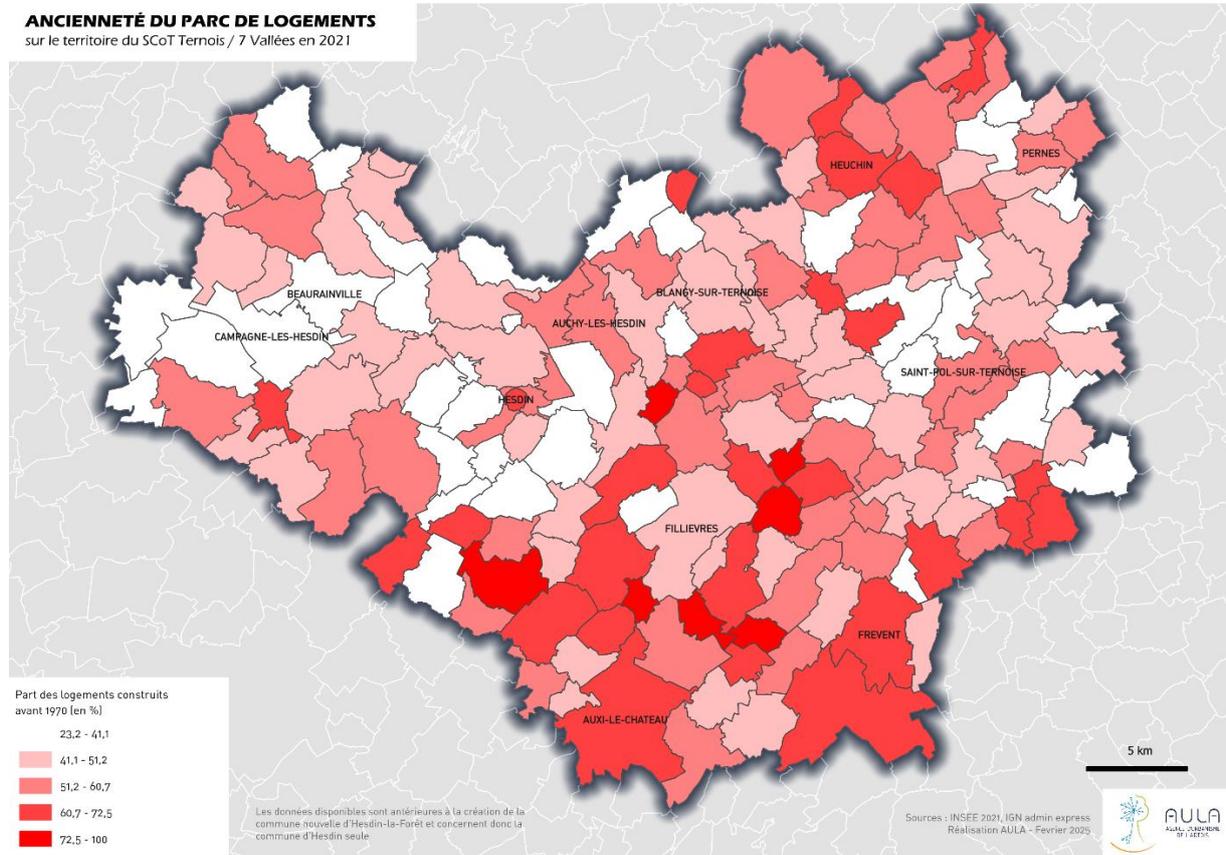
Source : INSEE - Traitement AULA

Cette part est légèrement plus élevée que celle observée à l'échelle départementale (47,5%) et dans une moindre mesure à l'échelle régionale (49,7%).



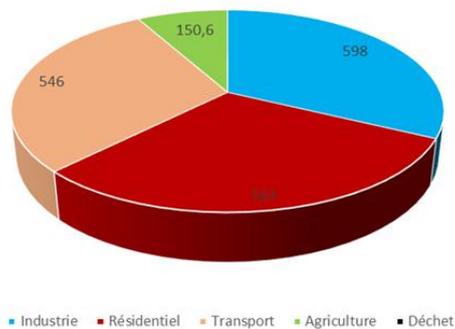
Source : INSEE - Traitement AULA

A une échelle plus fine, on constate que la répartition de ces logements, construits avant 1970, n'est toutefois pas homogène sur le territoire.

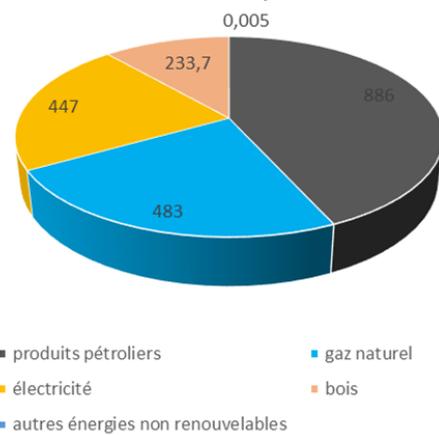


D'après l'observatoire climat des Hauts-de-France, le secteur résidentiel représente le quart (27%) de la consommation énergétique du territoire (soit 563 GWh/an sur 2 050 GWh de consommation totale).

Répartition de la consommation d'énergie en GWh par secteur à l'échelle du PETR Ternois-7 Vallées



Mix énergétique du PETR en GWh/an tous secteurs confondus



Source : observatoire climat Hauts de France- traitement AULA

67 % de l'énergie consommée par le territoire provient d'énergies fossiles (produits pétroliers et gaz) tous secteurs confondus.

S'agissant plus spécifiquement du secteur résidentiel, on constate qu'en 2021 les énergies fossiles étaient le principal type d'énergie consommée que cela soit sur le territoire de la Communauté de Communes du Ternois (42%) que des 7 Vallées (38%).

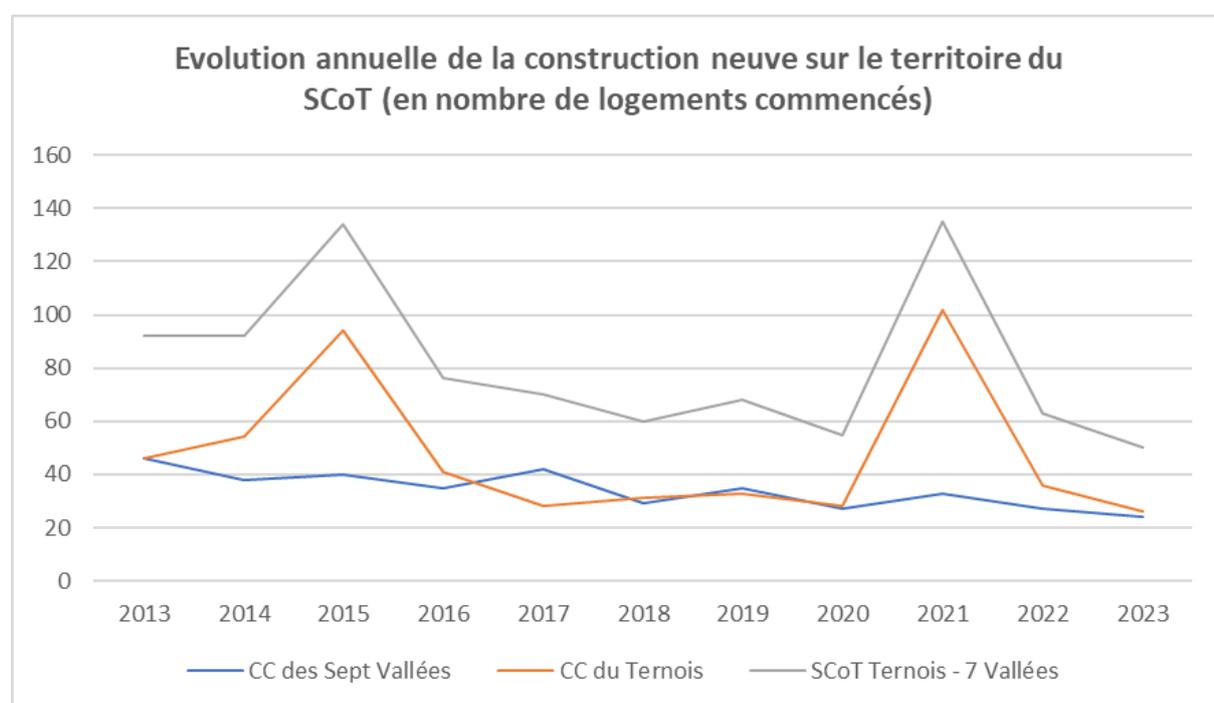
Consommation du secteur résidentiel par type d'énergie en GWh/an en 2021 Source : Observatoire climat, 2021

	Gaz	Electricité	Produits pétroliers	Bois
CC 7 Vallées	36,6	81,8	57,4	74,2
CC Ternois	53,4	97,9	76,9	84,4

Toujours s'agissant du secteur résidentiel, la consommation moyenne par mètre carré et par an est de 270 kWh à l'échelle du PETR (soit une étiquette énergétique moyenne E). A une échelle plus fine, on constate une consommation moyenne quasiment identique sur la Communauté de Communes du Ternois (274 kWh/m²/an soit une classe E également) que sur celle des 7 Vallées (266 kWh/m²/an, classe E).

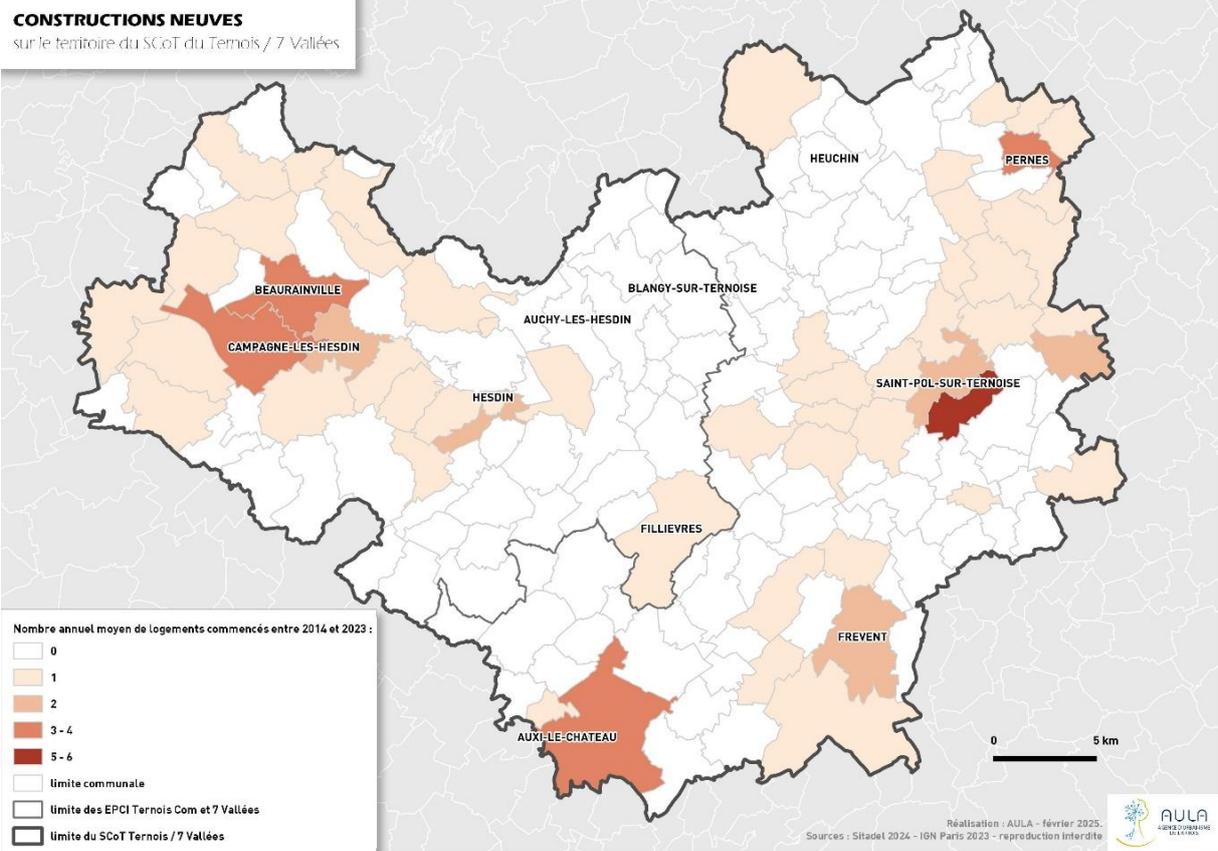
➔ Construction neuve

Entre 2013 et 2023, la construction de 895 logements a été commencée sur le territoire du SCoT, soit 90 logements en moyenne par an. Pendant cette période, la construction de 519 logements a été commencée sur la Communauté de Communes du Ternois (soit 52 logements/an en moyenne) et 376 logements sur la Communauté de Communes des 7 Vallées (soit une moyenne annuelle de 38 logements).



Source : SITADEL2 – Extraction DDTM 62 – Service de la donnée et des études statistiques – 2023

On peut observer que la dynamique de construction n'est pas homogène et se concentre principalement sur les pôles du territoire et leur périphérie.



POUR RESUMER...

Le parc de logements comportait, au 1^{er} janvier 2021, 33 810 logements et se caractérise par une prépondérance (84%) de résidences principales, occupées majoritairement par des propriétaires occupants. 29,5% des résidences principales étaient occupées au titre d'un bail dont 8,7% dans le parc public. La part des locataires du parc privé était plus de deux fois supérieure à celle des locataires du parc public.

La grande majorité des ménages a emménagé depuis plus de dix ans et les trois quarts depuis au moins 5 ans.

La maison est le type prédominant de résidences principale (90,9%) et les logements de taille moyennes et grandes sont les plus nombreux, ce qui posent la question de l'adaptation du parc aux besoins des ménages notamment liés aux évolutions sociodémographiques (vieillesse de la population, desserrement des ménages).

La moitié des résidences principales ont été achevées avant l'adoption de la première réglementation thermique de 1974 et sont donc potentiellement énergivores. Les énergies fossiles (gaz, fioul) sont les plus utilisées par le secteur résidentiel, devant l'électricité puis le bois.

Si comme pour d'autres territoires, l'habitat est un poste important du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, on constate que le rythme de construction de logements neufs a diminué de façon importante entre les périodes 2001-2010 et 2011-2021.

La part de logements vacants est plus importante qu'à l'échelle départementale et a augmenté de plus que moitié depuis 2008.

- A RETENIR**
- > 33 810 logements
 - > 84% de résidences principales
 - > 9,9% de logements vacants
 - > 8,7% de logements sociaux parmi les résidences principales
 - > 90,9% de maisons
 - > 81,5% de résidences principales de 4 pièces et plus
 - > 51,2% de résidences principales construites avant 1970
 - > 68,7% de propriétaires occupants
 - > 59,6% d'occupants installés depuis 10 ans et plus
 - > 1 136 logements neufs construits entre 2011 et 2020
 - > Etiquette énergétique moyenne E

MOBILITES

LES INFRASTRUCTURES

Le territoire du Ternois et des 7 Vallées **bénéficie d'une position stratégique de carrefour entre le Littoral, la Somme, l'Audomarois et l'Artois**. Ce territoire à dominante rurale, présente la particularité d'être **relativement étendu, à l'écart des grandes aires urbaines** de la région des Hauts-de-France. En interne, le territoire du SCoT s'organise autour de **principaux bourgs-centres** :

- > Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent, Auxi-le-Château et Pernes pour la CC du Ternois
- > Hesdin, Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin et Auchy-lès-Hesdin pour la CC des 7 Vallées

→ Le réseau routier

Le réseau routier du territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées est **structuré par quelques grands axes routiers constitué de routes départementales**. On y retrouve comme **principal axe routier du territoire** la RD 939, qui est la seule route en partie en 2X2 voies du territoire et qui permet de **traverser le territoire d'est en ouest** reliant ainsi l'Arrageois au Littoral.

A cette route principale, viennent se connecter plusieurs routes départementales notamment du nord au sud telles que la RD 941 reliant le territoire au Béthunois et la RD 928 traversant le territoire et allant de l'Audomarois au département de la Somme.

Ces axes permettent la desserte des 2 principales polarités du territoire (Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise). Viennent se rajouter des axes secondaires et des voies locales permettant de rejoindre les pôles de proximité et les communes plus rurales. A l'échelle des Hauts-de-France, le réseau routier permet de rejoindre les polarités urbaines d'envergure régionale dont les plus proches sont :

- > Arras, située à 36 km à l'est de Saint-Pol-sur-Ternoise
- > Béthune, située à 33 km au nord-est de Saint-Pol-sur-Ternoise
- > Berck, située à 37 km à l'ouest d'Hesdin
- > Abbeville, située à 37 km au sud d'Hesdin

Situé à l'écart des aires urbaines régionales, il faut ainsi environ 35 minutes en voiture pour rejoindre la polarité externe régionale la plus proche depuis les principaux bourgs-centres du territoire. A titre d'illustration, le tableau ci-dessous reprend les temps de parcours vers les polarités externes.

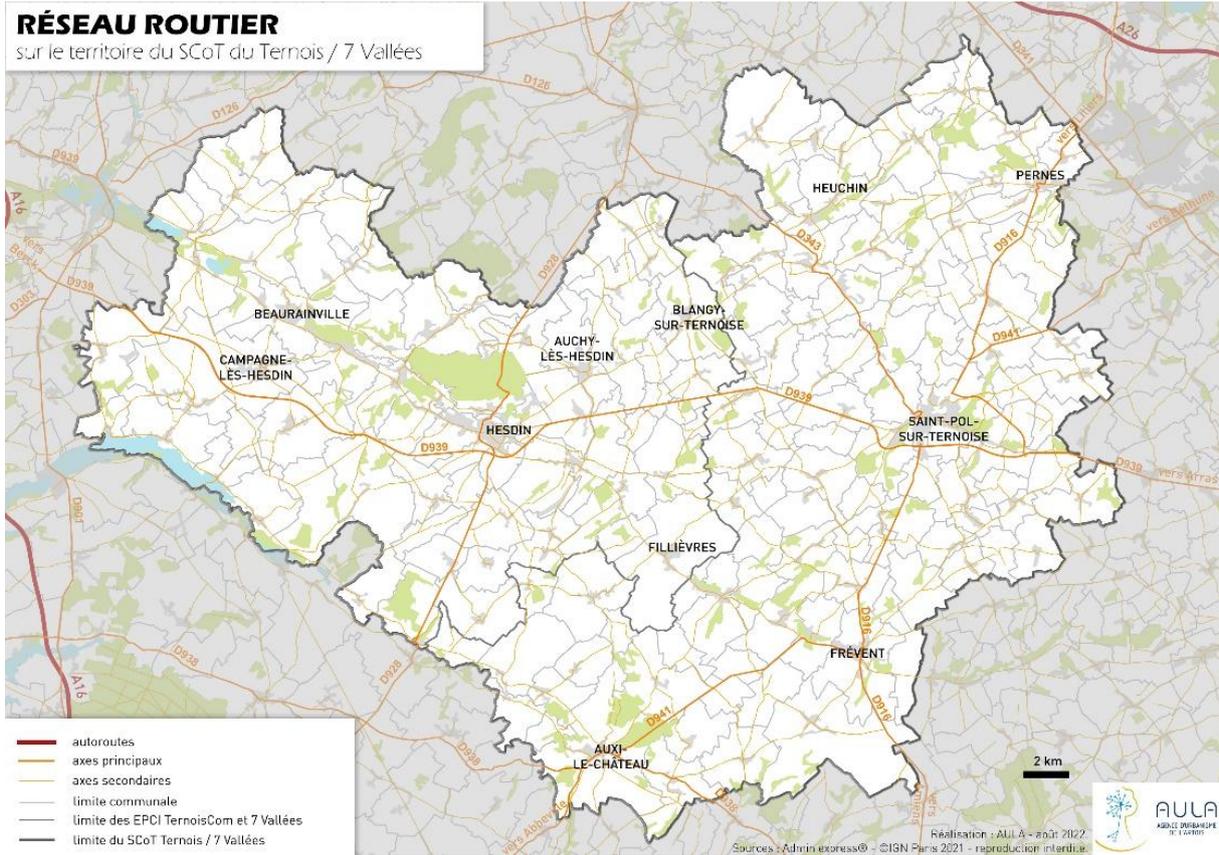
CC	Tps de parcours vers les polarités externes	Arras	Lens	Béthune	Montreuil	Berck	Abbeville	Lille
CC Ternois	St-Pol-sur-Ternoise	40-45 min	45-50 min	45-50 min	40 min	50 min	1h	1h10
	Pernes	45-50 min	35-40 min	30-35 min	50 min	1h	1h10	1h
	Frévent	45-50 min	55-60 min	55-60 min	45 min	55-60 min	45-50 min	1h20
CC 7 Vallées	Hesdin	55-60 min	1h	1h	20-25 min	30 min	40-45 min	1h30
	Beaurainville	1h10	1h20	1h10	15 min	30 min	40-45 min	1h40

	Temps de trajet supérieur à 1h
	Temps de trajet compris entre 40 et 60 minutes
	Temps de trajet compris entre 20 et 40 minutes
	Temps de trajet inférieur à 20 minutes

Temps de parcours vers les polarités externes
Source : PMS Ternois-7 Vallées

RÉSEAU ROUTIER

sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées



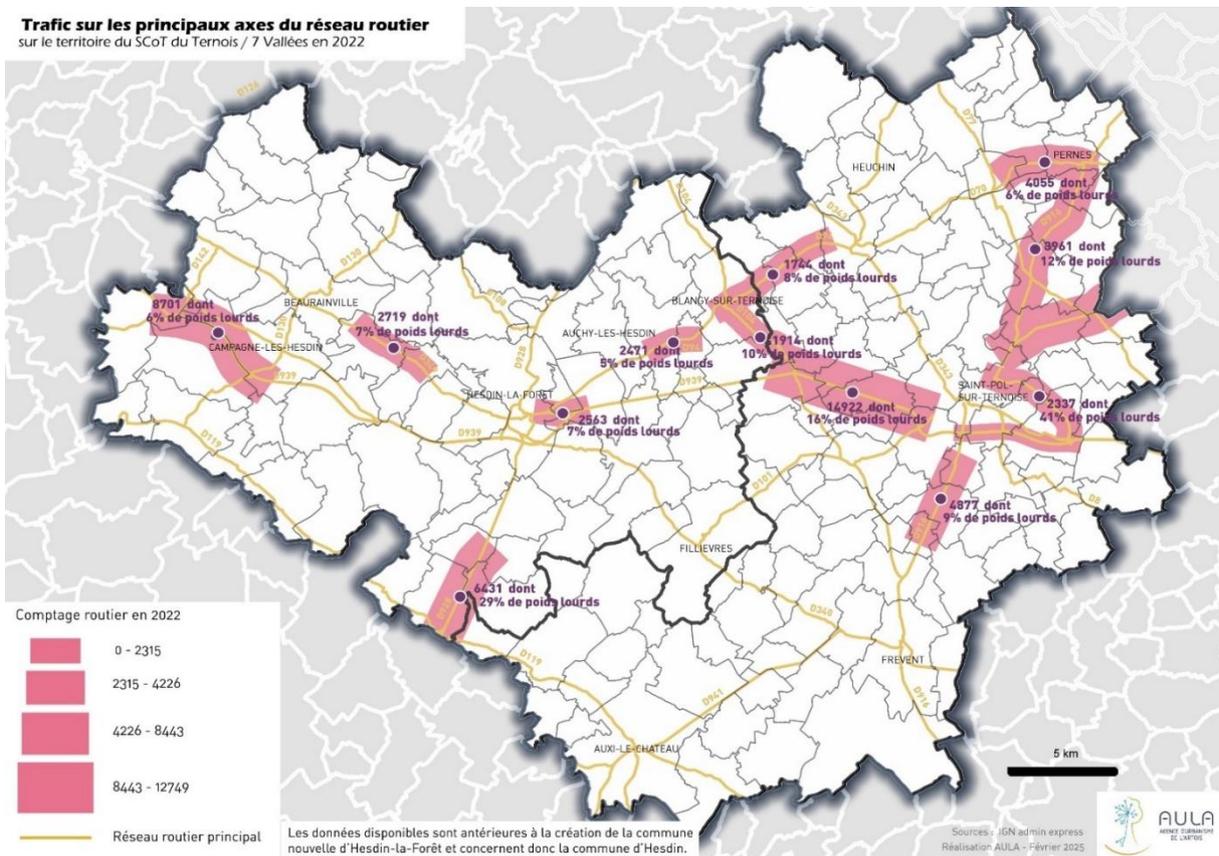
- autoroutes
- axes principaux
- axes secondaires
- limite communale
- - - limite des EPCI TernoisCom et 7 Vallées
- limite du SCoT Ternois / 7 Vallées

Réalisation : AULA - août 2022
Sources : Admin express® - ©IGN Paris 2021 - reproduction interdite



Trafic sur les principaux axes du réseau routier

sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2022



Comptage routier en 2022

- 0 - 2315
- 2315 - 4226
- 4226 - 8443
- 8443 - 12749
- Réseau routier principal

Les données disponibles sont antérieures à la création de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et concernent donc la commune d'Hesdin.

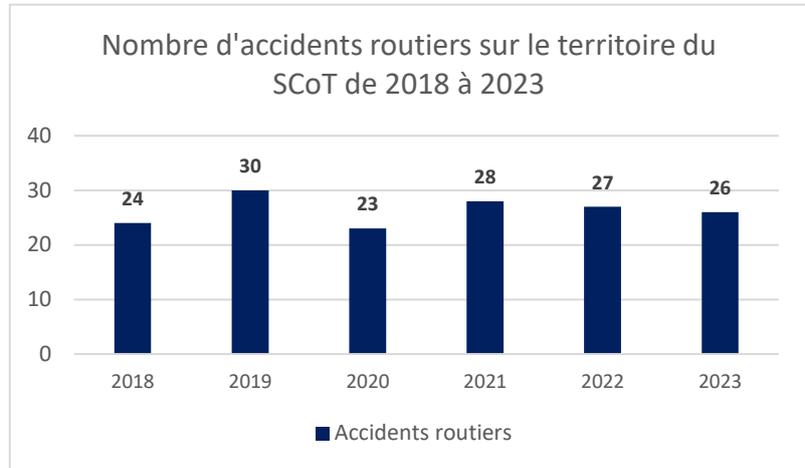
Sources : IGN admin express
Réalisation AULA - Février 2025



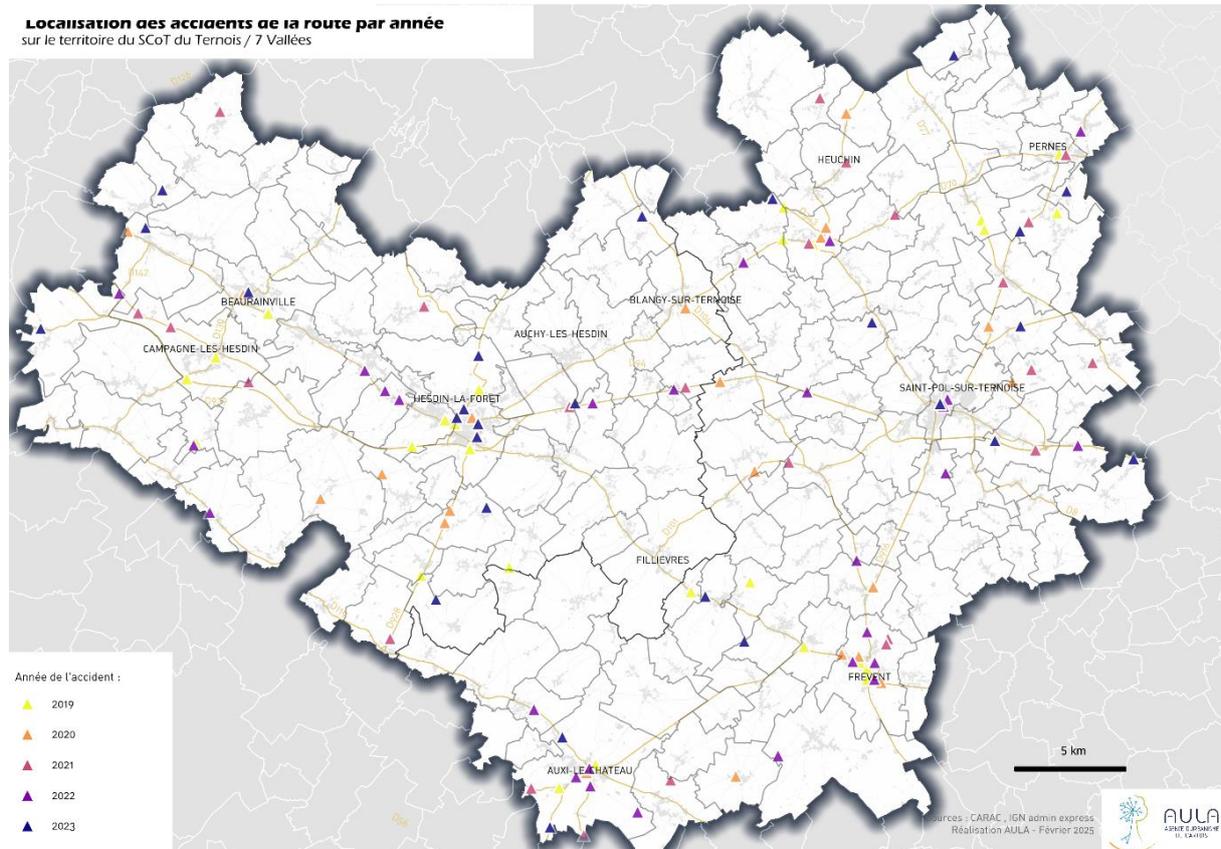
Le trafic routier est plus important sur l'axe principal qu'est la RD939 sur laquelle on compte un trafic moyen journalier annuel proche de 15 000 véhicules/jour en 2022 à hauteur de Croix-en-Ternois, dont 16% de poids lourds. Sur ce même axe, à hauteur de Buire-le-Sec à l'ouest du territoire, le niveau de trafic est plus faible avec 8 700 véhicules/jour dont 6% de poids lourds.

Le trafic sur les routes départementales orientées nord-sud est de moindre importance (entre 3 000 et 6 000 véhicules/jour) à part sur la RD941 sur laquelle on recense près de 9 000 véhicules/jour.

Sur la période 2018 à 2023, on recense 158 accidents corporels sur le territoire du SCoT ayant causé 24 morts et 118 blessés graves. On ne note pas d'évolution marquée entre l'avant et après COVID.



Source : ONISR, fichiers BAAC



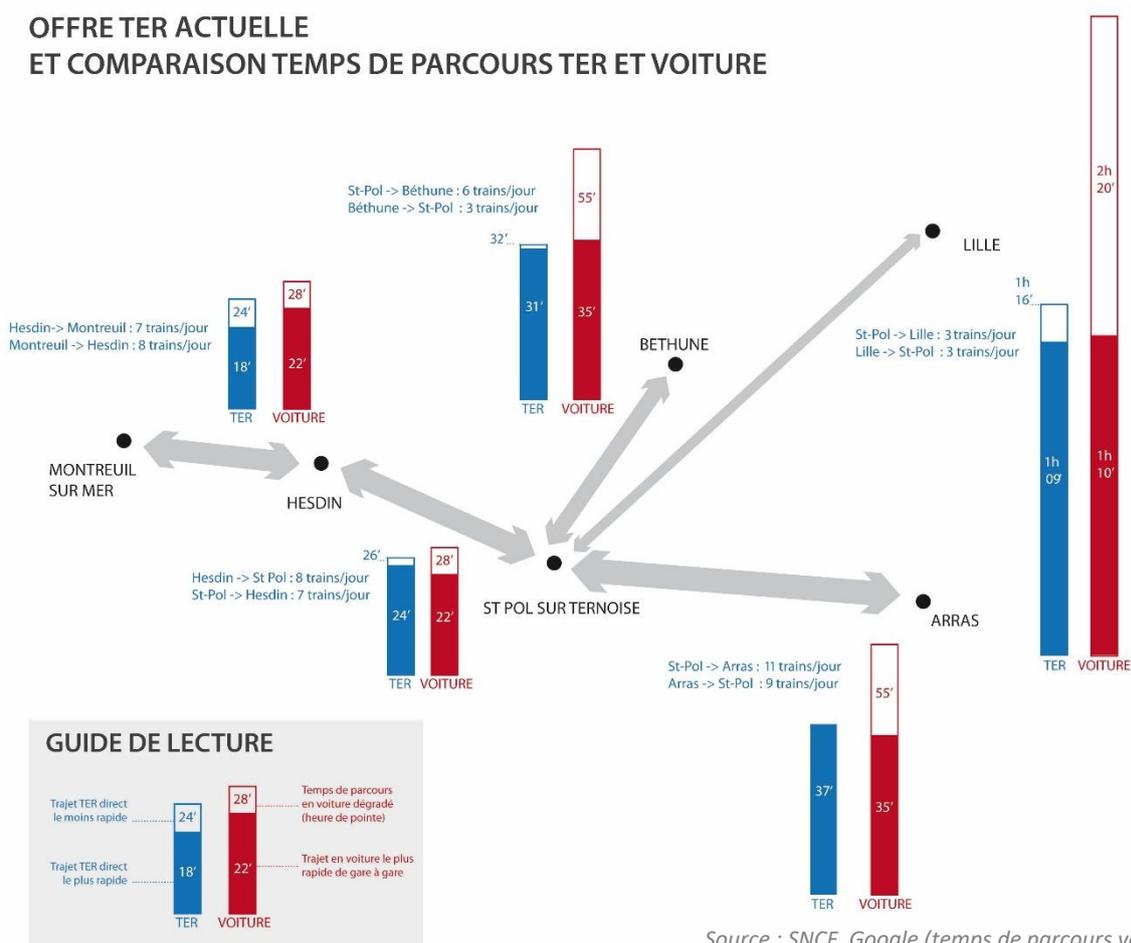
➔ Le réseau ferroviaire

Le territoire bénéficie d'une desserte ferroviaire assurée par l'étoile ferroviaire de St-Pol-sur-Ternoise qui offre une desserte du territoire avec 2 principales lignes :

- > 1 axe nord-sud : St-Pol-sur-Ternoise – Béthune – Lille
- > 1 axe est-ouest : Etaples – Hesdin – St-Pol-sur-Ternoise - Arras

Sur le territoire, on compte ainsi 9 points d'arrêts dont un pôle d'échange principal à St-Pol-sur-Ternoise (Brimeux, Beaurainville, Maresquel, Auby-Saint-Vaast, Hesdin, Auchy-les-Hesdin, Blangy-sur-Ternoise, Anvin, Saint-Pol-sur-Ternoise). Le schéma ci-dessous reprend l'offre TER du territoire et le niveau de service actuel permet en moyenne de la gare de St-Pol-sur-Ternoise de rejoindre Arras en 37 minutes, Lille en 1 heure et 15 minutes, Béthune en 33 minutes et Hesdin en 25 minutes.

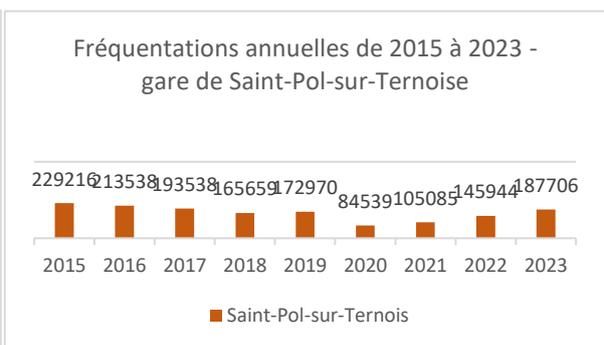
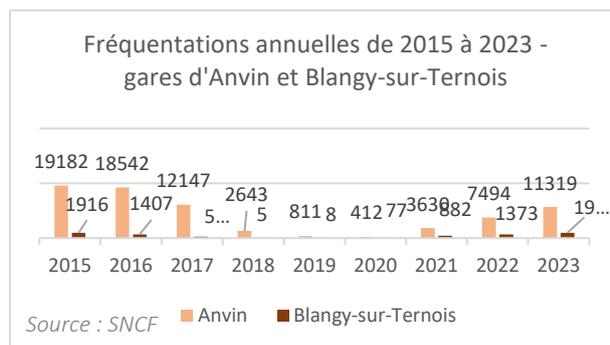
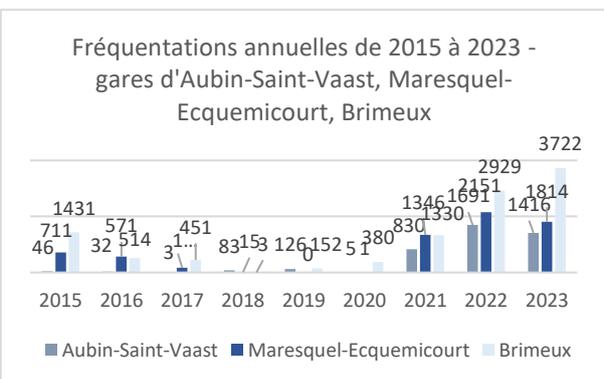
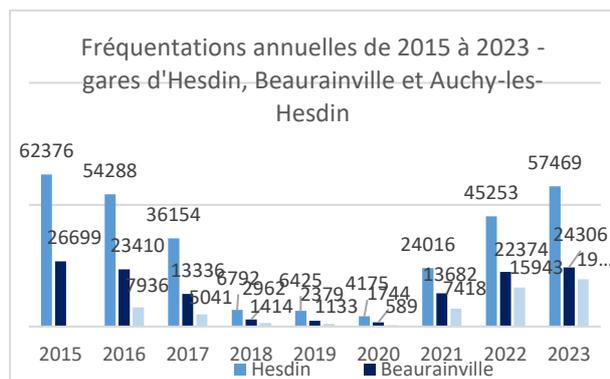
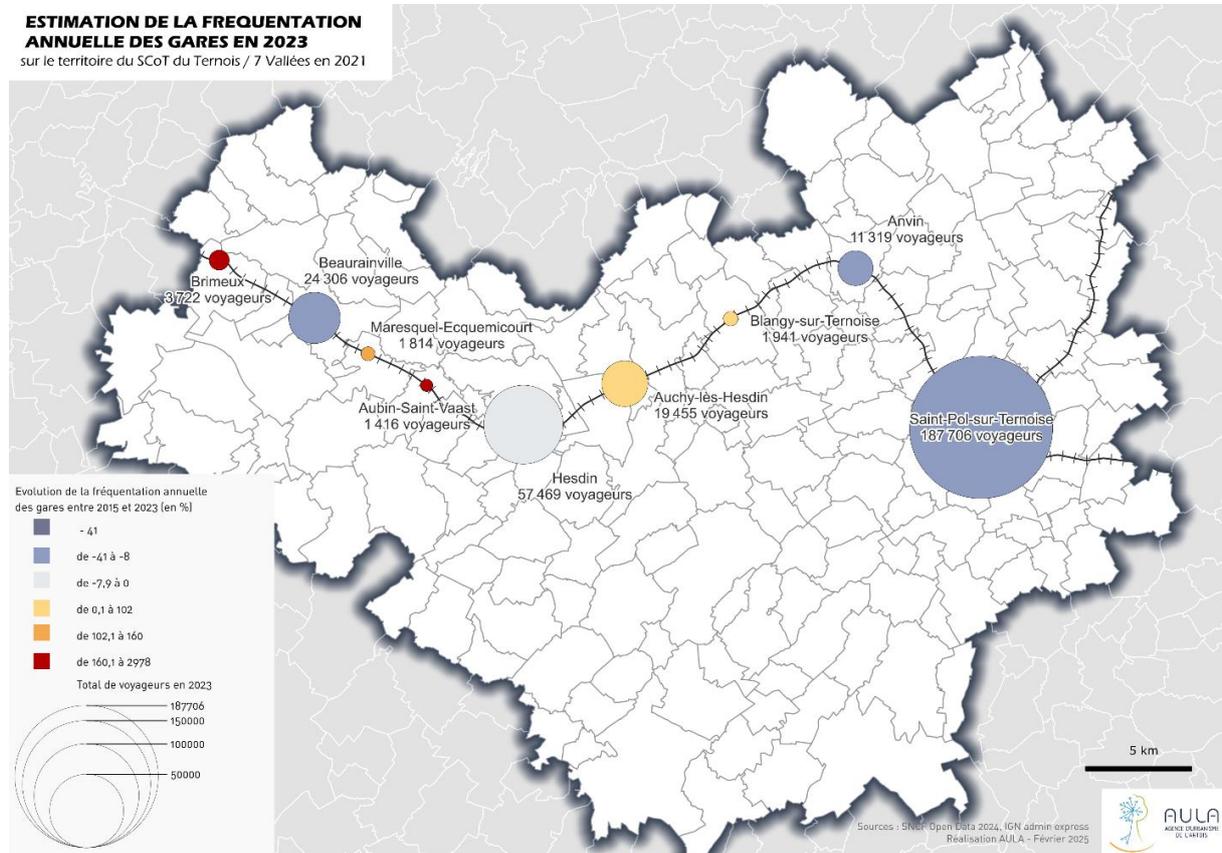
OFFRE TER ACTUELLE ET COMPARAISON TEMPS DE PARCOURS TER ET VOITURE



De 2017 à septembre 2022, se sont succédées différentes phases de travaux concernant l'étoile ferroviaire de St-Pol-sur-Ternoise et les liaisons vers Béthune, Arras et Etaples. En 2023, la fréquentation annuelle de l'ensemble des gares du territoire était de 309 148 voyageurs contre 341 577 voyageurs en 2015. Si l'année 2023 a été marquée par des perturbations liées notamment aux inondations, les données 2024 permettront de vérifier si la fréquentation retrouve son niveau de 2015.

Si la gare de St-Pol-sur-Ternoise, principal nœud du réseau et point de départ privilégié en direction de Béthune et d'Arras, est sans surprise la gare la plus fréquentée du territoire (188 000 voyageurs en 2023),

sa fréquentation n'a pas encore retrouvé les niveaux d'avant travaux, il en est de même pour les gares d'Hesdin et Beaurainville. En revanche, l'évolution de l'offre ferroviaire sur le territoire a permis une hausse des fréquentations des haltes d'Aubin-Saint-Vaast, Brimeux et de Maresquel-Ecquemicourt et Auchy-les-Hesdin.

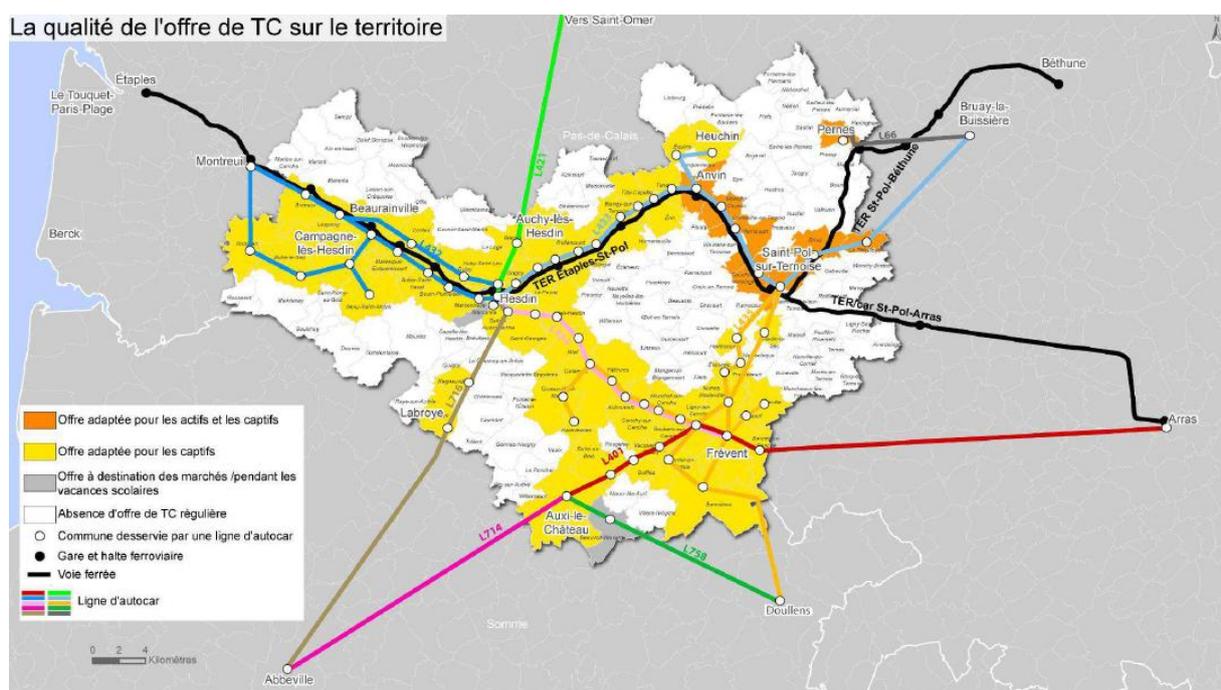


Pour information : on peut noter une volonté de la communauté de communes des 7 Vallées, de redynamiser et de rendre plus attractive la gare d'Hesdin par une accessibilité cyclable et piétonne fléchées aux alentours de la gare.

Également, on peut noter un renforcement de la desserte de la ligne ferroviaire entre Béthune et Saint-Pol-sur-Ternoise a été réalisé par un bus TER. D'une durée de trajet d'une heure environ et desservant les haltes ferroviaires telles que Calonne-Ricouart, Pernes-Camblain et Vis-à-Marles, le bus TER (P51) assure un trajet dans un sens quand un train assure l'autre sens, notamment en heures de pointe.

➔ Le réseau de transport interurbain de type autocar régional

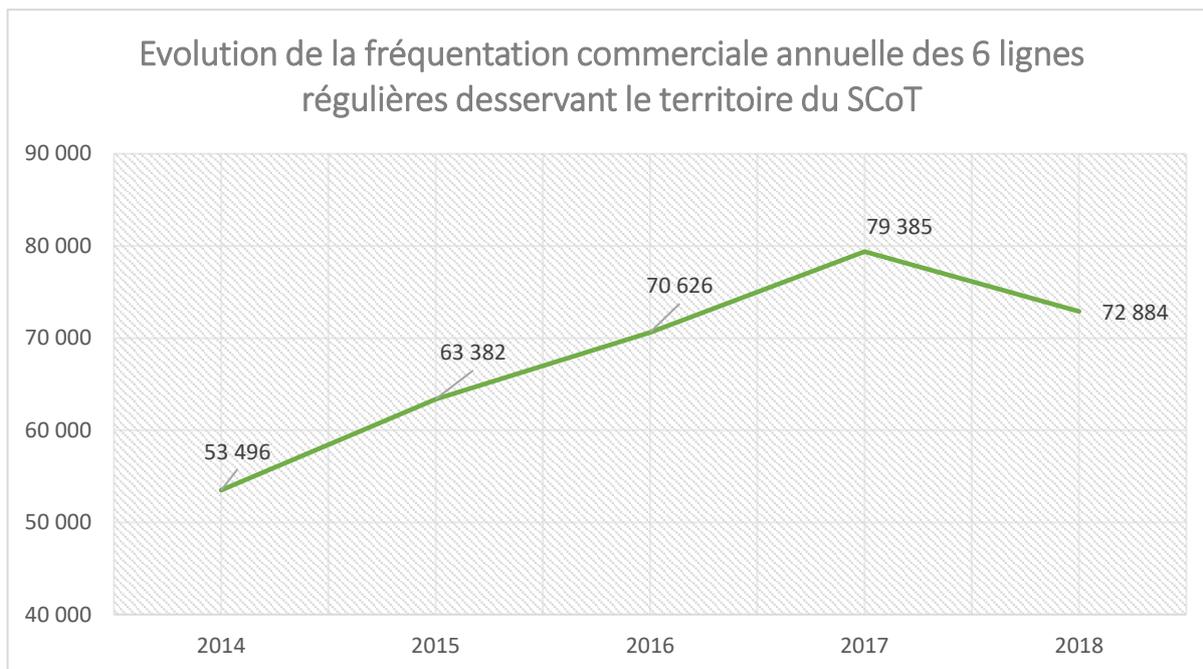
Le réseau de cars vient compléter la desserte ferroviaire du territoire via 6 lignes régulières du réseau Oscar qui relient entre les polarités entre elles et les connectent aux territoires voisins. Ces lignes sont principalement destinées aux scolaires. 3 lignes du réseau Trans'80 offrent également des liaisons depuis le territoire vers Abbeville et Doullens. Ce réseau de transport interurbain est également géré par la Région et dessert principalement le département de la Somme. Ces lignes sont destinées au transport scolaire et pour se rendre sur les marchés. On notera également que Pernes est desservie par la ligne 66 du réseau TADAO.



Source : PMS Ternois-7 Vallées

Les 6 lignes régulières du réseau OSCAR sont fréquentées par 70 000 à 80 000 voyageurs/an. La fréquentation a augmenté de plus de 47% entre 2014 et 2018.

A noter que la ligne TADAO bénéficie d'une faible fréquentation avec moins de 10 montées/descentes par jour au niveau de la commune de Pernes.



Source : CD Pas-de-Calais – CR Hauts-de-France

Sur l'ensemble du territoire du PETER, 67 des 172 communes sont desservies par au moins une offre en transport en commun (39% sont donc desservies par une offre de TC régulière), c'est-à-dire par une ligne de bus et/ou une gare active (36 sur la CC du Ternois et 31 sur la CC des 7 Vallées). On peut estimer à environ 43 000, le nombre d'habitants ayant la possibilité de les emprunter.

➔ La mobilité douce

La politique cyclable sur le territoire se décline à plusieurs échelles. A l'échelle régionale, on retrouve sur le territoire **5 axes cyclables avec 3 axes régionaux** :

- > La véloroute 362 « Au fil de l'eau » qui traverse le territoire d'est en ouest qui possède une destination touristique et non utilitaire
- > Berck - Saint-Quentin
- > Béthune - Mers-les-Bains

Et 2 axes locaux :

- > Hesdin - Saint-Pol-sur-Ternoise
- > Frévent - Doullens

A une échelle plus large, **le conseil départemental a approuvé le Plan Vélo Départemental 2022-2027** lors de la séance du 30 janvier 2023, **regroupant 14 actions réparties autour de 4 grandes orientations.**

Au niveau du PETER Ternois-7 Vallées, un schéma directeur des modes actifs (SDMA) a été réalisé en 2022-2023 afin d'aboutir à un maillage cyclable cohérent sur le territoire. **Le territoire bénéficie donc actuellement de plus de 1 240 km d'itinéraires cyclables touristiques** dont la véloroute 362 (49 km), 16 boucles « Cyclos Départementales » (584 km) et des parcours avec une gestion de la CC des 7 Vallées (606 km).

En ce qui concerne les aménagements cyclables représentant des liaisons dans les communes, ils sont situés uniquement sur 7 communes du territoire (Hesdin, Marconne, Guisy, Grigny, Gauchin-Verloingt, Saint-Pol-sur-Ternoise et Auxi-le-Château). Cela représente au total 8,4 km d'aménagement sur le territoire du SCoT (30% sur la CC des 7 Vallées et 70% sur la CC du Ternois). De plus, les services à destination des vélos sont encore peu développés sur le territoire. D'ailleurs, à titre d'illustration, le tableau ci-dessous reprend les services présents, présents mais peu développés et absents pour la mobilité cyclable.

	Présence	Description
Stationnement vélo		Quelques stationnements présents dans les principales communes et à proximité des équipements mais en quantité insuffisante et de mauvaise qualité (racks).
Location longue durée de vélos		Service non présent
Location courte durée de vélos		Location de VAE sur une journée à la Mairie de Fiefs
Location solidaire de vélos et véhicule		Access Auto en partenariat avec l'ADEFI propose de la location à des prix accessibles pour les personnes à faibles ressources et aux bénéficiaires du RSA de la location de VAE.
Loueurs privés		Différents vélocistes sur le territoire permettent la location courte durée de vélos voire de VAE pour du loisir/tourisme (Ternois e-Bike, Ouibike,...).
Aide à l'achat de VAE		
Evènements festifs autour du vélo		Ternois Express est un évènement pour les familles impliquant l'usage du vélo sur une section afin de traverser du Nord au Sud la CC du Ternois
Information sur le vélo utilitaire		
Atelier de réparation		Un vélociste à Saint-Pol-sur-Ternoise
Vélobus et écomobilité scolaire		Pas vélobus actif recensé
Borne relais technique		Non présent
Label Accueil Vélo		Non présent
Association locale de promotion du vélo		Clubs cycloportifs mais pas d'association d'usagers militants (Ternois Vélo Vert Valhoun, Vélo Club Ternois...)



Présent



Présent mais peu développé



Absent

Source : PMS Ternois-7 Vallées

A noter qu'il existe aujourd'hui une location longue durée de vélos avec le DAFGED. Cependant, malgré la présence de ce service, cela reste peu développé. En 2024 et dans le cadre du programme « Territoire cyclable », la CC des 7 Vallées a mis en place une aide financière à l'achat d'un vélo (neuf ou d'occasion) afin d'encourager et de faciliter la pratique du vélo pour les trajets quotidiens.

LES PRATIQUES DE DEPLACEMENT

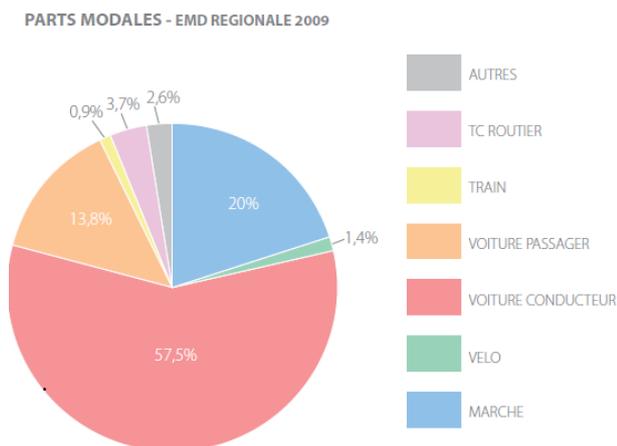
Les habitants du SCoT Ternois-7Vallées réalisent en moyenne 3,55 déplacements par jour et par personne, mobilité moyenne établie sur la base des résultats de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) régionale de 2009.

→ Les parts modales

L'EMD régionale réalisée sur les territoires ruraux met en exergue l'utilisation importante de l'automobile. En effet, plus de **71% des déplacements effectués sur le territoire se font en voiture**. Parmi ces déplacements automobiles, **13,8% sont réalisés en tant que passager et 57,5% en tant que conducteur**. L'usage automobile est donc fortement lié à un usage individuel comme l'illustre le diagramme ci-dessous.

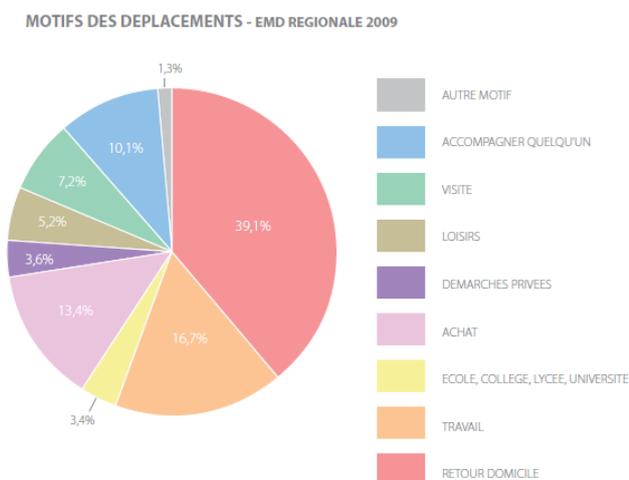
On note également que **la marche occupe une place non négligeable** et montre que malgré les spécificités du territoire, la marche est de loin, le deuxième mode de locomotion pour les habitants du territoire.

Ces éléments sont confirmés par l'enquête « population » menée en 2022 sur le territoire du SCoT par le bureau d'études ITEM dans le cadre de l'élaboration de « Plans de Mobilités Simplifiés » et d'un « Schéma Directeur des Modes Actifs ». En effet, selon cette enquête (624 réponses), **l'usage de la voiture reste très important avec 83% des déplacements tous motifs**. Le deuxième mode utilisé est la marche avec 10%, mode de transport utilisé que sur des courtes distances.



→ Les motifs de déplacement

Le graphique ci-contre présente les motifs de déplacements de l'EMD régionale et selon les données de cette enquête, **les trois principaux motifs de déplacements des habitants du territoire du SCoT Ternois/7 Vallées sont : le travail (16,7%), les achats (13,4%) et l'accompagnement d'une autre personne (10,1%)**.



Selon l'enquête « population » menée en 2022 par ITEM, **la part de la voiture oscille entre 80% et 94% en fonction des différents motifs de déplacement mais diminue à 62% lorsque cela concerne les activités sportives**.

➔ Les déplacements domicile/travail

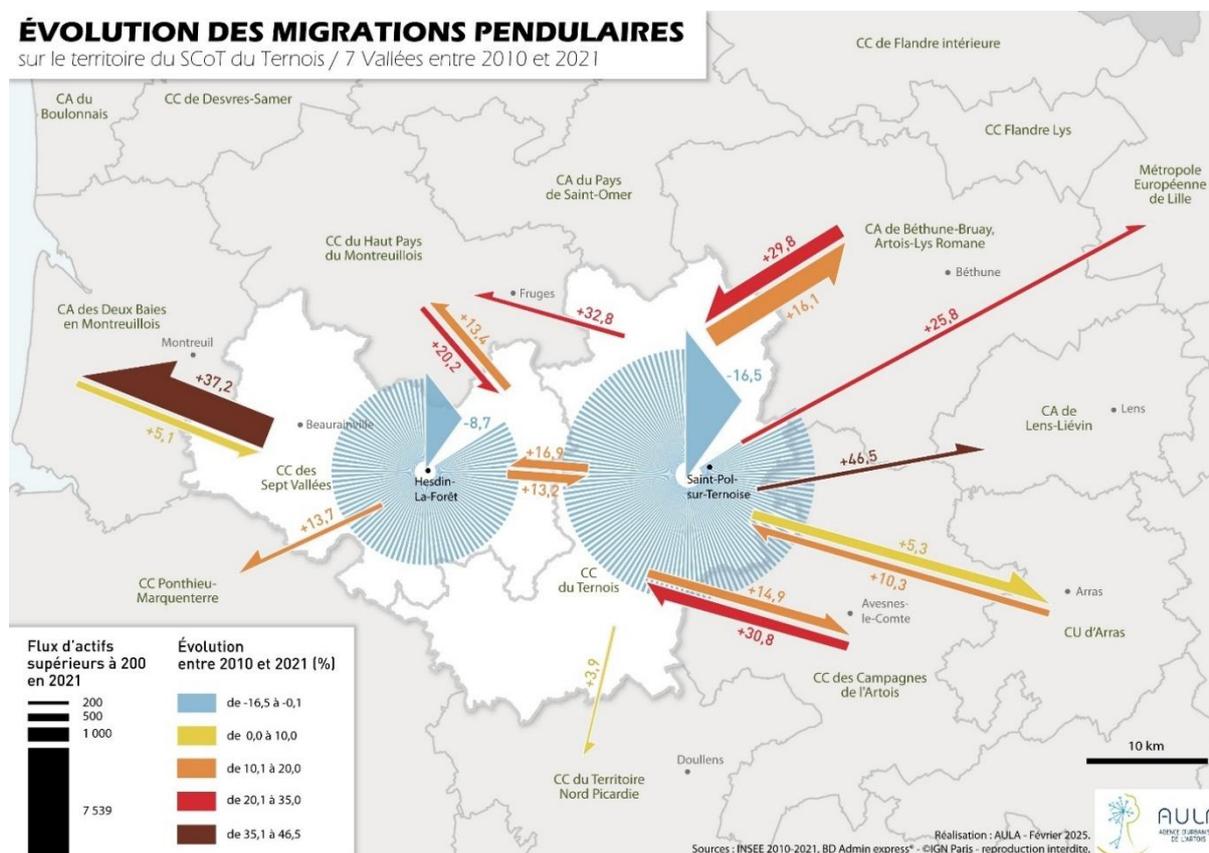
Concernant les déplacements « domicile-travail », les données INSEE permettent d'avoir un suivi des pratiques et notamment des différents modes de transport. Selon l'INSEE 2021 pour les déplacements « domicile-travail », les parts des différents modes sont les suivantes :

- > 84,3 % pour la voiture (contre 83,2% en 2018)
- > 5,9 % pour la marche à pied (contre 5,5% en 2018)
- > 1,7 % pour les transports en commun (contre 2,2% en 2018)
- > 1% pour le vélo (donnée nouvellement distincte des deux-roues)
- > 1% pour les deux roues motorisées
- > 6,2 des actifs déclarent « ne pas avoir recours à un mode de transport » (contre 7% en 2018)

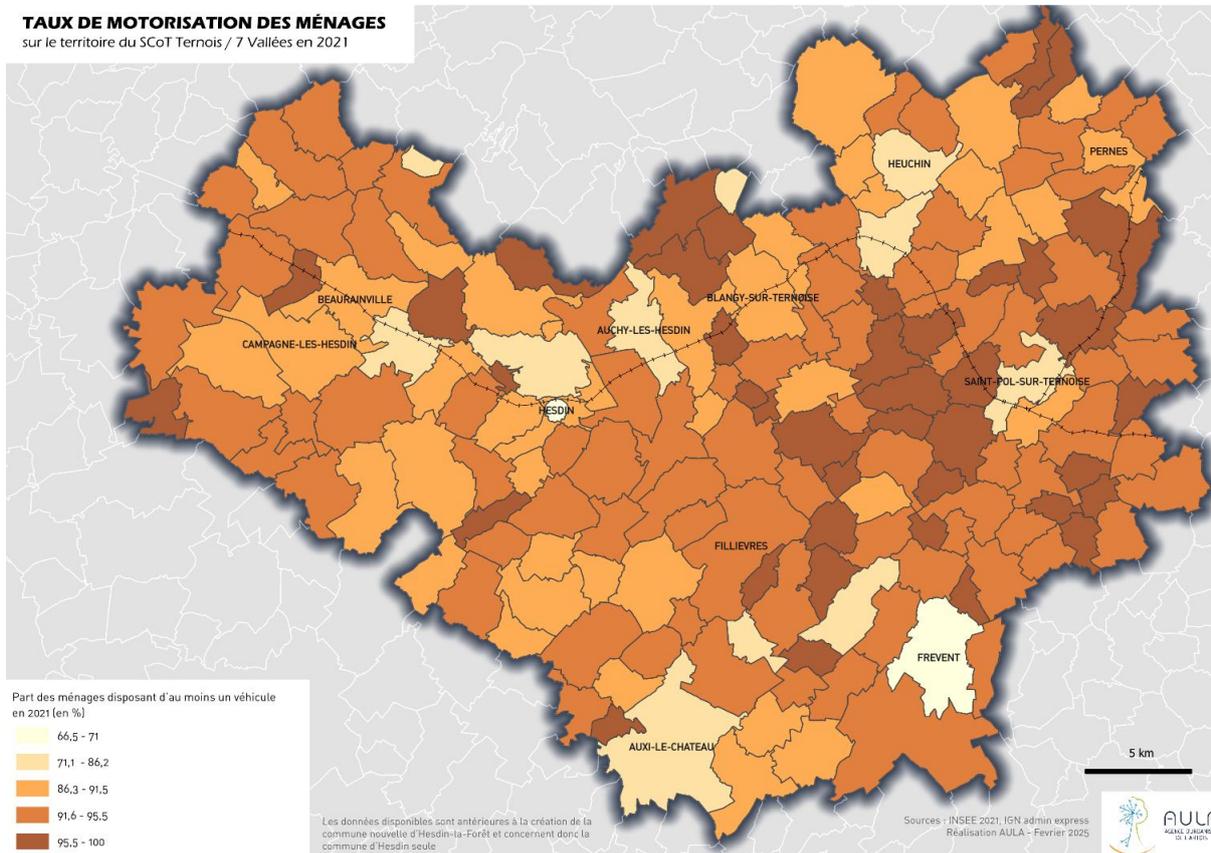
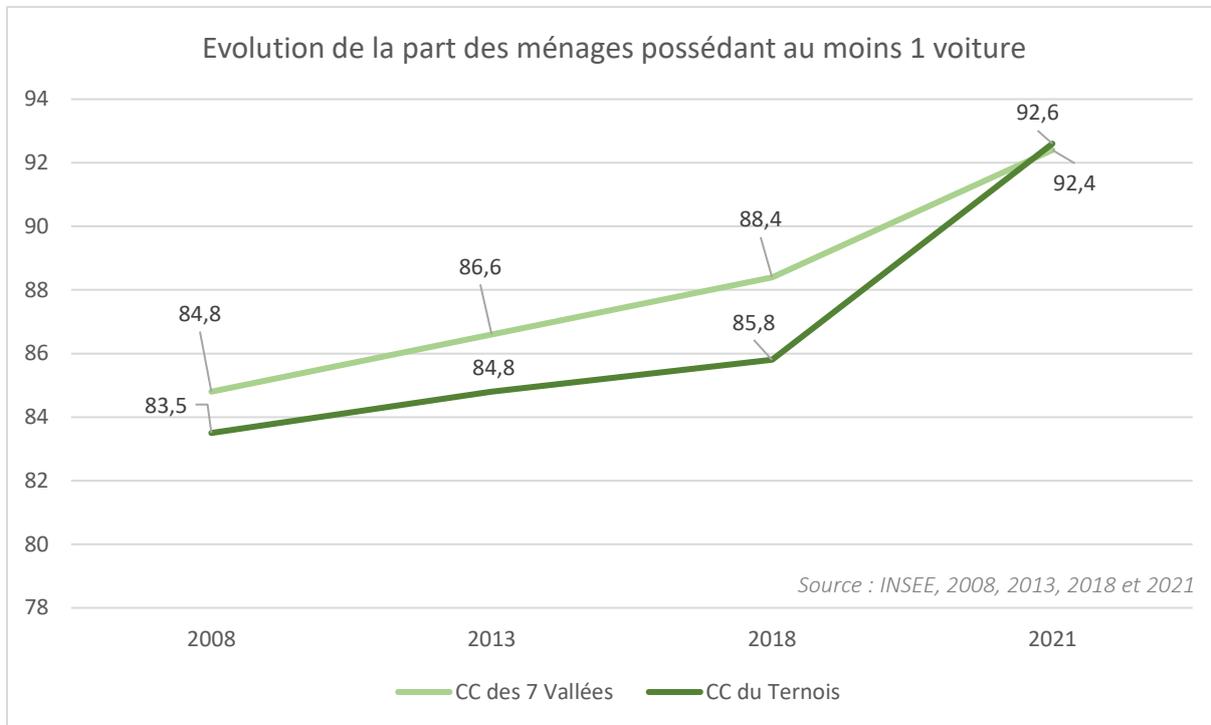
Les flux « domicile-travail » réalisés par les actifs habitant sur le territoire sont principalement des flux internes au territoire du SCoT même si la part de ces flux diminuent : le territoire comptait 28 473 actifs dont 24 760 actifs occupés en 2021, soit 87% des actifs. Sur ces 24 760 actifs occupés, environ 57 % d'entre eux vivent et travaillent sur le territoire (contre 60% en 2018) alors que 43 % d'entre eux en sortent (contre 40% en 2018). Les flux internes au territoire sont également principalement des flux internes à chacune des communautés de communes et révèlent des « bassins de mobilités » pour les actifs s'orientant vers les polarités locales depuis les communes rurales environnantes. Les actifs sortant du territoire se dirigent principalement vers la CA des Deux Baies en Montreuillois (actifs de la CC des 7 Vallées), la CA de Béthune Bruay, Artois Lys Romane (actifs de la CC du Ternois) et l'Arrageois (la CC du Ternois). Sur 10 ans les dynamiques sont fortes concernant ces flux sortants. Le territoire du SCoT attire principalement des actifs en provenance principalement de la CA Béthune Bruay, Artois Lys Romane et de l'Arrageois (CC des Campagnes de l'Artois et CU d'Arras). Entre les deux EPCI constituant le SCoT, on constate qu'il y a peu d'interactions.

ÉVOLUTION DES MIGRATIONS PENDULAIRES

sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées entre 2010 et 2021



Ainsi, 92,5 % des ménages du SCoT possèdent au moins une voiture en 2021 (contre 87 % en 2018 et 85,6 % en 2013). On remarque sur le graphique ci-dessous que si les taux étaient légèrement plus importants sur la CC des 7 Vallées (88,4%) que sur la CC du Ternois (85,8%) en 2018, ils sont dorénavant quasi équivalents. Ainsi, en contrepartie, le taux de ménages non motorisés a diminué fortement : il est à 7,5 % en 2021 contre 13% en 2018 et 14,4% en 2013.



LES SERVICES DE MOBILITE

→ Le transport à la demande

Sur le territoire du Ternois et des 7 Vallées, **un seul service de Transport A la Demande (TAD) est disponible** :

> Depuis le premier janvier 2023, la CC du Ternois est desservie par le service TAD « ALLOCAR » sous forme de lignes virtuelles permettant de couvrir le territoire et de compléter les offres régulières.

> Dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié, des réflexions sont également en cours pour développer un TAD sur que la CC des 7 Vallées.

On peut également noter le service TAD intra communal géré par la municipalité de Saint-Pol-sur-Ternoise et réservé uniquement aux habitants de cette commune (taxi « Le Transpo »).

→ Garage solidaire et location de véhicules

Depuis 2014 à Auchy-lès-Hesdin, **l'entreprise d'insertion Access'Auto 62 est un garage solidaire qui propose des services à des prix solidaires à destination des publics en difficulté**. Ce service permet ainsi de garantir une mobilité autonome à des personnes à faibles revenus.

Les services proposés par cette entreprise sont divers : service de « réparations », achat de véhicules d'occasion ou encore location de véhicules légers et de Vélo à Assistance Electrique (VAE).

D'autres associations du territoire proposent également une offre de location de véhicule. On y retrouve ainsi par exemple **l'association ATRE 62** (Artois Ternois Récupération Emploi) de Saint-Pol-sur-Ternoise qui est une association d'économie sociale et solidaire qui met à disposition des demandeurs d'emplois, des bénéficiaires du RSA et des jeunes en formation, une flotte de 14 scooters. Cette association emploie également plus d'une centaine de personnes en insertion par an pour récupérer les déchets et les utiliser pour une seconde utilisation.

Pour terminer, **la région Hauts-de-France met aussi à disposition des véhicules en location** via son dispositif « En route pour l'emploi » accessibles à tous les demandeurs d'emplois. Sur le territoire, l'antenne se trouve sur la commune de Frévent.

→ Covoiturage et autostop organisé

Le territoire compte **2 aires de covoiturages**. La première se trouve à Hesdin-la-Forêt, on y retrouve 18 places. L'autre se localise à Saint-Pol-Herlin et on y retrouve 34 places. Leur taux d'occupation moyen était de 21% en septembre 2021. **Ces aires sont localisées à proximité directe de la D939, l'axe routier structurant du territoire**. Au total, ce sont donc **52 places qui sont proposées sur le territoire du SCoT**.

A long terme, ce sont 9 aires qui pourraient être présentes sur le territoire suite au Schéma Interdépartemental approuvé en 2015 qui détaille le développement des aires de covoiturages.

A noter qu'outre le classique covoiturage par bouche à oreille, ces aires s'appuient sur la plateforme Pass-Pass covoiturage proposée par la région Hauts-de-France permettant la mise en relation de chauffeurs et de passagers via une application mobile.

Le tableau ci-dessous reprend les aires de covoiturages qui devront être présentes à long terme sur le territoire du SCoT.

Commune	EPCI	Localisation	Réalisation	Nbre de places	Hierarchisation
Beaurainville	CC7V	Gare	Non	15	Locale
Campagne-les-Hesdin	CC7V	Echangeur D939	Non	15	Locale
Hesdin	CC7V	Gare	Non	5	Locale
Marconne	CC7V	Echangeur D939	Oui	16	Locale
Frévent	CCT	D916/D941	Non	15	Locale
Pernes	CCT	D700	Non	15	Locale
Anvin	CCT	Gare	Non	10	Locale
Saint-Pol-sur-Ternoise	CCT	D941/D87/D86	Non	20	Complémentaire
Saint-Pol-sur-Ternoise	CCT	Echangeur D939	Oui	20	Complémentaire

Les aires de covoiturages prévues sur le territoire du PETR

Source : PMS Ternois-7 Vallées

→ Les bornes électriques

Depuis une dizaine d'années, le développement des voitures électriques a débuté à l'échelle nationale, mais c'est surtout à partir de 2020 que le parc s'est fortement développé.

D'après le fichier national des immatriculations et de classification des véhicules, 470 véhicules classe E 'électrique' sont recensés sur le territoire au 1^{er} janvier 2024 contre 54 au 1^{er} janvier 2021. La croissance est donc forte mais à relativiser puisque le véhicule électrique ne représente que 1% des immatriculations sur le territoire (40 141 véhicules légers).

Face au développement de ce nouveau mode et à la nouvelle réglementation en vigueur, **l'enjeu est de développer les lieux de recharge.**

Aujourd'hui, sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, différents opérateurs et propriétaires se partagent le maillage des Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE). En février 2025, on dénombre 104 lieux de recharge répertoriés sur le territoire.

Les actifs qui se rendent à l'extérieur du territoire seront peu à peu impactés par la création de Zones à Faibles Emissions (ZFE). A travers ces ZFE, les territoires instaurent ainsi des zones dans lesquelles la circulation des véhicules les plus polluants est soumise à des restrictions de circulation.

POUR RESUMER...

Le territoire bénéficie d'une position stratégique de carrefour entre le Littoral, la Somme, l'Audomarois et l'Artois. A dominante rurale, il présente la particularité d'être étendu, peu dense et à l'écart des grandes aires urbaines de la région.

Le réseau routier est structuré par quelques grands axes routiers constitué de routes départementales, notamment la RD 939, qui permet de traverser le territoire d'est en ouest. A cette route principale, viennent se connecter plusieurs routes qui permettent de rejoindre toutes les communes. On observe un trafic routier important sur l'axe principal dont l'affluence est non négligeable puisqu'on dénombre 15000 véhicules/jours, dont 16 % de poids lourds.

Le territoire bénéficie également d'une desserte ferroviaire assurée par l'étoile de St-Pol-sur-Ternoise qui offre un accès au territoire avec 2 principales lignes sur lesquelles on compte 9 points d'arrêts. Le réseau de car et le TAD vient compléter cette desserte. Malgré tout, les déplacements et flux pendulaires entre les 2 Communautés de Communes ne sont pas majoritaires. Les flux internes se font de façon prédominante au sein même de chaque EPCI.

La population du territoire effectue chaque jour en moyenne 3,55 déplacements. Plus de 71% des déplacements effectués sur le territoire se font en voiture. Parmi ces déplacements automobile, 13,8% sont réalisés en tant que passager et 57,5% en tant que conducteur. L'usage automobile est donc fortement lié à un usage individuel. La marche occupe une place non négligeable dans la part modale du territoire malgré ses spécificités.

Les trois principaux motifs de déplacements des habitants du territoire sont : le travail, les achats, et l'accompagnement d'une autre personne. La périurbanisation, la localisation périphérique des activités entraîne ainsi une dépendance quotidienne vis-à-vis de l'automobile et s'accompagne d'une croissance de la motorisation des ménages.

La population du territoire est vieillissante, ce qui implique une croissance de la démobilité, elle devra être compensée par la mise en place de services TAD et itinérants, services peu développés actuellement.

Depuis une dizaine d'années, a débuté à l'échelle Nationale, le développement des voitures électriques. Consécutivement au développement de ces nouveaux véhicules et à la nouvelle réglementation en vigueur, il existe un nouvel enjeu autour de ces thématiques.

- A RETENIR**
- > Territoire en marge des polarités régionales
 - > RD 939 axe structurant du territoire (15 000 véhicules/jours)
 - > 2 principales lignes ferroviaires
 - > 67 communes sont desservies par une offre de TC régulière
 - > 1 240 km d'itinéraires cyclables touristiques
 - > 3,55 déplacements/jour/personne
 - > 83% des déplacements se font en voiture
 - > 92,5 % des ménages possèdent au moins une voiture
 - > 2 aires de covoiturages recensées
 - > 104 bornes de recharge pour véhicules électriques

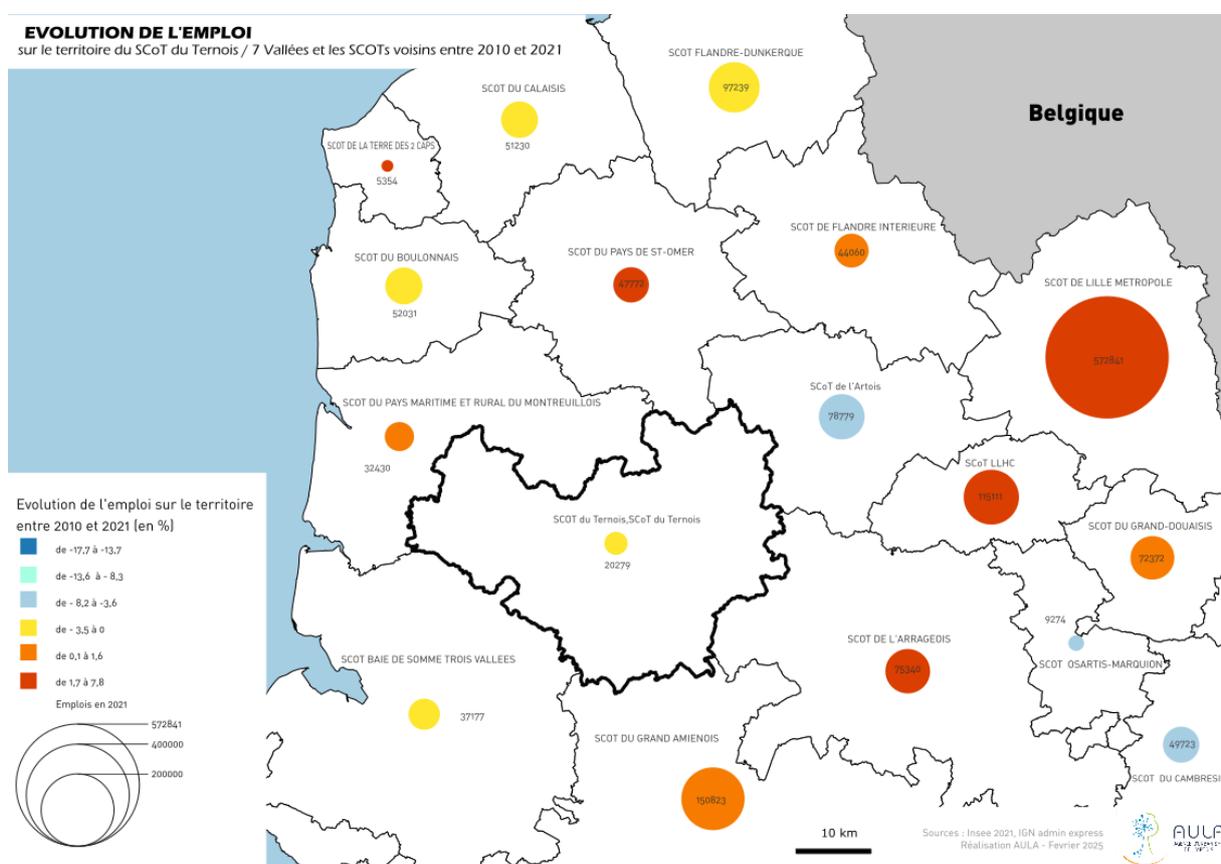
ECONOMIE

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

➔ Nombre d'emplois et évolution

En 2021, selon les données de l'INSEE, le territoire comptait 20 720 emplois soit 4,1% des emplois du département dont 12 173 emplois sur Ternois Com et 8 097 emplois sur la Communauté de Communes des 7 Vallées. Depuis 2010, le nombre d'emploi a diminué de -2,21% soit une perte de 459 emplois

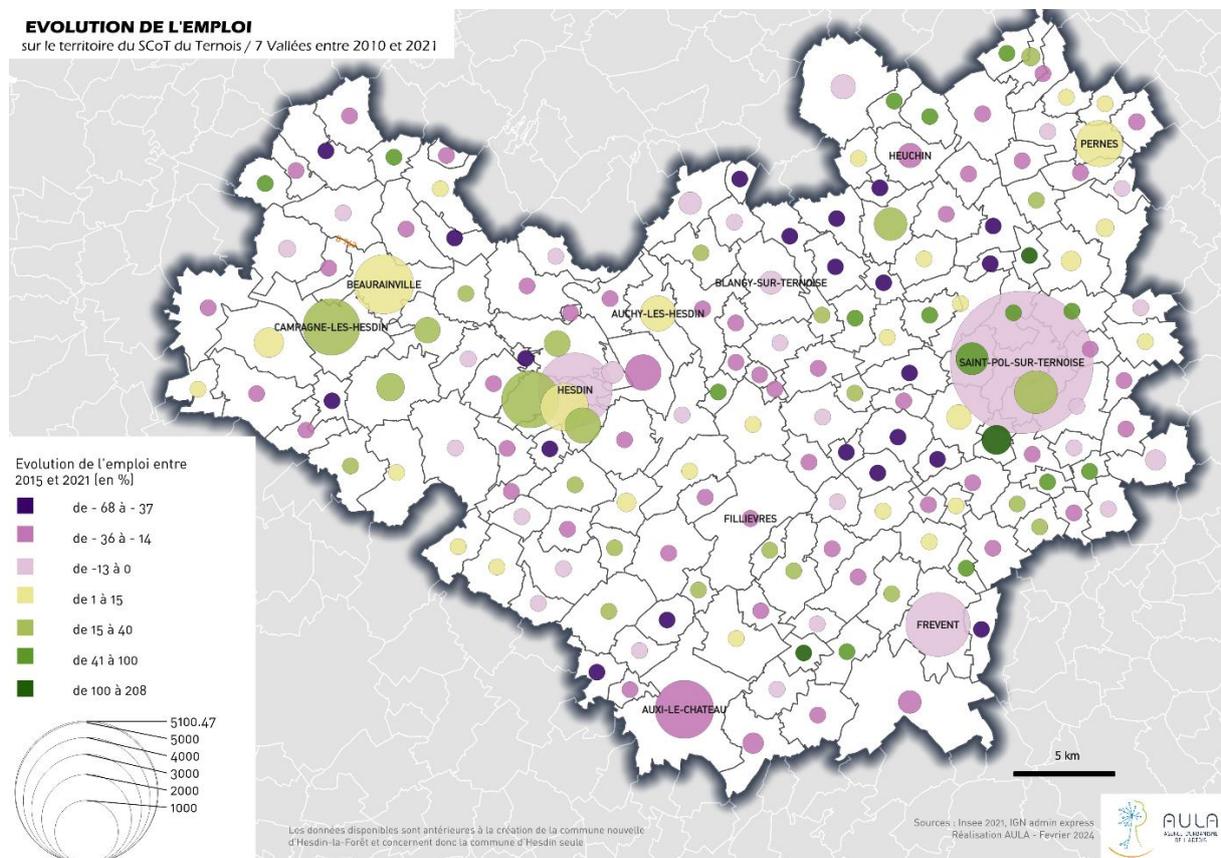
Contrairement à l'échelle départemental et régional qui observent une hausse de 0,53% et 0,17% sur la même période.



Nombre d'emplois au lieu de travail en 2010, 2021 et évolution en pourcentage Source : INSEE - Traitement AULA

	2010	2021	Evolution 2010-2021
CC Ternois	12 548	11 927	-2,98%
CC 7 Vallées	8 182	8 097	-1,03%
PETR/SCoT	20 729	20 270	-2,21%
Département	493 428	494 285	0,17%
Région	2 158 640	2 170 121	0,53%
France Hexagonale	25 770 649	26 751 149	3,80%

Ces emplois sont majoritairement localisés dans les principales polarités du territoire dont le pôle principal d'emplois est Saint-Pol-sur-Ternoise (4 558 emplois en 2021) suivi par Hesdin (1 072 emplois en 2021). Entre 2010 et 2021, on constate une baisse du nombre d'emplois dans la plupart de ces polarités.



➔ Nombre d'actifs résidant ayant un emploi

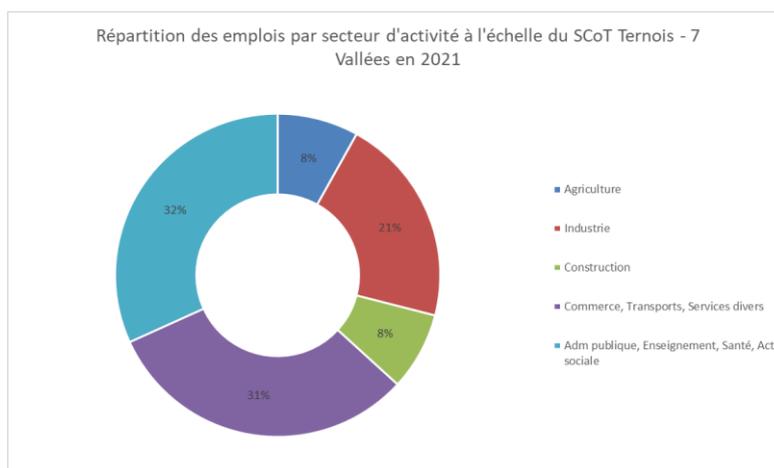
En 2021, 25 110 actifs ayant un emploi résidaient sur le territoire du SCoT. Ce nombre est stable depuis 2010 (25 093 actifs occupés). A l'échelle du PETR, on comptait ainsi **80,7 emplois pour 100 actifs occupés**. A titre de comparaison, l'indice de concentration de l'emploi était de 85,2 sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de 114,2 sur la Métropole Européenne de Lille et de 104,7 sur la Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer.

Cet indicateur permet de déterminer si le territoire est un pôle économique attracteur (lorsque le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone) ou un pôle résidentiel (lorsque le nombre d'emplois est inférieur au nombre de ces actifs). Le territoire présente donc un profil résidentiel.

Dans une hypothèse purement théorique où les emplois du territoire seraient occupés par les seuls résidents, leur nombre serait insuffisant pour offrir un emploi à tous les actifs du territoire. Le territoire dépend donc des interactions avec ses voisins.

➔ Emploi par secteurs d'activité

En 2021, les activités tertiaires (commerce, transports, services, administration publique, enseignement, santé, action sociale) représentaient **63% des emplois du territoire**. Cette proportion est inférieure à celle observée à l'échelle départementale (77,4%) et régionale (78,5%) et s'explique par un poids important de l'industrie dans l'emploi local (20,9% en 2021 contre 13,4% aux échelles départementales et régionale) mais également de l'agriculture (8% contre 2,3% et 2%).



Source : INSEE - Traitement AULA

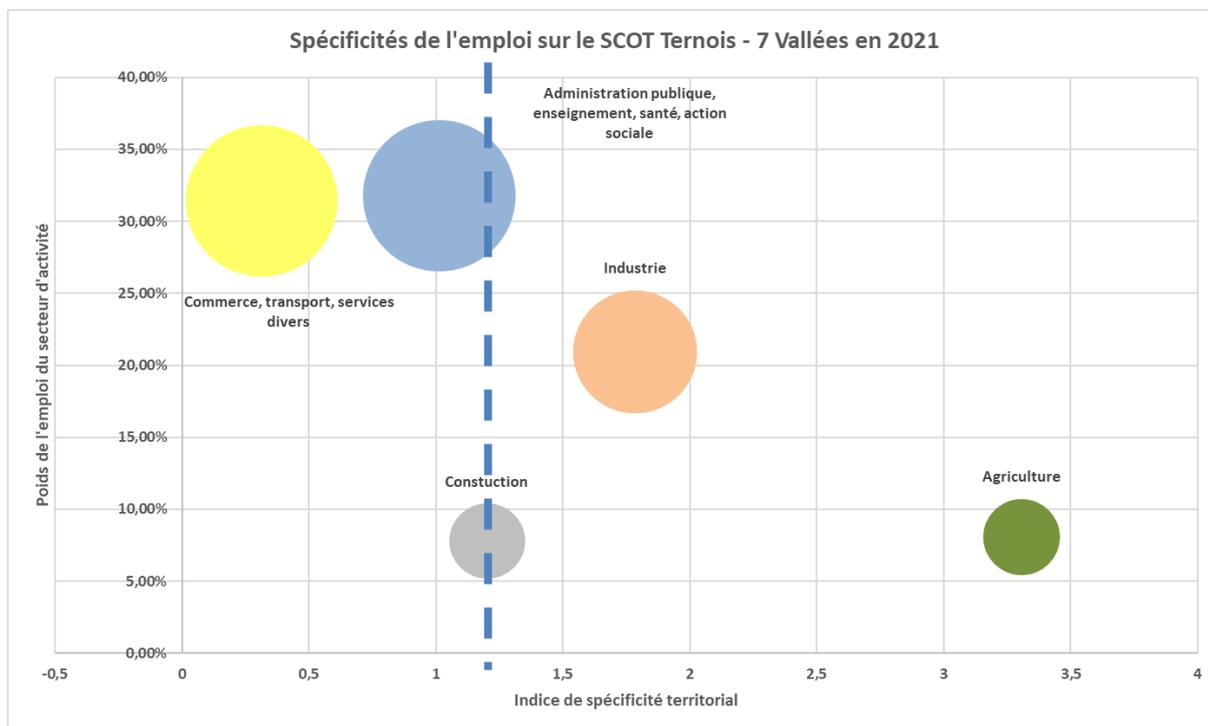
Evolution des emplois par secteur d'activité entre 2010 et 2021 Source : INSEE - Traitement AULA

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale
Effectif	-179	-16	-205	-5	-567
Pourcentage	-9,91%	-0,37%	-11,54%	-0,07%	-8,12%

Depuis 2010, l'ensemble des secteurs d'activité ont connu une baisse de leur nombre d'emplois. L'agriculture (-179 emplois soit -9,91%), la construction (-205 emplois soit -11,54%) et l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (-567 emplois soit -8,12%) ont été les secteurs les plus impactés alors que la baisse a été plus mesurée dans le secteur de l'industrie (-16 emplois soit -0,37%) et du commerce, transport et services (-5 emplois soit -0,07%).

Evolution des emplois par secteur d'activité entre 2010 et 2021 Source : INSEE - Traitement AULA

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Ensemble
CC Ternois	-7,71%	+2,86%	-15,57%	-3,61%	-11,73%	-6,66%
CC 7 Vallées	-12,95%	-4,70%	-3,72%	+4,67%	-1,63%	-1,43%
PETR/SCOT	-9,91%	-0,37%	-11,54%	-0,07%	-8,12%	-4,59%
Département	-13,25%	-13,95%	-8,92%	+4,24%	+5,30%	+0,30%
Région	-13,36%	-14,90%	-7,39%	+6,81%	+4,55%	+1,18%
France	-11,06%	-9,43%	-2,25%	+9,39%	+6,49%	+4,55%



Source : INSEE - Traitement AULA

En 2021, le secteur de l'agriculture représentait 330% d'emploi en plus que le reste de la moyenne nationale sur le territoire du SCoT, il s'agit d'une spécificité territoriale. L'industrie représenté 170% d'emplois en plus que la moyenne nationale. A l'inverse, le secteur du Commerce, transport, services divers, ne représentait que 65% de la moyenne nationale, il est donc ainsi sous développé sur le territoire.

➔ Un territoire situé sur plusieurs zones d'emplois

Le territoire du SCoT est situé sur plusieurs zones d'emploi au sens de l'INSEE. La grande majorité de celui-ci fait partie de la zone d'emploi de Berck. Toutefois, plusieurs parties aux franges du territoire sont situées dans d'autres zones d'emploi : les zones d'Abbeville au sud-ouest, d'Arras au sud-est, de Béthune au nord-est et de Saint-Omer au nord.

Les caractéristiques de l'emploi diffèrent au sein de ces grandes zones et sont des indications de contexte intéressante pour situer le SCoT par rapport à sa zone d'emploi principale mais également des zones de son voisinage immédiat.

Selon une étude de l'INSEE (*Analyse hauts-de-France n°112 parue le 10/09/2020*), les zones d'emplois couvrant le territoire ont différentes orientations économiques dominantes :

- > Une forte orientation touristique pour les zones de Berck et Abbeville
- > Une grande agglomération dotée de gros employeurs pour la zone d'Arras
- > Une zone d'emploi résidentielle pour celle de Béthune
- > Une économie diversifiée pour la zone de Saint-Omer

En 2018, la répartition des emplois selon le secteur d'activité dans ces zones était la suivante :

Répartition des emplois selon le secteur d'activité *Source : INSEE - Traitement AULA*

	Berck	Abbeville	Arras	Béthune	Saint-Omer
Agriculture	4,4%	6,9%	3,7%	1,7%	3,3%
Industrie	14,9%	12,2%	11,1%	17,6%	18,1%
Construction	6,2%	6,5%	6,8%	7,2%	6,0%
Commerce, transports, services divers	36,6%	38,1%	42,0%	34,4%	39,5%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	37,8%	36,3%	36,4%	39,1%	33,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

POPULATION ACTIVE

→ Nombre d'actifs et évolution

En 2021, le territoire comptait **28 473 actifs de 15 à 64 ans** dont **24 760 actifs ayant un emploi**. Le **taux d'activité**, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population, **était de 72,6%**.

Entre 2010 et 2021, la population active du SCoT est restée relativement stable (-0,39% soit -111 actifs). La part d'actifs ayant un emploi elle aussi est resté stable (-0,4%, -95 actifs). A l'inverse, l'évolution de la population dans le département et la région ont connu une augmentation de respectivement 1,17% et 0,90% sur la même période même si elles restent inférieures à la moyenne nationale (+3,56%).

Répartition des actifs en 2021 et évolution des actifs entre 2010 et 2021 Source : INSEE - Traitement AULA

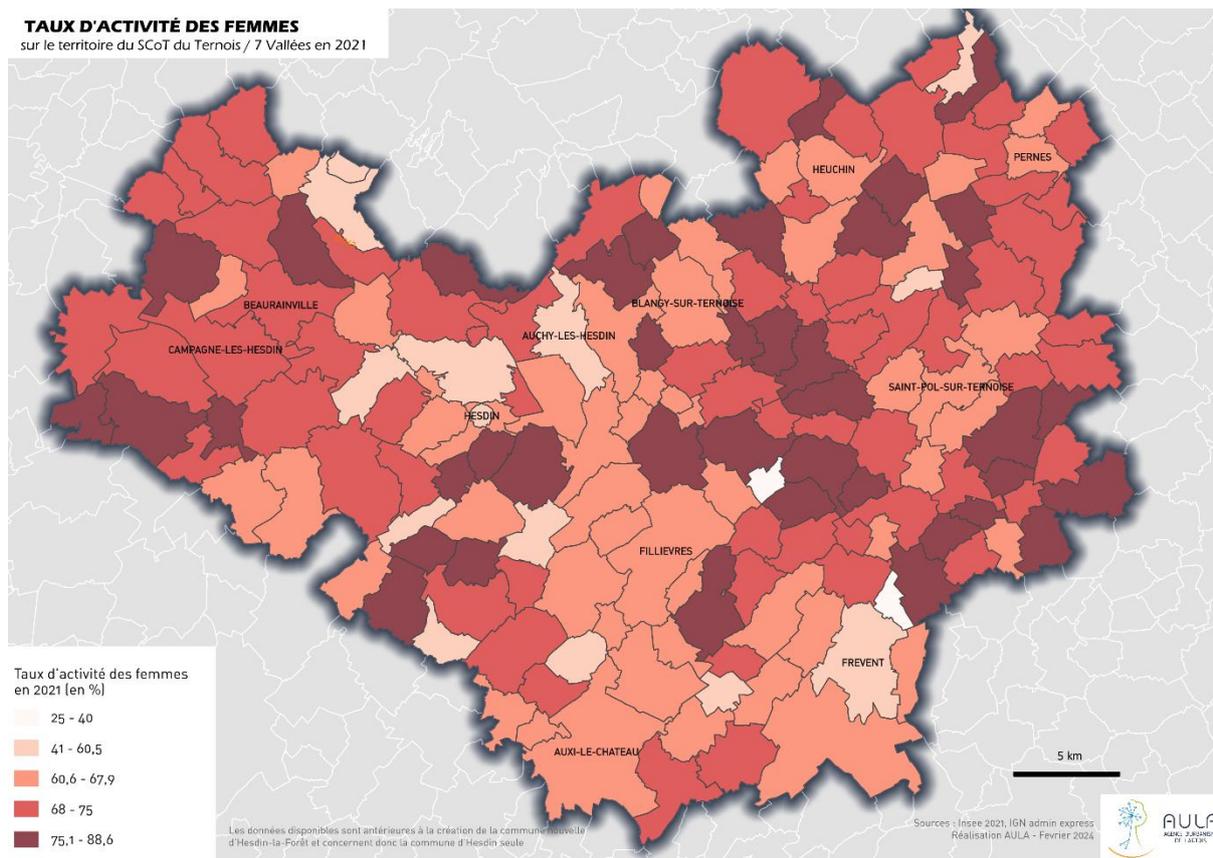
	Actifs en 2021	Actifs ayant un emploi en 2021	Evolution actifs 2010-2021	Evolution actifs ayant un emploi 2010-2021
CC Ternois	16 083	13 939	-1,92%	-2,25%
CC 7 Vallées	12 390	10 821	1,66%	2,13%
PETR/SCoT	28 473	24 760	-0,39%	-0,38%
Département	643 879	548 919	1,17%	2,00%
Région	2 706 668	2 305 409	0,90%	0,78%
France	30 346 040	26 794 988	3,56%	3,43%

→ Taux d'activité par sexe et âge

Le **taux d'activité des hommes**, de **77,25 % en 2021**, était supérieur à celui des **femmes (67,78%)** à l'échelle du SCoT. Toutefois, on constate que le nombre d'hommes dans la population active a sensiblement diminué depuis 2010 (-464 actifs soit -2,94%) alors que le nombre de femmes a progressé (+353 actifs, soit +2,76%). Le taux d'activité des femmes est haut qu'à l'échelle départementale (66,82%) mais reste toutefois plus faible sur le territoire qu'à l'échelle nationale (72,33% en 2021) et régionale (68,4%).

On constate également que le **taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans)**, de **50,07% en 2021**, est plus élevé sur le territoire qu'aux échelles régionale et nationale. Toutefois, à l'inverse, celui des seniors (55 à 64 ans) de 58,85% en 2021 y est plus faible.

TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES
sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2021

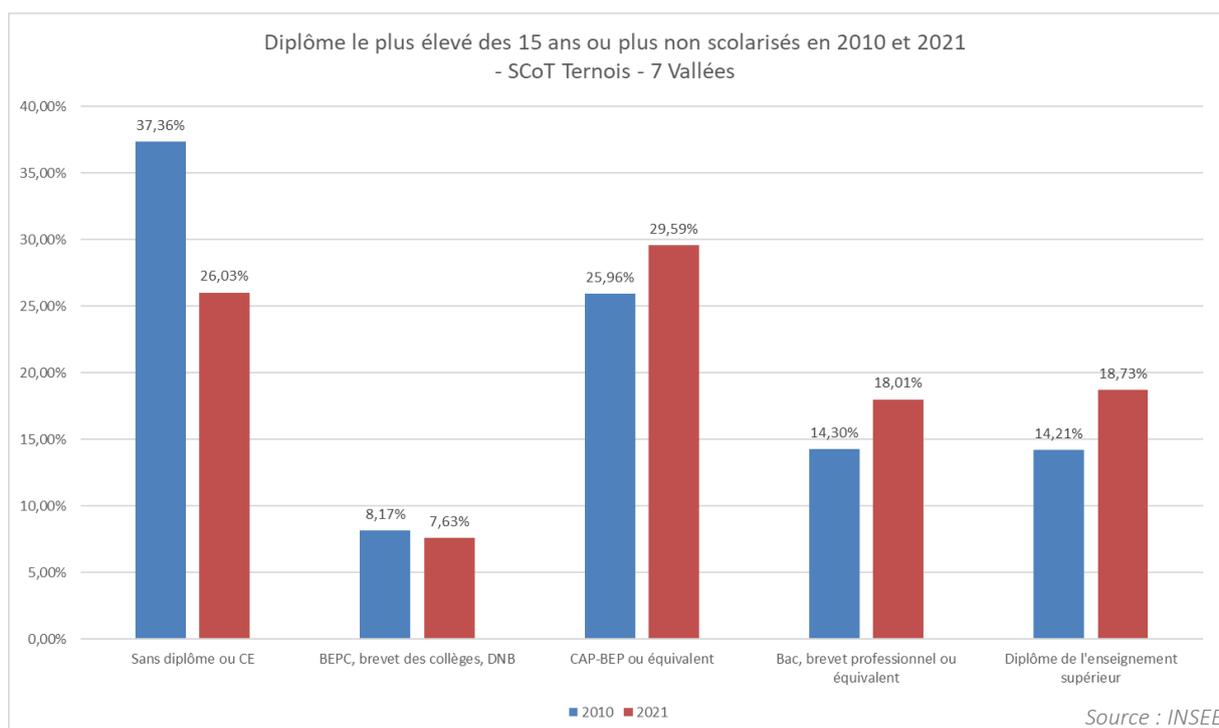


Taux d'activité par âge et par sexe en 2021 Source : INSEE - Traitement AULA

	PETR/SCoT	Département	Région	France
Ensemble	72,67%	72,50%	72,57%	71,36%
15 à 24 ans	50,07%	46,77%	48,17%	44,07%
25 à 54 ans	88,80%	88,74%	88,77%	87,80%
55 à 64 ans	48,85%	50,43%	49,73%	49,46%
Hommes	77,19%	77,30%	77,25%	75,93%
15 à 24 ans	54,29%	53,27%	53,70%	47,43%
25 à 54 ans	93,77%	94,20%	94,01%	93,29%
55 à 64 ans	53,00%	53,54%	53,30%	53,17%
Femmes	68,03%	67,58%	67,78%	66,82%
15 à 24 ans	45,33%	39,70%	42,07%	40,45%
25 à 54 ans	83,76%	83,29%	83,49%	82,39%
55 à 64 ans	44,74%	47,19%	46,09%	45,97%

➔ Niveau de diplôme

La population non scolarisée de 15 et plus est faiblement diplômée. En 2021, on constatait que 26 % de cette population n'avait pas de diplôme ou était titulaire d'un certificat d'études primaires et 34% de cette population avait un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat.



La part des non diplômés (26%) est supérieure à celle observée à l'échelle départementale (24,2%), régionale (24%) et nationale (20%) de même que celle des diplômés de niveau inférieur au baccalauréat (37,2% contre 34,1% pour le département, 31,7% pour la région et 29,6% pour la France Métropolitaine). La part de titulaires d'un baccalauréat ou diplôme de niveau équivalent s'inscrit lui davantage dans la moyenne nationale de 17,6% contre 18% sur le territoire. Enfin, la part de diplômés de l'enseignement supérieur (18,7%) reste plus faible que celle départementale (23%), régionale (26,7%) ou nationale (32,8%).

Depuis 2010, on observe toutefois une amélioration significative de la situation, la part des non diplômés a chuté de plus de 11 points et l'ensemble des parts des titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP) ou plus a progressé.

➔ Chômage

En 2021, le territoire comptait **3 712 chômeurs** et le taux de chômage s'élevait à **13%**. Ce taux est plus faible que celui constaté à l'échelle du département (14,75%) ou de la région (14,82%) mais reste plus important que celui observé à l'échelle de la France Métropolitaine (11,70%).

Entre 2010 et 2021, le nombre de chômeurs est resté stable (-17 chômeurs) et le taux de chômage s'est maintenu autour des 13%. Depuis 1975, la courbe du chômage a globalement suivi la tendance nationale jusqu'en 1999. De 1999 à 2010, le chômage a progressé sur le territoire alors qu'il régressait à l'échelle nationale. De 2010 à 2021, l'évolution locale a suivi celle nationale, mais le chômage reste tout de même à un niveau élevé sur le PETR.

Evolution du taux de chômage depuis 1975 à l'échelle du PETR et Nationale *Source : INSEE*

	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
PETR/SCoT	3,60%	7%	10,80%	11,90%	13,05%	14,91%	13,04%
France	3,80%	7,40%	10,40%	12,10%	11,59%	13,71%	11,70%

Au troisième trimestre 2022, le territoire comptait 4 620 demandeurs d'emploi inscrits en fin de trimestre selon pôle-emploi dont 2 410 de catégorie A n'exerçant aucun emploi. A l'échelle de la Communauté de Communes du Ternois, 2 450 demandeurs d'emplois étaient inscrits (dont 1 310 de catégorie A) soit 5% de moins par rapport au troisième trimestre de 2021 (et une évolution de -9% de la catégorie A). 2 170 demandeurs d'emploi étaient inscrits à la même date dans le périmètre de la Communauté de Communes des 7 Vallées (dont 1 100 de catégorie A) soit 6,9% de moins qu'au troisième trimestre 2021 (et -11% de la catégorie A).

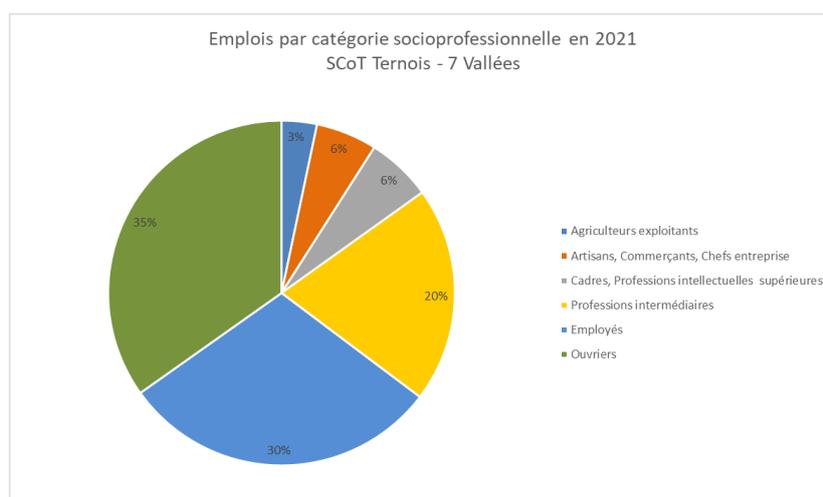
➔ Actifs par catégories socio-professionnelle

En 2021, **65% de la population active âgée de 15 à 64 ans appartenait à la catégorie des employés et ouvriers**. Cette part est supérieure à celle observée à l'échelle départementale (60%) ou régionale (56%). Depuis 2010, la part d'employés et d'ouvriers a connu une hausse de 14,8% (+2 310 actifs) sur le territoire du PETR.

La part d'agriculteurs exploitants (3%) est plus importante que la moyenne départementale ou régionale (1%). Même si on constate que depuis douze ans, elle a diminué de 25%.

La part des professions intermédiaire (20%) ainsi que des cadres (6%) et professions intellectuelles supérieures sont inférieurs à celles observées aux échelles départementale et régionale (respectivement de 24 et 25% pour les professions intermédiaires, 9 et 14% pour les cadres).

Toutefois, on note que ce sont des catégories qui ont progressé depuis 2010 (+18% pour les professions intermédiaires ; +6% pour les cadres). La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (5,7%) est légèrement supérieur à la part départemental et régionale (respectivement 4,86% et 4,84%) mais elle a connu une baisse de 4% depuis 2010.



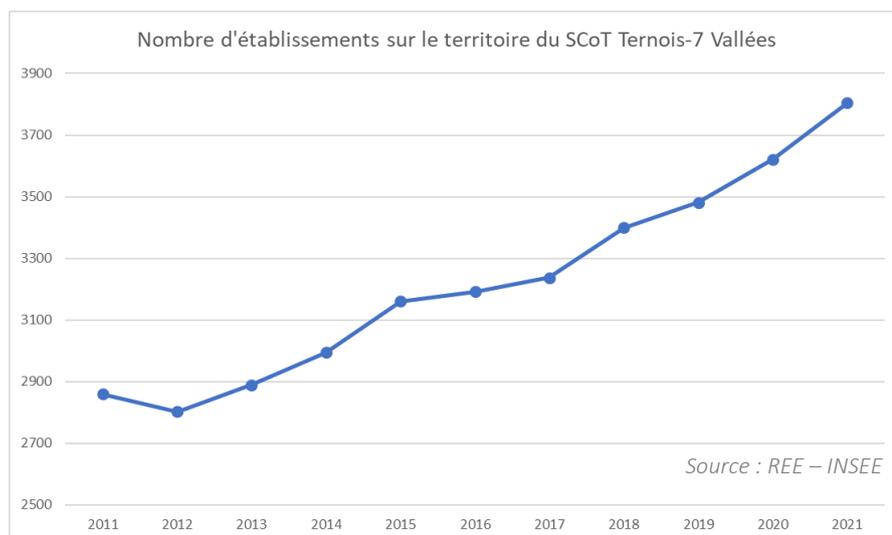
Source : INSEE

ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS

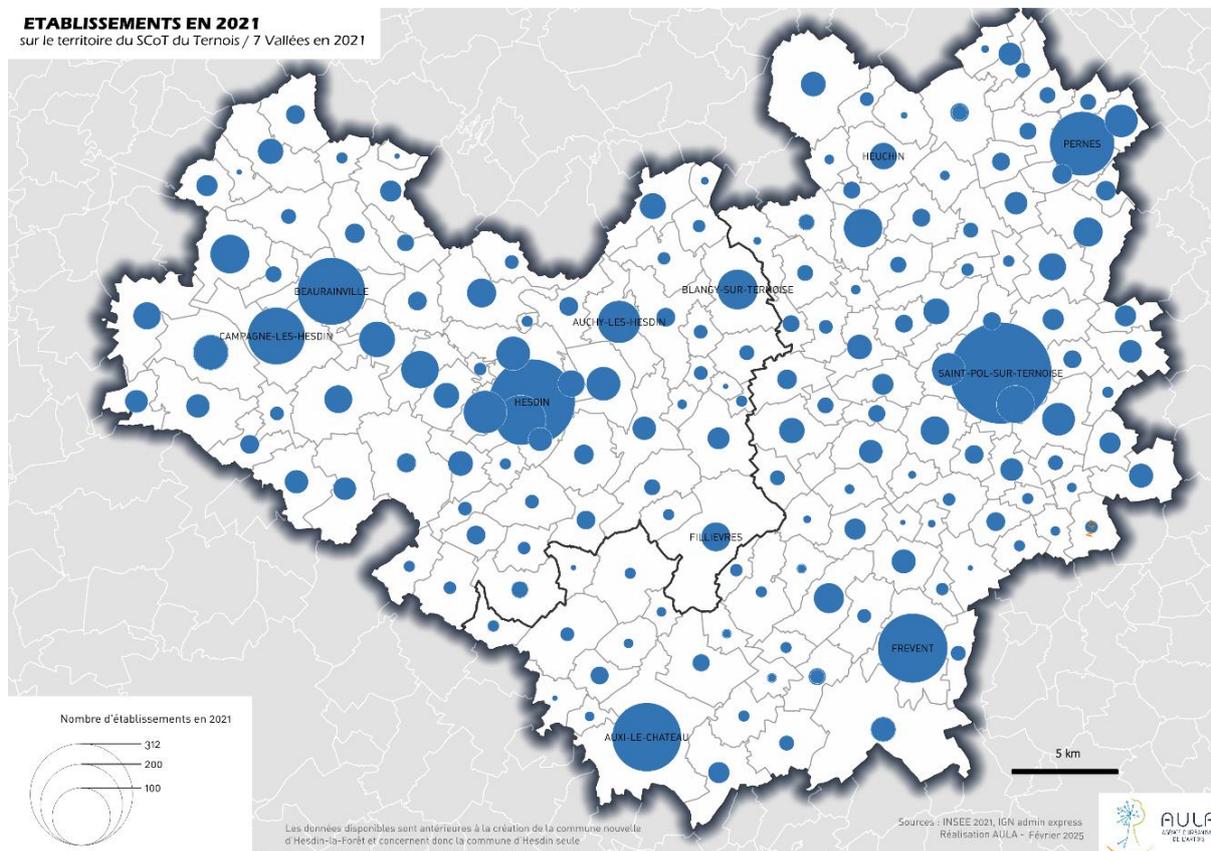
➔ Nombre d'établissements et évolutions

En 2021, d'après les données du Répertoire des Entreprises et des Etablissements de l'INSEE, 3 804 établissements étaient implantés sur le territoire du SCoT dont 2 057 sur la Communauté de communes du Ternois et 1 747 sur celle des 7 Vallées. Depuis 2011, ce nombre a augmenté de 33% (soit + 944 établissements).

Selon les données l'URSSAF, le territoire comptait 1 232 établissements employeurs en 2023 qui représentaient 11 319 emplois salariés privés dont 6 624 sur Ternois Com et 4 695 sur les 7 Vallées. Ces établissements sont principalement implantés sur les polarités locales notamment à Saint-Pol-sur-Ternoise (209 établissements en 2023) et Hesdin (134 établissements).

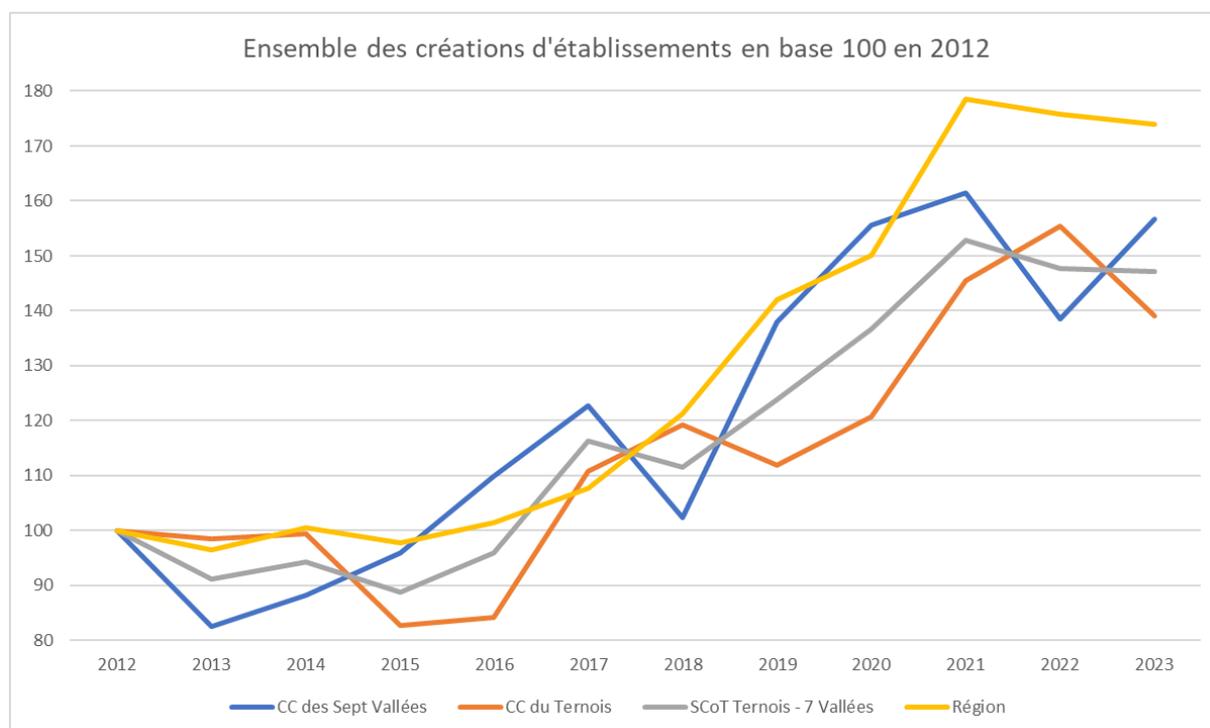


ETABLISSEMENTS EN 2021
sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2021



→ Création d'entreprises

La dynamique de création d'établissements a progressé de façon très significative sur le territoire du SCoT entre 2012 et 2021, comme à l'échelle régionale. Depuis 2021 la tendance territoriale et régionales observent une légère baisse. En 12 ans, le nombre annuel de création d'établissement a progressé de 47% sur le PETR contre 74% à l'échelle régionale.



Source : INSEE - Traitements AULA

Création totale d'établissements par an Source : INSEE - Traitements AULA

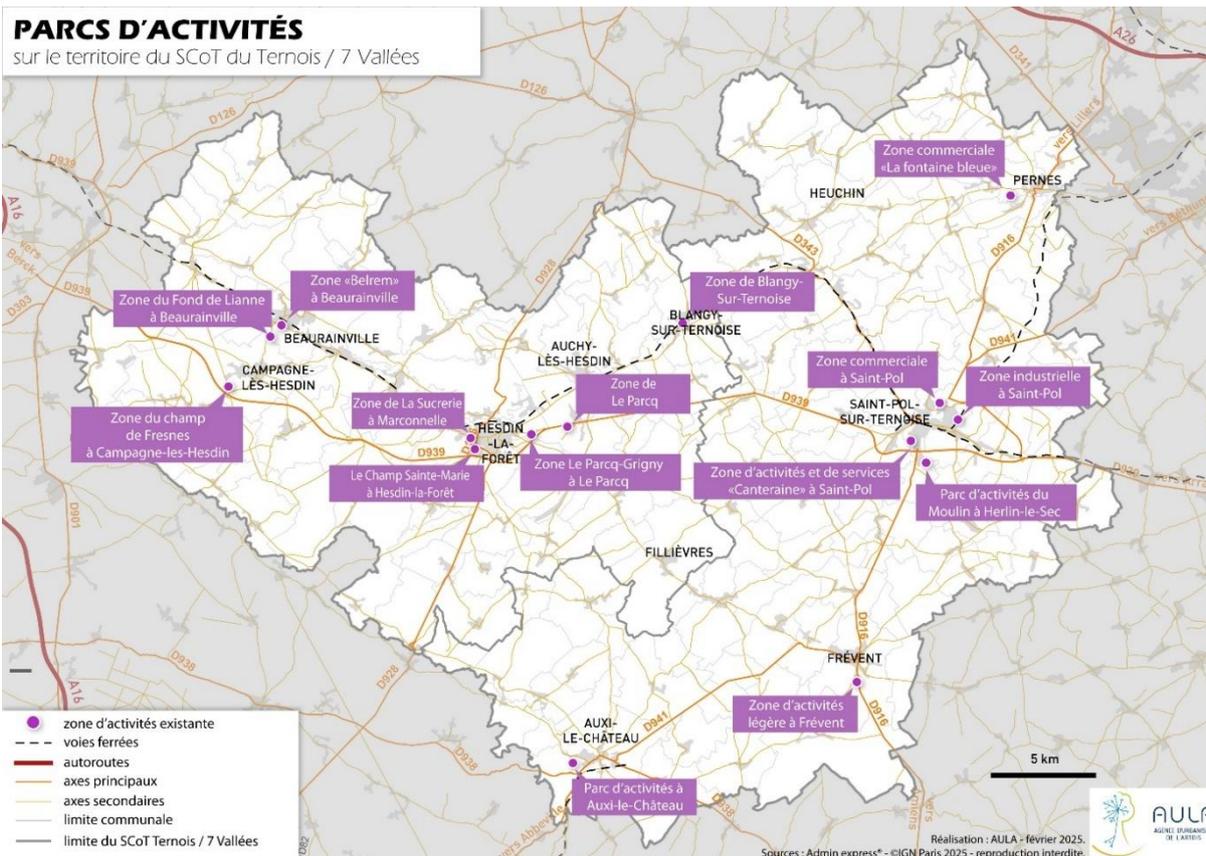
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CC 7 Vallées	171	141	151	164	188	210	175	236	266	276	237	268
CC Ternois	202	199	201	167	170	224	241	226	244	294	314	281
PETR/SCoT	373	340	352	331	358	434	416	462	510	570	551	549

→ Foncier à vocation économique

Le territoire du SCoT est maillé de 13 zones d'activités. Sept zones sont situées dans le périmètre de la Communauté de Communes du Ternois et six dans celle des 7 Vallées.

La polarité principale de Ternois Com, Saint-Pol-sur-Ternoise, compte à elle seule 3 zones d'activités (zone commerciale, zone industrielle et zone d'activités et de services « Canteraine »). Trois zones sont également implantées en périphérie de la polarité principale de la Communauté de Communes des 7 Vallées (« Le champ Sainte Marie » à Marconne et à Sainte-Austreberthe, « la Vallée Carrez » et « le Grand Tour » à Marconnelle).

Les autres zones sont implantées dans les polarités secondaires du territoire (Pernes, Auxi-le-Château, Frévent, Beaurainville, Campagne-les-Hesdin).



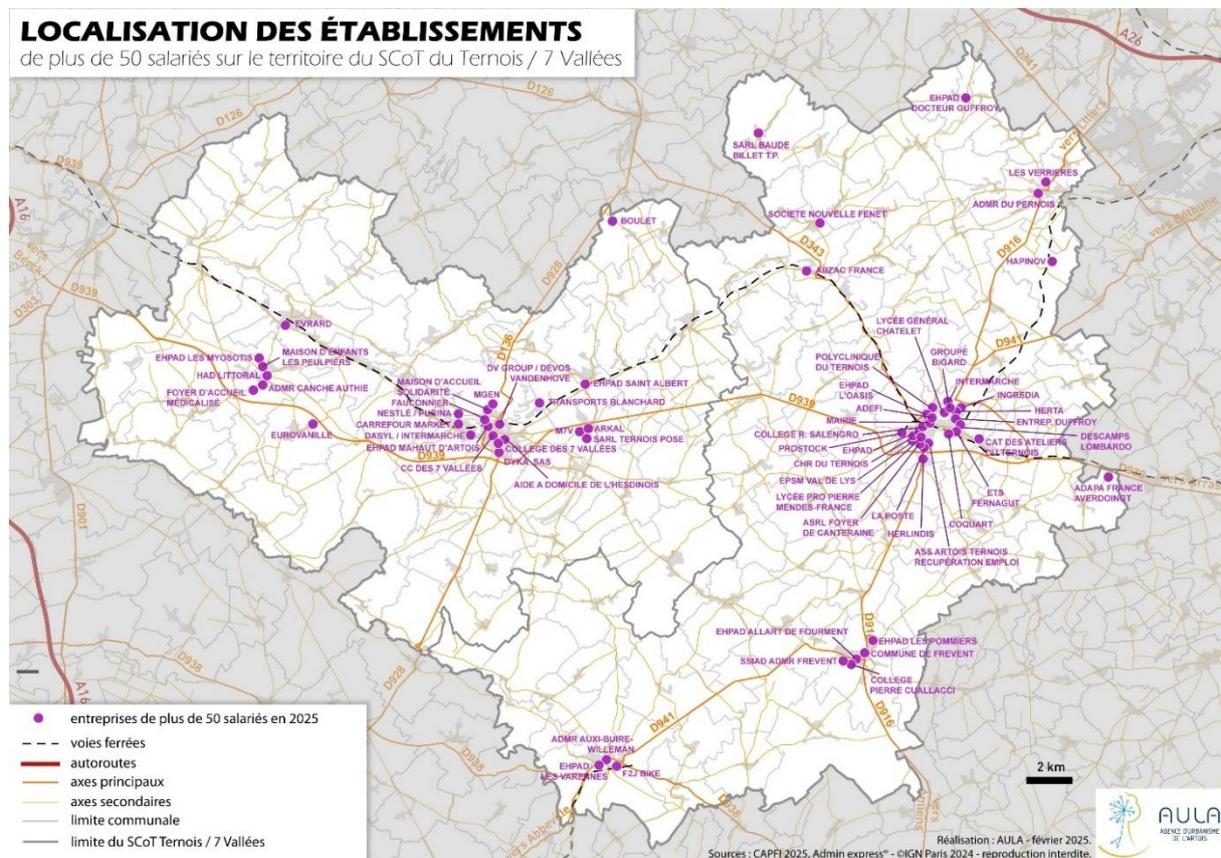
> L'industrie

Outre l'industrie agroalimentaire, d'autres types d'industries sont également présentes sur le territoire, notamment :

- AGLAFORM, exerçant une activité de fabrication d'équipements automobile dont les effectifs sont compris entre 50 et 100 salariés, à Auxi-le-Château,
- Des entreprises de fabrication de produit en caoutchouc ou plastique (SOMATER conditionnements, Mousse plastique de l'Artois à Frévent notamment),
- Les entreprises spécialisées en machinisme agricole HARDI EVRARD, de 100 à 199 salariés, implanté à Beaurainville et LA CAMPAGNE, 80 salariés, à Campagne-les-Hesdin,
- DYKA, de 200 à 249 salariés, spécialisé dans la fabrication de tubes/tuyaux plastiques à Sainte-Austreberthe,
- ARKAL, de 50 à 99 salariés, implanté à Le Parcq et exploitant une activité de construction de bâtiments à ossature métallique.

> Activité artisanale, PME/PMI

On notera enfin que le territoire possède un maillage diffus d'activités variées exercées par des PME/PMI ainsi qu'une densité artisanale importante. Le secteur de la construction est particulièrement développé sur le territoire et se démarque également dans la spécificité de l'emploi local (cf. diagramme supra). En 2021, il représentait, sur le territoire, 1,2 fois la moyenne nationale.



COMMERCE

→ Structuration générale de l'offre commerciale

En 2024, le territoire du PETR Ternois-7 Vallées comptait **990 commerces actifs** dont **62 Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)** et **928 commerces de proximité**.

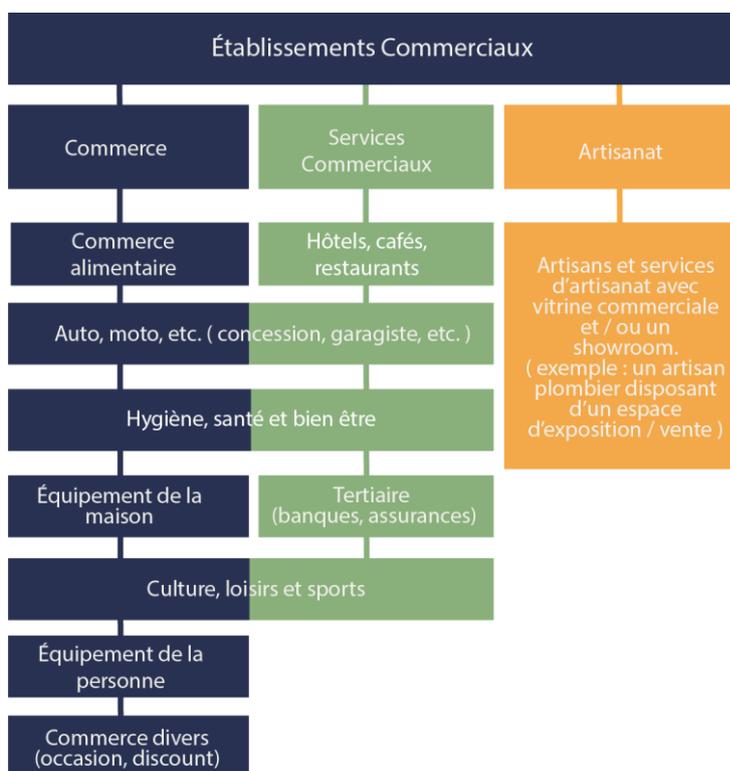
Nombre de commerces par territoire *Source : AULA*

	Grandes et moyennes surfaces actives	Commerces de proximité actifs	Ensemble
CC Ternois	34	487	521
CC 7 Vallées	28	441	469
PETR/SCoT	62	928	990

→ Répartition des établissements commerciaux par type

Suivant la méthodologie du recensement élaboré par l'agence d'urbanisme, les établissements commerciaux ont été classés par type :

- > Le type « commerce » correspondant aux établissements ayant une activité de vente de biens de consommation,
- > Le type "Service commercial" correspondant à ceux ayant une activité de service à caractère commerciale ayant une vitrine (restauration, salle de sport, coiffeur, etc.),
- > Le type "Artisanat" qui recense les artisans et services d'artisanat avec vitrine commerciale et/ou showroom.



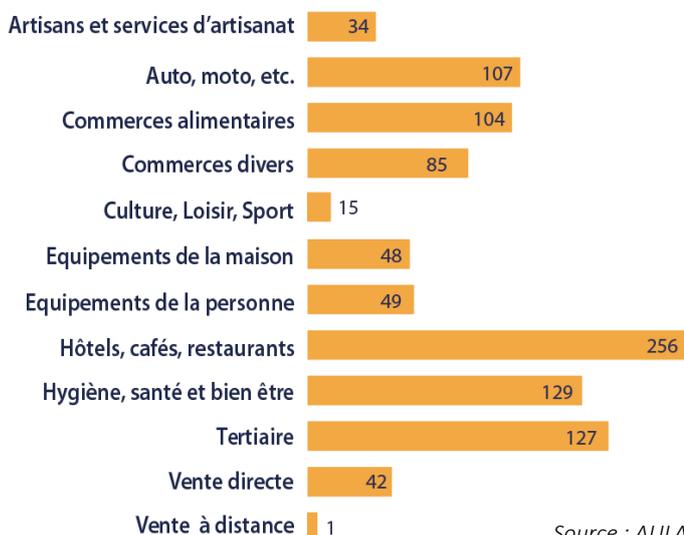
Ainsi, en 2024, le territoire du PETR Ternois/7 Vallées comptait **442 établissements** de type « commerce », **512** de type « service » et **33** de type « artisanat » (artisans et services d'artisanat avec vitrine commerciale et/ou showroom).

Parmi les commerces, c'est les établissements alimentaires qui sont en plus grand nombre avec **104 pas de porte**, parmi les établissements de service, se sont les hôtels, café et restaurants qui sont les plus nombreux avec **256 établissements** et enfin parmi les établissements artisanaux, se sont les services artisanaux qui tirent leur épingle du jeu.

➔ Répartition des commerces par sous-famille

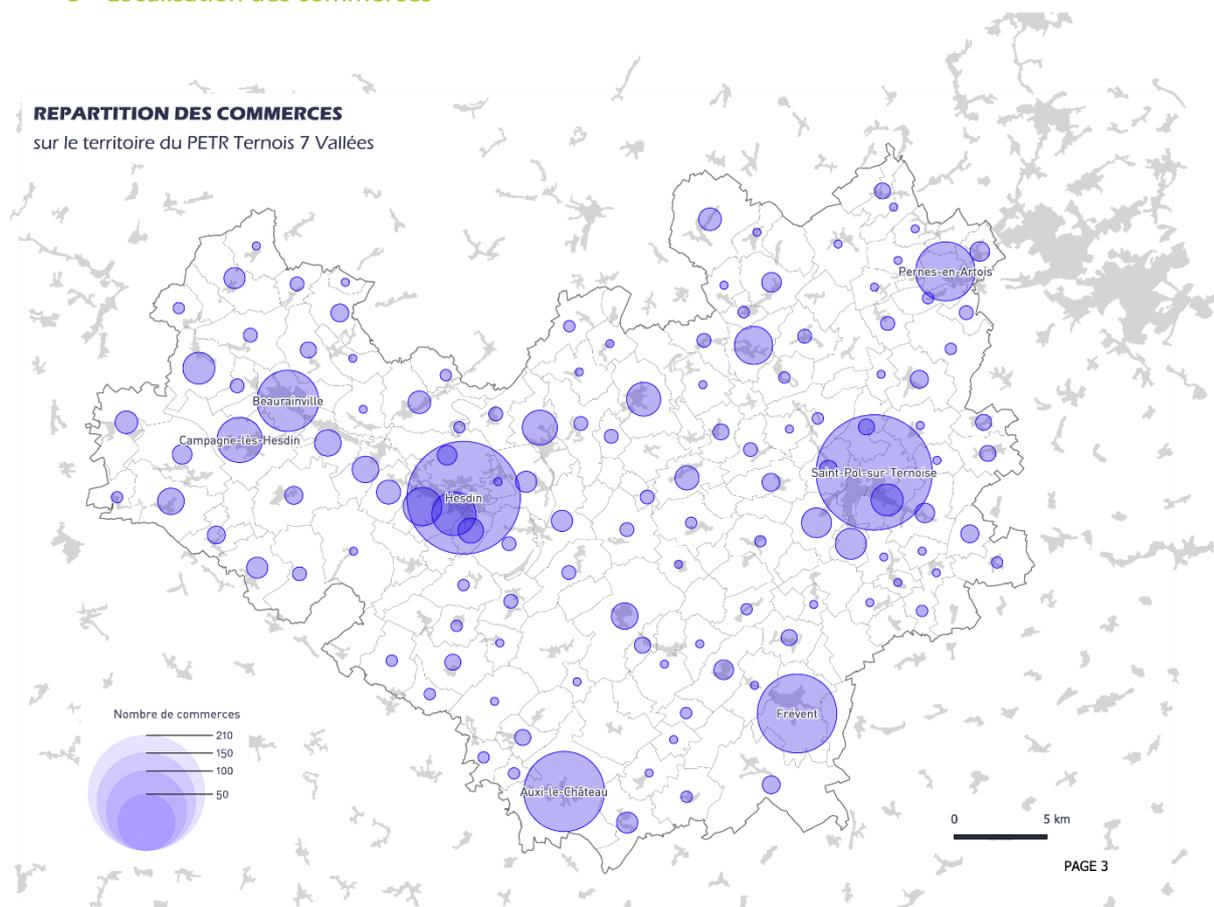
De façon plus fine, le nombre d'établissements de type « commerces » se répartit en sous-famille selon la distribution ci-contre.

Le secteur hôtelier (hôtels, cafés, restaurants, etc.) représente la plus grande part de l'offre commerciale sur le territoire avec **256 établissements actifs**, soit **24% des commerces du PETR**. On retrouve ensuite le secteur tertiaire (banques, assurances, agences d'intérim, etc.) qui représente quant à lui **127 établissements actifs**, soit **14% de l'offre commerciale globale**. Le secteur de l'hygiène, de la santé et du bien-être compte **129 établissements actifs**, soit **12,5% de l'offre commerciale dans le territoire**.

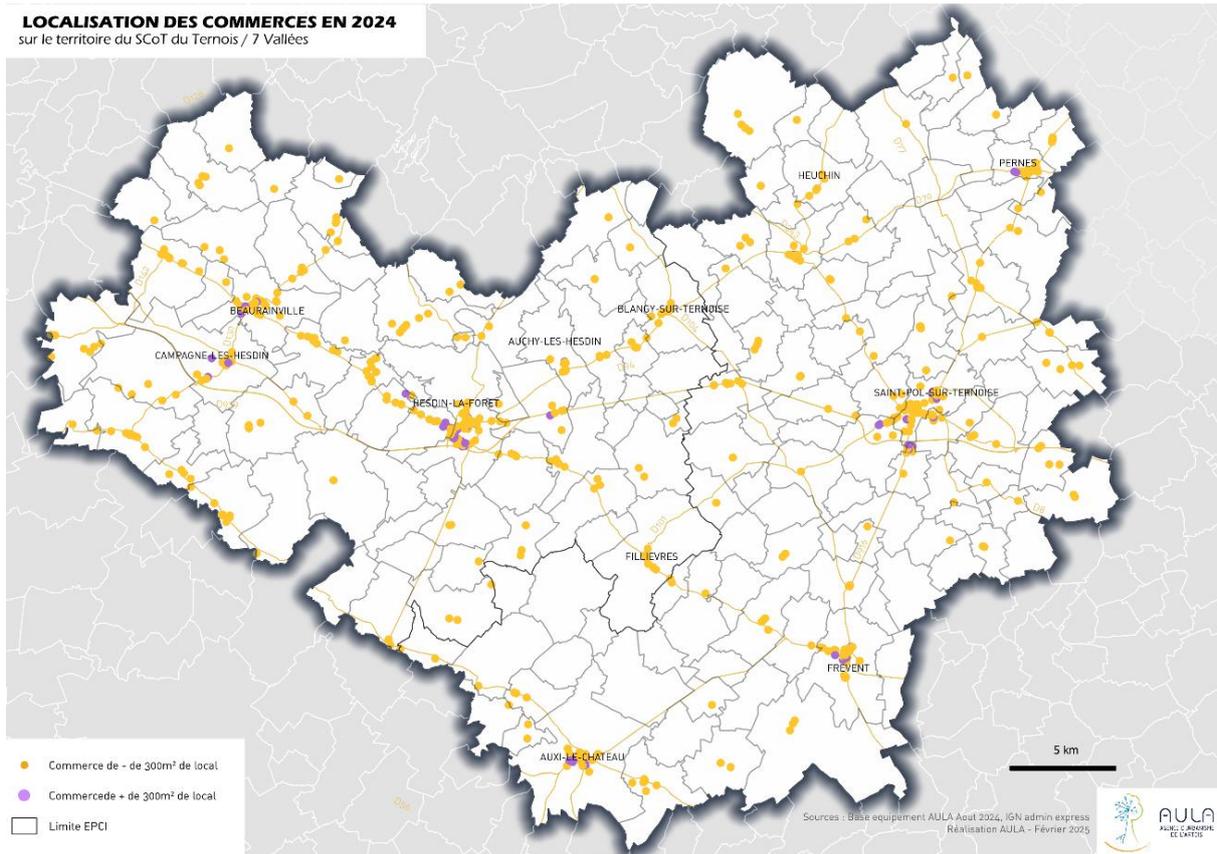


Source : AULA

➔ Localisation des commerces

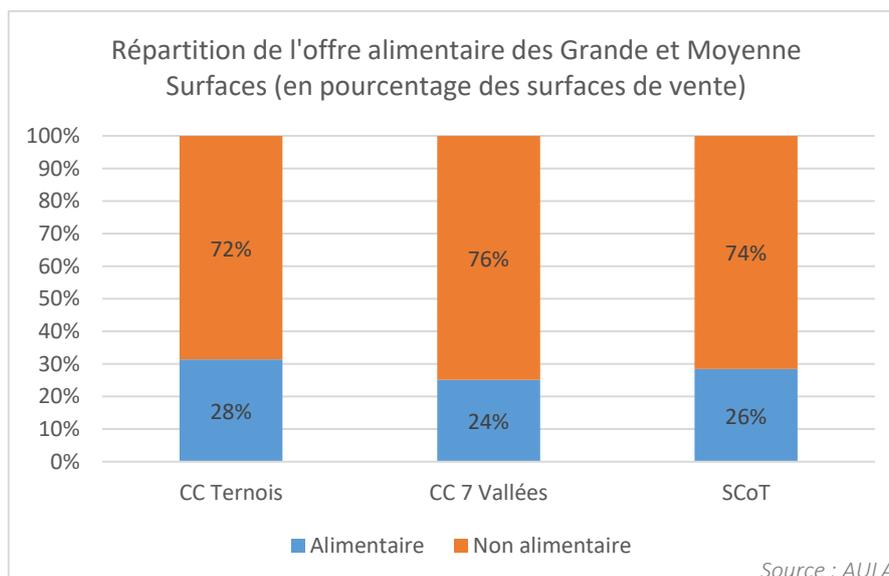


LOCALISATION DES COMMERCES EN 2024
sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées



➔ **Grandes et Moyennes Surfaces**

Le PETR est pourvu de **77 établissements de moyenne et grande surface** (de plus de 300 m² de surface de vente) dont **62 actifs**, représentant **98 000 m² de surface de vente environ**, que l'on retrouve autour de différentes polarités. Sur ces 77 établissements, **19 (32 000 m² de surface de vente environ)** se situent à **Saint-Pol-sur-Ternoise** et ses alentours proches et **18 (32 500 m² de surface de vente environ)** à **Hesdin et ses environs directs**. Ces deux pôles commerciaux principaux du territoire représentent **plus de 65% de l'offre commerciale en moyennes et grandes surfaces** qui sont, pour plus d'un tiers, alimentaires.



➔ Vacance commerciale

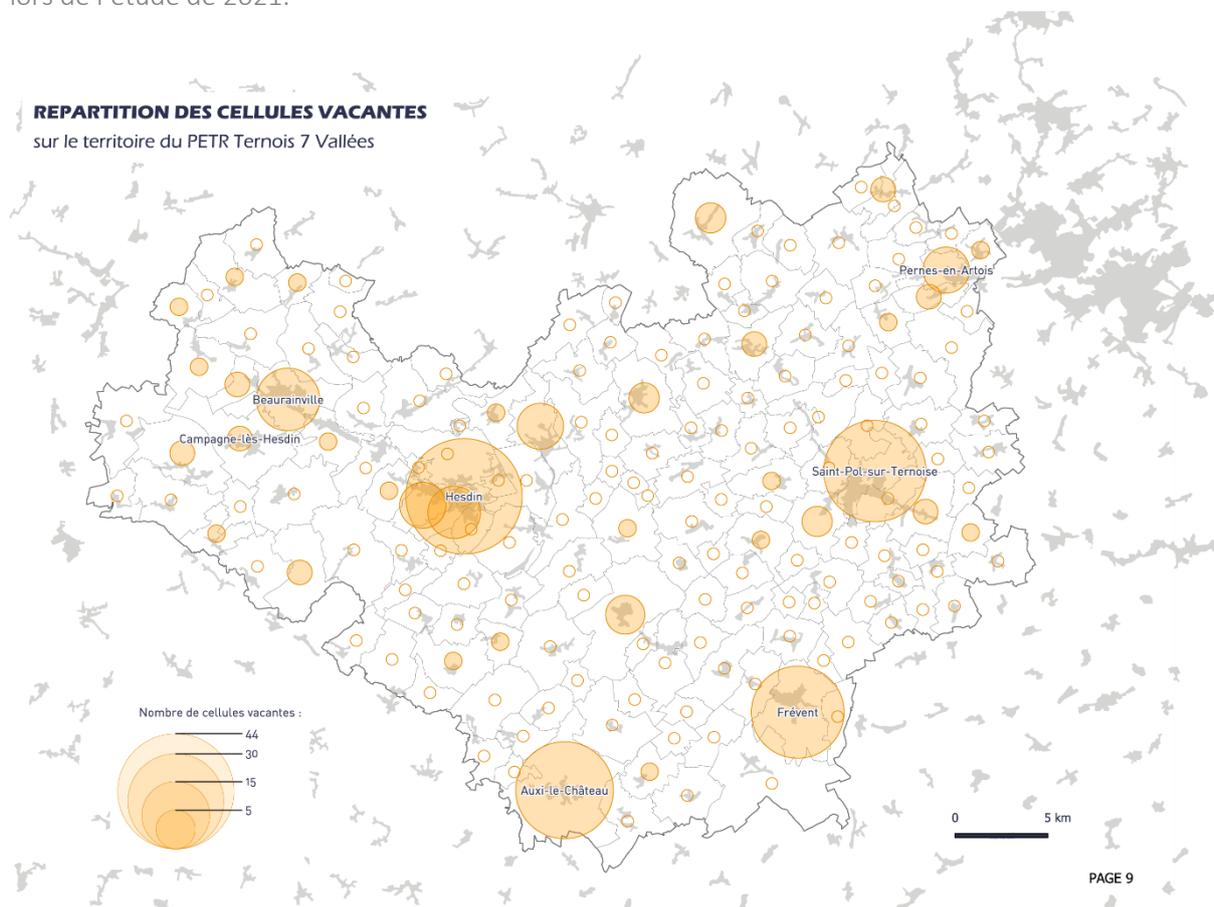
NB : La vacance commerciale désigne l'état d'un local commercial qui est non exploité pour une durée indéterminée. A l'instar de la vacance des logements, on distingue la vacance frictionnelle ou conjoncturelle qui est liée au fonctionnement normal du marché (locaux non occupés depuis moins d'un an en attente d'une nouvelle occupation) de la vacance structurelle, de plus longue durée, qui concerne les locaux en situation de blocage (obsolescence du local, inadaptation du loyer, de la localisation...).

La vacance commerciale dans les territoires du Ternois et des 7 Vallées est de **16%**.

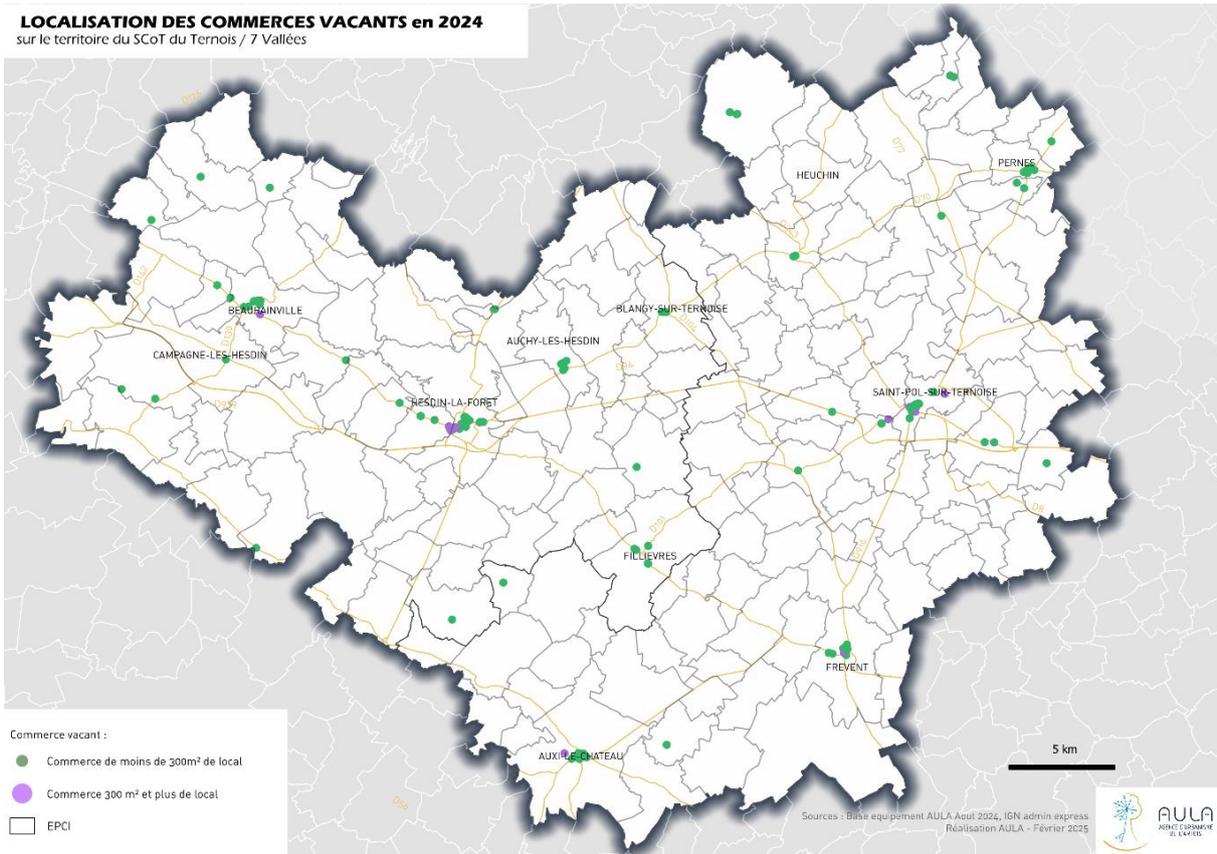
Il est à noter que la partie sud du territoire et notamment le sud du Ternois est bien plus touché par la question de la vacance commerciale avec des taux pouvant atteindre **31% à Auxi-le-Château** et **31% à Frévent**. Cependant, à Saint-Pol-sur-Ternoise, une forte hausse de la vacance commerciale a été observée, **passant de 8% à 15%**. À Pernes-en-Artois, également où le taux passe de **9% à presque 14%**.

Dans le PETR, le secteur le plus touché est celui des établissements hôteliers (hôtels, cafés et restaurants) avec **23% de vacance commerciale**. Au-delà de ce constat, les autres secteurs d'activité ont un taux de vacance proportionnel à leur implantation sur le territoire. C'est-à-dire qu'il n'existe pas de secteur plus en difficulté qu'un autre. L'offre commerciale est **correcte mais tend à s'affaiblir**, notamment dans les centres-bourgs où **le commerce de proximité s'efface doucement**. Cette offre se concentre sur les axes majeurs de circulation et les zones dédiées en périphérie.

Les sept polarités commerciales majeures et secondaires du territoire du PETR (Auxi-le-Château, Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin, Frévent, Hesdin, Pernes-en-Artois et Saint-Pol-sur-Ternoise) représentent **près de 65% de l'offre commerciale** et concentrent **près de trois quarts de la vacance commerciale du territoire global**. Cependant, le taux de vacance recule dans certaines communes comme à Hesdin où le taux de vacance entre 2021 et 2024, **passé de 18% à 14,5%**. À Campagne-lès-Hesdin également où il n'existe **plus qu'une seule cellule vacante** alors que la commune en comptait sept lors de l'étude de 2021.



LOCALISATION DES COMMERCES VACANTS en 2024
sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées



POUR RESUMER...

Le territoire du SCoT Ternois-7 Vallées comptait, en 2021, 20 270 emplois au lieu de travail majoritairement implantés dans la polarité de Saint-Pol-sur-Ternoise puis dans les autres polarités locales. Depuis 2010, ce nombre d'emploi a diminué et notamment sur l'ensemble de polarités.

Le territoire présente un profil résidentiel. Le nombre d'emplois offert par le territoire est inférieur au nombre d'actifs qui y résident. Aussi, il dépend des interactions avec ses voisins.

Si les activités tertiaires représentaient 63% des emplois du territoire en 2021, il est intéressant de constater que l'agriculture, l'industrie, et dans une moindre mesure, le secteur de la construction occupe un poids plus important dans l'emploi local qu'en comparaison avec la moyenne nationale. Cette spécificité se retrouve dans les filières économiques phares du territoire : l'agroalimentaire, l'industrie et les activités artisanales, le tissu de PME/PMI.

Les ouvriers et employés représentaient 65% de la population active en 2021 soit une proportion sensiblement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (60%). On constate que la part des agriculteurs exploitants (3%) reste plus importante qu'à cette même échelle malgré une diminution de près de 25% au cours des douze dernières années. Enfin, les cadres et professions intermédiaires sont sous-représentés par rapport à la moyenne départementale.

Le taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans) était plus élevé que la moyenne régionale ou nationale ce qui traduit une entrée plus rapide sur le marché du travail. On constate par ailleurs que le niveau de la population non scolarisée de 15 ans et plus est faiblement diplômée (près de 37% avec un niveau inférieur au baccalauréat) avec toutefois une amélioration significative de la situation au cours des douze dernières années.

Le territoire comptait 3 804 établissements employeurs en 2021, implantés principalement dans les polarités locales et notamment dans les 13 zones d'activités qui maillent le territoire.

Parmi les activités économiques, il convient enfin de relever la place occupée par le commerce. L'offre commerciale est structurée par 990 commerces actifs au 1^{er} avril 2021 dont 62 grandes et moyennes surfaces implantées majoritairement dans les polarités et leurs périphéries immédiates et 928 commerces traditionnels implantés de façon plus diffuse sur le territoire.

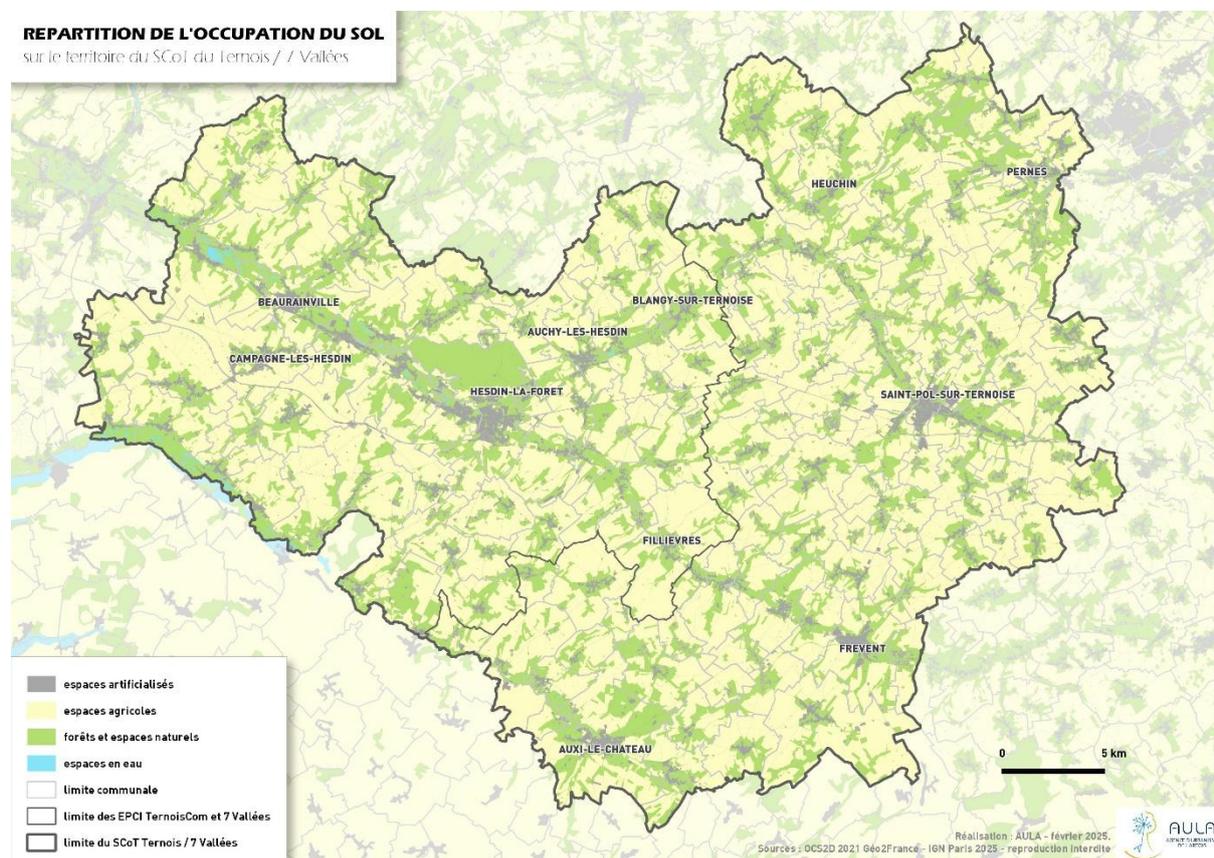
A RETENIR : > 20 270 emplois

- > 24 760 actifs ayant un emploi
- > -0.39% d'actifs entre 2010 et 2021
- > Taux d'activité de 72,6% (50,07% chez les jeunes)
- > Taux de chômage à 13 %
- > 63 % d'emplois tertiaires, 21 % industrie et 8% agriculture
- > 65 % de la population active employés ou ouvriers
- > 3 804 établissements implantés sur le territoire
- > 13 zones d'activités dans le périmètre du SCoT
- > 990 commerces actifs dont 62 grandes et moyennes surfaces

AGRICULTURE

L'OCCUPATION DU SOL

Situé au cœur du département du Pas-de-Calais, le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées se caractérise par sa forte dimension agricole avec **77% du sol occupé par l'agriculture**.

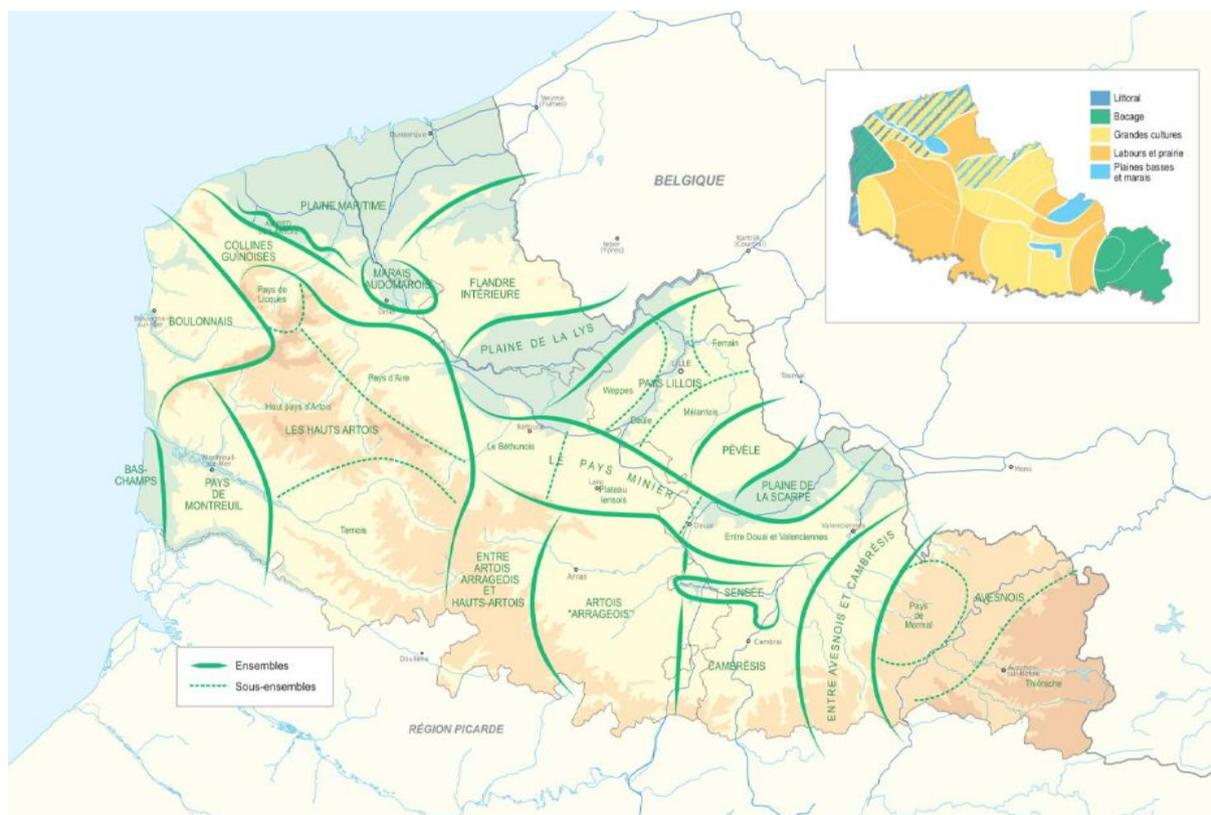


➔ Analyse topographique

En termes de topographie, le territoire du SCoT fait partie des Collines de l'Artois. Il est traversé par la Ternoise, l'Authie et la Canche et leurs affluents. On y distingue **3 grands ensembles topographiques** qui sont les suivants :

- > Les fonds de vallées
- > Les zones de reliefs
- > Les zones de plateaux

Ces derniers sont **caractérisés par des sols à fort potentiel agronomique** et sont majoritairement exploités par des cultures alors que les fonds de vallées et les zones de reliefs sont davantage orientées vers de l'élevage.



Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais Source : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

➔ L'agriculture du territoire et son évolution

Avec plus de **86 914 hectares de Surface Agricole Utile⁶ (SAU)** totale en 2020, l'agriculture du territoire couvre plus de 76% de sa superficie⁷. Depuis 2010, il a été constaté une certaine stabilité de la SAU totale ; +0,02% entre 2010 et 2020⁸ (-1% à l'échelle départementale et nationale).

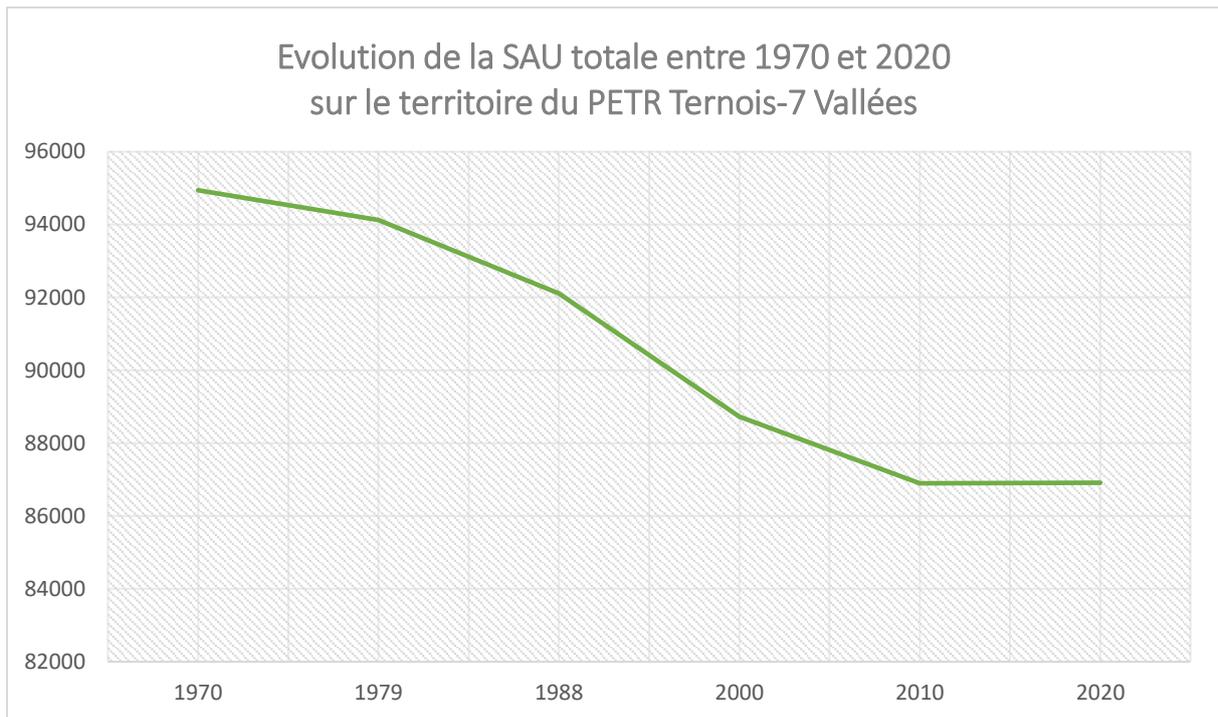
Surface Agricole Utile (SAU) totale Source : Recensement Générale Agricole - 2020

	2010	2020	Evolution 10/20
PETR/SCoT	86 897	86 914	0.02%
Département	463 513	458 149	-1%
Région	2 144 847	2 129 510	-0.7%
France	26 963 000	26 730 000	-1%

⁶ Notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris : pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.) – Source : INSEE

⁷ Superficie du territoire du SCoT : 1 130 km² soit 113 000 hectares

⁸ Les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation. Les chiffres d'un territoire doivent donc être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes, ou plusieurs départements voire plusieurs régions.

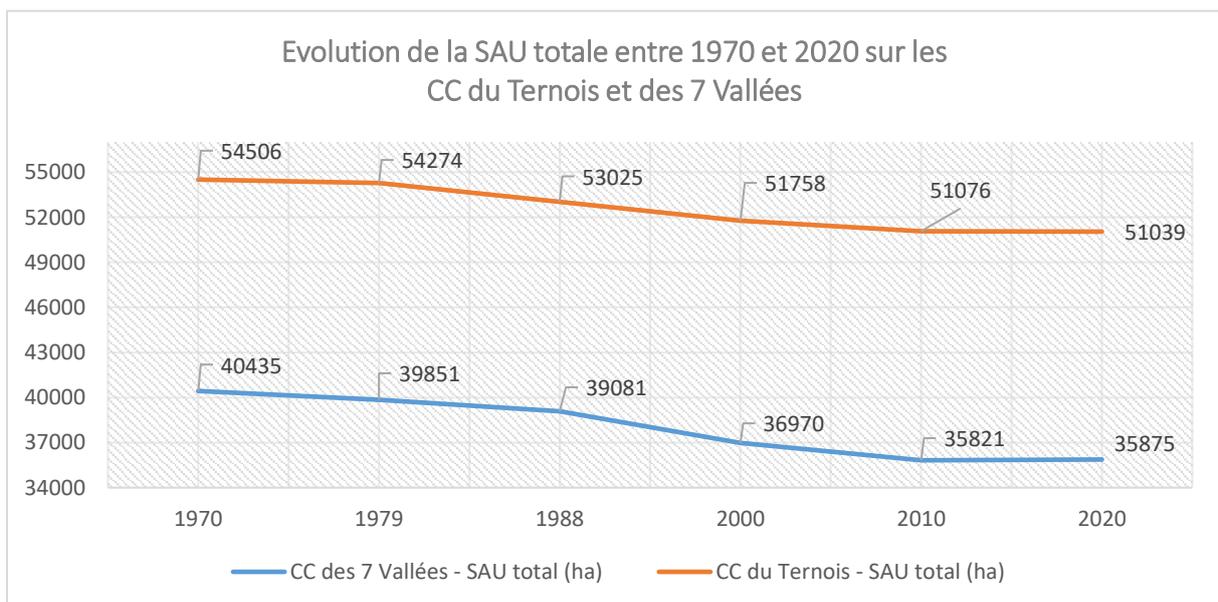


Source : Recensement Générale Agricole - 2020

➔ **Des évolutions distinctes entre les EPCI du territoire du SCoT**

Les **espaces agricoles** sont très souvent soumis à de multiples pressions : extension résidentielle en périurbanisation, développement de nouvelles zones économiques, infrastructures routières, etc. qui s'avèrent être des éléments de fragilisation pour les paysages agricoles et ruraux.

Sur le territoire de la **Communauté de Communes du Ternois**, la SAU totale a très légèrement diminué de 0,1% entre 2010 et 2020 alors que sur la **Communauté de Communes des 7 Vallées**, on note une petite évolution positive de la SAU totale de 0,2% sur la même période.



Source : Recensement Générale Agricole – 2020

→ Le stockage de carbone

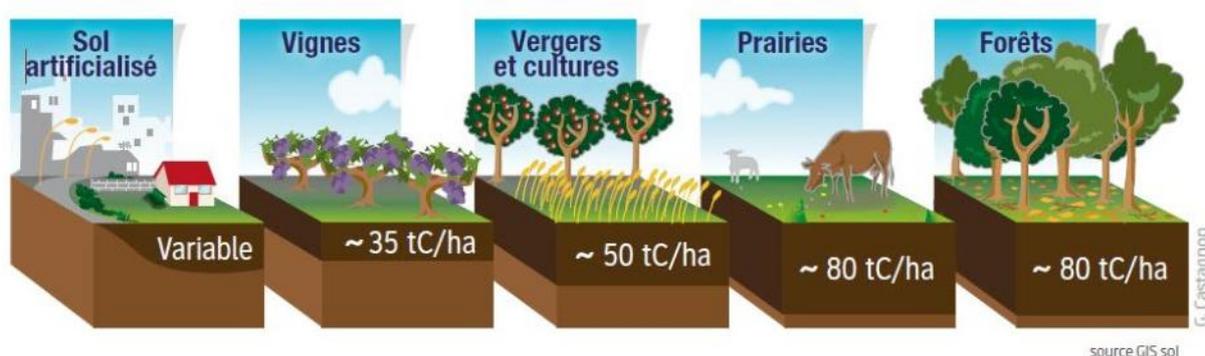
La diminution de la SAU, des prairies et l'urbanisation/l'artificialisation peuvent impacter la variation des stocks de carbone dans les sols. En effet, ces derniers stockent, sous forme de matières organiques, deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère.

Cependant, la capacité des sols à séquestrer du carbone varie en fonction de leur occupation. Ainsi, les sols agricoles ont une plus grande capacité à stocker du carbone alors que les sols artificialisés perdent cette capacité tout comme d'autres bienfaits tels que la perte de biodiversité, la capacité pour les sols à infiltrer l'eau, etc.

A titre d'illustration, le schéma ci-dessous présente le stock de carbone dans le sol selon différentes occupations. D'après l'inventaire des émissions nationales de gaz à effet de serre, les zones urbaines stockent moitié moins de carbone que les prairies ou forêts. Le stock carbone des sols de culture, sont eux, considéré comme intermédiaire.

D'après le PCAET du territoire du SCoT, ce dernier peut stocker 4% de ses émissions de CO₂.

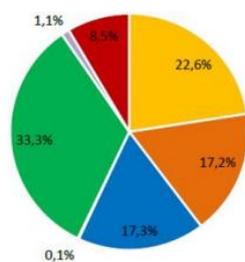
Le rapport ClimAgri du PETR Ternois - 7 Vallées indique que les émissions totales de GES du secteur agricole et forestier sont estimées à un peu plus de 582 000 tonnes équivalent CO₂/hectare (t eq. CO₂/ha). Rapportée à la surface agricole et forestière du territoire, ces émissions sont environs égales à 5,93 t eq. CO₂/ha. Pour ce secteur, les émissions de CO₂ sont majoritairement indirectes et induites par la production des intrants (engrais minéraux azotés et alimentation du bétail).



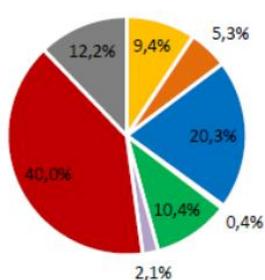
Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol

Source GIS Sol / ADEME, Carbone organique des sols, l'énergie de l'agro-écologie, une solution pour le climat

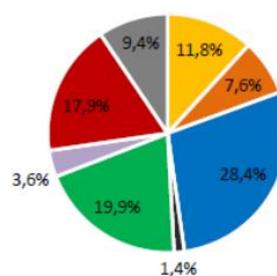
PETR Ternois 7 Vallées



Hauts-de-France



France métropolitaine



Répartition globale des émissions de GES

Source : Climagri
PETR Ternois/7 Vallées

■ Résidentiel

■ Transport routier

■ Agriculture

■ Tertiaire

■ Autres transports

■ Déchets

■ Industrie hors branche énergie

■ Industrie branche énergie

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

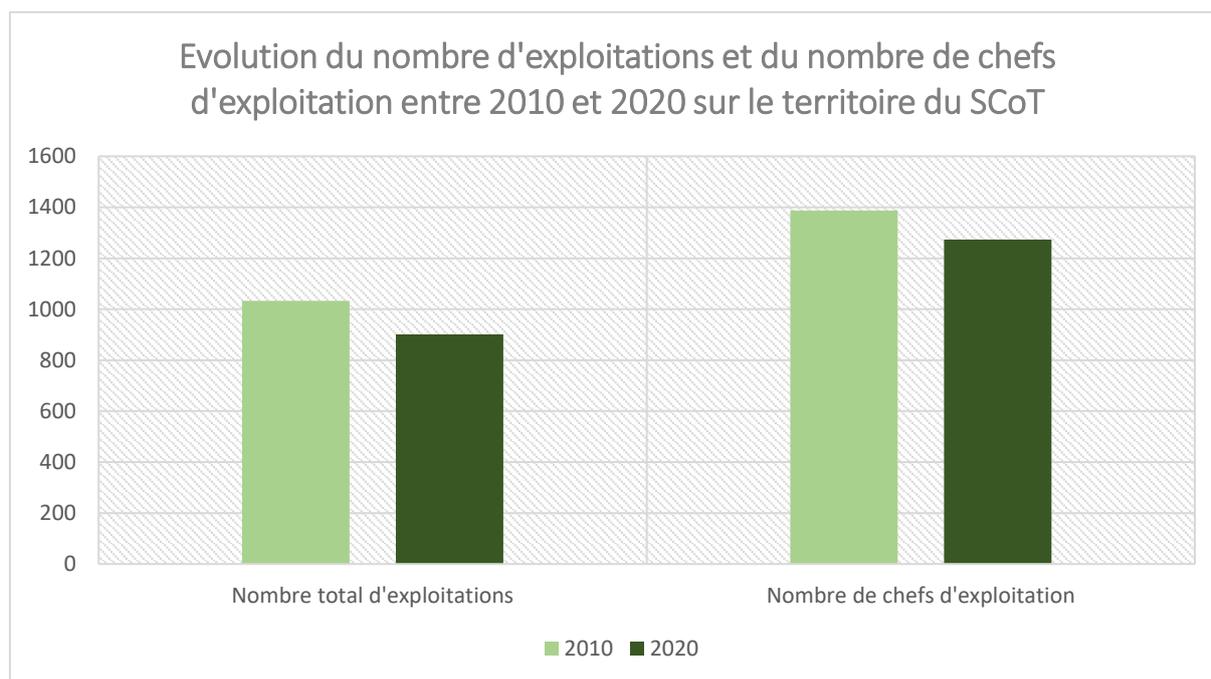
→ Des exploitations en évolution

Le nombre d'exploitations présentes sur le territoire évolue constamment. Le graphique ci-dessous représente l'évolution du nombre d'exploitations et du nombre de chefs d'exploitations entre 2010 et 2020.

En 2020 et d'après le Recensement Général Agricole⁹ (RGA), **901 exploitations** avaient été recensées sur le territoire du SCoT. Ce chiffre était de 1 033 en 2010. En dix ans, **le nombre d'exploitations sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées a donc diminué** de près de 13% (-15% à l'échelle du Pas-de-Calais ; -14,1% à l'échelle régionale -21% à l'échelle nationale).

Le nombre de chefs d'exploitation a également diminué entre 2010 et 2020, passant de 1 388 à 1 273 chefs d'exploitation en une dizaine d'années, soit -8,3% (-10% à l'échelle du Pas-de-Calais ; -10,9% à l'échelle régionale ; -18% à l'échelle nationale).

Alors que le nombre le nombre d'exploitations et le nombre de chefs d'exploitation diminuent, **le nombre de chef d'exploitation par exploitation a lui, tendance à augmenter**. En effet, en 2010, on comptait 1,34 chef pour 1 exploitation tandis qu'en 2020, ce chiffre était de 1,41 chef pour 1 exploitation. On assiste donc à un développement des formes sociétaires.



Source : Recensement Générale Agricole – 2020

→ Une augmentation de la SAU moyenne

⁹ Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent également de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local. Il a lieu tous les 10 ans.

La SAU moyenne par exploitation est de 96,9 hectares sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées en 2020. Le graphique ci-dessous présente l'évolution comparée de la SAU moyenne par exploitation et la SAU totale entre 2010 et 2020 sur le territoire du SCoT.

Depuis 2010, la SAU moyenne par exploitation a augmenté sur le territoire du SCoT passant de 84,3 hectares en moyenne par exploitation en 2010 à 96,9 hectares en moyenne par exploitation en 2020, soit 15% de plus qu'il y a 10 ans (80 hectares en moyenne par exploitation à l'échelle départementale, 91 hectares en moyenne par exploitation à l'échelle régionale et 69 hectares en moyenne par exploitation à l'échelle nationale en 2020).

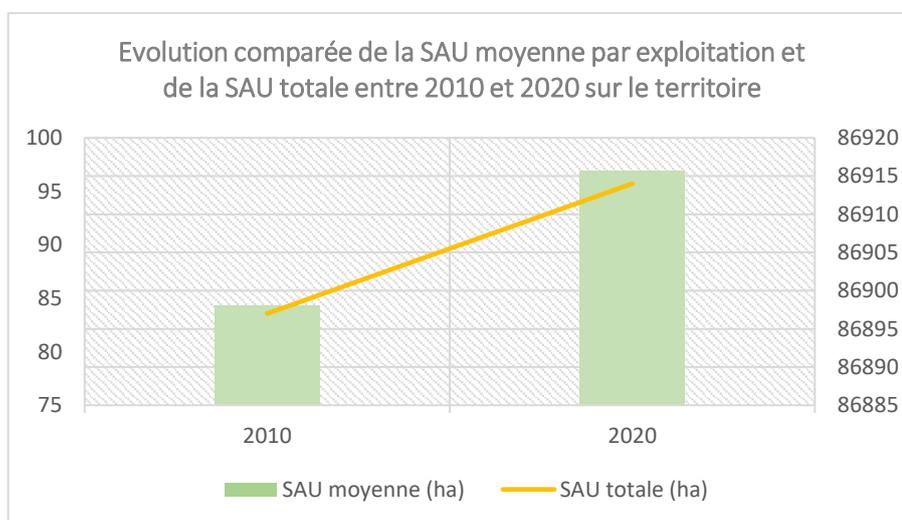
Même si la SAU totale évolue très légèrement dans le même sens, cette dernière n'augmente pas au même rythme.

Ainsi on assiste donc à une **augmentation de la taille des exploitations**. Cette évolution peut être mise en parallèle avec la diminution du nombre d'exploitations présentes sur le territoire. Ces évolutions confirment la mutation profonde que connaissent les structures agricoles dans leur organisation.

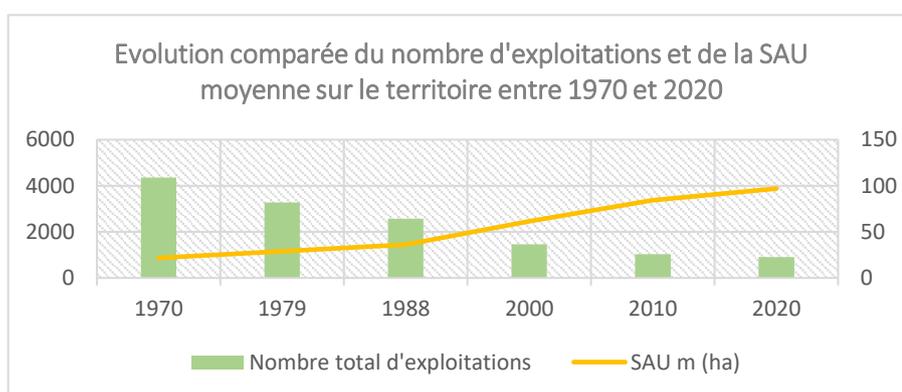
➔ La taille des exploitations

A noter que les exploitations agricoles se distinguent selon leur potentiel économique.

Les **exploitations agricoles « moyennes »** (25 000€ < Produit Brut Standard¹⁰ (PBS) < 100 000 €) et les **grandes exploitations** (100 000 € < PBS) sont au nombre de 647 sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées. Elles **représentent ainsi 71,8% des exploitations agricoles** sur le territoire du SCoT en 2020. Ces exploitations agricoles valorisent 93% de la SAU.



Source : Recensement Générale Agricole - 2020



Source : Recensement Générale Agricole – 2020

¹⁰ La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations » - INSEE

Les **petites exploitations** (PBS < 25 000€) sont quant à elles au nombre de 254 et **représentent 28,2% des exploitations agricoles** du territoire. A savoir que parmi ces petites exploitations, on retrouve également les « micro-exploitations », qui sont au nombre de 109.

	Exploitations		SAU (ha)		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2020
Total exploitations	1 033	901	86 897	86 914	238 358
Micro-exploitations	148	109	1178	1021	938
Petites	178	145	6 357	5 389	9 204
Moyennes	392	249	30 957	18 046	42 793
Grandes	315	398	48 405	62 459	185 425

Source : Recensement Générale Agricole - 2020

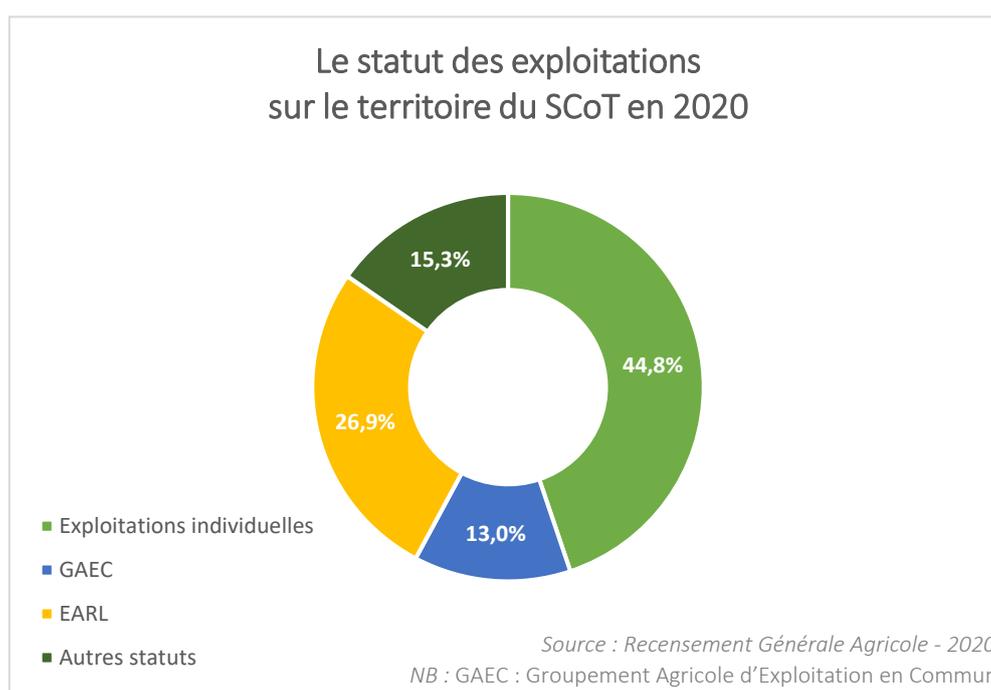
→ Le statut des exploitations

Le diagramme ci-dessous présente le statut des exploitations.

En moyenne sur le SCoT Ternois - 7 Vallées, **44,8% des exploitations sont en statut individuel** et **55,2% sont sous forme sociétaire** en 2020.

D'après le RGA, le **pourcentage d'exploitations en statut individuel** était de 53,4 % en 2010 alors qu'il est de 44,8% en 2020 (54% des exploitations sont en statut individuel à l'échelle départementale et 58,4% à l'échelle nationale). Ce pourcentage a donc **tendance à diminuer**. En effet, la mise en société offre de nombreux avantages pour les exploitants agricoles. Elle permet de mutualiser les moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique à part entière.

Le **type de forme sociétaire qui domine sur le territoire du SCoT est l'EARL** (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée). Cette forme sociétaire offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.

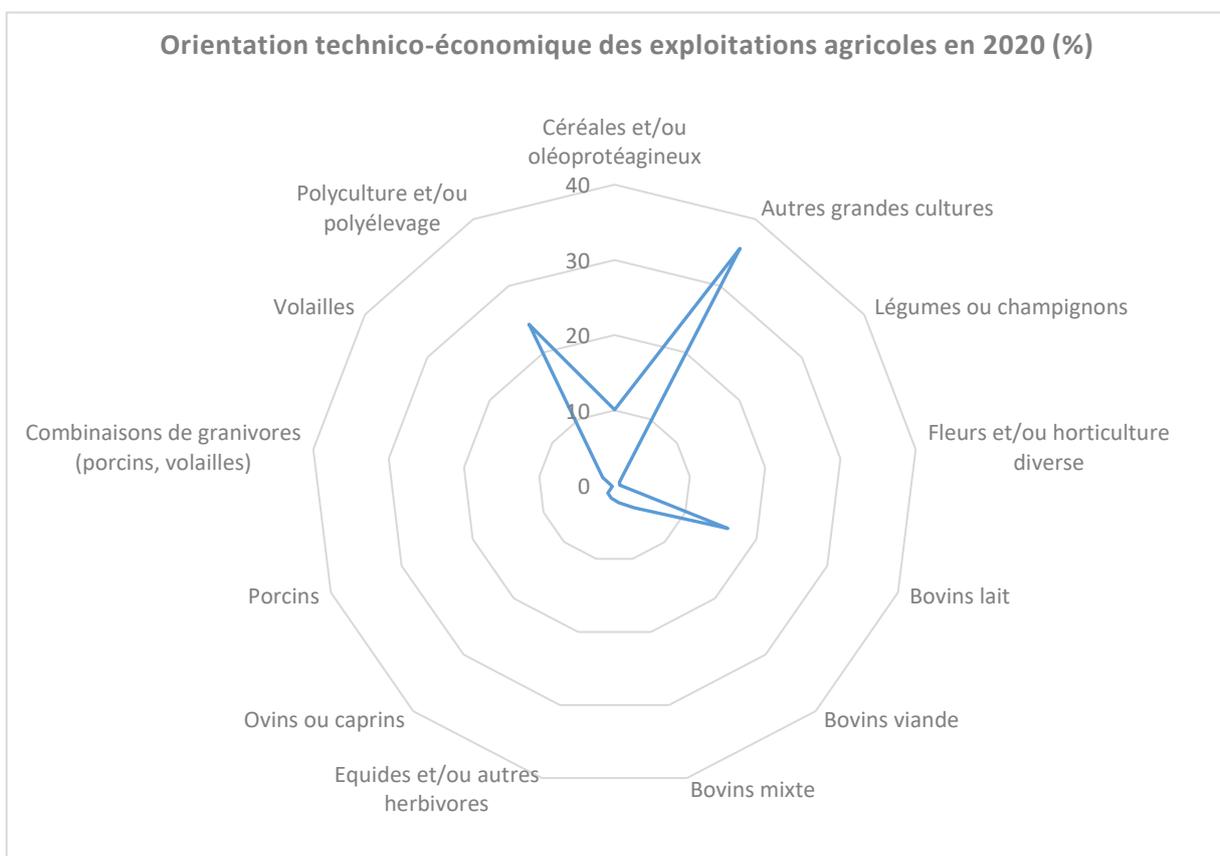


LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Les données du RGA recensent l'Orientation Technico-Economique (OTEX) des exploitations agricoles. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative des Produits Brute Standard¹¹ (PBS) des différentes productions dans le PBS totale de l'exploitation.

Le schéma ci-dessous reprend les OTEX dominants sur le territoire du Ternois et des 7 Vallées. Les exploitations agricoles du territoire sont majoritairement **des exploitations de type « polyculture - polyculture élevage »**.

En ce qui concerne l'évolution des OTEX, on constate une augmentation des exploitations en légumes/champignons et des cultures industrielles ainsi qu'un maintien relatif des bovins viande.

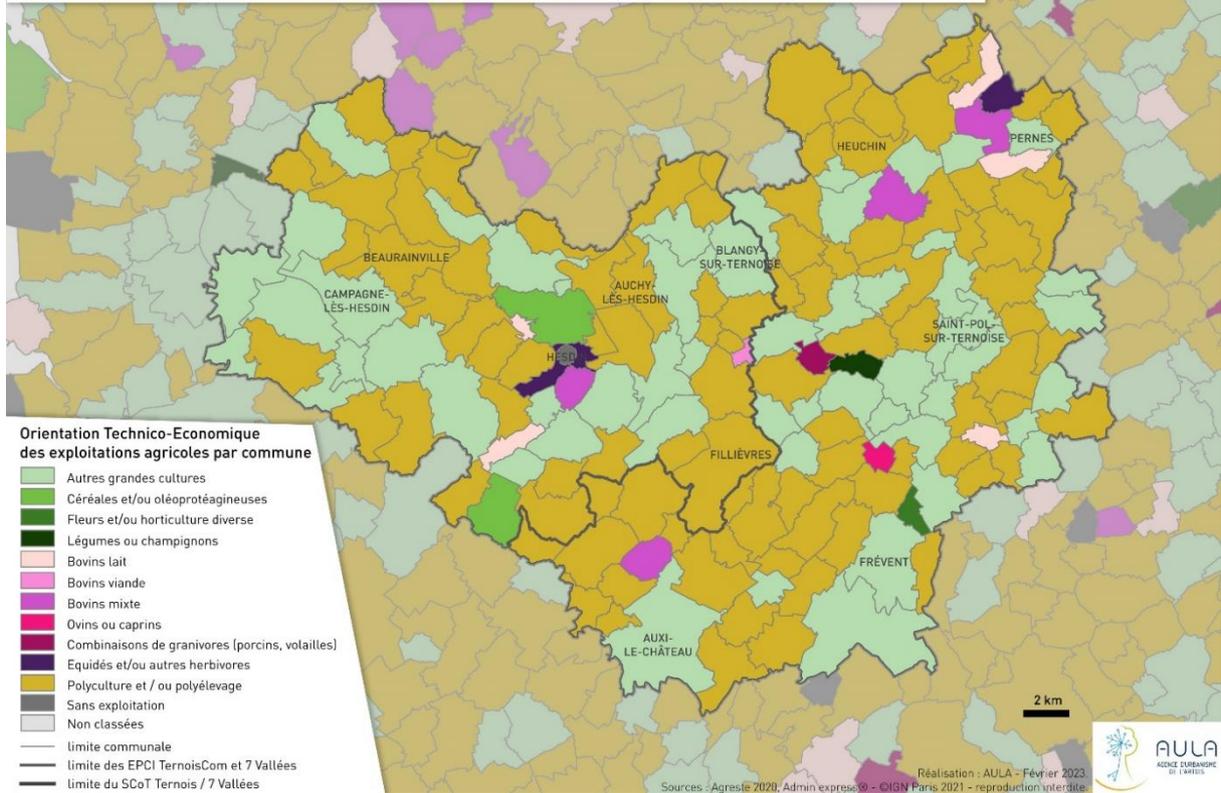


Source : Recensement Générale Agricole - 2020

¹¹ La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations »

SPÉCIALISATION TERRITORIALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

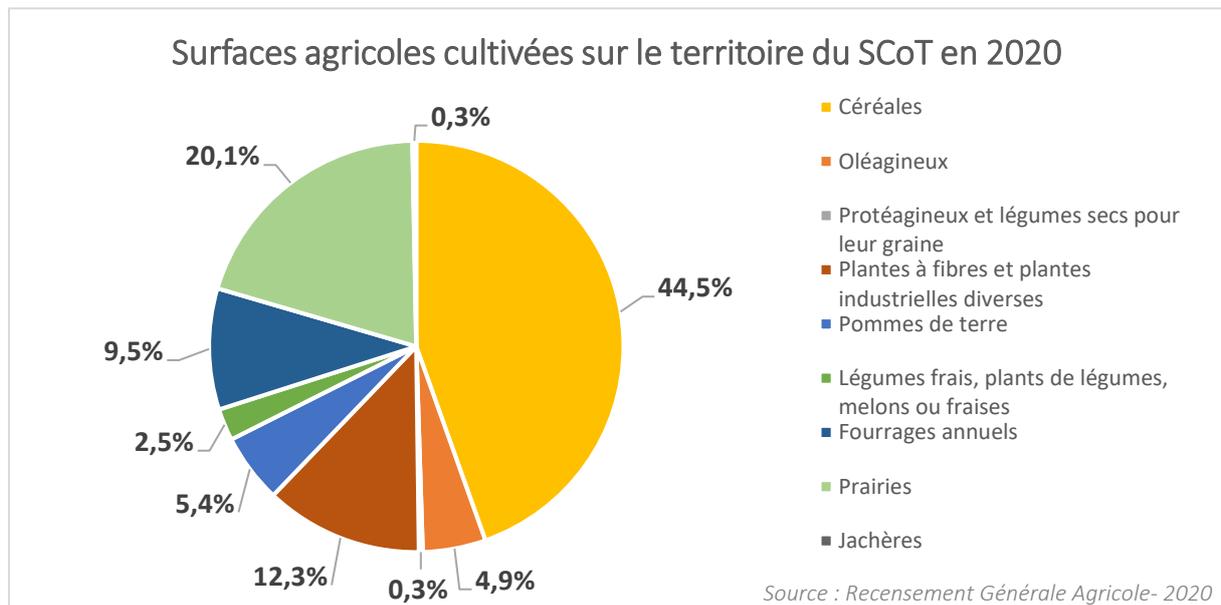
sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2020



➔ Les surfaces cultivées

En 2020, sur les 86 914 hectares exploités par les agriculteurs, un peu moins de la moitié est occupé par les céréales, soit 38 640 hectares (44,5%).

Le bon potentiel agronomique des sols du territoire a conduit les exploitations à la diversification de leur assolement et au développement d'autres productions comme les plantes à fibres et plantes industrielles diverses telles que la betterave sucrière, la pomme de terre, le lin, les petits pois, etc. Ce développement a eu tendance à s'accroître entre 2010 et 2020



Par ailleurs, **les prairies représentent en moyenne 20,1% de la SAU totale** sur le territoire du SCoT, soit une baisse significative depuis 2010 (-9,8%). Elles sont utilisées pour l'alimentation des bovins notamment. Les cultures fourragères viennent compléter cette alimentation.

Surfaces agricoles cultivées sur le territoire du SCoT Source : Recensement Générale Agricole – 2020

	Surface en ha		Evolution en %	Part en %
	2010	2020	2010 / 2020	2020
Céréales	40 688	38 640	-5%	44,5%
Oléagineux	4 157	4 246	2.1%	4,9%
Protéagineux et légumes secs pour leur graine	2 129	301	-85.9%	0,3%
Plantes à fibres et plantes industrielles diverses	7 061	10 652	50.9%	12,3%
Pommes de terre	2 703	4 716	74.5%	5,4%
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	1 218	2 163	77.6%	2,5%
Fourrages annuels	8 741	8 294	-5.1%	9,5%
Prairies	19 372	17 467	-9.8%	20,1%
Jachères	742	270	-63.6%	0,3%

→ Les cheptels

Depuis quelques années, le paysage de l'élevage évolue et subit la concurrence d'autres productions agricoles, notamment la concurrence des surfaces cultivées, mais parfois également la progression d'autres utilisations des sols liées à l'urbanisation.

Sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, on recense **78 478 Unités Gros Bétails¹² (UGB) au RGA 2020** contre 86 666 UGB en 2010, soit une baisse de 9,4% du cheptel entre 2010 et 2020 (-4% à l'échelle départementale ; -4,1% à l'échelle régionale ; -7% à l'échelle nationale).

Cette diminution importante, s'explique en particulier par les contraintes liées au métier d'éleveur mais aussi par une baisse importante des prairies (-9,8% entre 2010 et 2020), des crises animales, des réformes de la Politique Agricole Commune (PAC), des obligations environnementales et conflits générés par la croissance et la pression urbaine.

Les **cheptels du territoire sont essentiellement orientés vers l'atelier d'élevage en bovin**. L'élevage bovin est très répandu en nombre d'exploitations comme en surface. Il diminue pourtant. En effet, le nombre d'exploitations est en baisse tout comme le cheptel, ainsi que les surfaces en prairie qui reculent de 9,8%. Le maintien des prairies est ainsi un enjeu clef du territoire. Dans les autres évolutions notables pour les productions agricoles, notons la baisse des élevages et cheptels porcins et volailles.

¹² Unité employée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux (ex : vache laitière = 1,45 UGB)

	Cheptel (UGB)		Evolution en %
	2010	2020	2010 / 2020
Bovins	72 405	67 595	-6.6%
Ovins	807	789	-2.2%
Caprins	43	172	300%
Equins	776	418	-46.1
Porcins	5 270	3 424	-35%
Volailles	7 049	5 758	-18.3%
Lapines mères	268	176	-34.3%

➔ L'autonomie alimentaire du territoire

Méthode 1

Cette méthode est consacrée à l'étude du logiciel CRATER qui est un Calculateur de Résilience Alimentaire des territoires. Ce logiciel indique grâce à plusieurs indicateurs si le territoire possède une autonomie alimentaire « théorique » à travers les productions actuelles du territoire (= surfaces agricoles présentes sur le territoire et issues du RPG) et les besoins théoriques évalués à partir de l'application PARCEL.

Le tableau ci-dessous reprend, les besoins et les productions de toutes cultures confondues par le territoire.

Ainsi, suite à l'analyse de l'adéquation théorique globale, on constate que **le territoire du SCoT possède une couverture alimentaire potentielle largement suffisante.**

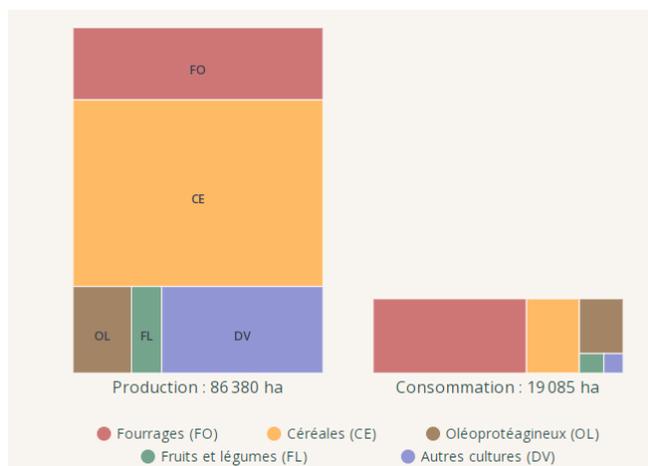
Adéquation théorique globale entre production et besoin Source : <https://crater.resiliencealimentaire.org/>

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
CC Ternois	49 400 ha	10 733 ha	460%
CC 7 Vallées	36 981 ha	8 352 ha	443%
PETR/SCoT	86 380 ha	19 085 ha	453%
Département	445 058 ha	407 951 ha	109%
Région	2 066 561 ha	1 656 429 ha	125%
France	24 692 754 ha	20 891 205 ha	118%

Cependant, l'analyse de l'adéquation théorique globale sans prendre en compte les besoins par grande catégorie de culture peut masquer des déséquilibres importants.

Le tableau ci-dessous illustre l'écart entre production et besoin pour le territoire du SCoT, en présentant la répartition par chaque groupe de culture.

	Production	Besoins
Fourrages	18 070 ha	11 701 ha
Céréales	46 648 ha	4 038 ha
Oléoprotéagineux	5 071 ha	2 465 ha
Fruits et légumes	2 617 ha	494 ha
Autres cultures	13 974 ha	388 ha



Adéquation théorique globale entre production et besoin par type de culture sur le territoire du SCoT

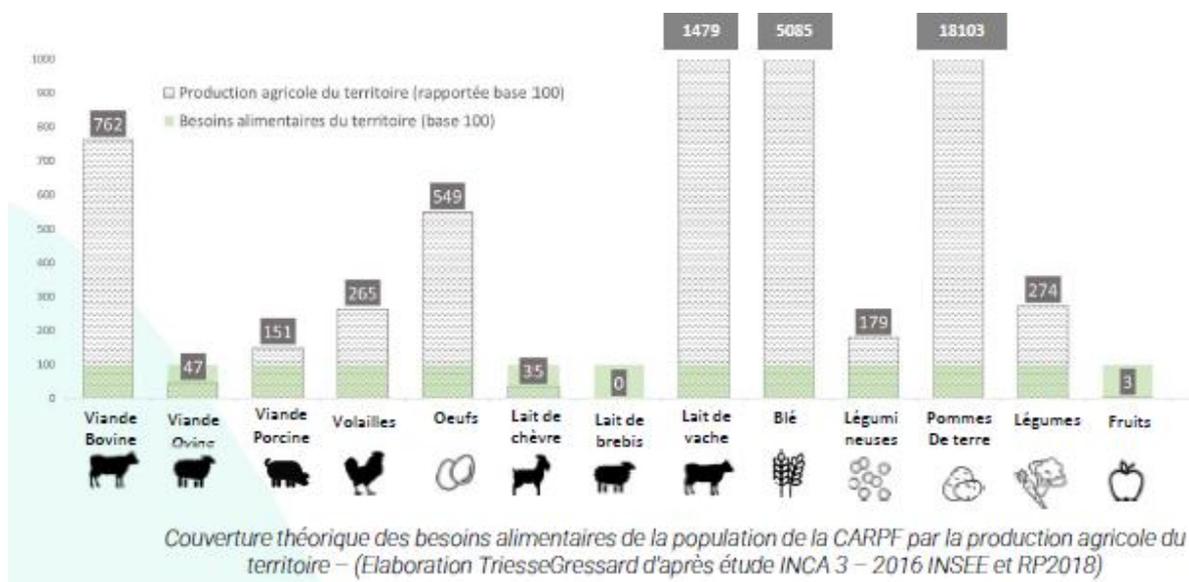
Source : <https://crater.resiliencealimentaire.org/>

Méthode 2

La seconde méthode a également rapproché la mise en relation des besoins de la population du territoire du SCoT (Base INCA 3) avec les volumes théoriques produits sur le territoire (= rendements et volumes départementaux AGRESTE, ainsi que des cheptels du territoire via le RGA).

Le graphique ci-dessous représente la production agricole relative exprimée en % des besoins du territoire sur une base 100.

Ainsi, suite à l'analyse de ce graphique, on constate une production largement excédentaire pour les grandes cultures, les légumes et les élevages bovins et volailles. Néanmoins, il s'agit de systèmes d'exploitation, qui, de par leur dimensionnement favorise les circuits longs et donc un écoulement des productions à l'extérieur du territoire. L'enjeu est donc de faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande du territoire en mettant en interaction les différents acteurs.



Source : PAT PETR Ternois/7 Vallées

➔ Les démarches de qualité

Les démarches de qualité valorisent l'origine d'un produit ou son mode de production. Elles peuvent apporter une valeur ajoutée à la production ou en faciliter la commercialisation. Sur le territoire du SCoT, les Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) sont peu déployés (57 exploitations

agricoles sont concernées sur le territoire). On note majoritairement la présence de Label Rouge, liée à l'activité d'élevage sur le territoire. Voici les principales :

> L'indication Géographique Protégée (IGP)

L'IGP désigne les produits agricoles et les denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production ou leur transformation. 1 IGP est présente sur le territoire. Il s'agit de la **Volailles de Licques** et 3 exploitations travaillant un produit IGP sont recensées sur le territoire.

> Le Label Rouge

Le Label Rouge est un signe officiel de qualité qui atteste un niveau de qualité supérieur. Il est attribué par l'Etat à un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) représentant toute une filière collective. Sur le territoire, **20 exploitations travaillent des productions sous Label Rouge.**

> L'AOP/AOC

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) est un signe européen qui protège les produits dans toute l'Union européenne. L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu, dans une aire géographique précise, qui donne ses caractéristiques au produit. L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est une étape vers le signe européen. Les produits AOC répondent à des critères similaires à ceux nécessaires à l'AOP, mais protègent la dénomination sur le territoire français. Sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, on retrouve **les Prés-salés de la baie de Somme.**

> L'Agriculture biologique

En 2020, sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, **34 exploitations produisaient en « bio », soit 3,7% des exploitations agricoles** contre 12,1% à l'échelle nationale (4% à l'échelle départementale ; 5,1% à l'échelle régionale) d'après le RGA. L'agriculture biologique est une méthode de production qui exclut le recours aux produits chimiques de synthèses.

Le passage en bio implique des changements techniques, économiques, organisationnels et humains très importants. Trois années de conversion sont nécessaires. Pendant cette période, le producteur ne peut pas commercialiser ses produits en faisant référence à ce mode de production.

Ces **34 exploitations « bio » cumulaient une surface de 685,42 hectares certifiés** en 2020 d'après Bio Hauts-de-France. Sur le territoire, la production « bio » concerne en particulier les productions végétales.

Les surfaces « bio » sur le territoire du SCoT Source : Bio Hauts-de-France – 2020

	Surface AB	Surface C1 ¹³	Surface C2	Surface C3	Total général
CC Ternois	447,61	167,98	226,82	X	842,41
CC 7 Vallées	237,81	86,1	53,26	4,75	381,92
PERT/SCoT	685,42	254,08	280,08	4,75	1 224,33

¹³ C1 : 1^{ère} année de conversion en bio / C2 : 2^{ème} année de conversion en bio / C3 : 3^{ème} année de conversion en bio → Une parcelle est réellement considérée comme bio au bout de la troisième année.

Production principale	Part des producteurs en 2020
Légumes	25%
Œufs	14%
Bovins	14%
Caprins	3%
Cultures industrielles	5%
Ovins	3%
Grandes cultures	22%
Surfaces fourragères	5%
Volailles de chair	3%
Autres productions végétales	3%
Porcins	3%

Cette faible présence de SIQO interroge sur la valorisation des productions du territoire d'une part, et sur la capacité du territoire à proposer une offre compatible en matière d'exigence vis-à-vis de la Loi EGalim (approvisionnement en produits biologiques et de qualité pour la restauration collective).

→ Une activité agricole parfois gérée en pluriactivité

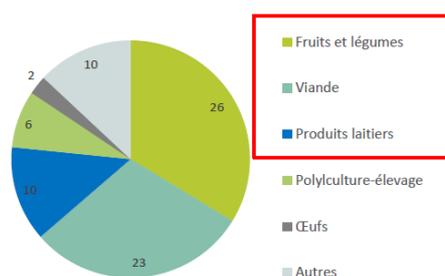
Environ 16% des agriculteurs français vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 1 agriculteur sur 6 (INSEE – février 2024). C'est pourquoi, les agriculteurs adaptent leurs fermes en diversifiant leurs activités notamment pour augmenter leurs revenus mais voici d'autres explications possibles liées à cette pluriactivité :

- > La SAU de l'exploitation est insuffisante
- > L'exploitation est sous forme sociétaire et un ou plusieurs associés travaillent partiellement à l'extérieur
- > L'exploitant exerce une autre activité mais souhaite conserver le patrimoine de l'exploitation
- > L'exploitant souhaite valoriser son patrimoine
- > L'exploitant s'adapte à la demande sociétale

La diversification des exploitations agricoles peut apparaître comme un atout pour assurer leur pérennité. Cette diversification peut prendre différentes formes : transformation de produits agricoles, hébergement, activités de loisirs, travail à façon¹⁴, etc. Sur les 901 exploitations agricoles recensés sur le territoire du SCoT en 2020, **260 d'entre elles ont été recensés pluriactives**. Il s'agit majoritairement de faire de la vente en **circuits courts** (109 exploitations agricoles), **du travail à façon** (98 exploitations agricoles), **de la vente d'énergie renouvelable** (40 exploitations agricoles) et **du tourisme** (13 exploitations agricoles). Les circuits courts se sont fortement développés sur le territoire en 10 ans, avec **une offre plutôt diversifiée : fruits et légumes, viande, produits laitiers**.

La vente directe est la forme la plus courante d'engagement dans les circuits courts (91 exploitations). Comme évoqué précédemment, les circuits courts viennent en général en complément d'autres débouchés. Mais les nouveaux projets peinent à émerger qu'ils soient collectifs ou individuels. Le 1^{er} frein à ces développements est d'abord l'humain avec une charge de travail déjà très importante.

Répartition des productions commercialisées en circuits courts (TGC, sources diverses)



¹⁴ Prestation extérieure pour le compte d'autrui sans fournir la matière première

L'EMPLOI AGRICOLE

→ La main-d'œuvre agricole

Le secteur de l'agriculture¹⁵ occupe, en termes d'emplois directs, qu'une place très modeste sur le territoire du SCoT, en représentant en 2021 environ **8,1% de l'emploi total**, soit 1 631 emplois tous types de contrat confondus, d'après l'INSEE.

Si l'on se réfère aux dernières données statistiques disponibles avec le RGA 2020, entre 2010 et 2020, le territoire du SCoT a enregistré **une baisse des chefs d'exploitations et de la main d'œuvre totale**. Comme évoqué précédemment, cette tendance est à mettre en relation avec la diminution du nombre d'exploitations et ce, malgré l'agrandissement des exploitations mais cela s'explique aussi par une amélioration des conditions de travail et la modernisation des techniques qui nécessitent moins de personnel.

Le **volume de travail (ETP) concernant la main d'œuvre totale sur le territoire du SCoT a chuté de 11,7%** entre 2010 et 2020, soit une baisse de 207 ETP par rapport à 2010.

Pour autant, l'importance de l'agriculture ne doit pas être sous-estimée. En effet, à l'échelle de la région des Hauts-de-France, on observe qu'en moyenne, une exploitation agricole génère 9,5 emplois en amont et en aval de la production.

Nombre d'actifs et volume de travail (ETP) sur le territoire du SCoT Source : Recensement Générale Agricole – 2020

	Nombre d'actifs			Volume de travail (ETP)		
	2010	2020	Evol	2010	2020	Evol
Main d'œuvre totale	2 910	2 566	-11,8	1 773	1 566	-11,7
Chefs d'exploitations, coexploitants	1 388	1 273	-8,3	1 169	1 055	-9,8
Dont coexploitants familiaux	333	345	3,6	282	272	-3,5
Main d'œuvre familiale (1)	513	287	-44,1	257	149	-42,0
Salariés permanents (2)	295	402	36,3	226	297	31,4
Sous-total main d'œuvre permanente	2 196	1 962	-10,7	1 652	1 501	-9,1
Saisonniers et salariés occasionnels	714	604	-15,4	121	65	-46,3

→ Les Industries agro-alimentaires

L'industrie Agro-Alimentaire (IAA) regroupe l'ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières issues de l'agriculture et de l'élevage en produits alimentaires destinés à l'alimentation humaine et animale.

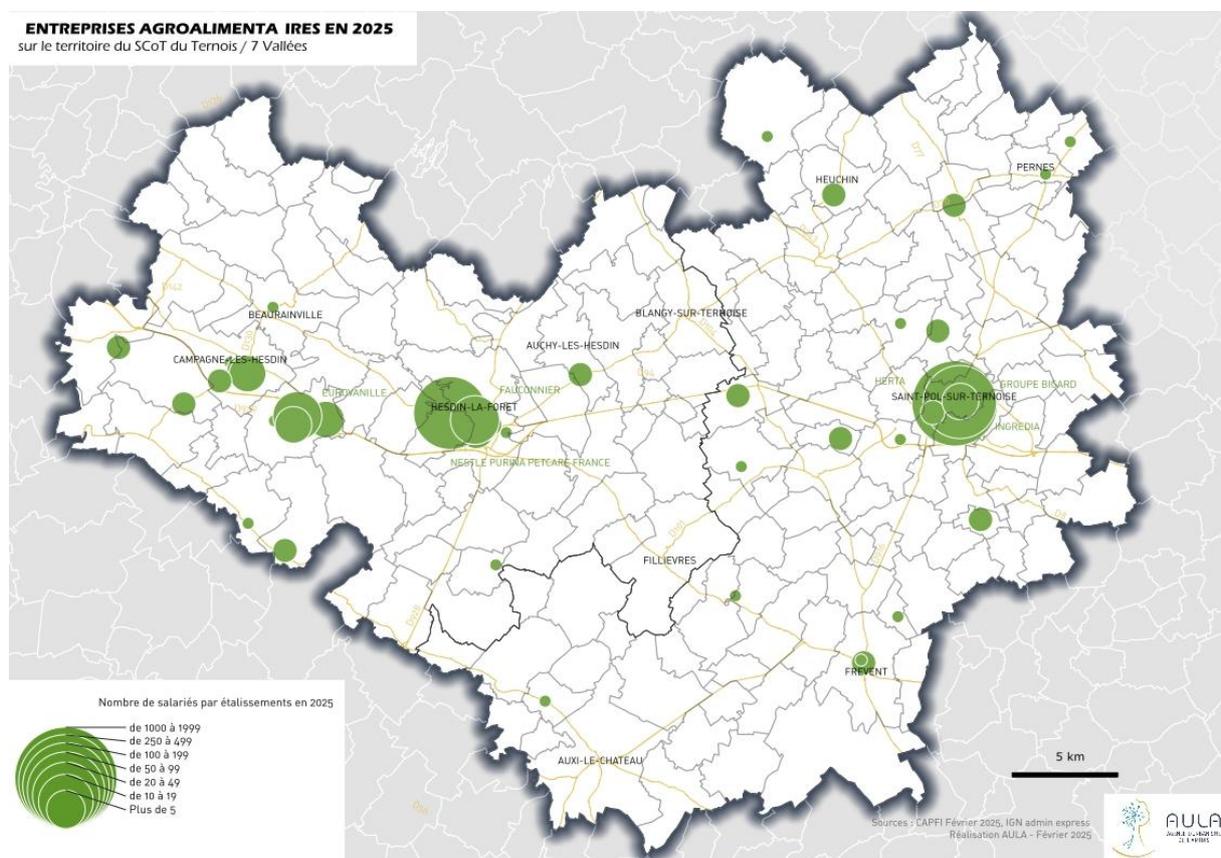
Les emplois pourvus au sein du secteur agricole ne représentent que 8,1% de l'emploi total (INSEE) mais pour autant, le territoire conserve son caractère rural et une spécialisation importante dans l'IAA avec des entreprises comme :

- > HERTA, entre 1000 et 1999 salariés, dont l'usine de charcuterie est implantée à Saint-Pol-Sur-Ternoise
- > INGREDIA, entre 250 et 499 salariés selon la donnée CAPFI, dont l'usine de transformation du lait est également implantée à Saint-Pol-sur-Ternoise,

¹⁵ D'après l'INSEE, le secteur de l'agriculture regroupe les activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture (maîtrise et exploitation d'un cycle biologique (animal, végétal)), pêche, forêts, mines, gisements

- > BIGARD, entre 100 et 199 salariés, détenant un établissement d'abattage porcin également implanté dans la polarité centrale de l'EPCI.
- > NESTLE PURINA, entre 100 et 199 salariés, implanté à Marconnelle et spécialisé dans la fabrication de croquettes pour chiens et chats,
- > EUROVANILLE, 50 à 99 salariés, implanté à Gouy Saint André et menant une activité de transformation et conditionnement de la vanille.

Comme le montre la carte ci-dessous, l'Industrie agro-alimentaire est donc bien implantée sur le territoire. De plus, on compte sur le territoire beaucoup d'entreprises liées au machinisme agricole (fabrication, commercialisation, maintenance), qui se trouvent être un des points forts du territoire. Ces entreprises confortent également l'emploi sur un territoire à caractère rural telles que Hardi-Evrard à Beaurainville (100 à 199 salariés) et Antoine Corne SAS à Campagne-les-Hesdin (20 à 49 salariés) qui emploient d'ailleurs à elles seules plus de 200 personnes.



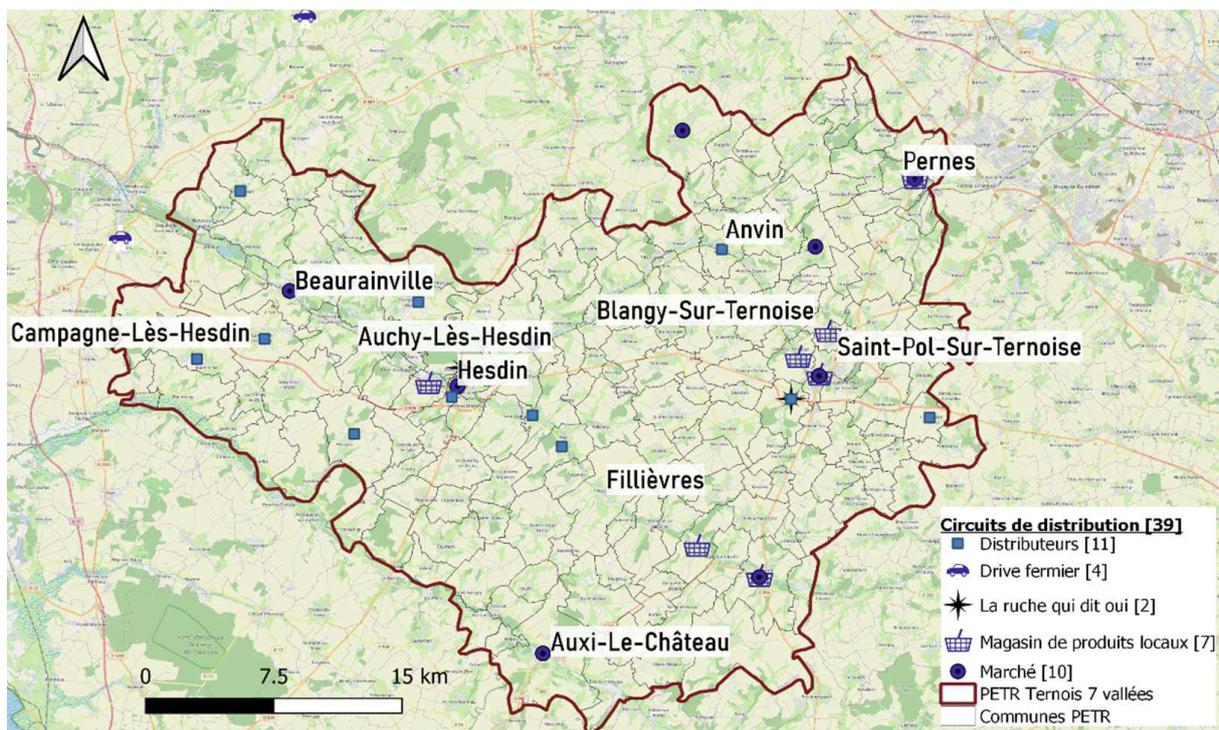
➔ Les circuits de proximité

A la différence des circuits courts, dont le producteur est lui-même vendeur de son produit ou qu'un seul intermédiaire au plus intervient entre le vendeur et le consommateur, les circuits de proximité, tient compte quant à eux, de la distance géographique entre le producteur et le consommateur (*et non du nombre d'intermédiaire*).

Comme le montre la carte ci-dessous, le territoire du SCoT comporte de nombreux points de vente de produits locaux mais peu de magasins pour regrouper l'offre.

Ces points de ventes peuvent prendre différentes formes :

- > La vente à la ferme qui domine les modes de distributions (109 exploitations agricoles sur le territoire en 2020 d'après le RGA dont 60 points de vente à la ferme)
- > Des magasins de produits locaux/du territoire (Terre D'origine, Abbaye de Belval, ...)
- > Les marchés hebdomadaires et des produits du terroir (une dizaine sur le territoire)
- > La vente en ligne (La ruche qui dit oui, ...)
- > Des distributeurs automatiques (11 sur le territoire)
- > 1 drive fermier qui se trouve à proximité du territoire
- > Des points de vente collectif de producteurs (3 points de vente)



Les différents circuits de distribution sur le territoire du SCoT Source : PAT PETR Ternois/7 Vallées

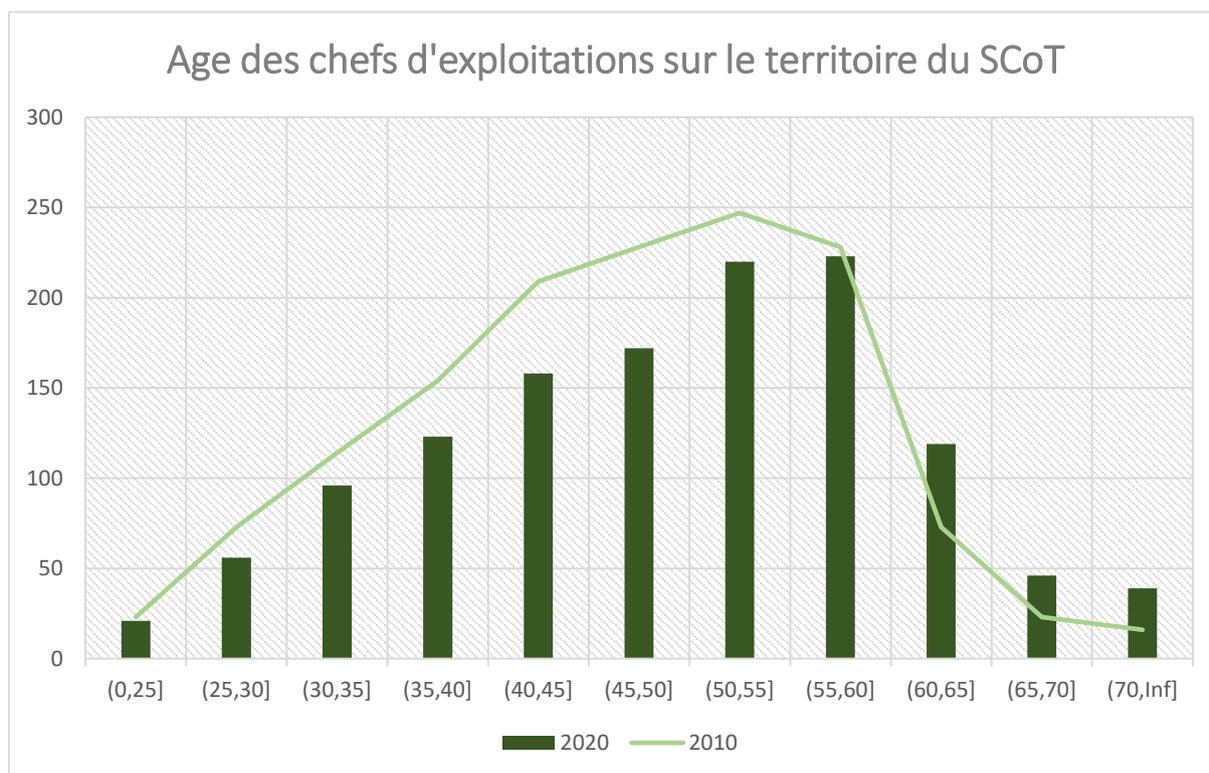
LES ENJEUX DE RENOUVELLEMENT

➔ Age des chefs d'exploitations

Le territoire du SCoT est confronté, comme à l'échelle nationale, au **vieillessement des chefs d'exploitation** en raison notamment au manque de vocation chez les jeunes pour s'installer. Le graphique ci-dessous présente les données portant sur l'âge des chefs d'exploitation.

Quand en France, 1 agriculteur sur 2 va partir à la retraite dans les prochaines années, sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, **plus de la moitié ont plus de 50 ans en 2020**, ce qui potentiellement présage un départ en retraite à moyen terme.

A contrario, **les moins de 40 ans représentent seulement 23% des chefs d'exploitation** sur le territoire du SCoT. **L'âge moyen des chefs d'exploitations est de 50 ans** en 2020 sur le territoire PETR Ternois - 7 Vallées. Ce chiffre est en évolution depuis 2010. En effet, il était de 48 ans en 2010.



Source : Recensement Générale Agricole – 2020

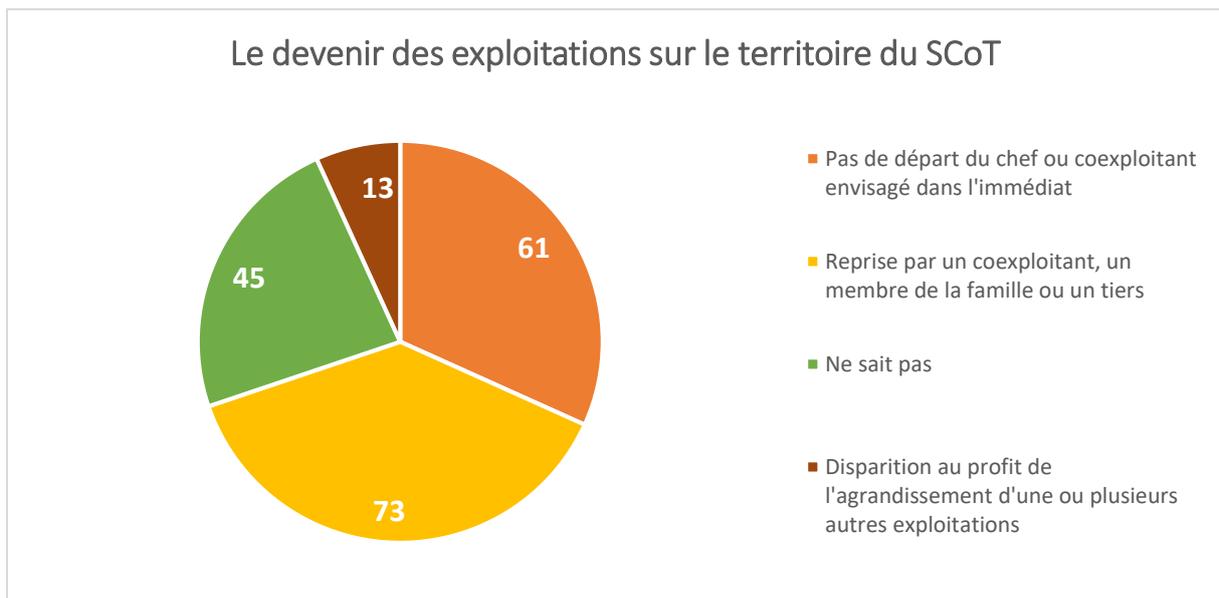
➔ La succession

Le territoire régional est dynamique en matière d'installation. D'ailleurs, c'est une des régions qui installe le plus. Pour autant, les enjeux sont bien là : en Hauts-de-France, on compte 2 installations pour 3 départs. Les surfaces libérées partent généralement à l'agrandissement des exploitations existantes. On retrouve d'ailleurs cette dynamique sur le territoire du SCoT.

Afin d'appréhender au mieux la transmission des exploitations, l'analyse va se porter sur les exploitations agricoles concernées par cette problématique.

Historiquement, la transmission s'effectuait de façon familiale, de génération en génération. Aujourd'hui, c'est toujours plus ou moins le cas puisque parmi les **192 exploitations concernées par une succession** dans les mois/années à venir, **73 d'entre elles seront reprises par un co-exploitant, un membre de la famille ou un tiers** mais on constate tout de même que la reprise des exploitations constitue un véritable enjeu pour le territoire dans les années à venir car **45 exploitations « ne savent pas » si elles seront reprises** et **13 exploitations vont disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations**.

Le sujet d'accès au foncier se pose nécessairement aux porteurs de projet hors cadre familial que ce soit en termes de visibilité de l'offre mais aussi de prix des terres.



Source : Recensement Générale Agricole – 2020

POUR RESUMER...

Un territoire donc fortement marqué par l'agriculture qui voit malgré tout son nombre d'exploitations diminué en 10 ans de 13%. Cette évolution s'est faite au bénéfice de l'agrandissement des exploitations dont la SAU moyenne a augmenté de 15% en 10 ans, ce qui entraîne aujourd'hui une diminution des exploitations de petite taille sur le territoire du SCoT.

Connu pour les qualités pédologiques et agronomiques de sa terre, le territoire se situe dans une région de grandes cultures qui domine en termes de surfaces. Les exploitations agricoles du territoire sont majoritairement des exploitations de type « polyculture -polyculture élevage ». Autre marqueur du territoire, la présence de l'élevage bovin, qui est un élevage très répandu. Il diminue pourtant. Le nombre d'exploitations est en baisse, tout comme le cheptel. Les surfaces en prairie reculent également à hauteur de 9,8% en 10 ans.

Une présence importante de l'Industrie Agroalimentaire est également à noter et doit être prise en considération dans le poids économique du secteur, tout comme les activités qui peuvent intervenir en aval de la production.

Le territoire compte un nombre important de points de vente de produits locaux, la vente à la ferme dominant les modes de distribution. On note cependant également, la présence de marchés hebdomadaire et produit du terroir, de dispositif de vente en ligne, de distributeur automatique et de drive fermier.

Les SIQO et l'agriculture biologique sont quant à eux très peu déployées sur le territoire. On note majoritairement la présence de Label Rouge. Les exploitations agricoles du territoire s'orientent également progressivement vers la diversification de leurs activités. D'ailleurs, les circuits courts se sont fortement développés sur le territoire en 10 ans.

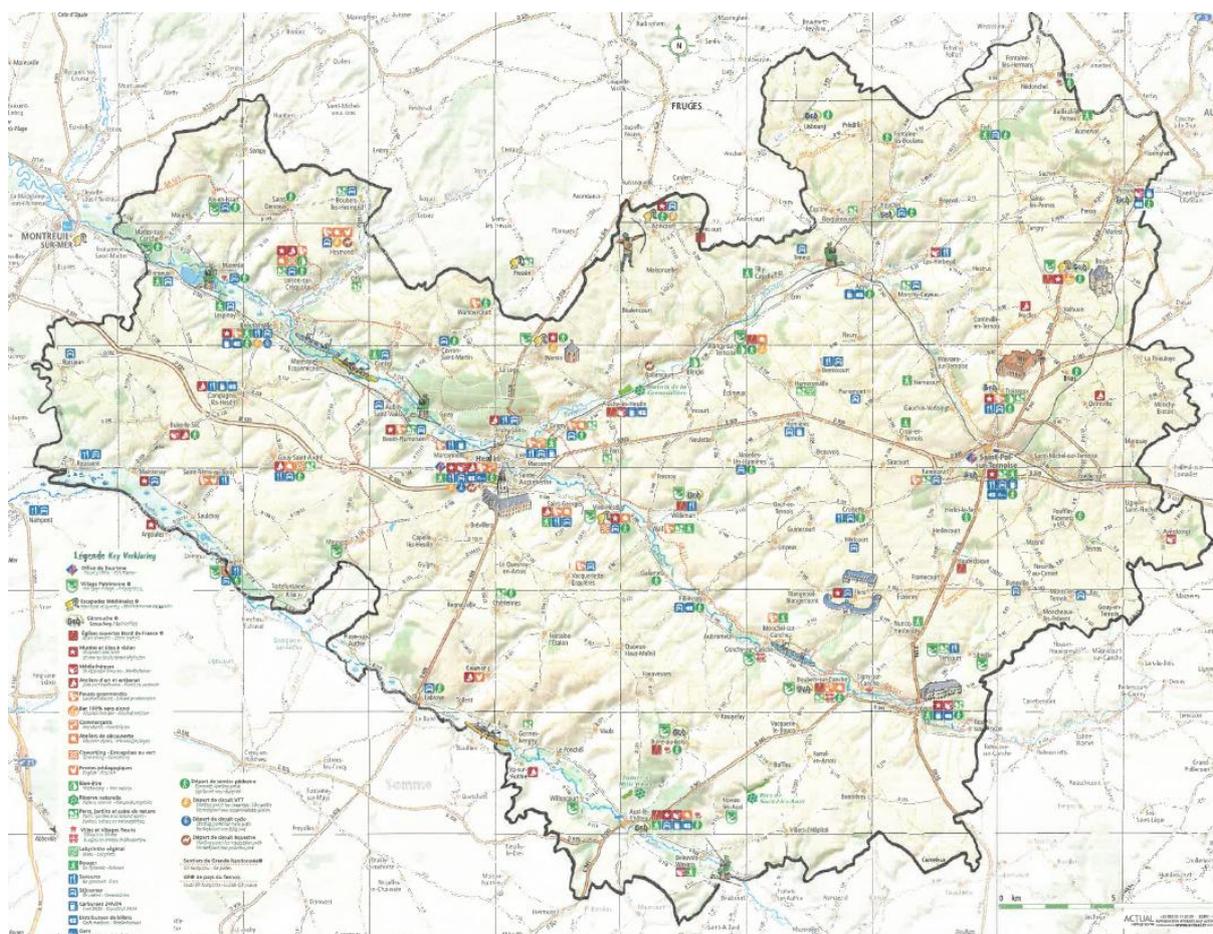
Dans les années à venir, le territoire du PETR sera confronté au vieillissement des chefs d'exploitation et donc à la question de la transmission de leurs structures agricoles.

- A RETENIR**
- > 901 exploitations recensées
 - > 1 273 chefs d'Exploitations
 - > 86 914 hectares de SAU totale
 - > SAU moyenne par exploitation de 96,9 ha
 - > 1 631 emplois au lieu de travail (2021-INSEE)
 - > Majorité d'exploitations de type polyculture-élevage
 - > 20,1% de la SAU totale est consacrée aux prairies
 - > 3,7% des exploitations sont « bio » en 2020
 - > Une diminution de la main d'œuvre de 11,7% depuis 2010
 - > Plus de la moitié des agriculteurs ont plus de 50 ans en 2020

LE TOURISME

L'OFFRE TOURISTIQUE

Le territoire du SCoT est situé à proximité de territoire brassant un important flux de touristes en majeure partie attirée par un littoral des plus prisés. Cependant, de par son histoire, son caractère rural et sa position géographique stratégique, le territoire propose également une offre touristique. D'ailleurs, il est considéré comme un « pays de rivières, de bocages, de chemins creux, de bois et de forêts » permettant ainsi de qualifier le tourisme sur le territoire comme un **tourisme de nature et d'histoire**.



Carte touristique du PETR Ternois/7 Vallées Source : <https://www.valleesdopale.com>

➔ Le tourisme de mémoire

Le tourisme d'histoire est bien présent sur le territoire. Territoire proche du front et espace stratégique dans la tentative de conquête de l'Angleterre, le territoire du SCoT est marqué par les deux guerres Mondiales et par la bataille d'Azincourt.

Le Centre Azincourt 1415 remémore cette bataille qui a éclaté le 25 octobre 1415, entre les chevaliers français et les archers anglais. Mais lors de cet affrontement, la chevalerie française connaît une de ses plus importantes défaites. Aujourd'hui, ce centre cultive la mémoire médiévale collective et propose une immersion au cœur de la bataille mais aussi de la vie quotidienne de l'époque.

D'ailleurs, sur ce sujet, on peut retrouver sur le territoire d'autres sites pouvant enrichir cette mémoire comme le **Donjon de Bours** qui permet de découvrir une exceptionnelle résidence édifiée au XIV^{ème} siècle d'un seigneur-chevalier d'Artois et qui est aujourd'hui, classée Monument Historique depuis 1965 ou encore à **Vieil Hesdin**, une ancienne cité drapière qui permet de saisir tout l'importance du commerce et de l'artisanat.

En termes de fréquentation, le **Centre Azincourt 1415** a totalisé en 2021, 5 071 visiteurs (avant COVID-19 : 20 000 visiteurs) et en **2022, 12 443 visiteurs**.

Mais le tourisme d'histoire ne s'arrête pas là sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées. En effet, d'autres guerres, d'autres combats et luttes lui ont succédé. **Le territoire possède d'ailleurs, à ce titre de nombreux cimetières militaires, des anciennes bases de lancement (Base de lancement V1 à Fiefs et V2), d'autres reconstructions religieuses et civiles qui témoignent aujourd'hui des guerres mondiales.**



Centre Historique Médiéval Azincourt



Donjon de Bours



Base de lancement V1 à Fiefs

Source : <https://www.pas-de-calais-tourisme.com/> - <https://www.tourisme-en-hautsdefrance.com/>

➔ Le tourisme culturel/patrimonial

Le **patrimoine** représente une richesse pour le territoire du SCoT notamment en ce qui concerne le **patrimoine architectural et urbain, religieux, rural et de mémoire**. Parmi ce patrimoine, on y retrouve des **musées** (*Musée municipal d'Hesdin, musée de l'Abeille, etc.*), **des moulins à aubes** (*Moulin-musée Wintenberger à Frévent, Moulin de Maintenay à Maintenay, etc.*), **des maisonnettes en torchis passées à la chaux** dont certaines possèdent encore des fours à pains, **des fermes avec des cours carrées, des châteaux** (*Vestiges du château à Auxi-le-Chateau, Château de Flers à Flers, Château de Cercamp à Frévent classé Monuments Historiques, etc.*) mais aussi **des maisons de maître, des églises en pierre blanche** (*Eglise Saint Martin à Auxi-le-Château, Eglise Saint Sulpice à Willeman, etc.*) et **des chapelles** dispersées dans chaque village, **des collégiales** (collégiale Saint-Riquier à Douriez, etc.) et **des abbayes** telle que l'abbaye de Belval à Troisvaux qui a totalisé 10 000 entrées en 2021. Ces lieux constellent le territoire de leur architecture unique.



Moulin-musée Wintenberger



Château de Cercamp



Abbaye de Belval

Source : <https://www.cote-dopale.com/> - <https://www.valleesdopale.com/>

→ Le tourisme vert

> Tourisme autour de l'eau

Au cours des années, le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées a été façonné par le temps, par l'histoire et par les Hommes. Le territoire au caractère environnemental marqué par plusieurs entités paysagères possède un cadre propice au développement d'activités de loisirs et de sports notamment de plein air.

En effet, l'offre touristique est renforcée par une eau omniprésente, de l'Authie à la Lys en passant par la Canche et c'est sans compter sur les affluents tels que la Ternoise, la Planquette, la Créquoise, le Bras de Brosne, le Faux ou encore l'Eps. **On peut la retrouver sous différentes formes** telles qu'une source, un ruisseau, une cascade, un fleuve ou une rivière et/ou alimentant les étangs et les marais du territoire (*Etangs de la Scierie à Hericourt, Etang fédéral de Contes à Contes, Les étangs du muscardin à Beaurainville, Etang de Brimeux à Brimeux, Etangs de Rollancourt à Rollancourt, ect.*). **Dans ces eaux, on retrouve une vie halieutique abondante** permettant ainsi de faire le bonheur des pêcheurs.

On pourra également noter le **développement d'activités sportives liés à ce milieu** tels que le canoë ou le paddle. Par exemple, la base de canoë kayak le long de la Canche dans la commune de Beaurainville est une base ouverte toute l'année dans le domaine sportif et accueil de l'activité touristique de mai à septembre. On y compte 5 000 embarquements par an (scolaire, touriste, ...) et un club affilié à la fédération française qui pratique le slalom. On retrouve également une base de canoë-kayak à Auxi-le-Château. A ces activités nautiques s'ajoutent des **activités de randonnées en tout genre** avec la présence de nombreux sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre.

> Tourisme paysager

Le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées offre de nombreux paysages de campagne variés tels que les vallées, les plaines, les bois, les forêts (*Forêt d'Hesdin*), les marais, ect. **Ces écrins verdoyants permettent ainsi la pratique de sports extérieurs** à pieds (randonnées pédestres), à cheval (randonnées équestres), à vélo (balades cyclo touristiques) et on y retrouve également des réserves naturelles et des parcs et jardins remarquables.

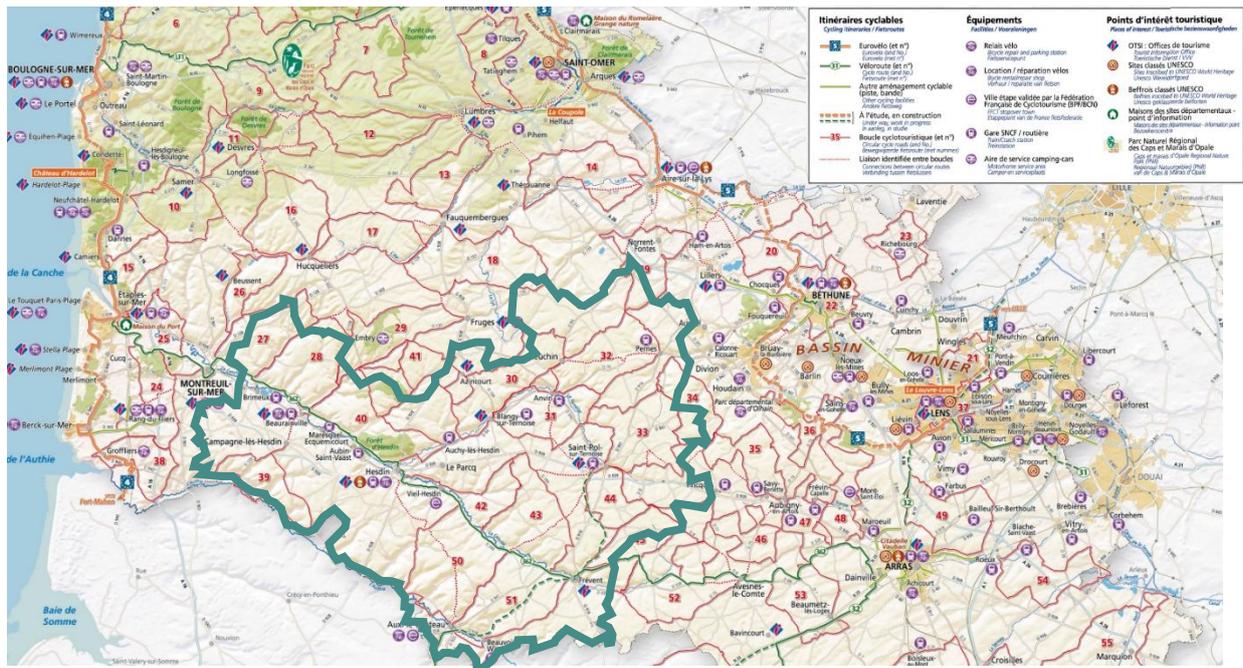
→ Itinéraires cyclables

La carte ci-dessous reprend les itinéraires cyclables touristiques du département. **Le territoire compte ainsi 1 240 km d'itinéraires cyclables touristiques :**

- > L'Eurovélo 362 « au fil de l'eau » qui traverse le territoire d'est en ouest via des routes à faibles trafics ;
- > 16 boucles « Cyclo Départementales » soit 584 km avec une gestion départementale (6 boucles sur la CC des 7 Vallées et 10 sur la CC du Ternois) ;
- > Des parcours avec une gestion de la CC des 7 Vallées (4 parcours « cyclos » soit 219 km et 12 parcours VTT soit 387 km).

Dans le cadre du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, un projet est en cours de réflexion (concertation auprès des élus et acteurs du territoire). Ce projet concerne la mise en place d'une véloroute sur l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Pol-sur-Ternoise à Auxi-le-Château (fermée en 1958). L'objectif de cette véloroute est de réutiliser cette ancienne voie ferrée (aujourd'hui chemin de randonnée sur une emprise Départementale) sur une portion de plus de 23 km via la polarité de Frévent.

A noter, que le territoire n'a peu ou pas d'équipements liés à la pratique cyclotouristique (stationnement vélo, label accueil vélo, totems de réparation ...).



Carte cyclotouristique du Pas-de-Calais Source : <https://www.pasdecalais.fr>

➔ Parcs et jardins

La nature est également préservée par les habitants du territoire qui ont créé à leur propre initiative des jardins d'exceptions. On y retrouve par exemple le jardin de la Groseille à Loison-sur-Crequoise, le jardin Botanica à Héricourt, le jardin Méla Rosa à Grigny, le parc du château des comtes de Saint-Pol à Saint-Pol-sur-Ternoise, le jardin d'Eden à le Parcq et le jardin de Séricourt à Séricourt, jardin classé remarquable ayant comptabilisé 2 000 entrées en 2021 (autre jardin remarquable du territoire : Jardin des Lianes à Cheriennes).



Jardin d'Eden à Le Parcq



Jardin de Séricourt à Séricourt



Jardin des Lianes à Cheriennes

Source : <https://www.valleesdopale.com/> - <https://www.cote-dopale.com/> - <https://www.parcsetjardins.fr/>

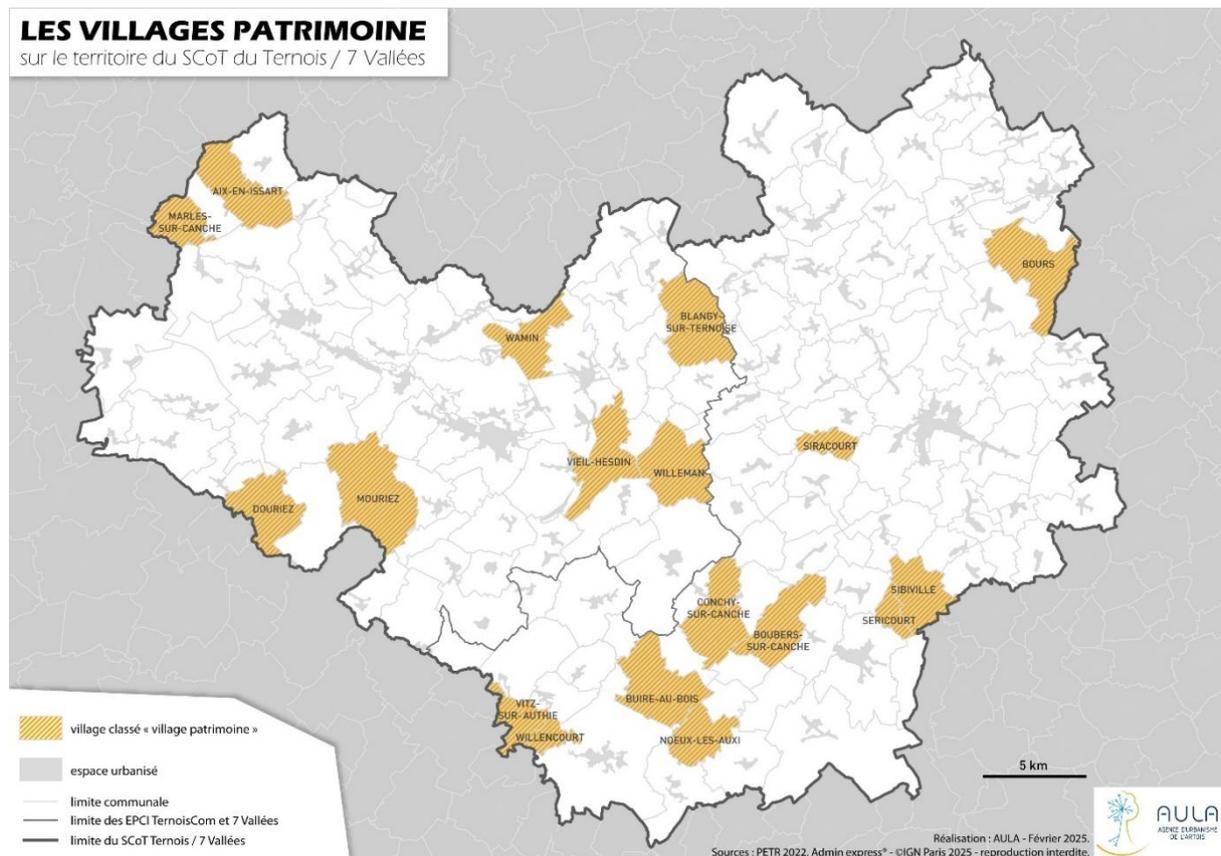
➔ Les Villages Patrimoine

Sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, on retrouve également le label « Village Patrimoine », label qui a été créé par le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel en 2003. Il vise à valoriser et préserver le patrimoine bâti, paysager et humain. La carte ci-dessous illustre les villages remarquables du territoire du SCoT.

Sur le territoire, on compte 18 villages classés « Village Patrimoine » dont 10 se trouvant sur la CC du Ternois et 8 sur la CC des 7 Vallées. Le projet est matérialisé par la mise en place de circuits de découverte.

Pour être labellisées, les communes doivent répondre aux critères suivants :

- > Posséder un caractère rural et ne pas dépasser un seuil d'habitants
- > Présenter une qualité patrimoniale, architecturale et paysagère avérée
- > Proposer un circuit d'interprétation valorisant les patrimoines
- > S'investir dans l'animation de la démarche
- > Œuvrer pour l'amélioration du cadre de vie et la préservation de l'environnement



L'ECONOMIE TOURISTIQUE

→ L'emploi lié à l'activité touristique

En 2016, selon Hauts-de-France Tourisme, le territoire du SCoT Ternois – 7 Vallées recense 325 emplois liés à l'activité touristique, soit 21 emplois de moins qu'en 2009 (346 emplois en 2009). Sur ces 325 emplois, 123 emplois concernent l'hébergement (130 en 2009) et 69 emplois concernent la restauration et les cafés (70 en 2009). Ce sont les deux secteurs d'activités qui emploient le plus dans le domaine du tourisme.

→ L'hébergement

Le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées dispose d'une part non négligeable et diversifiée d'hébergements touristiques. L'offre est largement dominée par les meublés de tourisme. Elle est complétée par l'hôtellerie, les chambres d'hôtes, les campings et une aire de camping-car. Le territoire compte également une offre d'hébergements insolites. L'hébergement de groupe, est quant à lui, un peu sous représenté. Ces hébergements sont un atout pour le territoire. En effet, ils permettent d'accueillir les touristes. Leur référencement à l'office de tourisme est un plus pour les touristes qui disposent de cette façon, d'une information centralisée. Par ailleurs, on recense 2 307 résidences secondaires et logements occasionnels sur le territoire du SCoT, soit 6,8% des logements en 2018. A noter concernant ces dernières, une disparité territoriale entre la CC des 7 Vallées (9,8%) et la CC du Ternois (4,3%).

L'hébergement touristique sur le territoire *Source : CC des 7 Vallées - CC du Ternois - Hauts-de-France Tourisme*

	CC des 7 Vallées			CC du Ternois			PETR/SCoT		
	Nombre	chambres ou emplacements	Capacité	Nombre	chambres ou emplacements	Capacité	Nombre	chambres ou emplacements	Capacité
Meublés de tourisme	118	365	851	-	-	-	-	-	-
Chambres d'hôtes	37	64	207	-	-	-	-	-	-
Campings	30	2 544	7 436	-	-	-	41	3 266	-
Hôtels	6	93	184	-	-	-	10	146	-
Aire de camping-car	1	-	-	-	-	-	-	-	-

La majorité de la clientèle touristique sur le territoire cherche plutôt à s'héberger dans les hôtels plutôt que dans les campings. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'arrivées et de nuitées dans les hôtels et camping. Sur la période de mai à septembre 2021 :

Nombre d'arrivées et de nuitées sur le territoire du PETR *Source : PMS PETR Ternois-7 Vallées*

Hébergements	Arrivées	Nuitées
Hôtels	534 745	972 972
Campings	185 144	598 629

De plus, le territoire compte une offre importante de location AirBnB et Abritel. En effet, on recense sur le territoire du SCoT environ 307 offres en 2021. Le taux d'occupation était de 41,6 % et on pouvait y compter 117 700 nuitées.

→ La restauration

En ce qui concerne la restauration, deuxième secteur d'activités de l'emploi touristique, **le territoire compte des équipements de restauration très diversifiés**. Cependant, le nombre d'établissements est relativement faible pour un territoire aussi vaste mais avec une offre jugée globalement de qualité.

En effet, pour la plupart des établissements, il est important de mettre un point d'honneur à utiliser des produits locaux, de saison et mettent en avant une cuisine traditionnelle dans des décors chaleureux.

La restauration sur le territoire du SCoT *Source : CC des 7 Vallées*

	CC 7 Vallées	CC Ternois	PETR/SCoT
Brasseries	19	13	32
Mangez sur le pouce	3	8	11
Restaurants	14	4	18
Traiteurs	2	1	3
Autres	6	-	6

POUR RESUMER...

Terrain d'affrontements lors des deux Guerres Mondiales mais aussi lors de la bataille d'Azincourt, le territoire du SCoT a développé depuis de nombreuses années un tourisme de mémoire. De nombreux cimetières militaires, des musées, des anciennes bases de lancement témoignent de ces périodes devenant ainsi des lieux de recueils et touristiques. Lié également à son histoire, le territoire bénéficie également d'un patrimoine architectural, urbain, religieux et rural riche.

Le Ternois et les 7 Vallées offrent aussi de nombreux paysages de campagne variés tels que les vallées, les plaines, les bois, les forêts ou les marais. L'eau, omniprésente, de l'Authie à la Lys en passant par la Canche et sans compter les affluents se retrouve sous différentes formes telles qu'une source, un ruisseau, une cascade, un fleuve ou une rivière et/ou alimentant les étangs et les marais du territoire. On y retrouve dans ces derniers, une vie halieutique abondante permettant ainsi de faire le bonheur des pêcheurs. A ce milieu, se développe également des activités sportives tels que le canoë ou le paddle.

Ces écrans verdoyants et ces milieux aquatiques permettent aussi la pratique de sports extérieurs à pieds, à cheval, à vélo et on y retrouve également des réserves naturelles et des parcs et jardins remarquables. On retrouve également le label « Village Patrimoine ».

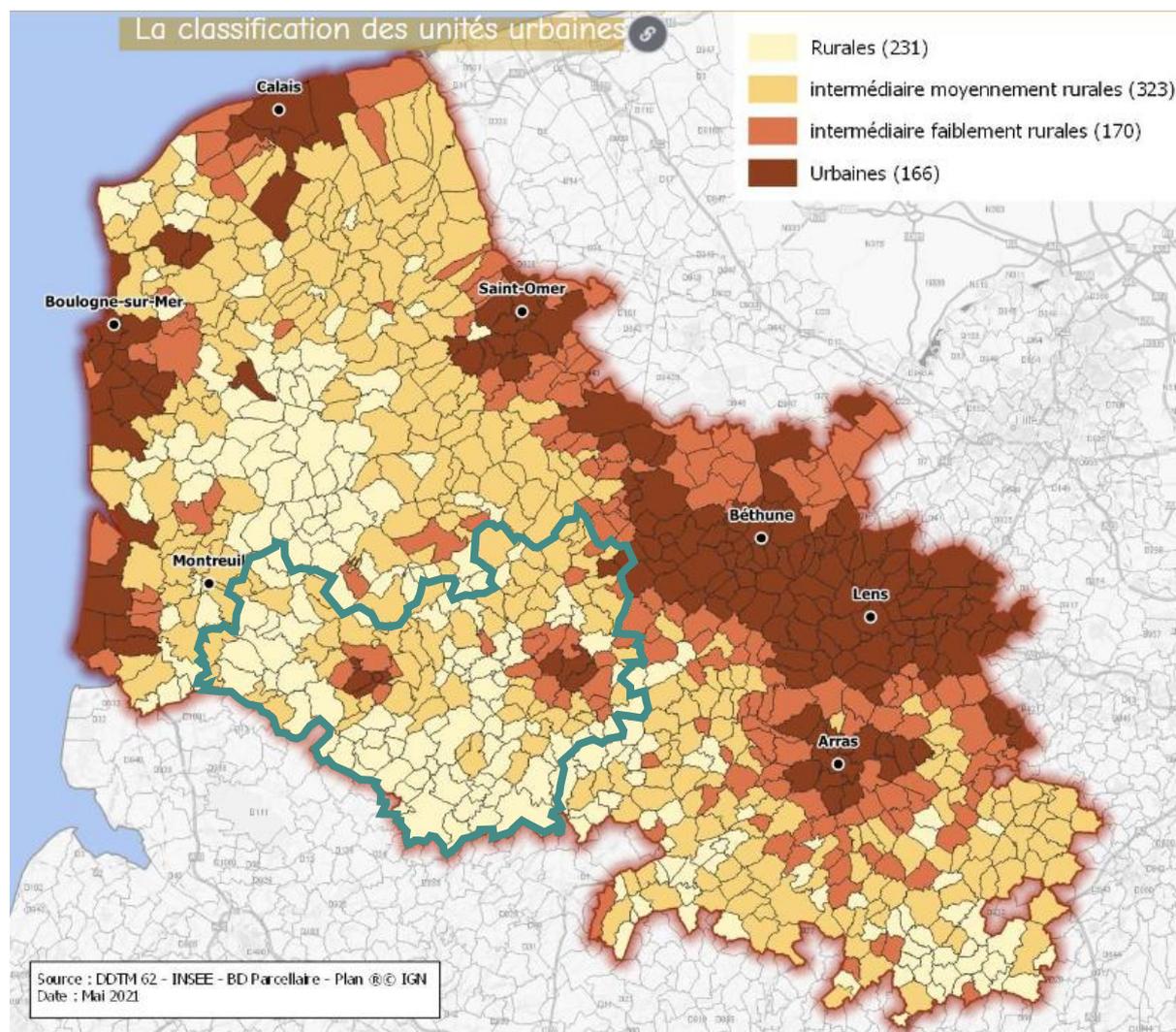
En 2016, selon Hauts-de-France Tourisme, le territoire du SCoT du Ternois recense 325 emplois liés à l'activité touristique, dont 123 emplois concernent l'hébergement et 69 emplois concernent la restauration et les cafés. Ce sont les deux secteurs d'activités qui emploient le plus dans le domaine du tourisme. L'offre d'hébergement est largement dominée par les meublés de tourisme. Elle est complétée par l'hôtellerie, les chambres d'hôtes, les campings et une aire de camping-car. Le territoire compte également une offre d'hébergements insolites. Par ailleurs, on recense aussi de nombreuses résidences secondaires et logements occasionnels. De plus, le territoire compte une offre importante de location AIRBNB et ABRITEL.

A RETENIR > Tourisme de nature et d'histoire

- > Nombreux paysages de campagne variés
- > Eau omniprésente et vie halieutique abondante
- > Développement d'activités sportives en extérieurs
- > 1 240 km d'itinéraires cyclables touristiques
- > Peu ou pas d'équipements liés à la pratique du vélo
- > Présence de jardins d'exceptions
- > 18 villages classés « Village Patrimoine »
- > 325 emplois liés à l'activité touristique (*en 2016*)
- > 2 307 résidences secondaires et logements occasionnels
- > 307 offres AIRBNB et ABRITEL (*en 2021*)

EQUIPEMENTS ET SERVICES

Pour aborder la question du niveau des équipements des communes, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) s'est appuyée dans un premier temps sur la classification de l'INSEE qui répertorie les communes en fonction de la diversité et de l'étendue de leur tissu d'équipements et de services, et se partir de la Base Permanente des Equipements (BPE) et dans un second temps sur sa base d'équipements interne.



Source : Atlas Juin 2022 du Pas-de-Calais

➔ Classification INSEE

La classification de l'INSEE permet donc d'indiquer si une commune est un pôle de service de proximité, intermédiaire ou supérieur. Ainsi, est considéré comme pôle de services une commune si elle possède au moins la moitié des équipements d'une gamme :

- > La gamme de proximité (bureau de poste, salon de coiffure, boulangerie, etc.)
- > La gamme intermédiaire (collège, agence bancaire, supermarché, etc.)
- > La gamme supérieure (hypermarché, lycée, théâtre, etc.)

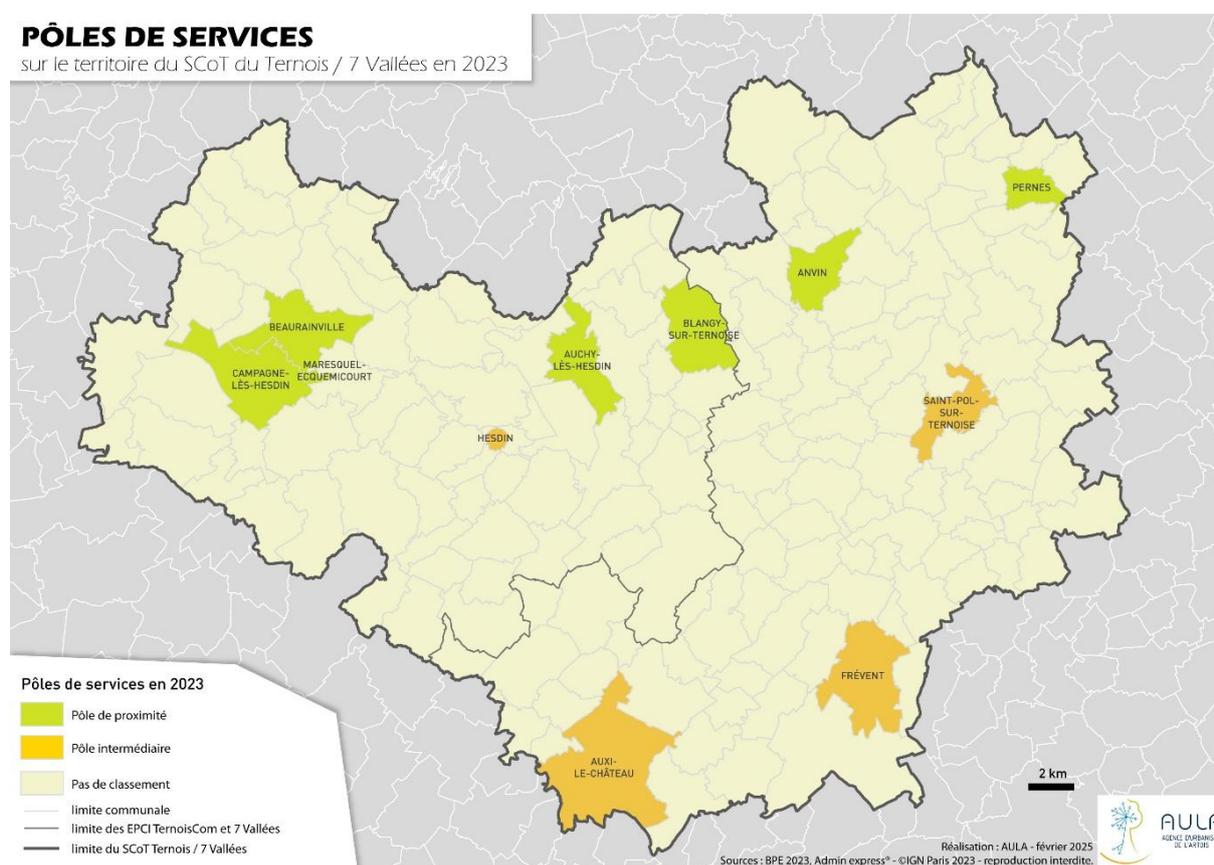
Une commune est donc qualifiée de **pôle de services de proximité**, dès lors qu'au moins 14 équipements différents de la gamme de proximité sont situés sur son territoire. Elle sera qualifiée de **pôle de services**

intermédiaires, lorsqu'elle proposera **au moins 19 équipements différents** de la gamme intermédiaire. Enfin, elle pourra être considérée comme **pôle de services supérieur**, dès lors qu'elle proposera **au moins 24 équipements différents** de la gamme supérieure.

La carte ci-dessous représente les pôles de services du territoire. L'analyse de la cartographie des pôles de services et d'équipements structurants montre :

1^{er} constat : 159 communes sur les 169 du territoire ne sont pas considérées comme des pôles de services par l'INSEE en raison de l'absence d'un nombre minimum d'équipements et de services. Cela ne signifie pas pour autant que ces communes, rurales pour l'essentiel, ne disposent pas d'aucun service ou équipement mais pas suffisamment pour être classées parmi les pôles de services sur le territoire. A contrario, cela signifie que les **10 autres communes offrent à minima les services de base** dont a besoin la population.

2^{ème} constat : le territoire compte **6 pôles de services de proximité** et **4 pôles de services intermédiaires** permettant de répondre aux besoins quotidiens de la population et à ceux un peu moins fréquents.



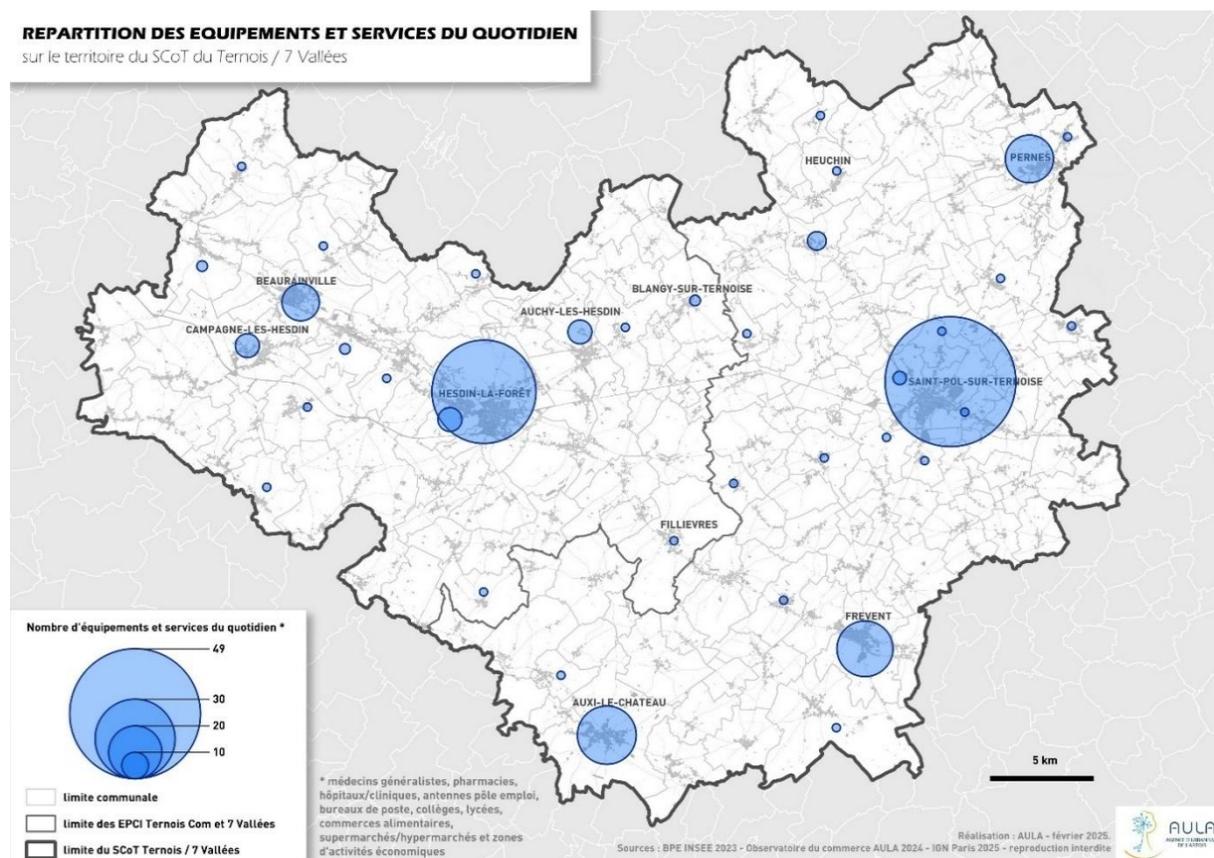
➔ Base équipements de l'Agence

Pour ce qui est de l'analyse de la répartition spatiale des principaux équipements et services du quotidien sur le territoire du SCoT à partir de la base équipements de l'Agence, cela vient confirmer sans surprise la principale polarité locale identifiée précédemment. Cependant, se basant sur une autre méthodologie que celle de l'INSEE (nombre + diversité), on peut également retrouver comme autre polarité locale, la commune d'Hesdin-la-Forêt. En effet, ici, la méthodologie consiste à analyser 5 grands équipements tels que les équipements administratifs, commerciaux, d'enseignement, de santé et économique en fonction de leur présence et de leur nombre.

Comme le montre la carte ci-dessous, les équipements se concentrent bien sur les 2 polarités locales structurantes du territoire que sont Saint-Pol-sur-Ternoise et Hesdin-la-Forêt.

On peut également identifier des polarités possédant une plus faible densité d'équipements et services mais disposant tout de même de l'ensemble des fonctions : Beaurainville, Auchy-les-Hesdin, Pernes, Frévent et Auxi-le-Château.

La répartition des polarités locales fait apparaître une faible offre servicielle sur une large partie du territoire ainsi une partie importante du territoire se retrouve isolé. Le caractère rural et l'étendue du territoire en font une zone hétérogène en ce qui concerne l'accessibilité aux services, qui engendre parfois une dépendance extérieure.



Comme le montre la carte ci-dessus, le territoire est confronté à un déficit d'équipements et services administratifs notamment concernant les services déconcentrés des ministères. Cependant, ce dernier n'est pas le seul à devoir faire face à cette problématique. C'est pourquoi, pour combler ce déficit, un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français a été mis en place : les Maisons France services. France services est un programme piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

L'objectif de France services est de permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique pour y réaliser par exemple une demande de carte grise, remplir la déclaration de revenus pour les impôts ou encore effectuer une demande d'APL.

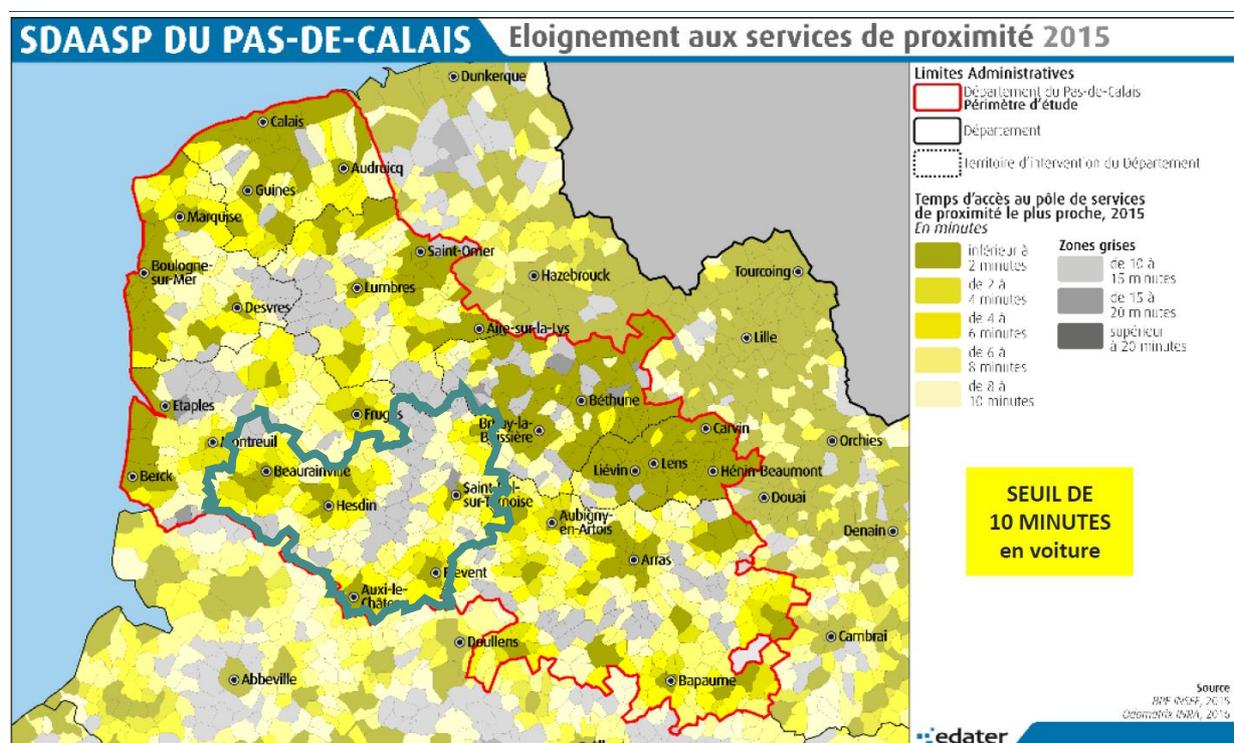
Des agents polyvalents et formés sont présents dans ces structures. Sur le territoire du SCoT, on compte ainsi 3 sites (Saint-Pol-sur-Ternoise, Hesdin-la-Forêt et Beaurainville) et le passage d'un bus itinérant (Auxi-le-Château). On peut également retrouver des permanences à Auchy-les-Hesdin, Blangy-sur-Ternoise, Herlin-le-Sec et Marles-sur-Canche.

ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

Pour cette partie, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) s'est appuyée sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Si l'organisation du territoire identifie un pôle de services supérieur et 3 pôles intermédiaires, quand est-il de l'accessibilité de ces équipements et services ?

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Pas-de-Calais fixait, en 2015, le seuil de 10 minutes (en voiture) au-dessus duquel la population pouvait être considérée comme en situation d'éloignement des services de proximité. On constate ainsi que **de nombreuses communes du territoire se situaient en dessous de ce seuil, donc elles avaient un temps d'accès aux services de proximité inférieur à 10 minutes** sauf pour les communes se trouvant à la frontière entre les 2 EPCI constituant le territoire du SCoT.

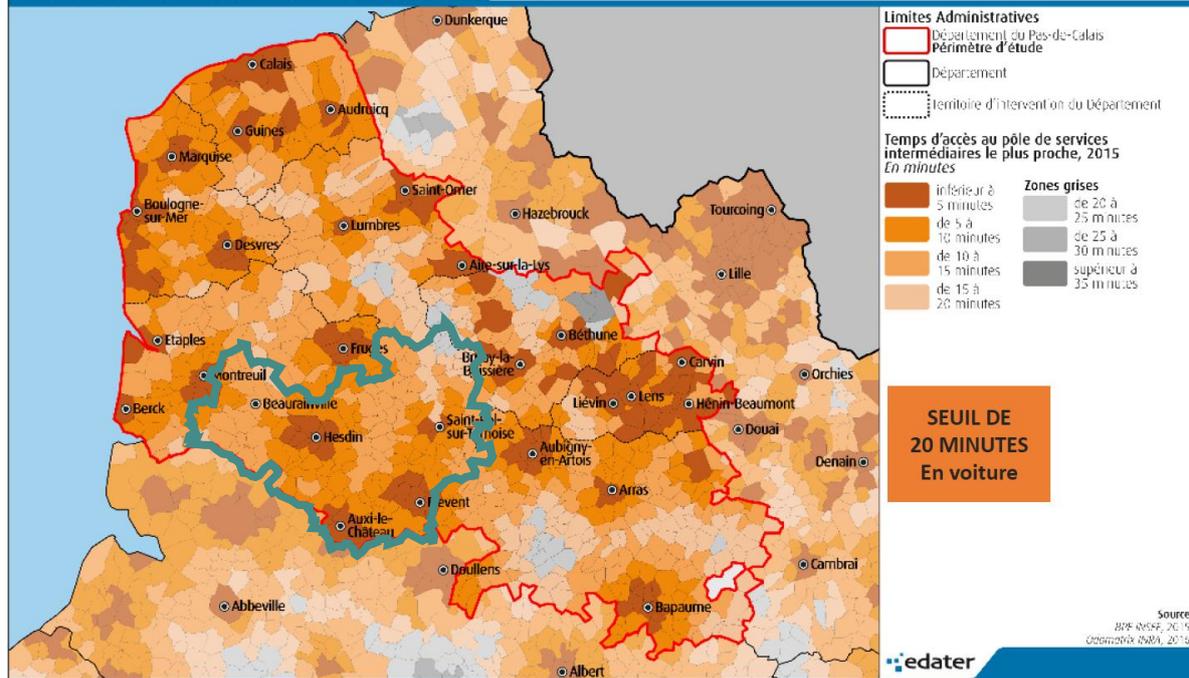


Eloignement aux services de proximité en 2015 Source : SDAASP du Pas-de-Calais

De la même manière, avec un seuil fixé à 20 minutes (en voiture) d'accessibilité des services intermédiaires, on constate que moins d'une dizaine de communes au nord-est du territoire et plus précisément sur la CC du Ternois, se situait au-dessus du temps de trajet. Ces communes sont ainsi plus éloignées aux services dit de la gamme « intermédiaire ».

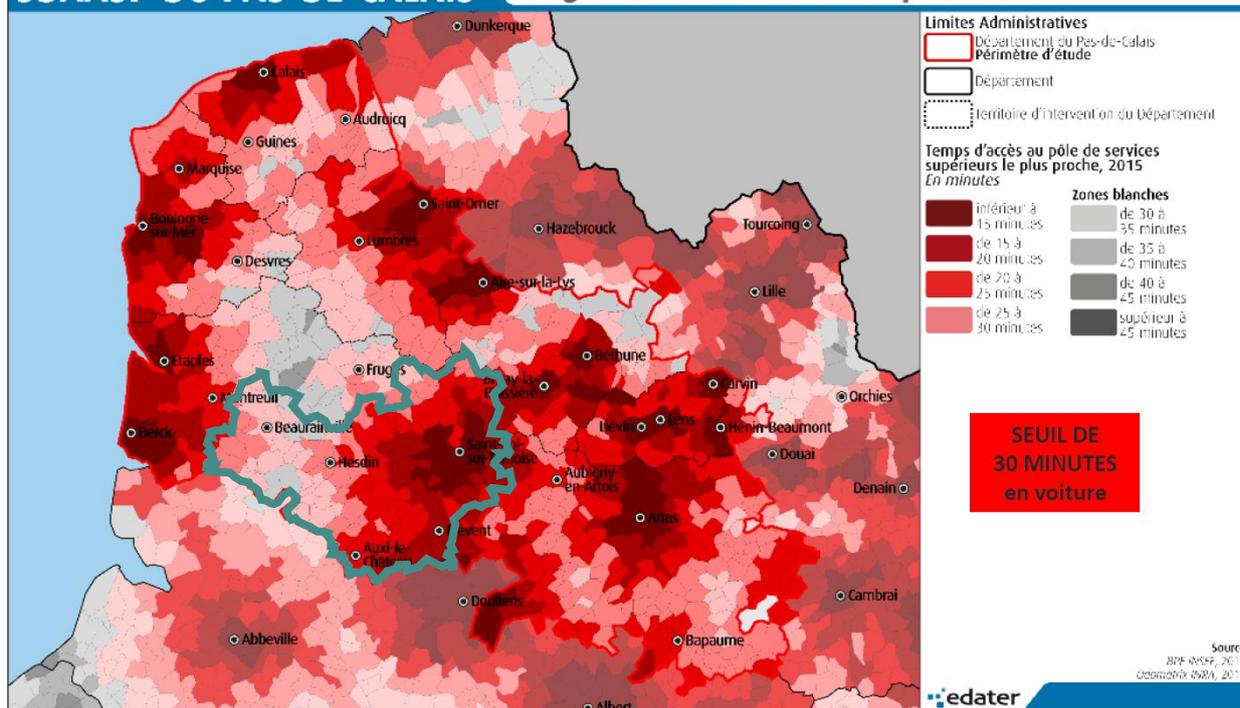
Pour ce qui est des services supérieurs, avec un seuil fixé à 30 minutes (en voiture) d'accessibilité, on remarque que moins d'une dizaine de communes mais cette fois-ci au nord et au sud du territoire de la CC des 7 Vallées se situait au-dessus du temps de trajet.

SDAASP DU PAS-DE-CALAIS Eloignement aux services intermédiaires 2015



Eloignement aux services intermédiaires en 2015 Source : SDAASP du Pas-de-Calais

SDAASP DU PAS-DE-CALAIS Eloignement aux services supérieurs 2015



Eloignement aux services supérieurs en 2015 Source : SDAASP du Pas-de-Calais

Au final, on observe bien des difficultés d'accès aux services et équipements de base pour les communes les plus rurales du territoire, ce qu'on retrouve moins sur les communes se trouvant à proximité des pôles intermédiaires et supérieurs. Ces distances importantes impliquent ainsi pour les populations vulnérables des freins matériels (offre de transport, coût de transport, ...) et psychologiques qui limitent leur mobilité.

EQUIPEMENTS DE SANTE

Le territoire au caractère rural fait partie des zones les plus exposées aux problèmes d'accès aux soins et de répartition de l'offre de santé.

Il est d'ailleurs marqué par des enjeux de santé important quant au maintien d'une qualité de vie et d'un accès aux soins par les habitants car ce dernier est marqué par une prévalence de l'obésité, de maladies cardiovasculaires, de diabète, etc. mettant en avant le fort lien entre l'alimentation et la santé (cf. PAT du Ternois - 7 Vallées). Les enfants sont plus particulièrement touchés par cette problématique.

A noter que l'ICM¹⁶ est respectivement supérieur de 23% et 30% par rapport à l'ICM national, sur le territoire de la CC du Ternois et la CC des 7 Vallées.

→ Zonage ARS

Afin d'accompagner la population dans ce domaine et pour accompagner l'installation de professionnels de santé, **une méthodologie nationale concertée entre le ministère, la caisse nationale d'assurance maladie et les Agences Régionales de Santé (ARS) a été mise en place pour identifier les zones où l'offre de santé en médecins généralistes est insuffisante et/ou l'on rencontre des difficultés dans l'accès aux soins**. Cette méthodologie a abouti à la mise en place de deux zonages spécifiques :

- > Les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP)
- > Les Zones d'Actions Complémentaires (ZAC)

S'étant fixée comme priorité absolue le renforcement de l'offre de soins dans les territoires en manque de médecins, l'ARS Hauts-de-France a complété le zonage national en créant, au 1^{er} janvier 2020 :

- > Les Zones d'Accompagnement Régional (ZAR) permettant de financer de nouvelles aides à l'installation mais aussi le maintien de médecins généralistes sur les territoires.

L'ARS Hauts-de-France a publié le 26 avril 2022 le nouveau zonage médecins généralistes. La carte ci-dessous illustre le zonage.

Face à l'enjeu sanitaire sur le territoire, l'ARS Hauts-de-France a inscrit 172 communes du territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, soit la totalité du territoire en zonage prioritaire parmi lesquelles :

- > 74 Communes en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)
- > 75 Communes en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC)
- > 23 Communes en Zone d'Accompagnement Régional (ZAR)

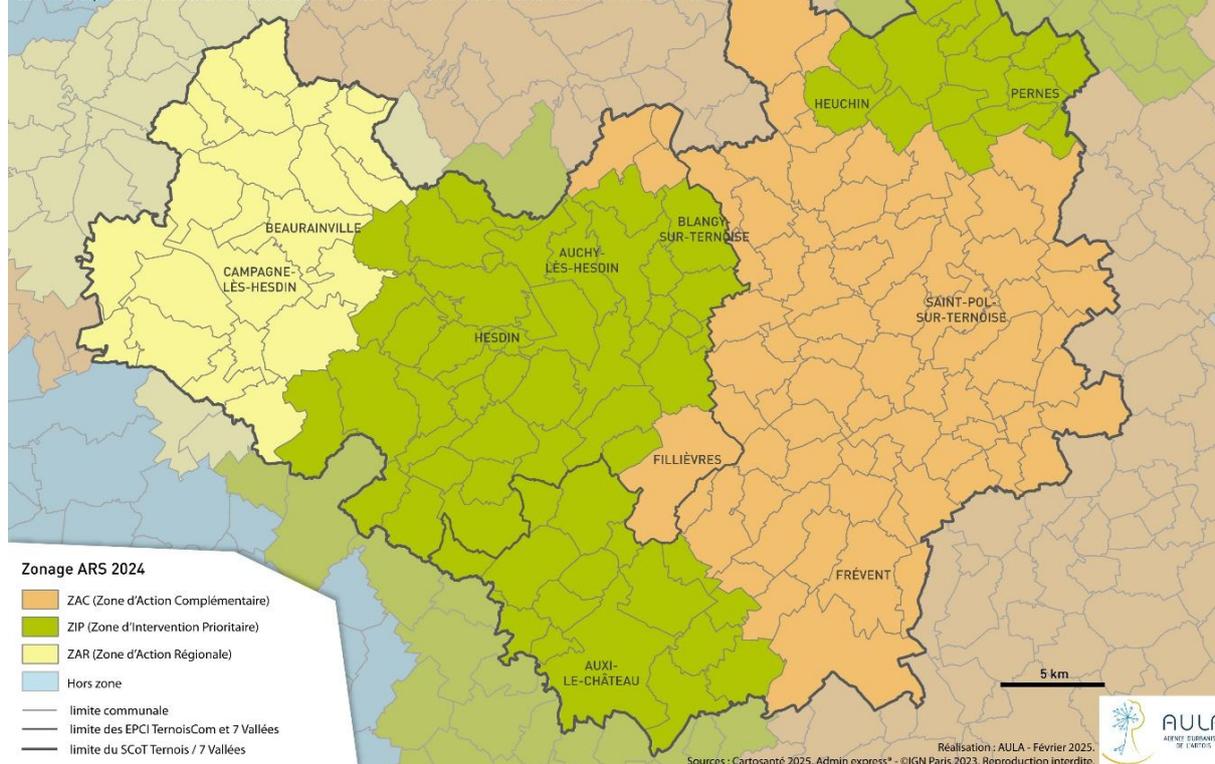
L'enjeu pour l'ARS au travers de ces zonages est de favoriser l'installation de médecins grâce à un dispositif d'aides incitatif. Le territoire du SCoT souffre d'une densité médicale faible et la situation devrait s'aggraver encore dans les années à venir avec de nombreux départs en retraite de médecins généralistes.

¹⁶ ICM : Indice pondéré de mortalité – indicateur permettant de comparer le taux de mortalité à la référence nationale (base 100) – Source : IRBMS, 2013

ZONAGE ARS DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2024

Les données disponibles sont antérieures à la création de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et concernent donc la commune d'Hesdin seule.



➔ Principaux équipements de santé

En complément de ce zonage, on retrouve sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, 2 Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), le GHT Somme Littoral Sud et le GHT de l'Artois-Ternois.

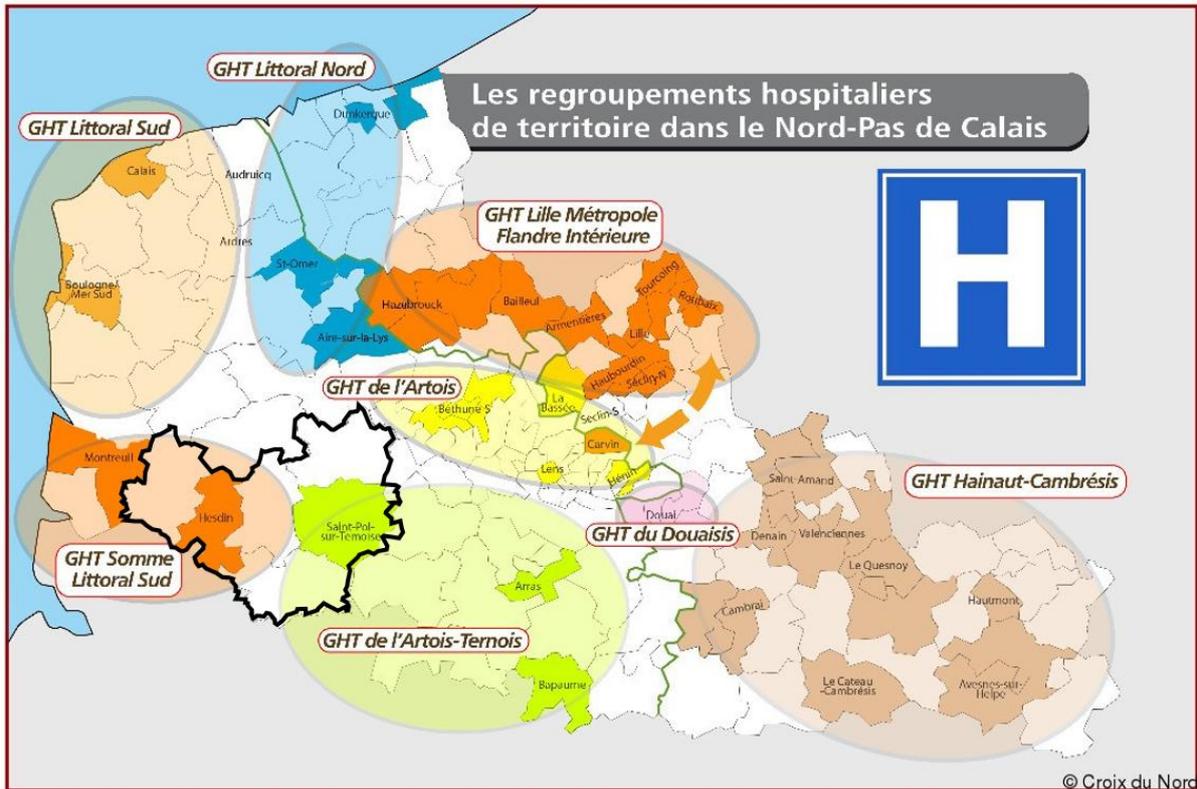
Le premier GHT rassemble le CHU Amiens-Picardie, le centre hospitalier d'Albert, le centre hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme, le centre hospitalier de Doullens, le CHS Philippe Pinel, le centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil, le centre hospitalier d'Abbeville, le centre hospitalier de Corbie, le centre hospitalier intercommunal Montdidier-Roye et le centre hospitalier d'Hesdin.

Le centre hospitalier d'Hesdin, centre hospitalier se trouvant sur le territoire, est un établissement disposant de différents services tels qu'un service de Soins et de Réadaptation non spécialisé (SSR), un service de Soins et de réadaptation Addictologie (SSR), deux EHPAD (Richelieu et Mahaut d'Artois) et un Foyer de vie. L'établissement a la possibilité d'accueillir un maximum de 225 patients : 35 en moyen séjour et 190 en hébergement (*Source : <https://etablisements.fhf.fr>*).

Le GHT de l'Artois-Ternois est quant à lui composé du centre hospitalier d'Arras, du centre hospitalier de Bapaume et le centre hospitalier du Ternois.

Le centre hospitalier du Ternois situé à Gauchin-Verloingt est le résultat de la fusion de deux établissements de santé (centre hospitalier de St-Pol-sur-Ternoise et le centre hospitalier de Frévent) et d'un EHPAD (situé à Auxi-le-Château). Ce centre hospitalier assure une mission de soins de proximité et d'hébergement à orientation Gériatrie et Handicap. Cet établissement peut accueillir 565 patients avec 40 en moyen séjour, 30 en long séjour et 495 en hébergement (*Source : <https://etablisements.fhf.fr>*).

L'offre hospitalière est complétée par une polyclinique à St-Pol-sur-Ternoise, la clinique des 7 Vallées à Hesdin, des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) et des maisons médicales (sans label MSP).



Les regroupements hospitaliers sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais

Source : https://actu.fr/hauts-de-france/lille_59350/decloisonner-les-hopitaux-public_6807536.html

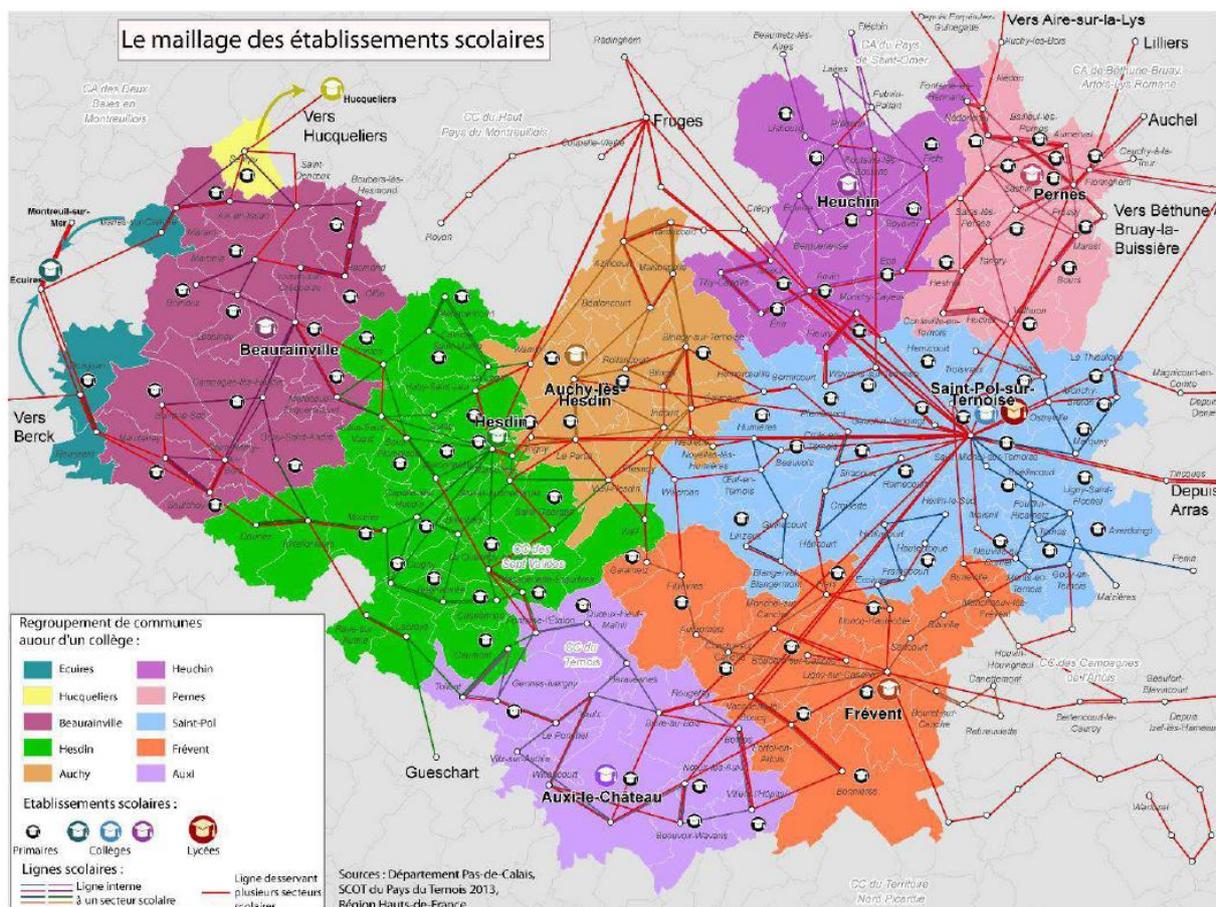
EQUIPEMENTS SCOLAIRES

→ Les équipements du premier degré

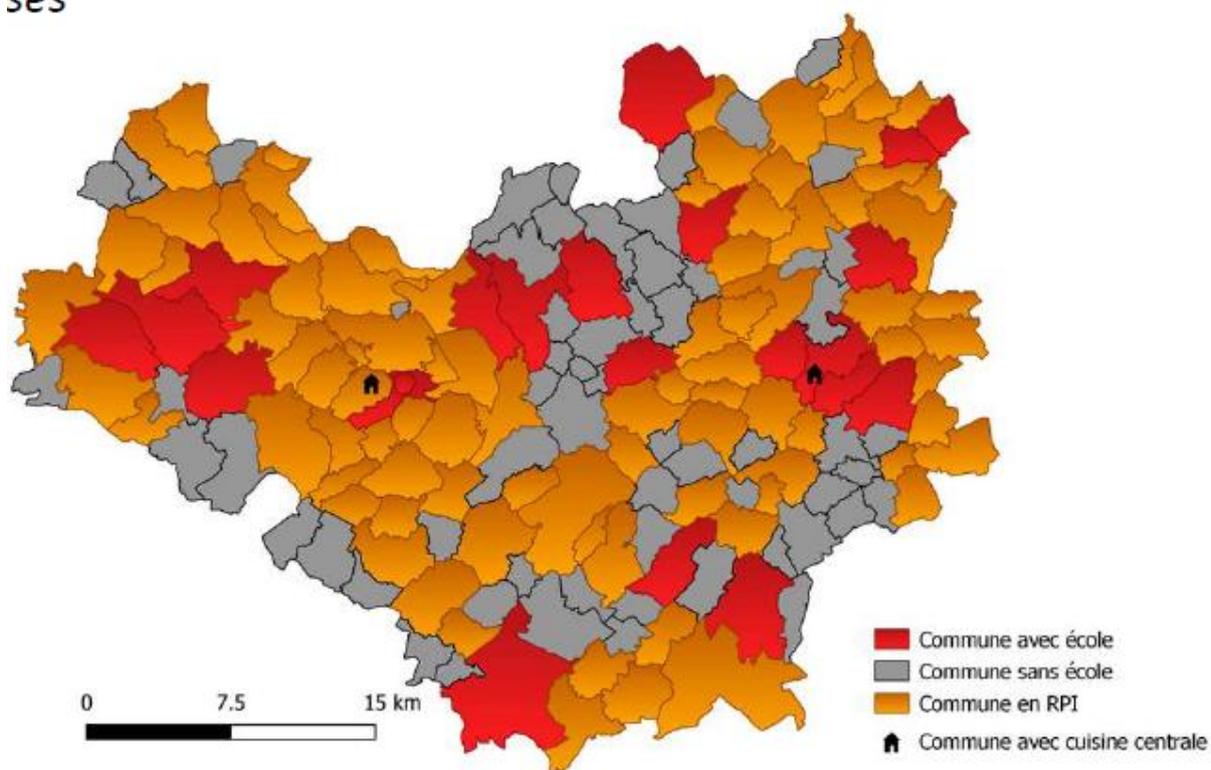
6 841 enfants sont âgés de 2 à 10 ans et sont scolarisés en 2019 sur le territoire du SCoT du Ternois - 7 Vallées. Le territoire du PETR compte 106 établissements scolaires 1^{er} degré. La carte ci-dessous témoigne d'une répartition homogène des écoles même si plusieurs communes n'en sont pas équipées.

Afin de palier à ce manque, les communes se sont organisées et ont mis en place une mutualisation des classes entre elles, avec 29 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) à taille variable. Ce regroupement est une organisation pédagogique. Elle peut regrouper des communes avec ou sans école, ces dernières ayant des enfants en âge d'être scolarisés. Celle-ci fixe notamment la répartition des frais de fonctionnement entre les communes du RPI et le montant de la contribution demandée aux communes extérieures au RPI pour l'accueil de leurs enfants, le cas échéant.

Ainsi, 89 communes se sont regroupées en 29 RPI, 22 communes ont une école mais se trouvent hors RPI et 61 communes sont sans école.



Source : Plans de Mobilités Simplifiés du PETR Ternois / 7 Vallées



Répartition des écoles en groupement et sans groupement scolaire *Source : PAT PETR Ternois-7Vallées*

➔ Les équipements du second degré

Le territoire du SCoT du Ternois/7 Vallées compte 3 473 enfants scolarisés de 11 à 14 ans en 2019. L'affectation des communes vers les collèges, s'organise autour de 13 établissements (internes et externes au territoire) :

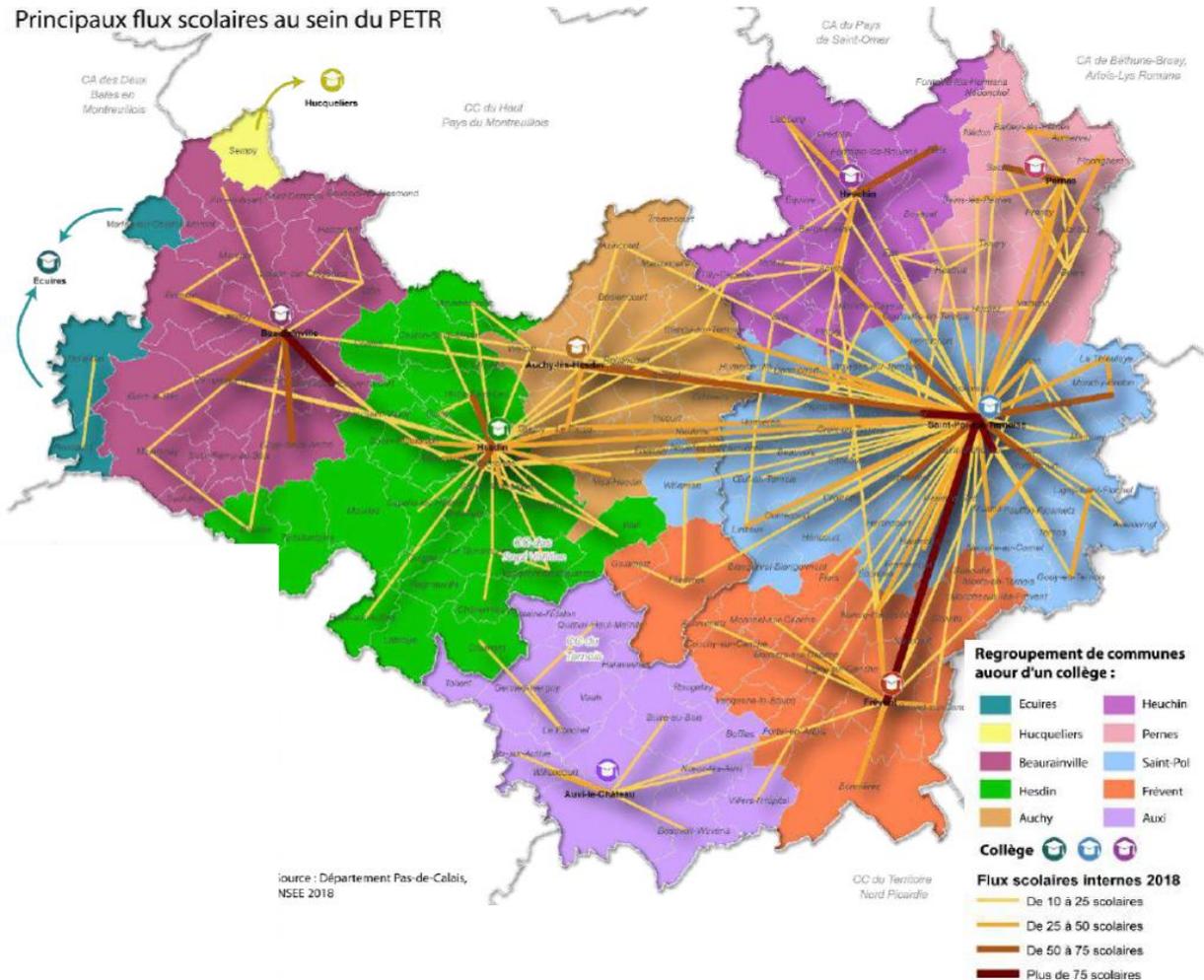
- > 11 collèges sont localisés sur le territoire dont 3 privés (Beaurainville, 2 à Hesdin, Auchy-lès-Hesdin, Auxi-le-Château, 2 à Frévent, 2 à Saint-Pol-sur-Ternoise, Heuchin et Pernes)
- > 2 sont hors territoire : 4 communes du PETR appartiennent à une sectorisation extérieure (Roussent, Boisjean et Marles-sur-Canche vers le collège de Montreuil-Ecuire / Sempy vers Hucqueliers).

Pour les lycées, l'offre se concentre sur Saint-Pol-sur-Ternoise :

- > 2 lycées (général/professionnel) avec environ 1,5k élèves
- > D'autres lycées à proximité du PETR et notamment proche de la Communauté de Communes des 7 Vallées (Fruges, Montreuil, Rue, Etaples, ...)

Les flux scolaires au sein du territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées montrent, comme pour les flux pendulaires, des « bassins de mobilité » convergeant vers les polarités locales qui bénéficient d'un collège.

Principaux flux scolaires au sein du PETR



Source : PMS PETR Ternois-7 Vallées



Source : <https://generation.hautsdefrance.fr>

Le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées bénéficie également de la présence de deux « Maisons Familiales Rurales » (MFR) sur Rollancourt et Marconne. Ces MFR sont des établissements de l'économie sociale et solidaire, sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture. Ces structures sont reconnues comme participant au service public d'éducation et de formation. Le territoire dispose également d'une structure qui propose aux personnes en situation de handicap une activité professionnelle et un soutien médico-social et éducatif. Cette structure, aussi appelée ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), accueille des personnes dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée. Sur le territoire, on retrouve un ESAT à Saint-Pol-sur-Ternoise.

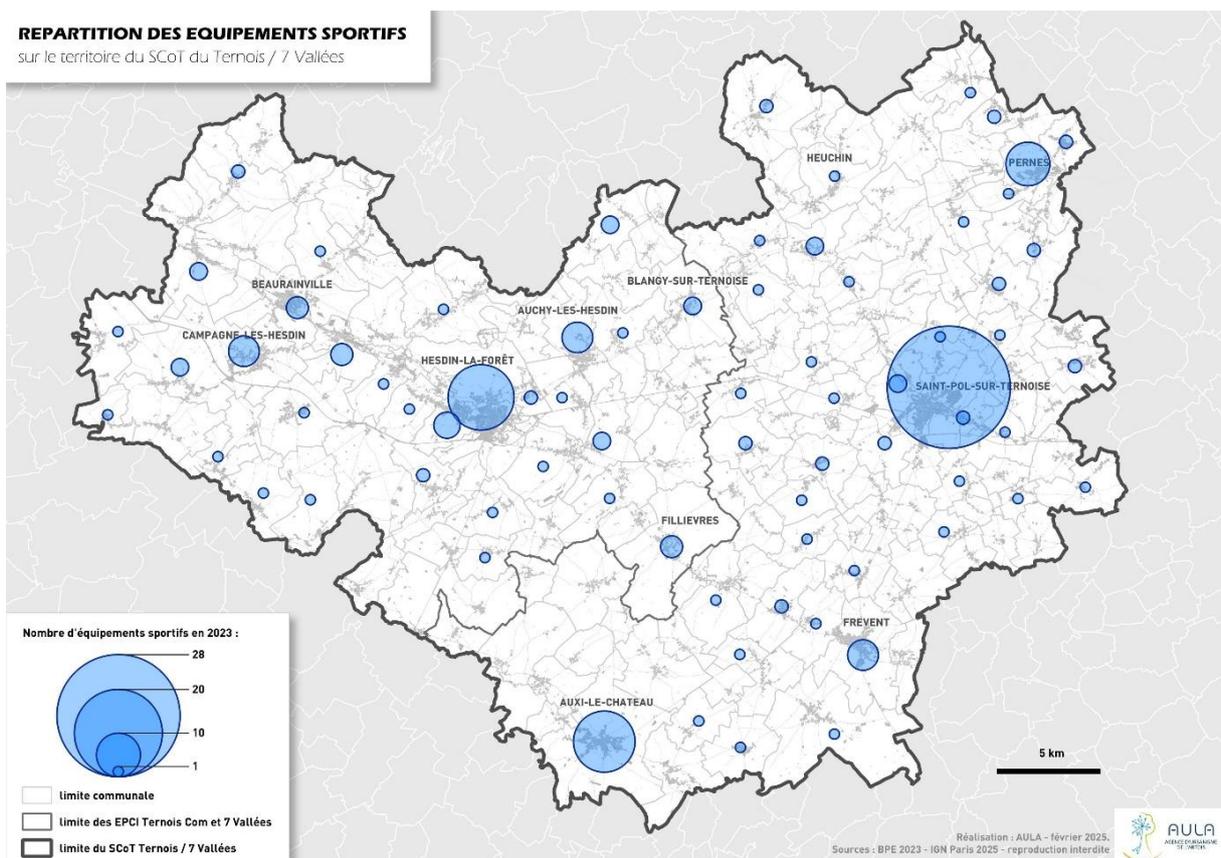
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

Le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées propose de nombreux équipements sportifs, culturels et de loisirs. La plupart de ces équipements de ces secteurs sont issus de la **gamme de proximité** : bassins de natation, terrains de tennis, pistes d'athlétisme, stade, boulodrome, salle de sport, bibliothèques/médiathèques, châteaux, églises, musées, étangs de pêche, jardins, etc.

➔ Offre sportive

Le sport en extérieur est le sport le plus représenté sur le territoire du SCoT (terrains de tennis, terrains de football, terrains de boules, terrains de petits jeux, pistes d'athlétisme, etc.).

Le territoire compte aussi **5 salles de sport intercommunales** (Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin, Saint-Pol, Pernes et Heuchin) qui jouent soit un rôle de complexe sportif, soit aussi ouvert aux loisirs ainsi que **quelques bassins de natation** (Marconne, Saint-Pol-Sur-Ternoise et Frévent). Les associations sportives sont assez bien représentées sur le territoire.



Type équipement	Part des principaux équipements (%)
Bassin de natation	1,4
Tennis	6,1
Athlétisme	3,8
Boulodrome	19,7
Roller Skate, vélo	0,9
Terrains jeux extérieurs (beach volley, volley ball...)	10,8
Terrains de grands jeux (football, rugby, basket...)	31,0
Circuit automobile	0,5
Parcours santé et sportif	2,3
Salles de combat	2,3
Salles spécialisées (badminton, tennis de table, gym)	3,3
Salles non spécialisées (salles polyvalentes, salles des fêtes)	9,9
Salles de remise en forme (salles de musculation)	2,3
Salles multisports (gymnases)	5,6
Total sites sur le SCOT	100,0

Part des principaux équipements sportifs Source : BPE, INSEE

Cependant, même si la plupart de ces équipements sont issus de la gamme de proximité, on retrouve tout de même des équipements sportifs à rayonnement départemental, voire régional ou national :

> **Le Circuit automobile de Croix en Ternois** : Le circuit automobile de Croix-en Ternois est incontestablement l'équipement sportif le plus attractif du territoire du SCOT Ternois - 7 Vallées. Inauguré en 1973, ce circuit auto/moto est homologué, ce qui lui permettra d'accueillir des compétitions automobiles d'ordre national. Sa largeur de piste qui varie entre 9 et 15 mètres et se déroulant sur 2 km au total est souvent appréciée pour apprendre à piloter, organiser une journée de roulage, réaliser une opération commerciale, ect.

Le circuit automobile de Croix-en-Ternois Source : <https://www.sport-decouverte.com>



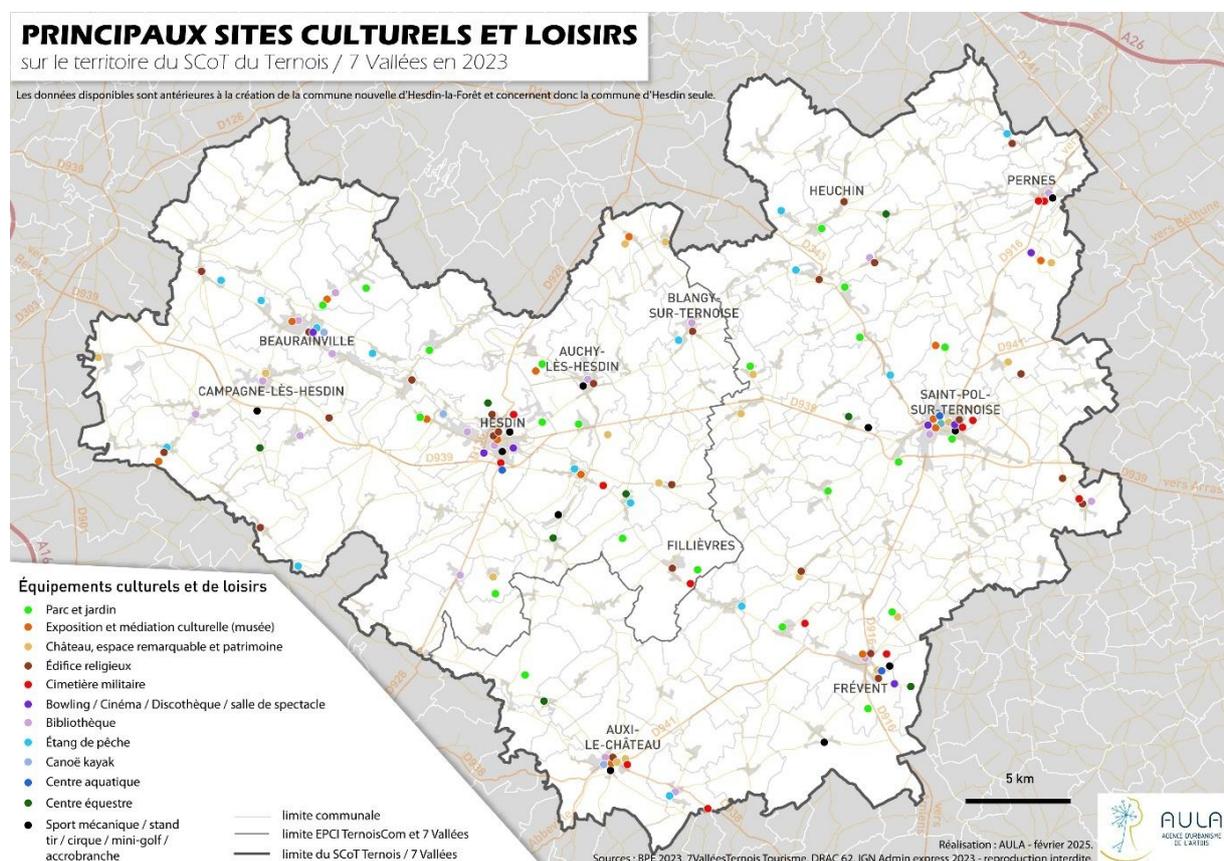
> **Le Centre Aquatic & Bowling Center des 7 Vallées de Marconne** : Après presque un an de travaux, le centre aquatique des 7 Vallées a rouvert ses portes le 1^{er} juillet 2022. Ouvert en 2012, cet équipement s’inscrit dans un projet de territoire dont l’ambition est de développer l’expérience des visiteurs autour de 5 dimensions : l’apprentissage de la natation, la baignade, le sport-santé, les activités ludiques et familiales et le bien-être.

> **La Base de Canoë de Beaurainville** : La Base de Canoë se situe au cœur de la vallée de la Canche. Est associé à cette base, le Canoë-Kayak club Beaurainvillois qui se situe au milieu d’une portion navigable qui s’étend de la ville d’HESDIN jusqu’à la mer.

➔ Offre culturelle

L’offre culturelle est peu valorisée sur le territoire. En effet, l’offre muséale est peu diversifiée et peu attractive. Les cinémas, les théâtres et les salles de spectacle sont assez peu présents. Les bibliothèques, les médiathèques et les associations culturelles sont quant à elles, mieux représentées.

Cependant, de nombreux monuments historiques caractérisés essentiellement par des châteaux et édifices religieux. Le patrimoine religieux peut se distinguer de 3 manières : Les édifices classés comme monument historique, le petit patrimoine religieux, et le patrimoine religieux du XX^{ème} siècle, patrimoine de la reconstruction d’après-guerre. Parmi le patrimoine religieux inscrit et classé, on retrouve : l’Eglise Saint-Martin à Vitz-sur-Authie (inscription en totalité), l’Eglise Saint-Martin à Auxi-le-Château (classée en totalité), l’Eglise Saint-Hilaire à Frévent (classée en totalité), l’Eglise Saint-Flochel à Ligny-Saint-Flochel (classement du clocher), l’Eglise Saint-Léger à Averdoingt (inscription en totalité), Eglise Notre Dame à Hesdin, Abbaye de Dommartin à Tortefontaine, etc. Le territoire du SCoT compte également des cimetières militaires. Ces édifices ont une importance historique et culturelle puisqu’ils sont les témoins des 2 Guerres Mondiales.



Tout comme l'offre sportive, même si la plupart de ces équipements sont issus de la gamme de proximité, on retrouve tout de même des **équipements culturels d'ampleur non négligeable** tels que :

> **Le Centre Historique Médiéval d'Azincourt** : Ce centre a pour mission de valoriser et d'entretenir la mémoire de la bataille d'Azincourt du 25 octobre 1415 mais aussi de témoigner auprès des générations futures de l'héritage historique et culturel que nous a laissé la guerre de Cent-Ans, conflit qui déchire les royaumes de France et d'Angleterre de 1337 à 1453.

> **L'Abbaye de Belval à Troivaux** : Fondée en 1893 à l'initiative de l'abbé Trannoy, curé de Troivaux, cette abbaye n'est plus occupée par les sœurs cisterciennes depuis 2012. Cependant, le site a été repris par une association, organisée en structure d'insertion, qui a permis le maintien des activités liées à l'histoire de l'abbaye dont la plus emblématique, la fabrication du fromage.

> **Le Donjon de Bours** : Classé au titre des Monuments Historiques, le Donjon de Bours est un site unique, préservé, d'une résidence d'un chevalier édifée au XIV^e siècle qui se situe au centre d'un domaine composé d'une haute et basse-cour, le tout ceinturé de larges douves et de fossés. Cette maison forte représente à l'époque, le pouvoir.

> **Le Château de Cercamp** : Classé également au titre des Monuments Historiques, le château ainsi que son parc à l'anglaise permettent aux visiteurs de découvrir un domaine de 34 hectares ainsi que son histoire.

> **Le Château de Flers** : Majestueuse bâtisse du 18^{ème} siècle, classé aux Monuments Historiques, s'est quant à lui longtemps préservé des regards. Cependant, aujourd'hui, ce dernier est ouvert au public et permet ainsi de le visiter et de pouvoir profiter des grands espaces verts qu'offre cette structure.

> **Le Beffroi d'Hesdin** : Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Beffroi d'Hesdin mesure 70 mètres de hauteur. La base est une tour carrée de trois étages, contenant trois cachots voûtés superposés. Elle est couronnée d'une plate-forme ajourée de décors à volutes. C'est à ce niveau que prend naissance le quatrième étage, percé sur chaque face d'une fenêtre à meneaux et couronné d'une frise d'arcades en plein cintre. Cette tour se termine par une lanterne octogonale, qui renferme une cloche de 2000 kilos baptisée Danièle.

> **Site historique du Vieil Hesdin** : 1 000 ans d'histoire à faire revivre ! C'est le défi que se lance l'association des Amis du site historique du Vieil-Hesdin à travers ses différentes manifestations annuelles.

> **Commanderie du Bois St-Jean à Wamin** : Entre la commune de Wamin et la commune d'Auchy-lès-Hesdin, cette ancienne Commanderie de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem a été fondée au XII^{ème} siècle. La ferme de Bois Saint Jean constitue un ensemble rural remarquablement préservé, inscrit aux Monuments Historiques.

➔ Offre de loisirs

Le territoire du SCoT du Ternois – 7 Vallées est propice aux activités de pleine nature et aux activités de loisirs. En effet, il offre de nombreux chemins de randonnées pédestres mais aussi équestres et cyclo touristique. Cependant, les équipements pour les vélos sont encore peu développés sur le territoire.

	Présence	Description
Stationnement vélo		Quelques stationnements présents dans les principales communes et à proximité des équipements mais en quantité insuffisante et de mauvaise qualité (racks).
Location longue durée de vélos		Service non présent
Location courte durée de vélos		Location de VAE sur une journée à la Mairie de Fiefs
Location solidaire de vélos et véhicule		Access Auto en partenariat avec l'ADEFI propose de la location à des prix accessibles pour les personnes à faibles ressources et aux bénéficiaires du RSA de la location de VAE.
Loueurs privés		Différents vélocistes sur le territoire permettent la location courte durée de vélos voire de VAE pour du loisir/tourisme (Ternois e-Bike, Ouibike,...).
Aide à l'achat de VAE		
Evènements festifs autour du vélo		Ternois Express est un évènement pour les familles impliquant l'usage du vélo sur une section afin de traverser du Nord au Sud la CC du Ternois
Information sur le vélo utilitaire		
Atelier de réparation		Un vélociste à Saint-Pol-sur-Ternoise
Vélobus et écomobilité scolaire		Pas vélobus actif recensé
Borne relais technique		Non présent
Label Accueil Vélo		Non présent
Association locale de promotion du vélo		Clubs cyclosporifs mais pas d'association d'usagers militants (Ternois Vélo Vert Valhuen, Vélo Club Ternois...)



Présent



Présent mais peu développé



Absent

Les services liés à la pratique du vélo *Source : PMS PETR Ternois-7 Vallées*

L'eau, très présente sur le territoire permet également le développement d'activités et d'équipements de plein air lié à sa présence (aménagement des étangs de pêche, location de canoë kayak, paddle, ...)

La nature est également bien mise en valeur. On retrouve ainsi de nombreux parcs, jardins, etc. dont des jardins d'exceptions qui sont pour quelques-uns classés « jardin remarquable » :

> **Jardin de Séricourt à Séricourt** : Jardin sur 4 hectares, le jardin de Séricourt est un des plus beaux jardins de la région. Labellisé « jardin remarquable » en 2004 et en 2011 par le ministère de la Culture et de la Communication, ce jardin est un vrai laboratoire créatif tant botanique qu'esthétique composé de différents espaces et différentes ambiances. Elu « Jardin de l'année 2012 », ce jardin est unique par l'expression des contrastes, des tracés de formes rigides en opposition, d'ombres et de lumières, ect, se caractérisant par une harmonie entre jardins à la Française et jardins Anglais.

> **Jardin des Lianes à Cheriennes** : Egalement labellisé "jardin remarquable", ce jardin de 5 400 m² se veut être un jardin libre, romantique, parfumé et coloré. Structuré à partir d'arbres et arbustes de collection, ces derniers offrent une grande diversité de feuillages, assurant de la couleur du printemps jusqu'aux couleurs d'automne. Le charme de ce jardin aujourd'hui mature se caractérise par une harmonie entre jardins à l'Anglaise, jardins champêtre et potager.

Les communes les plus rurales du territoire du SCoT possèdent parfois quelques équipements de proximité, notamment des équipements sportifs (terrains de foot, boulodrome...) mais ce sont les polarités locales qui regroupent un panel diversifié d'équipements de secteur liés à la présence de collège ou des sièges d'intercommunalité. Toutefois, certains équipements structurants sont situés en dehors des polarités locales tels que les Jardins de Séricourt, le circuit de Croix en Ternois ou le Centre Aquatic & Bowling Center des 7 Vallées, ce qui est inhérent à leur activité. Cette localisation excentrée a cependant pour conséquence de limiter leur accessibilité pour les modes de transport alternatifs à la voiture.

POUR RESUMER...

L'organisation spatiale du territoire du PETR se caractérise non pas selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie mais par un réseau multipolaire de communes, au sein d'un territoire constitué de communes péri-urbaines et rurales. De ce fait, les services et les équipements sont répartis sur plusieurs communes et non sur la ville la plus importante. Les équipements et les services sont des éléments essentiels pour la vie quotidienne de la population mais aussi pour de nombreuses personnes fréquentant le secteur, et notamment les personnes y venant travailler ou séjourner, participant ainsi au rayonnement du territoire.

L'analyse de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE ainsi que la base d'équipements de l'Agence a permis de qualifier l'offre en équipements et services. On constate ainsi que le territoire est en partie maillé par un réseau de quelques pôles d'équipements et de services de proximités et intermédiaires qui permet de répondre plus ou moins aux besoins quotidiens des habitants. De nombreux secteurs géographiques sont aussi confrontés à un relatif éloignement. Ces distances importantes impliquent ainsi pour les populations vulnérables des freins matériels et psychologiques qui limitent leur mobilité.

Le développement actuel des technologies numériques et la progression rapide de l'équipement des personnes en ordinateurs et téléphones portables ont modifié en profondeur les habitudes de vie et par conséquent les enjeux d'accès aux différents services notamment les services administratifs. C'est pourquoi, aujourd'hui, le territoire peut compter sur un nouveau modèle d'accès aux services publics qui a été mis en place pour les Français : les Maisons France services.

Il est cependant important de rappeler que même si de nombreux territoires et acteurs voient dans le numérique l'opportunité de se développer, des populations restent néanmoins isolées et éloignées de l'outil informatique.

A RETENIR > 10 pôles de proximité

- > 2 polarités intermédiaires en termes d'équipements
- > Faible offre servicielle sur une large partie du territoire
- > Enjeux de santé important
- > 74 communes en ZIP, 75 en ZAC et 23 en ZAR
- > 106 écoles du 1^{er} degré
- > 89 communes se sont regroupées en RPI
- > 8 collèges
- > 2 lycées (professionnel / général) à St Pol sur Ternoise
- > Sport en extérieur le plus représenté
- > Offre culturelle peu valorisée
- > Nombreux monuments historiques
- > 2 jardins classés « jardin remarquable »

ARMATURE TERRITORIALE

Le SCoT du Ternois - 7 Vallées bénéficie d'un **patrimoine environnemental et paysager de premier ordre** qui constitue **un moteur important de son développement**. Selon les données de l'Occupation du Sol 2D (OCS2D) de 2015 dont l'actualisation est en cours, **80,5 % du territoire du SCoT est occupé par des usages agricoles, 11,3% par des espaces naturels et 8,2% pour des usages urbains**. Ces espaces constituent **l'armature naturelle du SCoT**. Cette armature remplit des fonctions diverses telles que écologiques, économiques, identitaires, récréatives. **A côté de cette armature naturelle cohabite l'armature territoriale**, armature héritée, qui sert de socle aux principales fonctions sociales et administratives.

DEFINITION ET OBJECTIF

L'**armature territoriale** représente **la façon dont les communes structurent le territoire à l'échelle du territoire de son SCoT** et cela, selon différents niveaux de hiérarchie en affirmant un réseau de polarités hiérarchisées, différenciées et complémentaires. Ces éléments de définition ne sous-entendent pas la notion de supériorité mais bien celle d'attentes différenciées.

METHODE

L'**armature territoriale** peut être définie sur la base de nombreux indicateurs tels que : le nombre d'habitants et plus largement les évolutions démographiques, le nombre d'emplois et son évolution, la répartition spatiale de ces habitants et emplois, la dynamique de construction, l'offre en équipements, commerces et services, etc.

Ce travail peut également s'appuyer sur la définition des armatures territoriales déjà identifiées dans d'autres documents préexistants comme les projets de territoire ou les documents de planification en vigueur et notamment l'ossature territoriale définie par le **Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, avec lequel le SCoT doit être compatible.

Pour alimenter la réflexion sur l'**armature territoriale** du territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, outre les analyses thématiques figurant dans les différentes parties du diagnostic, plusieurs éléments d'analyse ont été repris dans le présent chapitre :

- > **Une analyse sur les aires d'attraction et sur l'ossature régionale** du (SRADDET) des Hauts-de-France ainsi que sur les espaces de dialogue déterminés afin d'intégrer les pôles du territoire identifiées dans l'ossature régionale à l'armature locale.
- > **Une analyse des bassins de vie** ainsi que **les zones d'emploi** pour positionner le territoire dans un contexte géographique plus restreint et dans son environnement proche et afin de mettre en évidence ses liens avec les territoires voisins.
- > **Un rappel des armatures territoriales actuelles des deux communautés de communes** puis **l'analyse des pôles de services de l'INSEE** pour affiner l'analyse sur le plan de l'offre de service.

➔ **Les aires d'attraction du territoire**

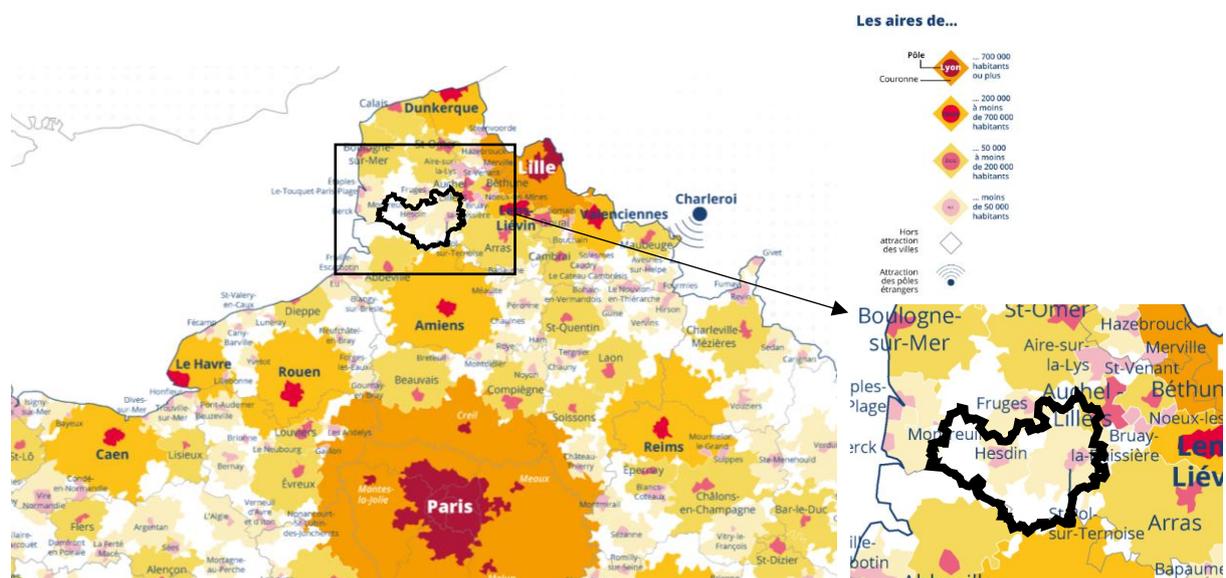
L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage effectué par l'INSEE permet ainsi d'étudier les disparités territoriales de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Une aire d'attraction est composée :

- > D'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi
- > D'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle

A noter que si un pôle envoie au moins 15% de ses actifs travailler dans un autre pôle, les deux pôles sont associés (pôle principal et pôle secondaire) et forment le cœur d'une aire d'attraction. Sur le territoire, on dénombre deux pôles constitués de la commune d'Hesdin et de la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise avec la délimitation de leur couronne respective.



Aire d'attraction des villes - zonage 2020 Source : <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>

➔ Ossature régionale du SRADDET

Adopté par le Conseil régional réuni en plénière le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet de Région le 4 août de la même année, le Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est le document d'aménagement régional actuellement en vigueur. Il est à noter qu'au moment de la rédaction du présent diagnostic, celui-ci est en cours de révision et donc appelé à évoluer sans remettre en cause l'ossature régionale exposée ci-après. L'introduction du SRADDET dans le paysage des documents d'urbanisme répond à deux enjeux de simplification :

- > La clarification du rôle de la région, chef de file en matière d'aménagement du territoire
- > L'intégration des schémas sectoriels (transports, déchets ...) au sein du SRADDET.



Ainsi, l'objectif était de rendre les enjeux plus lisibles avec une approche plus intégrée de l'aménagement. Il s'inscrit à moyen et long terme et vise à améliorer le quotidien des habitants dans les 11 domaines ci-contre.

Document de planification à l'échelle régionale, le SRADDET impacte directement le SCoT qui doit prendre en compte ses objectifs et être compatible avec les règles générales de son fascicule. Le SCoT étant un document intégrateur, en cascade, les documents d'urbanisme inférieurs sont également mais indirectement impactés (Plan de Mobilité, PCAET, PLH, PLUi...)

L'ossature régionale définie par le SRADDET des Hauts-de-France repose sur deux analyses :

- > Une analyse fonctionnelle à l'échelle des pôles urbains qui a permis de définir ceux ayant un rôle majeur dans le développement régional selon 4 fonctions (Hub secondaire, Tête de réseau, Pôle de services supérieurs, Porte d'entrée régionale)
- > Une analyse communale permettant de repérer sur l'ensemble des territoires, les communes structurantes en fonction de la concentration des services et équipements.

Cette ossature régionale est structurée autour des différents niveaux de pôles :

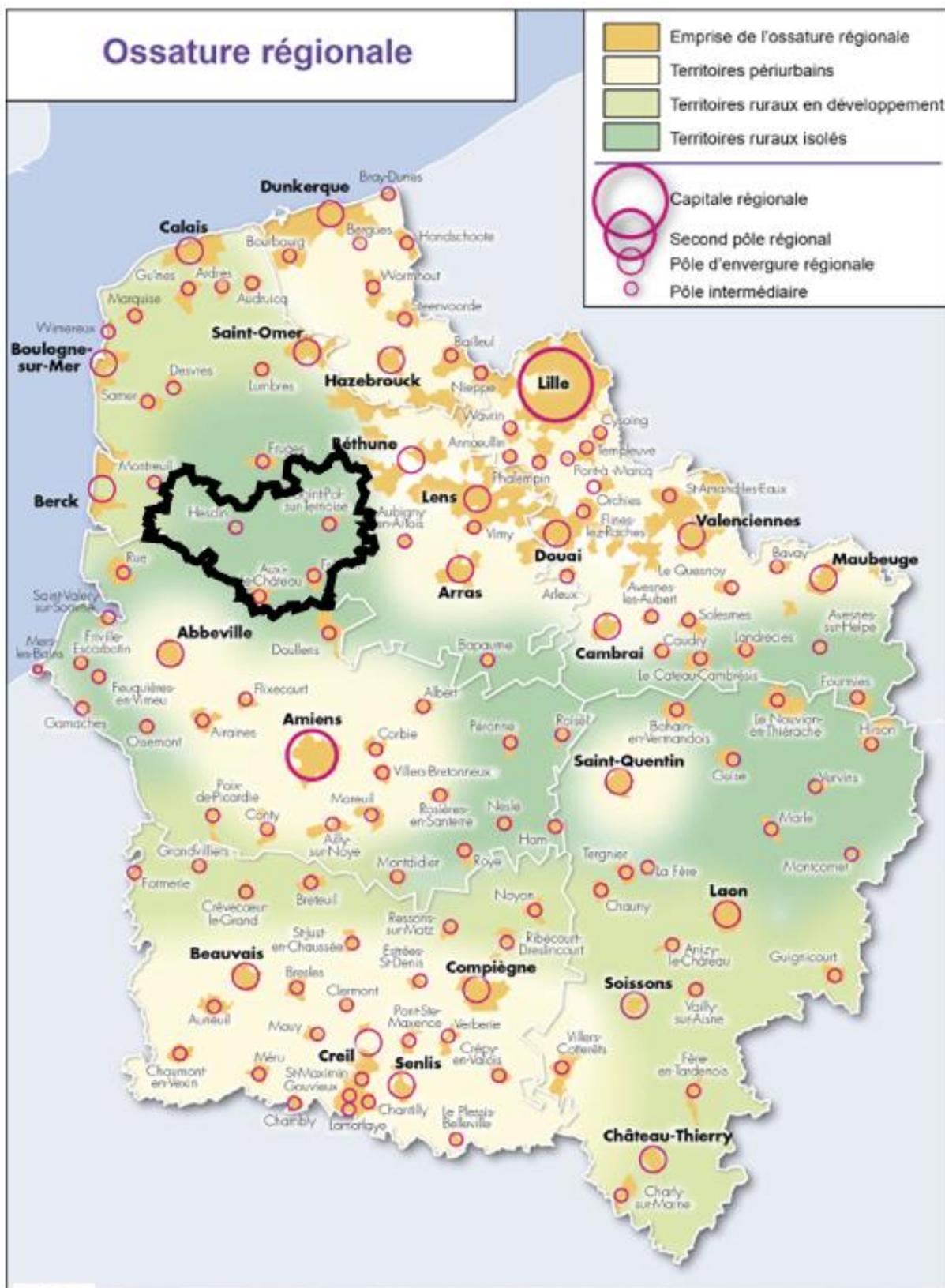
- > Les pôles majeurs de Lille, capitale régionale, et Amiens comme second pôle régional
- > Les pôles d'envergure régionale différenciés autour des 4 fonctions
- > Les pôles intermédiaires des espaces ruraux et périurbains correspondant aux communes structurants pour les équipements et services en dehors des pôles majeurs et d'envergure régionale

Ainsi, cette organisation regroupe l'ensemble des communes structurantes au regard des fonctions de centralité en équipements et services. Elle permet de structurer les centralités et devient le support de définition d'une stratégie d'aménagement du territoire visant à l'équilibre et l'égalité des territoires en région Hauts-de-France.

Concernant le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, les communes de Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent, Auxi-le-Château et Hesdin ont été identifiées comme des pôles intermédiaires au sein de l'ossature régionale. Par compatibilité, celles-ci devront impérativement figurer dans l'armature territoriale définie par le SCoT. En revanche, le territoire reste libre d'y ajouter d'autres pôles et définir la hiérarchisation entre eux à son échelle locale au regard de ses dynamiques de développement.

En outre, cinq espaces à enjeux ont été identifiés par la Région et structurés sur cinq ensembles stratégiques composés de territoires aux fonctionnements et modèles de développements variés (métropoles, agglomérations, territoires ruraux et périurbains). Tirant parti des différentes caractéristiques des territoires, l'objectif de la région est de promouvoir un modèle de développement équilibré, dans lequel chaque territoire trouve sa place et contribue, à sa manière, au développement régional.

Ossature régionale



Source : <https://2040.hautsdefrance.fr>

Les cinq espaces à enjeux pour fédérer les territoires sont ainsi identifiés comme ci-dessous :

1/ Diffuser l'économie maritime

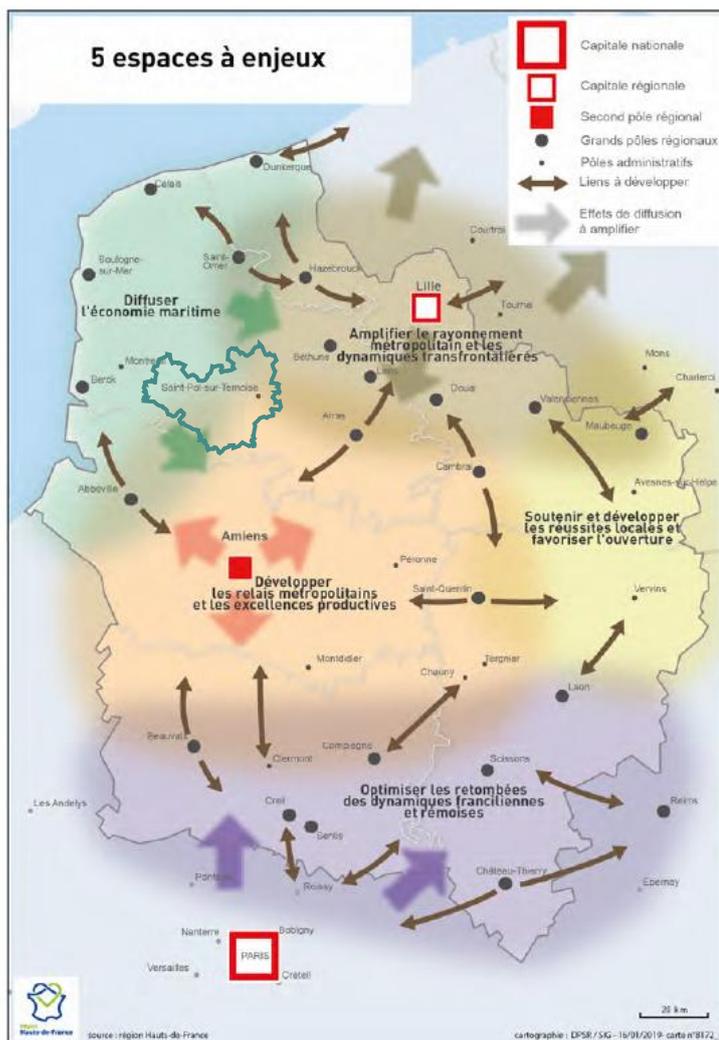
2/ Amplifier le rayonnement métropolitain et les dynamiques transfrontalières

3/ Optimiser les retombées des dynamiques franciliennes et remoises

4/ Soutenir et développer les réussites locales et favoriser l'ouverture

5/ Développer les relais métropolitains et les excellences productives

Le territoire du SCoT du Ternois - 7 Vallées se retrouve à l'interface de trois dynamiques régionales de mobilisation des territoires. En effet, le nord-est du périmètre est soumis au rayonnement métropolitain de Lille qui s'amplifie. Le sud-est du territoire est lui, sous l'influence du développement d'Amiens et de sa région ainsi que le rôle structurant d'Arras et de sa région. Quant au nord et l'ouest du périmètre, ces derniers



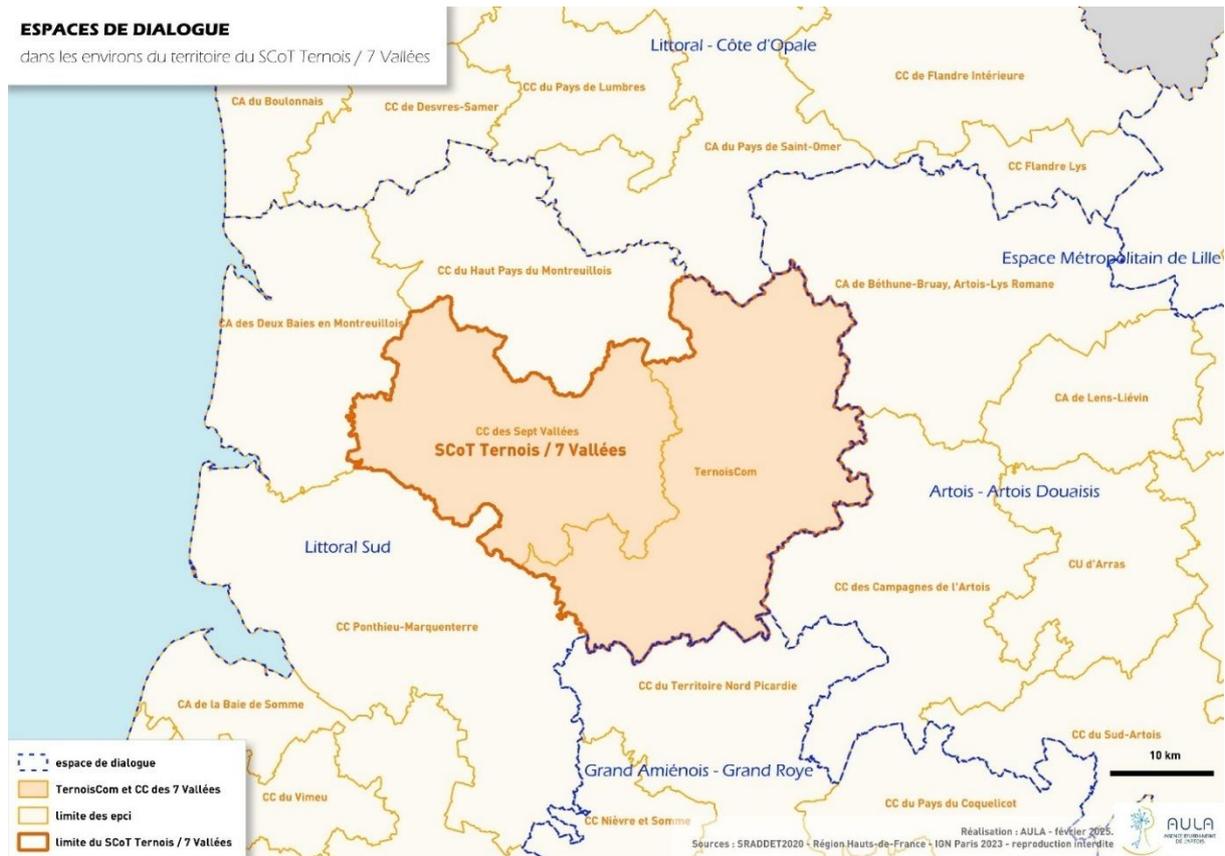
Source : SRADDET Hauts de France

sont intégrés à l'économie du littoral avec une diffusion équilibrée des effets au bénéfice de l'emploi.

➔ Espaces de dialogue et bassins de vie

Le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées est repris dans l'espace de dialogue Picardie Maritime – Côte d'Opale du SRADDET. Les espace de dialogue regroupent plusieurs EPCI et visent à assurer une plus forte implication des intercommunalités dans le SRADDET.

Cet espace comprend deux communautés d'agglomérations (CA de la Baie de Somme et CA des Deux Baies en Montreuillois) et 7 communautés de communes (CC des 7 Vallées, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Ternois, CC du Vimeu, CC Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle et la CC Ponthieu-Marquenterre) dont une grande partie est tournée vers le littoral.



Le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées est également un territoire implanté sur plusieurs bassins de vie. Le bassin de vie est un découpage territorial proposé par l'INSEE et constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les équipements sont classés par l'INSEE en trois gammes : proximité / intermédiaire / supérieure. Le bassin de vie est défini par la gamme intermédiaire. A partir de cette gamme, des pôles de services sont définis, c'est-à-dire une commune ou agglomération ayant au moins 18 des 35 équipements intermédiaires. Puis les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Des itérations successives permettent de dessiner le périmètre des bassins de vie.

On retrouve ainsi sur le territoire du SCoT Ternois-7 Vallées, 7 bassins de vie : Montreuil, Hesdin, Fruges, Béthune, Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent et Auxi-le-Château.

En croisant les deux zonages proposés par l'INSEE (Aires d'attraction et bassins de vie), il est possible d'obtenir une première esquisse d'armature territoriale.

En effet, il est rappelé que ces 2 zonages croisent différents indicateurs :

- > La concentration de l'emploi et l'attractivité exercée par les pôles d'emplois pour le zonage des aires d'attraction
- > L'offre en équipements et services de la vie courante pour le zonage des bassins de vie.

ZONAGE EN BASSINS DE VIE

sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2022

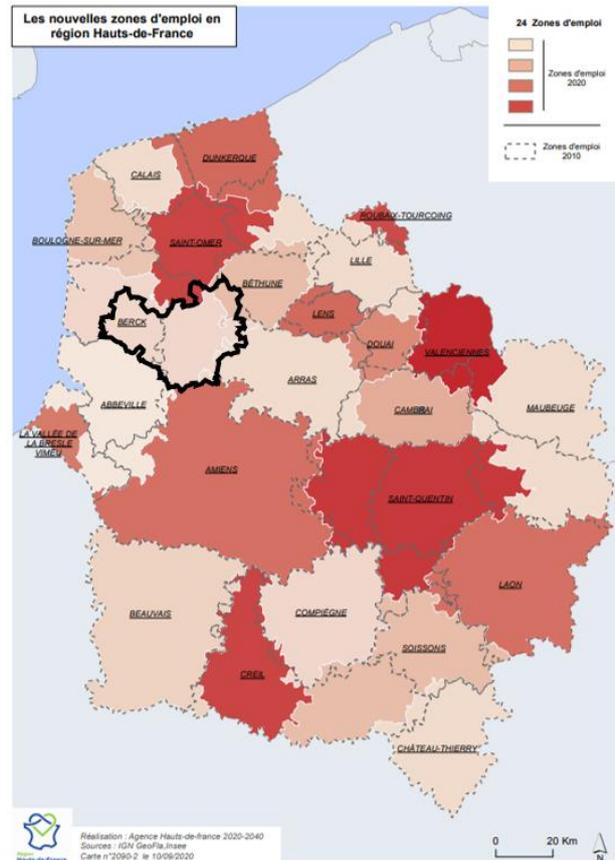


→ Zones d'emploi

La France est découpée en 306 zones d'emploi dont les tailles varient de moins de 10 000 à plus de 4 millions d'emplois (ex : Paris). On en retrouve 24 dans la région Hauts-de-France.

Ce zonage est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des économies locales. En 2020, l'INSEE et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (DARES) l'ont révisé en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat afin de faciliter les comparaisons européennes. Un autre objectif de cette refonte était d'homogénéiser la méthode sur le territoire.

Par définition, une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent, et où les établissements peuvent trouver l'essentiel de leur main-d'œuvre. Le découpage du territoire en zone d'emploi se fonde sur l'observation des flux des déplacements « domicile-travail » des actifs et correspond donc à une réalité terrain des mobilités en France.



Source : <https://cartes.hautsdefrance.fr> - <https://www.insee.fr>

Le découpage actualisé se fonde sur les flux des déplacements « domicile-travail » des actifs observés lors du recensement de 2018. Sur le territoire du PETR, on retrouve cinq zones d'emploi (se référer au chapitre développement économique pour une analyse plus fine) : Berck, Saint-Omer, Béthune, Arras et Abbeville.

➔ Armature territoriale de la CC du Ternois

Extrait du SCoT Pays du Ternois - 2015/2030

Afin de comprendre l'armature territoriale de la CC du Ternois, nous nous sommes appuyés sur le travail qui a été fait dans le cadre du SCoT du Pays du Ternois. Les zonages de l'INSEE ont permis de confirmer l'organisation territoriale ressentie sur le terrain à savoir **une multipolarité spontanée**. Dans le but de mieux cerner cette armature territoriale, **un travail de hiérarchisation des polarités a été affinée à travers trois critères** :

- > **L'attractivité** en termes de population et d'emploi (*en 2011*)
- > **Le niveau de services et d'équipements** (*en 2010*)
- > **La structure commerciale** (*en 2010*)

La carte ci-dessous représente l'armature du territoire de la CC du Ternois tout en prenant en compte le contexte géographique proche afin de mieux comprendre les fonctionnements des pôles du territoire mais aussi des territoires voisins. De cette armature découle 3 niveaux de polarité structurantes sur le territoire :

> **Polarité centrale** : Saint-Pol-sur Ternoise. Cette polarité est considérée comme une centralité pour la CC du Ternois, de par sa situation géographique certes, mais surtout car elle concentre la majeure partie des emplois, équipements et services et possède une bonne desserte en transports.

> **Pôle rural d'équilibre** : Les pôles ruraux d'équilibre rayonnent sur un bassin de vie local cohérent, grâce à un certain niveau d'équipements et de services diversifiés. Ce sont les « unités urbaines isolées » définies par l'INSEE. On y retrouve les bourgs de Frévent et d'Auxi-le-Château.

> **Pôle rural de proximité** : Les pôles ruraux de proximité concentrent quelques fonctions urbaines avec une attractivité locale moindre ; le niveau d'équipements et de services permet de répondre aux besoins de proximité. Ce sont les bourgs de Pernes, d'Anvin et d'Heuchin qui sont concernés.

➔ Armature territoriale de la CC des 7 Vallées

Extrait de l'accompagnement des 6 centres-bourgs des 7 Vallées - 2018

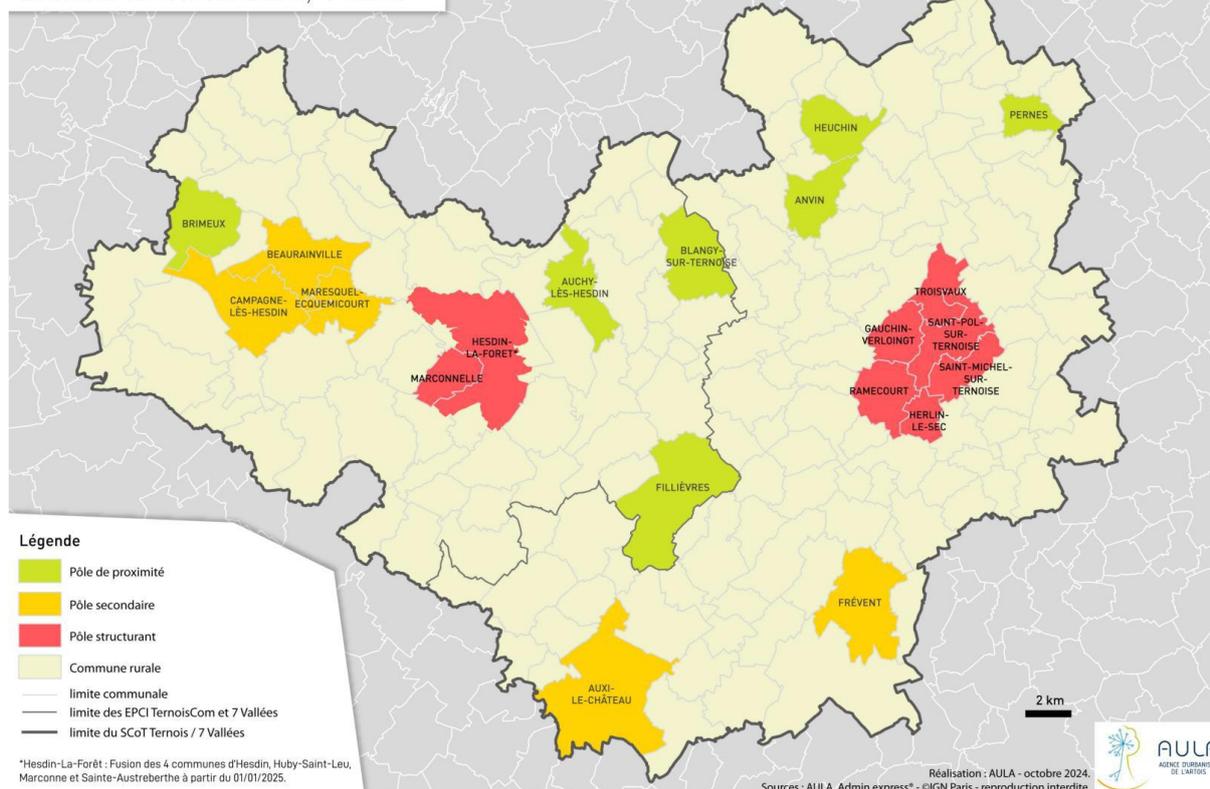
Sur le territoire de la CC des 7 Vallées, **l'analyse de l'armature territoriale et plus précisément des bourgs-centres a été effectuée sous le prisme de 4 fonctions** : la fonction « économique », la fonction « identité », la fonction « habitat » et la fonction « services ».

De cette armature découle 4 niveaux de polarité structurantes sur le territoire :

- > **Pôle structurant** : Hesdin et sa couronne
- > **Pôle secondaire** : Beaurainville
- > **Pôle de proximité** : Campagne-les-Hesdin et Auchy-les-Hesdin
- > **Pôle d'hyper-proximité** : Blangy-sur-Ternoise et Filièvres

ARMATURE TERRITORIALE

du territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées



A noter que l'armature territoriale de la Communauté de Communes des 7 Vallées est en cours de redéfinition dans le cadre de l'élaboration du PLUiH (phase PADD en cours).

➔ Pôles de services de l'INSEE

Un pôle de services est un territoire qui fournit un certain niveau d'équipements et de services à la population.

La carte ci-dessous propose une typologie de ces pôles par commune. Cette typologie a été constituée à partir de la Base Permanente des Equipements 2021 (BPE 2021) de l'INSEE qui classe les équipements et les services en trois gammes : **gamme supérieure**, **gamme intermédiaire**, **gamme de proximité**.

On retrouve dans ces gammes, 7 domaines (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports et déplacements, sports et loisirs et culture) et 113 types.

La typologie des pôles est ainsi déterminée en fonction de la gamme et de la diversité d'équipements et de services implantés sur le territoire. Par exemple, un pôle supérieur de services et équipements fournit à la population, au moins 24 types d'équipements parmi les 47 de la gamme supérieure, un pôle intermédiaire fournit, au moins 19 types d'équipements parmi les 38 de la gamme intermédiaire et un pôle de proximité fournit, au moins 14 types d'équipements par les 28 de la gamme de proximité.

Cette base de données, mise à disposition par l'INSEE, est mise à jour annuellement au 1^{er} janvier en s'appuyant sur un ensemble de sources administratives (SIRENE, RES, FINISS, etc.). Néanmoins, il est à noter que cette base peut comporter des erreurs/oublis.

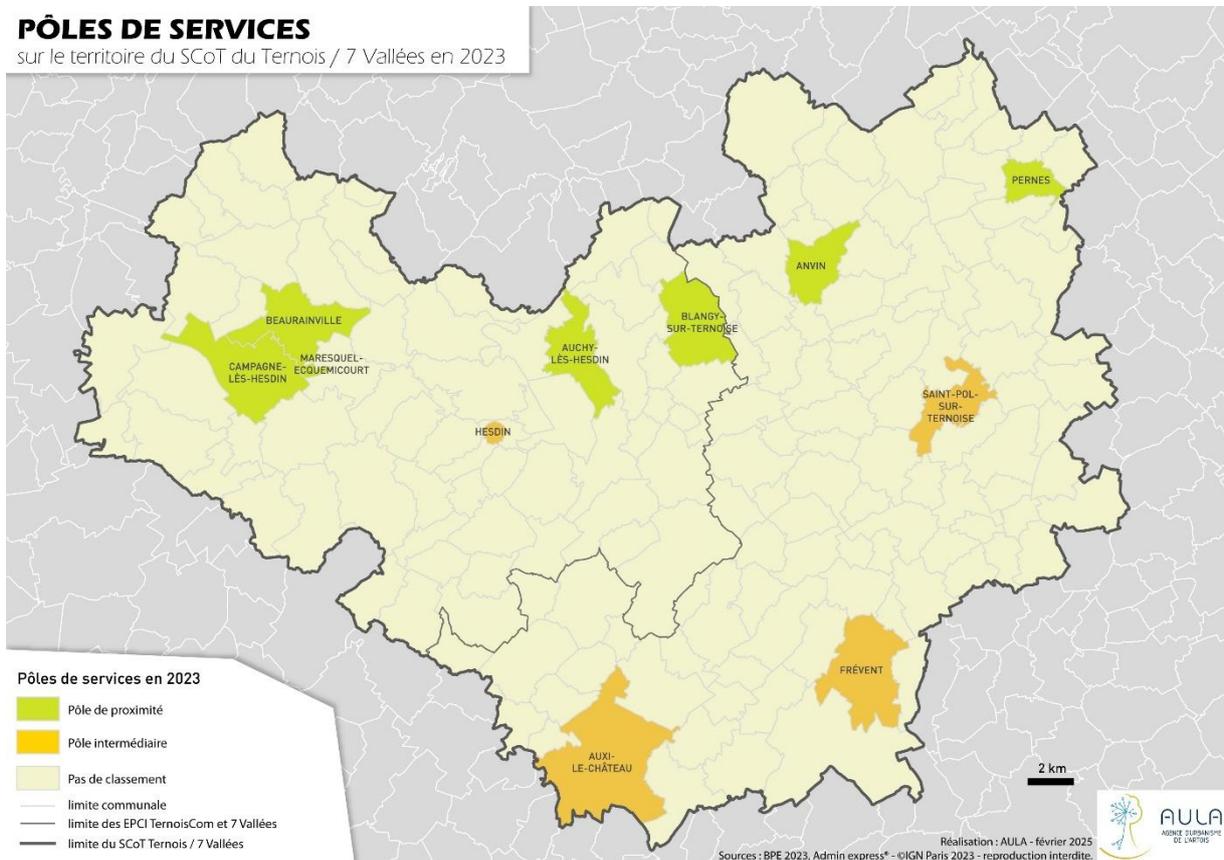
Ainsi, sur le territoire du SCoT Ternois - 7 Vallées, via la BPE, on retrouve :

> 4 pôles intermédiaires : Hesdin, Saint-Pol sur Ternoise, Auxi-le-Château, Frévent

> 6 pôles de proximité : Beaurainville, Campagne-les-Hesdin, Auchy-les-Hesdin, Blangy-sur-Ternoise, Anvin et Pernes en Artois.

PÔLES DE SERVICES

sur le territoire du SCoT du Ternois / 7 Vallées en 2023



Le territoire est un territoire rural qui se caractérise par un patrimoine environnemental et paysager important constituant l'armature naturelle du territoire et qui permet de remplir de nombreuses fonctions telles que écologiques, économiques, identitaires, récréatives, etc. A côté de cette armature naturelle cohabite l'armature territoriale qui sert de socle aux principales fonctions sociales et administratives.

Le territoire possède la particularité d'avoir deux armatures territoriales propres à chacun des EPCI constituant le SCoT. Chaque armature est constituée d'une structure multipolaire.

Cette structure multipolaire est reconnue, d'une part, par la mise à disposition des services proposés par chacune des communes et, d'autre part, par les usages et pratiques de la population. Au fil des années, les polarités locales du territoire ont subi la montée en puissance de la périurbanisation au détriment du développement de ces dernières, qui sont actuellement en perte de vitesse (dynamique démographique, emploi, etc.). Force est de constater que depuis l'approbation du SCoT du Ternois de 2016, les dynamiques territoriales à l'œuvre sont allées à l'encontre des principes affichés dans ce dernier. En effet, de nombreux objectifs n'ont pas pu être atteints et cela suite à des mutations profondes qui n'ont pas forcément été ou pu être anticipées lors de l'élaboration du document.

Dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé en août 2020, la Région a classé les villes d'Hesdin, Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent et Auxi-le-Château en pôles intermédiaires tout en reconnaissant le caractère particulier du territoire et son organisation. Il faut cependant, garder à l'esprit que l'organisation territoriale interne au territoire reste déterminée librement par les élus locaux.

- A RETENIR**
- > 4 pôles intermédiaires définis dans l'ossature régionale
 - > 7 bassins de vie (*Montreuil, Hesdin, Fruges, Béthune, Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent, Auxi-le-Château*)
 - > 5 zones d'emploi (*Berck, St-Omer, Béthune, Arras, Abbeville*)
 - > 2 bassins de mobilités
 - > 2 armatures territoriales propres à chaque EPCI réunies en une armature territoriale unique à l'échelle du PETR
 - > D'après le BPE de l'INSEE : 4 pôles intermédiaires et 6 pôles de proximité



AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS

8 Avenue de Paris, Centre Jean MONET, entrée PIEMONT
62 400 BETHUNE - 03 21 56 11 42 - contact@aulartois.fr



AULA
AGENCE D'URBANISME
DE L'ARTOIS